
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

1130



10/1-1888

B

1130

Lorrain

67

JOURNAL
DE LA SOCIÉTÉ
D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE
ET DU
MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE. — 1885.



NANCY
G. CRÉPIN-LEBLOND, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ
Passage du Casino.

—
1885

Sen...

15
1885

JOURNAL
DE LA SOCIÉTÉ
D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE
ET DU
MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

34^e ANNÉE. — 1^{er} NUMÉRO. — JANVIER 1885.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 12 décembre 1884.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du mois de novembre est lu et adopté.

**Admission de membres titulaires et d'un membre
corresponant.**

La Société admet au nombre de ses membres titulaires :

S. G. Monseigneur Turinaz, évêque de Nancy et de Toul ; M. l'abbé Chapelier, curé de Jeanménil (Vosges) ; M. le marquis de Pimodan, au château d'Echénay (Haute-Marne) ; M. l'abbé Didier-Laurent, directeur de l'école Saint-Joseph, à Reims ; M. A. Stein, architecte

à Toul; M. Louis Gargam, commandant d'infanterie en retraite, à Nancy; M. Auguste Henri, à Neufchâteau; M. Lorta, inspecteur des contributions directes, à Nancy; M. Frédéric de Bourgogne, propriétaire, à Lamarche (Vosges); M. le comte d'Haussonville, à Paris; M. Jouffrey, sergent-fourrier au 4^e bataillon de chasseurs, à Saint-Nicolas; M. Didierjean, administrateur des cristalleries de Saint-Louis (Lorraine); M. Aubert, dessinateur, à Nancy.

Elle admet au nombre de ses membres correspondants M. Bertolotti, directeur des archives de l'Etat, à Mantoue (Italie).

Elle décide, en outre, que ses Mémoires seront désormais envoyés à la Bibliothèque de la ville de Bar-le-Duc, moyennant l'acquittement de la cotisation annuelle.

Présentation de candidats.

Sont présentés comme candidats : M. l'abbé Gillant, curé d'Auzéville (Meuse), par MM. Léon Germain, Bretagne et de Souhesmes; M. Thiébaud, directeur de l'imprimerie lorraine, à Nancy, par MM. Louis Lallement, Henri Lepage et Lucien Wiener.

M. Cuvier a adressé à M. le Président une lettre de remerciement à l'occasion de son admission comme membre titulaire.

Ouvrages offerts à la Société.

Copie d'une notice manuscrite de Nicolas Spirlet, dernier abbé de Saint-Hubert, par Léon GERMAIN (publiée par l'Institut archéologique du Luxembourg).

Documents sur les dîmes de Torgny, par Léon GER-

MAÏN (publié par l'Institut archéologique du Luxembourg).

Institut archéologique du Luxembourg : Annales, t. XVI, 30^e fascicule.

Comité archéologique de Senlis. Comptes rendus et mémoires, 2^e série, t. VIII, année 1882-1883.

Travaux de l'Académie de Reims, année 1882-1883.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section d'histoire et de philologie, année 1884, n^o 2.

Les Réformés de la Lorraine et du Pays messin, par O. CUVIER. Nancy, Berger-Levrault, 1884.

Claude de France, duchesse de Lorraine, par M. R. DE MAGNIENVILLE. Paris, librairie académique de Didier, petit in-8^o.

Annales du musée Guimet, t. VII.

Annales du musée Guimet. Revue de l'histoire des religions, 5^e année, t. X, n^o 1.

Journal des Savants. — Novembre 1884.

Catalogue méthodique de la Bibliothèque publique de la ville de Verdun. Histoire. Verdun, imp. Ch. Laurent, éd. 1884, in-8^o.

Deux Codex manuscrits de l'abbaye de Gorze, par F. DES ROBERT, membre de l'Académie de Stanislas. Nancy, Sidot frères, lib. éd., 1884.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2^e trimestre 1884.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1884, n^o 3.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. Documents inédits concernant la province.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome VIII. 2^e trimestre de 1884.

Société archéologique de Bordeaux, t. VIII, 3^e fascicule. — Octobre 1881.

La recherche de la paternité, discours prononcé à l'audience de rentrée de la Cour de Nancy, du 4 novembre 1884, par M. E. GEGOUT, substitut du Procureur général. — Nancy, imp. Vagner, 1884.

Lectures.

MM. BRETAGNE et BRIARD : Notice sur une trouvaille de monnaies lorraines des XII^e et XIII^e siècles.

La Société vote l'impression de ce travail dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

MÉMOIRES.

NOTE SUR LES MÉMOIRES INÉDITS DE CHANTEREAU-LEFEBVRE.

Dans la préface de son ouvrage : *Considérations historiques sur la généalogie de la maison de Lorraine* (1), Louis Chantereau-Lefebvre annonce que ce volume ne renferme que la première partie de ses *Mémoires* ; la deuxième partie, ajoute-t-il, est intitulée : *Mémoires concernant les droits de la Couronne de France sur le duché de Lorraine* (2) ; et la troisième : *Mémoires des droits de propriété, mouvance et souveraineté appartenant au roy et à la couronne de France*

(1) Paris, de l'imprimerie de Nicolas Bessin, 1642, in-fol.

(2) J. Lamoureux a commis une erreur dans la *Biographie générale*, en donnant ce titre de la deuxième partie pour le titre général de tout l'ouvrage.

sur le duché de *Bar-le-Duc*. Le tout est suivi d'un recueil des actes d'où il a tiré les preuves de ce qu'il avance dans les trois volumes.

Aux termes du privilège du roi, que l'on trouve avant la préface, l'ouvrage porte le titre général de : *Mémoires sur l'origine des maisons et duchés de Lorraine et de Bar divisés en trois parties*.

Chantereau-Lefebvre, qui a mérité à juste titre d'être compté au nombre des hommes les plus savants de son temps, avait été envoyé en Lorraine par Louis XIV, pour remplir la charge d'intendant des finances. C'est pendant le long séjour qu'il fit dans cette province qu'il puisa dans les archives ducales toutes les pièces qui devaient l'aider à composer ce volumineux factum. Son seul but était de justifier la conduite de son maître à l'égard de Charles IV. Dans la partie qui a été imprimée, l'auteur a cherché à détruire les chimères des anciennes généalogies de la maison de Lorraine, et, dit D. Calmet, il n'y a pas mal réussi.

Il avait mis la dernière main aux deux autres parties qu'il était prêt à livrer à l'imprimeur, quand la mort est venue l'enlever.

Chantereau-Lefebvre laissait également d'autres ouvrages inédits, d'une grande importance, tel que le *Traité des fiefs*, que son fils Pierre se fit un devoir de mettre au jour. Pourquoi les Mémoires concernant la Lorraine n'ont-ils pas eu la même faveur que ce dernier ? Il semblerait que le roi de France eût eu grand intérêt à les faire publier ; mais Louis XIV méprisait peut-être ce moyen de faire valoir ses droits, quand la force lui suffisait.

La lettre suivante, que le baron de Hennequin écrivit

de Paris, le 12 janvier 1659, au père Donat, confesseur de Charles IV, nous donne sur cette question les renseignements les plus curieux :

« M. R. P... Vous connaissez combien il seroit dangereux et nuisible à l'estat, que le fils de feu M. Lefebvre-Chantereau mit au jour les deux tomes qui restent encore des ouvrages de feu son père. Il est sollicité par le mareschal de la Ferté et M. le Tellier de les faire imprimer, et lui promet-on mesme récompense du côté de la Cour ; mais il aime mieux nous mettre les originaux en mains avec tous les tiltres moyennant quelque reconnoissance de la part de nos princes, que d'en profiter plus avantageusement en augmentant leur disgrâce. Il a des filles qu'il voudrait mettre en religion, et un fils qu'il destine pour l'Eglise ; si S. A. vouloit en faire mettre une à Charonne, et donner quelque petit bénéfice au garçon de 3 ou 4 mille livres de rente, il nous mettrait tout l'ouvrage en mains, avec plus de 3 à 400 exemplaires qui restent encore entre les siennes du premier tome et que la compassion qu'il a du malheur de nos princes l'a retenu de publier. S. A. M. le duc m'a commandé de vous en escrire pour en parler de sa part à Madame et en tirer quelque assurance... »

Madame la duchesse d'Orléans ne s'est pas montrée bien empressée de saisir cette occasion, car elle a écrit au dos de la lettre de Hennequin, qui lui avait été communiquée : « Il faut que nous nous voyions sur le fait du sieur Chantereau, car il faut plus de temps pour cela que je n'en ai présentement ».

La proposition a-t-elle été prise au sérieux, ou bien l'a-t-on considérée comme un simple chantage ? Nous

l'ignorons ; toujours est-il que ces Mémoires sont restés inédits et que dès le commencement du xviii^e siècle, les deux tomes en question figuraient à la Bibliothèque du roi, sous les numéros 9597³ et 9597⁴ des manuscrits.

J. FAVIER.

UNE HISTOIRE DU PARLEMENT DE NANCY. — PRÉROGATIVES PARTICULIÈRES DE CETTE COMPAGNIE.

On ne cite d'ordinaire que trois monographies imprimées sur le Parlement de Nancy, savoir :

1^o *Exposition des lois, actes et monuments authentiques concernant l'origine et la constitution de la Cour souveraine séante à Nancy* (par Colin de Bénaville, conseiller au Parlement de Nancy) ; Nancy, Lamort (le nom de l'imprimeur est à la fin, p. 88), 1775, 88 pages in-8° ;

2^o *Histoire abrégée du Parlement de Nancy*, mise en tête de la *Jurisprudence des Tribunaux de Lorraine*, par Guillaume de Rogéville, conseiller au Parlement de Nancy ; Nancy, Lamort, 1785 ; 53 pages in-4° ;

3^o *Le Parlement de Nancy* : discours prononcé pour la rentrée de la Cour royale de Nancy, à son audience solennelle du 5 novembre 1844, par Laurent Leclerc, substitut du procureur général ; Nancy, Vagner, 1844 ; 55 pages in-8°.

Il a pourtant été publié un quatrième travail sur cette Compagnie souveraine ; il est intitulé : « *Du Parlement de Nanci* » (*sic*), et il a pour auteur M. HENRY, avocat au Parlement. C'est un article de huit

pages in-4° à deux colonnes, imprimé aux pages 596-605 du tome XII de la nouvelle édition (1784) du *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale*; ouvrage de plusieurs jurisconsultes, mis en ordre et publié par M. Guyot (de Saint-Dié), écuyer, ancien magistrat; Paris, Visse. A la page 605, col. 1, il est dit, après le renvoi aux sources où a été puisé l'article *Parlement*: « Ce qui » concerne le Parlement de Nanci dans cet article est » de M. HENRY, avocat au Parlement ». Et, à la liste des collaborateurs de l'ouvrage (au verso du titre), on nomme: « M. HENRY, avocat au Parlement de Paris ».

Cet article est divisé en deux parties: la première est un historique assez complet, quoique sommaire, de la *Cour souveraine de Lorraine et Barrois* et de ses origines; la seconde (page 602, col. 1) est intitulée: « *De la juridiction du Parlement de Nanci, et de la » procédure qu'on y fait* ». Cette seconde partie révèle des particularités intéressantes.

L'auteur met en relief les caractères spéciaux de notre ancienne juridiction souveraine: « Cette cour, » dit-il (p. 600, col. 2), est aujourd'hui composée d'un » premier président, de cinq présidents à mortier, de » vingt-neuf conseillers laïques, deux conseillers » clerks, un procureur général, deux avocats généraux, » six substituts, deux greffiers en chef, civils et cri- » minels, un secrétaire et plusieurs greffiers commis. » Il y a un avocat du roi, un substitut, un greffier et » un huissier audiencier particuliers pour la chambre » des requêtes du palais. *De toutes ces charges, celle » de l'avocat du roi aux requêtes, et celle de greffier » en chef, sont LES SEULES A FINANCE. Les autres sont*

» *données gratuitement par le roi, ainsi que celles des*
» *chambres des comptes de Lorraine et de Bar.* Ces
» charges n'en sont pas moins inamovibles. Cette ina-
» movibilité a été reconnue en 1757, par le conseil du
» feu roi Louis XV (1) ; en conséquence, MM. Protin,
» Aristay de Châteaufort et Mauduit de Beaucharmoïis,
» qui avoient été destitués et exilés à l'occasion de la
» résistance faite par la cour souveraine à l'enregistre-
» ment de l'établissement du vingtième, ont été main-
» tenus dans leurs offices, sur la réclamation de tous
» les ordres de l'état.

» Le Parlement de Nancy, en conséquence de l'édit
» d'octobre 1771, JOUIT DE LA PLUS BELLE DE TOUTES LES
» PRÉROGATIVES, *celle d'élire et de présenter au roi trois*
» *sujets pour remplir les offices vacans des conseillers.*
» Ces élections étoient, suivant les ordonnances, en
» usage dans toutes les cours du royaume, avant que
» le chancelier Duprat eût introduit la vénalité des
» offices (2).

(1) Ainsi c'étoit le roi de France, en son Conseil, qui avait tranché la question, et non Stanislas, malgré sa souveraineté apparente sur le pays dont il portait le titre ducal. Voir dans d'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, 2^e édit., t. IV, p. 439, le texte de la *Déclaration* de Stanislas, signée à Meudon le 30 septembre 1736 (l'original est aux Archives des affaires étrangères), et qui fut, comme le dit justement M. d'Haussonville (ibid., p. 279), « un acte d'abdication anticipée consenti dans un premier mouvement irréfléchi de reconnaissance ».

(2) Voir sur la vénalité des charges en France : le président Hénault ; *Abrégé chronologique de l'Histoire de France*, édition de 1788, pages 960-966, sous la rubrique : *Remarques particulières* ; — et la *Biographie universelle* de Michaud, 2^e édition, tome XII, pages 44-45, article DUPRAT (Antoine), signé de *Barante père*.

» Rien de plus avantageux qu'une pareille institution, lorsqu'étouffant les intérêts particuliers, une compagnie ne préfère les enfans, les neveux, les cousins de ceux qui la composent, qu'autant qu'ils montrent des connoissances, des vertus et des talents égaux à ceux des autres concurrens, lorsque l'élection ne porte que sur les plus dignes ; lorsque le roturier qui a montré, au barreau et dans les tribunaux subalternes, une expérience consommée, une probité incorruptible, ne peut se voir préférer l'adulescent qui n'auroit en sa faveur que l'éclat frivole d'un anoblissement plus ou moins récent, *dans un pays où l'ancienne noblesse semble avoir renoncé à la magistrature.*

» Point de doute que de pareils choix ne répandent dans toutes les compagnies de judicature une émulation de talent et de vertus capables d'élever véritablement les ministres des lois au dessus de toutes les professions de la société ; qu'ils ne suffisent pour faire tomber ce préjugé qui a séduit Montesquieu lui-même, que la vénalité des charges est un mal nécessaire dans nos monarchies modernes. »

A la page 593, col. 2, du même *Répertoire* de Guyot, se trouve un article intitulé : *Du Parlement de Metz*, qu'il faut rapprocher de la monographie du Parlement de Nancy.

Louis LALLEMENT.

DÉCOUVERTE D'UNE ENCEINTE PRÉHISTORIQUE AUX ENVIRONS
DE NANCY.

Notre honorable confrère M. Bleicher, professeur à

L'École supérieure de pharmacie, annonce qu'il vient de découvrir sur le plateau de Haye, entre Maxéville et Champigneulles, au lieu dit la Fourasse de Champigneulles, une enceinte d'une certaine étendue, d'origine évidemment très ancienne. Elle est entourée d'un vallum visible sur 200 mètres de longueur environ, qui prend l'extrémité du promontoire de la Fourasse en écharpe, l'isolant du reste du plateau. Ce vallum se retrouve sur certains points des pentes de ce promontoire qui regardent la vallée de Belle-Fontaine et la vallée de la Meurthe. Vers celle-ci, il est interrompu par le glissement de la côte le Prêtre. Ce vallum a été entamé sur plusieurs points, anciennement, par le chemin forestier qui longe le bord du plateau de la Fourasse au-dessus de la vallée de Belle-Fontaine, récemment, par un chemin stratégique encore inachevé. Ce chemin a fourni à l'auteur de cette découverte une section fraîche de ce vallum, dans laquelle il a pu reconnaître la structure suivante : au-dessus de la roche qui affleure partout sur le plateau, qui, en ce point, est un peu calcinée, rubéfiée, s'étend, sur 3 mètres de longueur, une couche de cendres de 2 centimètres d'épaisseur, surmontée d'une puissante assise (90 centimètres) de blocs de calcaire jurassique plus ou moins calcinés à l'aide de bûches de bois de hêtre à l'état de charbon, mêlés aux blocs. Ce *nucleus* de roches calcinées est recouvert de pierrailles amoncelées qui donnent au vallum, en certains points, une hauteur de 4 à 5 mètres, une largueur minimum de 10 mètres. Les sections anciennes, situées à environ 200 mètres de celle que nous venons de décrire, montrent des traces de la même structure, et il suffirait de quelques

coups de pioche pour s'en assurer. Vers l'angle de retour du vallum qui domine au S.-O. la vallée de Belle-Fontaine, on peut deviner la présence d'habitations anciennes, mardelles(?), de sépultures, tumulus(?), une excavation ayant l'apparence d'un puits. M. Bleicher appelle l'attention de la Société d'Archéologie sur cette découverte en insistant sur le développement considérable de cette enceinte, et sur le mode de construction de ce vallum, qui lui paraît, ainsi qu'à M. Cournauld, qui l'a visité avec lui, caractériser une époque très reculée, peut-être préhistorique.

CHRONIQUE.

—

Le Président a reçu du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts une circulaire annonçant que la 9^e réunion des délégués des Sociétés des Beaux-Arts des départements aurait lieu, comme les précédentes, à la Sorbonne, à la même époque que la réunion des délégués des Sociétés savantes, c'est-à-dire du mardi 17 avril au samedi 21 avril prochain. — Des lectures et des conférences publiques seront faites pendant les journées des 8, 9 et 10 avril, et les récompenses seront distribuées dans la séance générale que M. le Ministre doit présider le samedi 11 avril.

Par une autre circulaire, M. le Ministre de l'Instruction appelle l'attention des personnes qui s'occupent de recherches historiques sur divers sujets d'études re-

commandés par la section des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques. Le programme, joint à cette circulaire, sera communiqué par le Président de la Société d'Archéologie à ceux de ses confrères qui voudraient en prendre connaissance.

NÉCROLOGIE.

—

LAURENT-MARIE-JOSEPH LE MERCIER DE MORIÈRE

La Société d'Archéologie vient de faire une perte aussi douloureuse qu'inattendue : son excellent et dévoué secrétaire lui a été enlevé à la suite d'une maladie dont rien ne faisait prévoir la fatale issue, et au moment où ses parents et ses amis concevaient l'espoir d'un prochain rétablissement. Ces amis, ils étaient nombreux parmi ses confrères, dont il avait su gagner les sympathies par son exquise politesse et son empressement à obliger.

Il était également apprécié dans le monde pour les qualités de l'esprit et du cœur qui le distinguaient. Il chérissait sa famille et en était largement payé de retour. Fidèle aux principes dans lesquels il avait été élevé, il était religieux sans ostentation comme sans intolérance.

Tel fut l'homme privé : ainsi s'expliquent les regrets unanimes qu'a causés sa mort prématurée. Elle est venue briser une carrière qui s'annonçait sous les plus heureux auspices et enlever à la science un adepte passionné.

M. de Morière était né à Metz le 20 juillet 1852 (1). Il commença ses études au collège Saint-Clément de cette ville, tenu par des Jésuites, et les termina à Vannes, dans des maisons dirigées par des religieux du même ordre. Il suivit ensuite les cours de la Faculté de droit de Rennes, fut reçu licencié le 1^{er} décembre 1873, et admis au serment d'avocat ; il soutint avec succès sa thèse pour le doctorat, devant cette Faculté, le 17 novembre 1877.

Mais M. de Morière se sentait attiré vers des travaux d'un autre genre : aussi, tout en achevant son droit, il se présentait et entrait à l'École des Chartes, dont il fut l'un des élèves les plus zélés. Il y puisa ces connaissances théoriques et pratiques de la paléographie par lesquelles il se faisait remarquer.

Dans l'intervalle, il était venu épouser la fille d'un de nos anciens confrères, M. Jules Thilloy, qui, de conseiller à la Cour de Metz, avait été appelé à celle de Nancy, après l'annexion, et était mort dans cette ville en 1877. M. Thilloy, qui aimait les recherches historiques, a laissé plusieurs productions très estimées.

(1) Son père, d'origine bretonne, appartenait au corps des ponts et chaussées ; il était ingénieur en chef du département du Morbihan quand il prit sa retraite et se retira à Rennes, où il mourut le 15 novembre 1872. — Sa mère était la seconde fille du docteur Moussaux, qui, après avoir, comme chirurgien militaire, fait partie de l'expédition de Saint-Domingue, assista aux grandes guerres qui se succédèrent en Europe à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci ; il fut admis à la retraite en 1816, avec le grade de médecin principal ; il comptait 23 années de services militaires et 20 campagnes, dont 3 navales. Il se retira à Metz, où il avait épousé, en 1814, Marie-Béatrix Emmery, fille de Claude-Nicolas Emmery, député de la Moselle et secrétaire du Corps législatif.

La nouvelle position de M. de Morière ne l'empêcha pas de continuer les études qu'il affectionnait, et il eut l'heureuse idée de les diriger vers l'histoire de notre pays. Accueilli avec empressement au sein de la Société d'Archéologie, il ne tarda pas à en être nommé secrétaire annuel ; ce mandat lui était renouvelé, à l'unanimité des suffrages, dans la séance du mois de novembre dernier, dont il a encore rédigé le procès-verbal, qu'une indisposition, écrivait-il, l'empêchait de venir lire à la réunion suivante.

Cette indisposition était le commencement de la cruelle maladie qui devait l'emporter, le 12 janvier, à l'âge de 32 ans, c'est-à-dire dans toute la force de l'intelligence.

Quelques mois auparavant, l'Académie de Stanislas l'avait nommé membre correspondant, à la suite d'un rapport où, après avoir fait ressortir le mérite de ses thèses pour le doctorat en droit, on reproduisait l'appréciation du savant M. Léopold Delisle sur celle qui avait valu à notre confrère, en janvier 1883, le diplôme d'archiviste-paléographe (1) :

(1) Cette thèse a pour titre : *Introduction historique et diplomatique au catalogue des actes de Mathieu II, duc de Lorraine* (1220-1251).

Avant d'adopter ce sujet, M. de Morière avait songé, suivant en cela les conseils d'un professeur éminent de l'École des Chartes, à étudier l'histoire de la *Commune de Toul*. La haute idée qu'il s'était formée de ce que doit être une thèse de l'École, au point de vue de l'importance de la question et de la manière de la traiter, le décida, après environ deux années de recherches, à abandonner un projet que la dispersion ou la destruction des archives de Toul ne lui permettait pas de mener à la perfection qu'il désirait.

Le temps employé à ces investigations, puis aux recher-

« M. Le Mercier, disait-il, s'est cantonné dans le
» domaine diplomatique ; il s'est attaché à recueillir
» les actes de Mathieu II, duc de Lorraine, de 1220
» à 1251 ; il les a classés, analysés et critiqués avec la
» rigueur qu'on demande aujourd'hui à ce genre de
» travaux. Des catalogues, ainsi dressés, sont la base
» la plus solide des annales générales et particulières.
» Ce sont des instruments de précision qui permettent
» de contrôler et de compléter les récits des chroni-
» queurs. Les recherches de M. Le Mercier de Morière
» satisferont les juges les plus exigeants ; elles jettent,
» en effet, beaucoup de lumière sur des points obscurs
» de l'histoire de la Lorraine et des provinces voisines
» pendant la première moitié du xiii^e siècle. »

Ce travail sur le règne de Mathieu II avait conduit l'auteur, comme il le dit lui-même, à relever bien des particularités concernant les familles de l'ancienne Chevalerie lorraine. De là les deux intéressantes dissertations qu'il a publiées dans les volumes de nos *Mémoires* de 1881 et 1882 : *Recherches sur la famille des Armoises et en particulier sur la branche de Neuville ; — L'origine de la maison de Chambley.*

Outre ces deux dissertations, remarquables à plus d'un titre, M. de Morière nous a donné, pour le volume qui

ches, plus longues encore, ayant pour objet de recueillir les actes de Mathieu II, et celui qu'exigea la mise en œuvre de ces matériaux, expliquent comment M. de Morière dépassa, pour la présentation de sa thèse, la période pendant laquelle il aurait pu être admis au concours et recevoir une mention en rapport avec l'importance historique de son travail et avec l'appréciation particulièrement élogieuse dont il avait été l'objet de la part des examinateurs.

va paraître, une curieuse étude intitulée : *Les testaments au profit de l'église de Toul*, qu'il se proposait de compléter à l'aide d'un Nécrologe de cette église, dont il avait fait faire la copie.

Il a aussi inséré dans notre *Journal* plusieurs articles qui, sans avoir la même importance, méritent néanmoins d'être mentionnés :

1883. — *Testament d'Henri, fils aîné du premier comte de Salm en Vosges.*

Notes hagiographiques et bibliographiques sur saint Livier.

1884. — *Documents relatifs à la maison de Ludre.*

Nouvelles données sur l'origine de la maison de Ligniville.

Un livre de liturgie du XV^e siècle ayant appartenu au château de Gombervaux. (En collaboration avec M. J. Favier.)

M. le colonel de Sailly (notice nécrologique).

Ces productions sont peu de chose auprès de celles qui restent inédites : *Introduction au catalogue des actes de Mathieu II*, dont le manuscrit est déposé, en vue d'un concours, au secrétariat de l'Institut, — et le *Cartulaire de Bar*, travail considérable, qui avait exigé de longues recherches, et touchait à sa fin. M. de Morière y attachait un grand prix ; dans la dernière lettre, peut-être, qui fût signée de sa main, il exprimait le regret d'avoir été forcé de l'interrompre, et l'espoir de le reprendre bientôt avec une nouvelle ardeur.

Ce projet et tant d'autres qu'il formait pour l'avenir, ne devait pas, hélas ! se réaliser, au grand détriment de la science et surtout de la Société d'Archéologie, qui

fondait sur notre cher confrère les plus belles espérances.

H. L.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Notre nouveau confrère M. Camille Thiébaut a offert un exemplaire du magnifique calendrier qu'il vient d'éditer, représentant la Porterie du Palais ducal.

L'Administration municipale a fait déposer au Musée les tableaux ci-après :

Moïse devant le buisson ardent.

Moïse recevant les tables de la loi.

Sacrifices de Caïn et d'Abel.

Peints par Girardet.

Saint François d'Assise, peint par Bellange.

Portraits de Régnier (Claude-Antoine, duc de Massa), né à Blâmont ; et de Lobau (Georges-Mouton, comte), né à Phalsbourg. Peints par Ary Scheffer.

Pour la commission de réduction : le Président, H. LEPAGE.

Nancy, imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, passage du Casino.

JOURNAL
DE LA SOCIÉTÉ
D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE
ET DU
MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

34^e ANNÉE. — 2^e NUMÉRO. — FÉVRIER 1885.

Le Président de la Société a reçu la circulaire suivante :

Paris, le 12 février 1885.

Monsieur le Président,

A différentes reprises, j'ai eu l'honneur d'appeler votre attention sur l'intérêt exceptionnel que j'attachais à donner aux réunions annuelles des Sociétés savantes à la Sorbonne le caractère d'un véritable Congrès. Grâce au dévouement et au zèle des sociétés départementales, la transformation qui me paraît si nécessaire est en voie de succès, et j'ai l'espoir qu'elle ne tardera pas à être complètement réalisée.

Déjà, l'année dernière, j'ai constaté avec le plus vif plaisir que les questions du programme provoquaient, dans les diverses sections du Congrès, un plus grand nombre de discussions générales et ne laissaient aux lectures, intéressant seulement des régions déterminées et des sujets d'ordre particulier, qu'une place de plus en plus restreinte.

C'est en raison de ce réel progrès que je tiens à préciser les conditions dans lesquelles s'ouvrira le Congrès de 1885.

Une question qui m'a toujours préoccupé se présente tout d'abord à votre examen. Il s'agit du choix scrupuleux qu'il convient de faire des délégués chargés de représenter la Société à laquelle ils appartiennent.

On a remarqué, non sans critiques, que le nombre des *lettres d'invitation* donnant droit à une réduction de moitié sur les tarifs des chemins de fer, était hors de proportion avec le nombre des délégués assistant aux séances.

Il y a là, Monsieur le Président, un abus sur lequel j'insiste et qu'il importe de faire cesser. A cet effet, je vous prie instamment de ne me désigner comme délégués que les membres de votre Société qui *s'engageront* à prendre une part effective au Congrès de la Sorbonne. Ils doivent, d'ailleurs, être aussi peu nombreux que possible pour chaque Société, et ils ne recevront leur bulletin que par votre intermédiaire.

Pour la délivrance des billets à prix réduit, il a été entendu entre le syndicat des Compagnies de chemins de fer et mon département que, sur la présentation de la *lettre d'invitation* remise par vos soins à chaque délégué, la gare de départ délivrera au titulaire, du 30 mars au 11 avril seulement, et pour Paris, un billet ordinaire de la classe qu'il désignera. Le chef de gare percevra *le prix entier* de la place, après avoir mentionné sur la lettre d'invitation la délivrance du billet et *la somme reçue*. Cette lettre, ainsi visée et accompagnée du certificat régularisé, servira au porteur pour obtenir, au retour, un billet gratuit, de Paris au point de départ, de la même classe qu'à l'aller, si elle est utilisée du 11 au 16 avril inclusivement.

Vous voudrez bien me faire connaître les noms des délégués de votre société, très lisiblement écrits, avant le 10 mars, *dernier délai*.

Le mardi 7 avril, à midi et demi, aura lieu l'ouverture du Congrès, dont les travaux se poursuivront durant les journées des mercredi 8, jeudi 9 et vendredi 10.

Le samedi 11 avril sera consacré à la séance générale, que je présiderai.

La circulaire du 24 août 1884 vous a fait connaître le programme rédigé en Comité des travaux historiques et scientifiques et comprenant les sujets présentés par les Sociétés savantes. Les questions du programme seront discutées dans les réunions de l'après-midi. Pendant les séances du matin, au contraire, pourront être exposés les travaux étrangers au programme, mais seulement ceux dont le sujet aura été approuvé par la Société savante dont ils émanent.

A ce propos, Monsieur le Président, je vous signale spécialement la nécessité : 1^o de me désigner, avant le 15 mars, *le* ou *les* délégués qui auront reçu le mandat de traiter devant le Congrès une des questions du programme ; 2^o de faire connaître à mon administration, également avant le 15 mars, le titre des communications écrites ou verbales que MM. les délégués se proposeraient de faire en dehors du programme.

Les listes seront définitivement closes à cette date.

Je vous serai obligé, Monsieur le Président, de vouloir bien, par un avis spécial et très explicite, faire connaître, le plus tôt qu'il vous sera possible, ces dispositions et les jours des réunions aux membres de votre Société.

Recevez, monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts

A. FALLIÈRES.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 9 janvier 1885.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du mois de décembre est lu et adopté.

Admission de membres titulaires.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires : M. l'abbé Gillant, curé d'Auzéville (Meuse), et M. Thiébaud, directeur de l'Imprimerie lorraine, à Nancy.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante que lui a adressée S. G. Monseigneur Turinaz, évêque de Nancy et de Toul, à l'occasion de son admission comme membre titulaire :

« Nancy, le 2 janvier 1885.

« Monsieur le Président,

» Mes occupations, si nombreuses et si pressantes à cette époque de l'année, ne m'ont pas permis de vous remercier plus tôt de la lettre par laquelle vous avez bien voulu m'annoncer que la Société d'Archéologie lorraine m'avait admis au nombre de ses membres.

» Je suis très heureux et très honoré de cette nomination, et je vous prie d'être auprès de la Société d'Archéologie l'interprète de ma reconnaissance. Je voudrais que mon ministère me permit de m'associer à ses travaux ; mais les loisirs sont bien rares dans la vie d'un évêque. Je suivrai néanmoins ces travaux avec bonheur et j'applaudirai à vos succès.

» Agréé, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

» † CHARLES-FRANÇOIS,

» *Evêque de Nancy.* »

Le Président a reçu également des lettres de remerciement de MM. Didier-Laurent et Aubert, admis comme membres titulaires à la dernière séance, et de M. Bertolotti, directeur des Archives de l'Etat, à Mantoue, nommé membre correspondant. M. Bertolotti se met à la disposition des membres de la Société qui auraient des recherches à faire dans les dépôts d'archives du royaume d'Italie.

Ouvrages offerts à la Société.

Les seigneurs de Beaumesnil de la Maison de Lorraine (1458-1604), par LÉON GERMAIN. Bernay, imprimerie veuve Alfred Lefèvre, 1884.

Buletino della commissione archeologica comunale di Roma.

Annuaire administratif, statistique, historique, judiciaire et commercial de Meurthe-et-Moselle, par Henri LEPAGE et N. GROSJEAN, 1885, 63^e année.

Journal des Savants. — Décembre 1884.

Bulletin de la Société de Géographie de l'Est, 1884, 4^e trimestre.

Revue savoisienne. — Novembre 1884.

Renseignements sur Alix-Berthe de Lorraine, comtesse de Kibourg, dame de Vignory, par LÉON GERMAIN. Nancy, typographie Crépin-Leblond, 1884.

Ancel, sire de Joinville, par LÉON GERMAIN.

Lectures.

M. FERDINAND DES ROBERT : Correspondance inédite du duc Nicolas-François.

MÉMOIRES.

UNE PETITE ADDITION AU NOBILIAIRE DE DOM PELLETIER.

En faisant des recherches ayant pour but de rectifier ou compléter les tables de diverses catégories de registres des Archives, et de réunir les derniers matériaux d'un travail dont je m'occupe depuis longtemps (1), j'ai découvert quelques documents qui ont échappé aux laborieuses investigations de Dom Pelletier. J'aurai occasion d'en signaler plusieurs dans le cours de ce travail ; celui que je vais faire connaître mérite une mention particulière, à cause de certaines particularités qui s'y rattachent.

Sur la fin de l'année 1611, un sieur Didier de Marimont, lieutenant au gouvernement de la terre et seigneurie de Bitche, désirant obtenir du duc Henri II des lettres de gentillesse, lui présenta une requête dans laquelle il expose « qu'il est descendu de noble et ancienne famille et que, par succession de père en filz en légitime mariage, il se retrouve au quatriesme degré de noblesse, ayans, ses progéniteurs, tousjours vescu noblement, sans avoir jamais exercez aucunes professions dérogeantes à ceste qualité... ; le premier des-

(1) Ce travail formera un volume, ayant pour titre : « *Complément au Nobiliaire de Dom Pelletier*, précédé » d'une dissertation sur la noblesse et suivi de listes chronologique et alphabétique des anoblis depuis l'origine » jusqu'en 1790, et des anoblis faits gentilshommes, chevaliers, barons, comtes et marquis ».

quelz, son bisayeul paternel, estant sorty de Toul, de maison honorable, venu au service des princes, luy auroit esté, pour ses vertus et mérites, confié, soubz le règne du feu bon duc Anthoine, l'estat et charge de trésorier général des finances de Lorraine et Barrois, qui, pour recongnissance des labeurs et services qu'il luy auroit rendu, tant en ladicte charge qu'en tout plain d'autres occasions, l'auroit, entre autres bienfaitz, en l'année mil cinq cens et dix, honoré du tiltre et qualité de noblesse... (1) »

Quel était ce bisaïeul, dont le nom n'est pas prononcé dans la requête ? Le *Nobiliaire* ne contenant ni d'article ni de renvoi au mot *Marimont*, on se trouve en présence d'une sorte d'énigme, qui semble, au premier abord, assez difficile à deviner. D'autres documents viennent heureusement en donner l'explication.

En 1510, l'office de trésorier général était exercé par Jean Gerlet, d'Amance, qui eut pour successeur, en 1519, Didier Bertrand (2). Gerlet avait été anobli dès le mois de décembre 1500 ; ce n'était donc pas de lui qu'il pouvait être question dans la requête qui précède, et il n'y avait plus dès lors qu'à chercher si, en dépit de la petite erreur qu'elle contient, il ne s'agissait pas de Bertrand. Celui-ci a, en effet, dans le *Nobiliaire*, un assez long article, au cours duquel apparaît le mot de *Marimont*, et qui se termine par les lignes suivantes : « Didier Bertrand, gouverneur des salines de Dieuze,

(1) B. 82, f° 29.

(2) Il fut nommé, le 20 janvier 1518 (1519, n. s.), « chambre aux deniers » et trésorier général. (B. 14, f° 248.)

Ses lettres d'anoblissement, du 14 décembre 1510, le qualifient « secrétaire et argentier » du duc. (B. 12, f° 39.)

» seigneur haut, moïen et bas-justicier de la terre et
» seigneurie de Marimont (1), obtint permission de
» quitter le surnom (ou plutôt le nom) de Bertrand, et
» de prendre celui de Marimont, par lettres de Henri,
» duc de Lorraine, données à Nancy le dernier août
» 1609 ».

Ces lettres sont effectivement dans le registre des patentes de l'année 1609 (2) ; le duc y dit que, voulant récompenser les bons et agréables services que lui avait rendus son féal Didier Bertrand, gouverneur des salines de Dieuze, tant dans ses fonctions que dans d'autres occasions où il l'avait employé, il lui accorde, à lui et à ses enfants, nés et à naître, de se dire et appeler Marimont ; lequel mot il leur a donné pour surnom et titre de seigneurie.

Tout ce que dit le *Nobiliaire* est jusqu'alors parfaitement conforme aux documents qui se trouvent au Trésor des Chartes, mais il en est un, le plus important de tous pour l'illustration de la famille, que le docte auteur de cet ouvrage n'a pas connu : je veux parler des *lettres de gentillesse* que Didier de Marimont, gentilhomme servant du duc, devenu lieutenant au gouvernement de Bitche depuis le 24 décembre 1610 (3), obtint le 2 janvier 1612 (4).

Le préambule de ces lettres fait voir quel prix on attachait à la distinction qu'elles conféraient :

« La marque la plus assurée de grandeur dont les

(1) Marimont est un village de l'ancien canton d'Albestroff, arrondissement de Château-Salins (Meurthe).

(2) B. 79, f° 197.

(3) B. 80, f° 238.

(4) B. 82, f° 29.

souverains se puissent justement glorifier, y est-il dit, estante celle qui leur est attribuée dans les saintz cayers par le Roy des Prophètes, d'estre les images vivantes de la Divinité, rien ne doit animer leurs courages de plus ardantz désirs que de dresser tous leurs déportemens à ce but, de se rendre dignes d'ung tant glorieux tiltre, en se rendant imitateurs des actions d'ung si digne patron, lesquelles, entre celles qui brillent avec le plus d'esclat, et dont les mortelz admirent plus les effectz, faict reluire sa prudence et justice admirable en la distribution de ses grâces et faveurs envers ceulx qui s'en rendent capables par la pratique de la vertu, laquelle, bien que de soy si parfaite et accomplie que ceulx qui en font profession n'en recherchent aultre plus grand loyer qu'elle mesme, qui porte de soy son pris et sa mercède; si est ce que, pour exciter ses sectateurs à continuer de bien en mieulx et tesmoingner aux yeulx du publicque une plus particulière reconnoissance et resentment des mérites de ceulx qui s'y addonnent, c'est bien l'ung des principaulx effectz de l'équité et du jugement des princes souverains d'honorer et gratifier les vertueux de quelque tiltre d'honneur et dignitez particulières qui les rendent remarquables et honorables aux aultres, les tirent et séparent non seulement de la foule et presse du commun, d'où la vertu de leurs prédécesseurs les a desjà distinguez, mais les eslèvent encore par dessus ceulx de leurs ordres... »

Un des documents précédemment rappelés provoque une remarque qui n'est pas hors de propos pour le sujet dont je m'occupe : il s'agit des lettres par les-

quelles Henri II permit à Didier Bertrand d'abandonner le nom de sa famille, trop commun et trop plébéien à ses yeux, pour prendre celui de la terre qui lui était obvenue.

Tous les gentilshommes et les anoblis, possesseurs de fiefs, n'imitèrent pas son exemple, et, sans demander l'autorisation du souverain, prirent sur eux de renoncer à leurs noms patronymiques pour adopter les noms de ces fiefs. Cet usage, qui s'était déjà introduit au **xvi^e** siècle, se perpétua, au grand désespoir des biographes et des généalogistes, auxquels il cause souvent d'insurmontables difficultés. Un poète a censuré cette vanité maladroite, qui fait dédaigner même les illustrations dont on devrait se glorifier, en écrivant ces vers, spirituellement satyriques :

Croyez-vous qu'à la cour chacun ait son vrai nom ?
Aujourd'hui, nos seigneurs affectent le bon ton :
Tel qui tranche du grand, dont le mérite brille,
Rougit, ou peu s'en faut, du nom de sa famille.
Si les morts revenoient, ou d'en haut, ou d'en bas,
Les pères et les fils ne se connoïtroient pas.
Le seigneur d'une terre un peu considérable
En préfère le nom à son nom véritable ;
Ce nom, de père en fils se perpétue à tort,
Et, cinquante après, on ne sait d'où l'on sort.

Combien de familles, qui devaient à leurs ancêtres leur fortune et leur lustre, échangèrent leur nom contre un surnom insignifiant : tels furent, pour ne citer qu'un exemple, les « sieurs de Veroncourt », descendants de Thierry Alix, président de la Chambre des Comptes, organisateur du Trésor des Chartes, qui joua un rôle si considérable sous le règne de Charles III.

HENRI LEPAGE.

LA FAMILLE DE LA BOURLOTTE.

M. Aug. Neyen (1) n'est pas le seul auteur luxembourgeois qui, après Bertels et Bertholet, rappelle le fameux Claude de La Bourlotte. Dans son *Livre d'or* (2), M. de Kessel lui a consacré un article fort curieux, car il mentionne des lettres de noblesse et de chevalerie que ce capitaine aurait reçues de Philippe II ; il fait connaître l'époque et les circonstances de sa mort, le texte de son épitaphe, enfin le nom de sa femme et la liste de ses enfants.

Voici cet article, de nature à compléter sur des points très importants les recherches de MM. Dumont (3) et Lepage (4). Nous le ferons suivre de quelques notes sur les différents membres de la famille, d'après l'ensemble des travaux qui nous sont connus.

« BOURLOTTE (DE LA)

» ARMES : *D'azur à la fasce d'or, chargée de trois têtes de léopard de gueules, et accompagnée de trois besans aussi d'or.*

» On lit dans le recueil de la noblesse de Bourgogne, Limbourg, Luxembourg, etc., par J. Leroux (5) : Claude de la

(1) *Biographie luxembourgeoise*, 1876.

(2) Chevalier de Kessel, *Livre d'or de la Noblesse luxembourgeoise* ; Arlon, etc., 1869, p. 29.

(3) Dumont, *Nobiliaire de Saint-Mihiel, Hist. de Saint-Mihiel, Ruines de la Meuse*.

(4) H. Lepage, *Un soldat de fortune au XVI^e siècle*, extr. du *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, 1883, p. 6 (seconde édition d'un article paru en 1876 dans les *Mém. de la Soc. philotechn. de Pont-à-Mousson*).

(5) Voy. J. Guigard, *Bibl. hérald.*, n° 3091.

Bourlotte, de Bourgogne (1), colonel au service du roi Philippe II et des archiducs Albert et Isabelle, a été anobli, gratis et sans finance, en considération de ses grands et particuliers services, par lettres patentes dépêchées de Saint-Laurent-le-Royal, le 31 juillet 1597; — fut aussi créé chevalier par lettres patentes dépêchées du dit lieu le 9 août 1597. — Il jouissait d'une pension de 1000 florins sur la recette générale des finances par lettres patentes faites à Saint-Laurent-le-Royal, le 9 juin 1597.

» Claude de la Bourlotte, chevalier, seigneur de Topagna (2), Berlestein, Doncourt (3), La Vallée, Loupoigne (4), Baisy (5), etc., capitaine-prévôt et gruyer du comté de Chiny (6) et d'Etalle (7), colonel de douze compagnies Luxembourgeoises et commandant des troupes Wallonnes au service d'Espagne, fut l'un des plus grands hommes de guerre du xvi^e siècle. Il mourut d'un coup de mousquet, au siège de Hulst, le 24 juillet 1600, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Loupoigne, devant le grand autel, avec l'épithaphe suivante : (8)

(1) Claude de la Bourlotte naquit à Saint-Mihiel (Meuse), dans le duché de Bar.

(2) *Sapogne*? — M. Neyen qualifie Claude : seigneur de Sappogne. Mais n'y a-t-il pas confusion avec Loupoigne?

(3) Canton de Vigneulles, arr. Commercy (Meuse), v. Dumont, *Ruines de la Meuse*, t. III, p. 162).

(4) Canton de Genappe, arr. Bruxelles, pr. Brabant. — C'est, sans doute, la même localité qui, dans les lettres de chevalerie du 2 septembre 1594, est nommée « l'Opoingne ».

(5) Baisy-Thy?, idem.

(6) Canton de Florenville, arr. Virton, pr. du Luxembourg.

(7) Chef-lieu de canton, arr. Virton.

(8) « Le grand théâtre sacré du duché de Brabant, tome I, 2^e partie, page 38. »

» Ici Gist — Noble et illustre seigneur — Messire Claude de la Bourlotte — seigneur de Berlestein, de Boncourt, la Vallée, Loupoigne, Baisy — lequel a été tué lex Ostende pour le — service de sa Majesté — le 24 juillet 1600 — priez Dieu pour son âme —

» Ce vaillant capitaine avait épousé Anne d'Oyenbrugge, morté le 24 novembre 1659, fille de Philippe-René, seigneur d'Oyenbrugge (1) et de Milsen, et de Louise van der Noot, dont :

- » 1° Anne de la Bourlotte, dame de Loupoigne et de Baisy, mariée, le 14 juillet 1616, à Robert de Beaufort de Celles, seigneur de Steenhault, mort en 1647, fils puiné de Louis, et de Catherine de Hamal.
- » 2° François de la Bourlotte, religieux de l'ordre de S^t Dominique.
- » 3° Ernest de la Bourlotte, seigneur de Loupoigne, mort sans hoirs (2). »

Ainsi, Claude de La Bourlotte, après avoir reçu, le 2 septembre 1594, des lettres de chevalerie du duc de Lorraine (3), se serait vu anoblir par le roi d'Espagne, le 31 juillet 1597; et, presque aussitôt après, le 9 août de la même année, il aurait obtenu, du même souverain, une confirmation de sa chevalerie. Dom Pelle-tier (4) connaissait vaguement ce dernier acte; seule-

(1) Oyenbrug? dépend. de Grimberghen, canton Wolverthem, arr. Bruxelles, pr. Brabant.

(2) Chevalier de Kessel, *Ibid.*

(3) Publiées par M. Lepage, *ibidem.*

(4) *Nobiliaire de Lorraine*, p. 77.

ment il le considérait comme émanant du duc de Lorraine et s'appliquant à Idoulx ou Hydulphe de la Bourlotte, qui fut anobli en 1589, mais ne paraît pas avoir occupé de plus hautes fonctions militaires que celles de capitaine de la milice bourgeoise de Saint-Mihiel.

Comme Claude et Hydulphe étaient tous deux originaires de cette ville, qu'ils furent anoblis à peu d'années d'intervalle, qu'on leur donne les mêmes armoiries, enfin que chacun d'eux posséda une partie de la seigneurie de Boncourt, il est permis, tout au moins pour coordonner les renseignements recueillis sur cette famille, de les considérer comme deux frères, issus d'*Hydoulx la Bourlotte*, dit le Vieux, qui, suivant M. Dumont, existait à Saint-Mihiel en 1576. Il est « mentionné différentes fois comme parrain dans des familles bourgeoises, assez peu relevées pour que l'on admette que ses relations ne sortaient pas de la simple roture. Sa femme s'appelait *Marguerite* ». Il « mourut en 1589, ce qui est attesté par la qualité de *veuve*, donnée à sa femme Marguerite (1) ».

Hydoulx la Bourlotte, dit le Vieux, a pu avoir quatre fils :

1. HYDUPLHE, anobli en 1588, auquel nous allons revenir.

2. CLAUDE, le héros de la famille.

3 et 4. JEAN et BERNARD. — M. Dumont, après avoir parlé d'Hydulphe le jeune, ajoute en effet : « Il y eut en ce temps deux autres la Bourlotte, *Jean*, frère de ce Hydoulx, qui fut Bénédictin, et *Bernard* qui, en 1581, fut père d'une *Claudine*, après quoi le nom disparut de

(1) Dumont, *Nobil.*, t. I, p. 469 (supplément).

Saint-Mihiel (1). » — On verra que la femme d'Hydulphe le jeune s'appelait aussi Claudine.

HYDULPHE DE LA BOURLOTTE.

C'est à Hydulphe de La Bourlotte, le jeune, que se rattachent, croyons-nous, tous les faits suivants, lesquels n'avaient pas encore été rassemblés.

En 1581, dit M. Dumont, dans l'*Histoire de Saint-Mihiel* (t. III, p. 243), une rémission de peine fut accordée « à Hidulphe la Burlotte, qui, en faisant la patrouille et se voyant attaqué par le jeune Le Clerc, armé d'une épée, l'avait tué d'un coup de hallebarde. »

Ainsi, il semble que ce personnage occupait déjà un grade dans la milice de Saint-Mihiel. Nous ne savons quelles fonctions lui furent ensuite données à Etain et à Longwy, où la vivacité probable de son tempérament souleva des plaintes contre lui.

L'*Inventaire sommaire des Archives de la Meuse* (B. 1206) renferme, en effet, d'après le compte du prévôt d'Etain pour l'année 1585, l'indication suivante : « Deux gentilshommes des gardes du duc de Guise sont assassinés à Etain ; Hydoule La Bourlotte, accusé d'être l'auteur de ce crime, est arrêté ; le bailliage de Saint-Mihiel évoque ce procès. »

D'après le compte du receveur de Longwy pour la même année, l'*Inventaire* (B. 1944) mentionne en outre : « Information faite par M. Lescuyer, lieutenant général de Saint-Mihiel, au sujet de certains mésus reprochés au capitaine La Bourlotte. »

(1) Dumont, *ibid.*, p. 450

Il paraît que toutes ces plaintes n'étaient pas fondées, ou plutôt que les défauts du capitaine La Bourlotte étaient rachetés par de grandes qualités et d'importants services, puisque le duc de Lorraine l'anoblit quatre années ensuite, c'est-à-dire en 1589. Nous ne répétons pas ce que Dom Pelletier, M. Dumont et M. H. Lepage ont dit au sujet de cet acte, mais nous ferons remarquer la singulière analogie des armoiries, assez compliquées, avec celles de Jacques Rutant, dont les lettres de noblesse portent la date du 25 avril de la même année. Toute la différence consiste en ce que le dernier a deux *étoiles* en chef, au lieu de deux *besans*, et trois têtes de *lions* sur la fasce, au lieu de trois têtes de *léopards*; les trois besans de la pointe et les émaux sont identiques.

L'*Inventaire* des Archives de la Meuse (B. 3082) mentionne un acte qui se rapporte à l'anoblissement du capitaine La Bourlotte : « Information sur les biens et facultés de Idoux de la Bourlotte, bourgeois de Saint-Mihiel, récemment anobli. » (Chambre des Comptes; lay. *Saint-Mihiel, ville et prévôté, II*; 1500-1599.)

De 1589 à 1591, le duc fit au même personnage différents dons. M. Lepage en a relevé les très intéressantes mentions; mais cet historien les a attribuées à Claude, tandis que la désignation de « cappitaine la Burlotte » ne peut convenir qu'à Hydulphe.

Le même auteur dit encore : « Le 4 juillet 1599, Charles III confirme l'acquisition faite par Idoux de La Bourlotte de plusieurs héritages et droits seigneuriaux à Boncourt, Mandres-la-Petite, Forbeauvoisin et Pont-sur-Meuse, pour lesquels il est admis à faire ses foi, hommage et serment de fidélité. (Let. pat. de 1598-1599, n° 70.) »

Dans sa liste des habitants de Saint-Mihiel, vers 1600, et parmi les « nobles, non officiers », M. Dumont cite : « La Bourlotte (1) ».

Le même, dans les *Ruines de la Meuse* (2), mentionne « Hydoux la Bourlotte » comme seigneur de Boncourt, en 1602. Là, il le considère comme fils de Claude, ce que, du reste, il n'essaie nullement de prouver.

M. Bonnabelle nous apprend que, le 14 janvier 1615, « noble Idoux de Bourlotte » se rendit adjudicataire des étangs de la Chaussée (3).

Hydulphe, dit M. Dumont, mourut en 1617. Par son testament, où il s'intitule seigneur de Boncourt en partie, il laissa « 200 francs à l'hôpital, à prendre sur la première pêche de l'étang de la Chaussée..., plus 2000 fr. à la paroisse, pour services religieux ». Mathieu de Metz, écuyer, son parent par alliance, et Jean Thieselin, avocat, furent ses exécuteurs testamentaires (4).

Le capitaine La Bourlotte épousa, en premières noces, Henriette de Sponville, morte dès 1591, et, en secondes, Claudine de Metz, qui lui survécut (5); elle était fille de Mathieu II de Metz et de Barbe le Dart (6). Aucun enfant ne paraît être issu de ces deux mariages.

(1) Dumont, *Histoire de Saint-Mihiel*, t. II, p. 2.

(2) Tome III, p. 162.

(3) Cl. Bonnabelle, *Notice sur La Chaussée* (canton Viigneulles, arr. Commercy); Bar, 1881, p. 26.

(4) Dumont, *Nobil.*, t. I, p. 489. — Cf. *Hist. de Saint-Mihiel*, t. IV, p. 98.

(5) *Ibidem.* — Cf. t. I, p. 96.

(6) *Ibidem.*, t. I, p. 96 et 480.

Nous n'ajouterons qu'un mot, pour appeler sur Claude de la Barlotte l'attention des historiens luxembourgeois. C'est dans leur ancien duché, en effet, et vers les Pays-Bas, que l'on peut, — après les recherches entreprises en Lorraine par les auteurs dont nous venons de citer les noms, — espérer de faire des découvertes importantes. Parmi les hommes remarquables que le xvi^e siècle a produits en grand nombre, nous voyons dans ce vaillant guerrier l'une des figures les plus originales ; nous sommes persuadé qu'en s'attachant à le suivre dans toute sa carrière, on recueillerait les éléments d'une très curieuse étude biographique et d'un chapitre considérable d'histoire militaire (1).

L. GERMAIN.

DOCUMENTS INÉDITS SUR LE VILLAGE DE BOULAINCOURT

MM. Lepage et Charton, dans leur *Statistique du département des Vosges*, ont donné, sur le village de Boulaincourt, une excellente notice qui se complète par deux documents inédits, récemment découverts par moi dans des papiers de famille. L'un est un état de rentes seigneuriales dues chaque année, à la Saint-Martin, au

(1) Dans le récent ouvrage de MM. Lallemand et Bonnette sur *Jean Errard* (p. 124, note 5), il est dit, à propos du siège de Cambray, qui se rendit le 3 octobre 1595 : « Le colonel de la Barlotte (*sic*) avait, au témoignage de Palma Cayet, la charge de l'artillerie. »

prieur de Boulaincourt (1) ; l'autre, l'énumération des droits d'une foire importante qui se tenait dans ce village le lendemain de l'Assomption.

ED. BONVALOT.

Règlement du paste deu chacun an aux S^{rs} officiers du Bailliage du Comté de Vaudémont par les seigneurs de Boulaincourt, à jour de foire desseignée.

A Son Altesse

Remontre très humblement le seigneur marquis de Hauttonchastel, compte de Vaudémont,

Q'ua luy pour la moitié et aux Sieurs vénérables abbé prieur et Religieux de l'abbaye de St-Léon de Toul pour l'autre, appartient en tout droit, autorité et émoulement de haute moyenne et basse justice sans part d'autruy le village, ban et finage de Boulaincourt au Bailliage du Comté de Vaudémont ; y ont la création de Maire et Justice qui tenois, et juges de toutes actions et matière civile et criminelle, vostre altesse n'y ayant, outre de sa souveraineté, autre choses que l'exécution des criminels y condamnés, laquelle se fait à Vézélise ; Le prévost duquel lieu s'envien recevoir à cet effet à l'extrémité du ban dudit Boulaincourt, les cris de la foire au jour de l'assomption Notre Dame par les maires

(1) Le premier de ces documents a exclusivement un intérêt de localité, à cause des noms d'individus qui s'y trouvent mentionnés, et nous croyons devoir nous borner à le signaler ; il n'en est pas de même du second, que nous nous empressons de publier, en remerciant notre honorable confrère de cette communication.

du Val de Gugney, lesquels viennent dès le midy dudit jour assisté des jeunes gens dudit Val, lesquels commettent au prétexte de ce plusieurs insolence, et, la garde de la foire qui se tient le lendemain dudit jour de l'assomption depuis le matin jusque à midy à l'effet de laquel garde le S^r Bailly dudit Compté et son lieutenant et les S^{rs} vos procureurs Général, Maistre Eschevin et Juré et prévost dudit Compté et son lieutenans avec un sergent dudit Bailliage audit jour de foire viennent audit Boulaincourt sur les neufs heures du matin font publier les cris, deffence accoutumée par lesdit sergent de la part de votre Altesse et desdits seigneurs du lieu aux dépens desquels s'en retournent ; et ainsi demeure la garde de laditte foire depuis la dite heure de midy auxd. seigneurs d'autant que tout cela n'apporte aucun profit ny commodité à V. A. ains une surcharge de dépenses embarassent tant ausdits seigneurs et à leurs officiers qu'aux marchands. Le d. Seigneur Marquis supplie très-humblement que v^{tre} bonplaisir soit de luy conduire et transporter lesdits droits et autorités qu'il a audit Boulaincourt sous la réserve de lad. souveraineté et nottamment du cris de lad. foire et garde de laditte foire attendu que Sadtte Altesse n'en voit aucun profit et ledit Seigneur Marquis aura un accroissement d'obligation au service très humble de Sa ditte Altesse.

Veue en Conseil la présante Requette la renvoyons à nostrès cheres et féaulx conseillers présidents et gens de Comptes de Lorraine auxquels mandons examiner ce contenu en icelle et du tout nons faire emple raport par écrit avec advis qu'il nous enverrons clos et ficelé, pour iceluy reçu estre par nous ordonné. 10 frans barrois estre bon afaire par raison, car ainsi nous plait ;

Expédié à Nancy le septiesme jour de juillet mil six cent dix ; les S^{rs} de Gournay, chef dudit conseil et Bailly dudit Nancy, deli nommé Prieur des terres de Gournay, Bardin Baillivy, M^{rs} des Requettes ordinaire présens :

Signé Henry : Contresigné J, Aimé

Les Conseillers et auditeurs des Comptes de Lorraine renvoyent la requete cy devant écrite au S^r procureur général, receveur et contrôleur du Compté de Vaudémont pour advertir quels sont les droits, autorité, profit et émolument que Son Altesse a au village, ban et finage de Boulaincourt, à qui le vilage appartient, haute, moyenne et basse justice, au nom de qui se fait les cris de la foire, et à qui appartient la foire qui se tient audit lieu le lendemain de l'Assomption Notre Dame ; Si de laditte Garde et force de laquel revienne quelque commodité à Son Altesse et quelqui sont ceux des subjets de S. A. qui sont obligé à la garde de cette foire et du tout dresser raport par écrit avec advis par iceluy veu et considéré, advertir sadite Altesse qui y ordonnera puis après son bon plaisir ; fait en la Chambre des Comptes à Nancy, le huitième juilliet mil sept cent dix, les auditeurs Humber Bardin Barron, Collenet, Lefebvre et Rouge présent. Signé Pariset.

Veue de rechef en notre Conseil la Requette y jointe sous notre sceau secret et les deux rapports de nos amez et féaux les procureurs général, receveur et contrôleur au conté de Vaudémont en datte du seizième juillet et quinzième août de l'an dernier 1610 avec celui de nostrès cher et féaux les présidant et gens des Comte de Lorraine de vingt neuf juillet dernier, nous renvoyons ce

tout aux d. président et gens desdits Compte auquel mandons d'assurer et limiter le nombre suffisant et nécessaire de nos officiers dudit Bailliage dudit comté pour aller par chacun an le seizième du mois d'août au lieu et ban de Boulaincourt, à la foire qui si tient audit jour pour y faire publier par un des sergents du bailliage dudit comté les cris et deffence accoutumé, audiancer au prioré les causes, dispute, controverse et difficulté des maîtres des han des métiers dudit Compté, malversations comises et trouvées, par leur visite et autre moyen semblable, et droits en dépendant ou nous appartenant en souverain, régler les frais du diner de nosdits officiers qui iront audit Boulaincourt à l'effet de ce que dessus et par mesmes moyens leur enjoignons de pourvoir sur le tout ainsi que de justice, et à ce que les jeunes gens en arme accompagnant les mailleur de Fourcel sous Gugney et dud. Gugney qui annuellement alternativement sont tenus et obligé de se trouver audit Boulaincourt dès le mydy du jour de fête de l'Assomption Notre-Dame pour mener la fête dudit lieu, et à cri de par nous danser et faire danser et garder jusqu'à midy du landemain que ladite foire sy tient ny commettre aucune insolence et en sorte qu'à l'advenir nous n'en recevions aucune plainte ny doléance, de ce faire avons audit présidant et gens de Comte donné et donnons plain pouvoir, commission et mandement spécial par tout qu'il appartiendra. Car ainsi nous plait. Expédiée à Nancy huitième d'août 1611 les s^{rs} (lacune) de Lorraine Malvoisin M^{re} des Requettes ordinaire, de Marainville présidant du Conseil et des comptes, de Heullecourt présidant des Compte de Lorraine et Barrois, Courcel, conseiller et secrétaire d'estat et audi-

teurs desd. compte prés. Signé Henry et pour secrétaire J. Aimé.

Veue par nous présidant Conseillers et Auditeurs des comte de Lorraine, le départ (lacune) du noble conseil de son altesse sur leur raport fourny suivant la charge à eux comises et donné par le noble décret de sa dite Altesse en datte du septème juillet de l'année dernière apposé au pied de la requette celle cy devant présentée par les Excellences de Monseigneur le Marquis d'Hauttonchatel ledit départ en datte du huitième jour du présent mois d'année 1611 portant mandement à nous d'admirer et limiter le nombre suffisant nécessaire des officiers du Bailliage dudit comté de Vaudemont pour aller par chacun an le seizième du mois d'août au lieu et ban de Boulaincourt à la foire qui si tient audit jour y faire publier par un des sergents du dit baillage dudit comté les cris et deffences accoutumés, audiancer au prioré les causes, dispute et différent des M^{rs} des hans des métiers du dit comté malversation commise et trouvée, par leur visite et autre moyen.

Coppie tirée mot à mot sur l'original le trois novembre dix sept cent soixante onze par moi George Marchal marchand à Boulaincourt.

CHRONIQUE.

Notre honorable confrère M. Lamasse, de Lunéville, nous adresse la communication suivante :

Monsieur le Président,
En lisant un article sur l'ermitage de Saint-Joseph

de Messein, inséré dans le tome X de la troisième série des *Mémoires de la Société d'Archéologie*, il m'est revenu à la mémoire que, depuis bien des années, j'avais copié une inscription qui se trouvait placée dans la chapelle de l'ermitage de Sainte-Anne, près Lunéville, et transformée en grange depuis la Révolution, m'a-t-il été dit.

Je vous envoie l'inscription, que j'ai copiée littéralement.

Son Altesse Charles 4
d'heureuse mémoire
a permis de construire ce
lieu du 7 novembre
1666 ++



Monseigneur de Biss[y]
évêque et conte de
Toul a ordonné d'exposer
cette pierre du 10 avril
1697

Frère Michel Legrand premier
hermite et fondateur des hermitages de Ste
-Anne, et de Joseph de Messin. Laisse à
perpétuité les dis lieux — aux hermites de St-
Antoine à charge quils observeront l'institut
de St Antoine, approuvé par deux ordinaires
pour les maisons du 30 janvier 1676 et
du 7 octobre 1677. à charge quils
feront annuellement célébrer une messe au
jour du décez dudit frère de plus lui diront
tous les jours un de profundis pour le repos
de son âme, une messe basse pour défunt
Nicolas Parcelle et sa famille qui ont fait
du bien dans ce lieu, une autre pour Nicolas
Vannier et les siens qui a donné un prey
dans ce lieu, une autre pour les frères obser-
vant l'institut qui ont travaillé à augmenté
ces lieux-i Ces 4 messes sont de Rè-
quiem, et sont perpétuelles. Priès Dieu
pour le repos des âmes de tous les bienféc-
teurs de ce lieu †.

Il existe aussi, à la ferme de la Rochotte, près de Baccarat, une inscription gravée sur marbre noir. Ces lettres, ainsi que le caducée qui se trouve par le bas, ont été dorés ; le tout encadré, en pierre avec corniches et consoles de chaque côté, et placé au dessus de la porte de l'écurie.

Deo Opt. Max.

Hoc sacellum cum eremite ea Domo
D. M. Magdalænæ olim dicatum
Vetusta soliq visio pene collapsum
Valentinus J. Duval
beneficio eo socl (?) accep memor
huc transferre instaurari curavit
anno M. D. CCLII.

P. S. — On doit réparer ou transformer incessamment la ferme de Sainte-Anne et, quelle qu'en soit la valeur, je tenterai quelques démarches près du propriétaire au sujet de l'inscription ci-dessus.

Nous recevons de notre honorable confrère M. Ferdinand des Robert la communication ci-après :

« En dépouillant les archives de la Maison de Ligniville, j'ai trouvé la lettre originale suivante, qui présente quelque intérêt. Elle est adressée par Deruet au comte de Ligniville (Philippe-Emmanuel), général de l'artillerie de Charles IV :

« Je vous remercie de tout mon cœur de votre livre, »
» lequel je vous ranvoy ung estampe de ce que je fais »
» sans écriture. Je vous en voyré ungne parfaicte, mais

» que vostre mesage revigne. Je vous sublis de me
» croire que je suis de cœur et d'affection

» Monsieur

» Votre très humble et très obéissant serviteur,

Claude Deruet.

» De Nancy, 12 desambre 1614 ».

Sur le repli : « A Monsieur le Comte de Ligneville ».

La lettre était fermée par deux petits sceaux en cire rouge, aux armes de Deruet. Elles sont conformes à celles qui sont décrites par Dom Calmet, dans la *Bibliothèque lorraine*, mais l'écu est timbré d'un casque *surmonté d'une fleur de lys*.

NÉCROLOGIE.

CHARLES-JOSEPH-STANISLAS COURBE.

Nous avons encore à enregistrer aujourd'hui la perte d'un confrère regrettable à plus d'un titre : M. Courbe, lauréat de plusieurs sociétés savantes, est mort le 5 février, à l'âge de 46 ans.

Né dans une condition fort modeste, privé des dons de la fortune, obligé de vivre de son travail de comptable, M. Courbe a songé à demander à l'étude les distractions de sa vie, et, depuis bien des années, il a consacré tous ses instants de loisirs à l'histoire locale, spécialement à celle de Nancy. Il a pris pour point de départ un Etat manuscrit des maisons de la ville, dressé en 1767, avec les noms des propriétaires, et c'est ainsi

qu'il est parvenu, comme il le disait lui-même, à « faire renaître le Nancy d'il y a cent ans avec des jalons historiques ». On n'imagine pas ce qu'il a fallu de patience et d'investigations pour composer ce volume de près de cinq cents pages, qui a pour titre : *Promenades historiques à travers les rues de Nancy au XVIII^e siècle, à l'époque révolutionnaire et de nos jours ; — Recherches sur les hommes et les choses de ces temps.*

Nous serions incomplet si nous ne faisons pas au moins mention des autres productions imprimées de M. Courbe. En voici les titres :

Une œuvre apocryphe attribuée à Dom Calmet : la Réponse aux attaques de Chevrier (dans le *Journal de la Société d'Archéologie*, numéro de juillet 1878).

Table de renvoi aux chiffres et lettres du plan de la Ville-Vieille de Nancy (par La Ruelle), publiée par Lionnois, annotée.

LES SINGULIÈRES MERVEILLES DU VIEUX NANCY :

- I. — *Le portail des Sœurs Grises*, rue des Dominicains, avec reproduction de l'estampe de D. Collin.
- II. — *Les figures allégoriques de la Porterie ducale* : le Bœuf qui prêche, le Cochon porte-étendard, le Singe Cordelier, etc.

Lettre sur la phraséologie usitée dans les discours académiques ; seconde suite des Mémoires de l'Académie de la Ville-Neuve de Nancy.

L'Histoire des villes vieille et neuve de Nancy, par le sieur J.-J. Lionnois, prêtre : I. Historique de la publi-

cation ; — II. Liste inédite des souscripteurs. Travail du plus grand intérêt, révélant les difficultés qui ne permirent pas à Lionnois de voir publier de son vivant son œuvre chérie.

Etat de la noblesse de Nancy, distribuée par paroisse et selon les numéros des hôtels et maisons (réimpression d'une plaquette rarissime imprimée en 1762, avec notes, rapprochement de numéros et préface).

Du projet d'un hôpital général au faubourg Saint-Pierre de Nancy en 1769 (dans la *Maison des Missions royales*, aujourd'hui Séminaire diocésain). — (Dans les *Memoires de la Société d'Archéologie*, année 1884, pages 107-140.)

Nancy, ses portes et ses places : Esquisse historique, (42 pages), pages 357-399 du *Grand Annuaire de l'Est*.

M. Courbe a aussi publié un nombre considérable d'articles, dont plusieurs, par leur étendue, forment de véritables monographies. Nous indiquerons, notamment, les suivants : *Arrivée de Stanislas en Lorraine*, extraits des notes de Jamet le jeune, secrétaire particulier de La Galaizière, dans le *Petit Nancéien* des 30 juin, 1^{er}, 3 et 7 juillet 1881 ; et les *Ephémérides nancéiennes*, en cours de publication dans la *Dépêche de Nancy*.

M. Courbe a envoyé à M. Mouravit, notaire à Aix-en-Provence, les plus curieux documents sur Jamet, destinés à rectifier et à compléter l'Étude sur cet écrivain bizarre, insérée par M. Mouravit dans la revue *le Livre*.

En dehors de ces productions imprimées, qui sont loin de donner une idée complète des immenses recherches de M. Courbe, celui-ci laisse un nombre considé-

nable de manuscrits, les uns rédigés et préparés pour l'impression, les autres à l'état de notes et recherches puisées un peu partout. Notre Nancéiste ne reculait pas plus devant la lecture d'un in-folio que devant le dépouillement de la collection d'un journal pendant un siècle.

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

CATALOGUE MÉTHODIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE LA VILLE DE VERDUN, revu, complété et publié par l'abbé N. Frizon, bibliothécaire de la ville... HISTOIRE (avec une notice historique sur la Bibliothèque). — Verdun, imp. Ch. Laurent, 1884, gr. in-8° de LXVII et 558 pp.

Ce livre fait honneur, à la fois, aux anciens bibliothécaires de Verdun, qui ont commencé le classement de l'importante collection confiée à leurs soins, à la Municipalité, qui a compris l'importance de la publication du catalogue, notamment de la partie historique, enfin et surtout à M. l'abbé Frizon, dont le zèle dévoué, le savoir et l'activité constante, sont parvenus à mener à bien l'organisation générale d'une vaste bibliothèque et la préparation d'un catalogue imprimé, surmontant les obstacles de différente nature qui devaient s'opposer à un projet aussi considérable et complexe.

La partie HISTOIRE, qui forme le présent volume, ne compte pas moins de 3770 numéros, et souvent un numéro désigne un recueil factice comprenant un nombre plus ou moins élevé de pièces et de brochures. Certains ouvrages auraient pu, au point de vue d'un classement

absolument méthodique, recevoir leur place dans d'autres parties que l'Histoire, par exemple dans la Jurisprudence, la Théologie, etc.; mais M. l'abbé Frizon, personne ne songerait à l'en blâmer, a dû accepter les grandes lignes tracées par ses prédécesseurs, tout en y apportant d'utiles modifications de détail ; puis, à raison de l'intérêt des études historiques locales, et dans la prévision d'un retard possible pour la suite de la publication, il était bon de réunir dans ce groupe tous les ouvrages qui s'y rattachent par des cotés particuliers, mais néanmoins impossibles à négliger. Les grandes divisions sont bien fixées ; les renseignements bibliographiques, exacts et complets ; la table intelligemment ordonnée.

La *Notice historique* placée en tête de l'ouvrage offre un très grand intérêt, indépendamment de son objet spécial, pour l'histoire des grandes bibliothèques anciennes de Verdun, pour celle des bibliophiles des deux derniers siècles, enfin pour les annales de la ville pendant la Révolution.

La bibliothèque de la Société d'Archéologie lorraine a été heureuse de se voir comprise dans le nombre des établissements qui doivent à l'obligeante intervention de M. l'abbé Frizon, comme à la générosité de M. le Maire et du Conseil municipal de Verdun, le don d'un exemplaire de cet important et utile catalogue.

L. GERMAIN.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

LA FAMILLE DE M. LE MERCIER DE MORIÈRE a offert à la Bibliothèque du Musée la copie d'un document qui fait partie du fonds de la cathédrale de Toul et porte, aux Archives, la cote G. 110.

C'est un cahier in-folio, de 137 pages, sur la couverture duquel est l'intitulé : *Necrologium ecclesiæ cathedralis tullensis, renovatum anno 1741.*

Il forme deux chapitres ; le premier a pour titre : « Tabula in quâ reperiuntur nomina Dominorum Benefactorum hujus ecclesiæ, quorum fiunt obitus per annum, secundum ordinem dierum mortis, et annorum foundationis obituum... »

Le second chapitre, beaucoup plus étendu que le premier, est intitulé : « Recollectio Benefactorum et inscriptorum in antiquo Necrologio ».

Suit la liste, par mois et par jour, des bienfaiteurs de la cathédrale dont le chapitre faisait célébrer les obits. Cette liste contient des noms et des dates fort intéressants à relever.

Notre regretté Secrétaire avait fait faire une copie de ce précieux Nécrologe en vue d'un complément à son travail sur *les Testaments au profit de l'église de Toul*, qui a paru dans le dernier volume de nos *Mémoires*.

ACQUISITION FAITE PAR LE MUSÉE LORRAIN.

Dans le 10^e numéro du Journal de l'année 1884, page 183, M. de Souhesmes a signalé l'existence de deux bornes armoriées entre le bois communal de Champigneulles et un bois particulier, il a donné en même temps le dessin de celle de ces bornes dont la face est le mieux conservée.

Il a paru intéressant d'acquérir ce spécimen assez rare d'anciennes *pierres bornales*, dont notre Musée était jusqu'à présent dépourvu. Grâce à l'obligeante intervention de MM. du Chatelle et Zæppfel, inspecteur et inspecteur-adjoint des forêts, M. Martin, maire de Champigneulles, que la Société compte déjà au nombre de ses donateurs, a gracieusement autorisé la cession de ce petit monument, qui fait maintenant partie de nos collections.

Aux deux bornes signalées par M. de Souhesmes, il faut en joindre une troisième, identique, se trouvant sur le même périmètre, entre la forêt communale et le bois de M. de Rennepont; en cherchant bien, peut-être en trouverait-on encore davantage.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. LEPAGE.

Nancy, imp. de G. GRÉPIN-LEBLOND, passage du Casino.

JOURNAL
DE LA SOCIÉTÉ
D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE
ET DU
MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

34^e ANNÉE. — 3^e NUMÉRO. — MARS 1885.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 14 février 1885.

PRÉSIDENTE DE M. CH. COURNAULT, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du mois de janvier est lu et adopté.

Présentation de candidats.

Sont présentés comme candidats : M. le comte Marcel Le Bègue de Germiny, à Paris, par Mme la vicomtesse de Roquefeuil, MM. Fourier de Bacourt et le baron de Dumast ; M. le général Brice, à Nancy, par MM. H. Lepage, C. Laprevote et Langlard ; M. l'abbé Rance, docteur en théologie, professeur à la Faculté de théologie d'Aix, par MM. Haillant, H. Lepage et L. Wiener ; M. André Génin, sous-lieutenant au 79^e régiment d'in-

fanterie, à Neufchâteau, par MM. H. Lepage, comte Edmond de Martimprey et de Rozières ; M. le baron de Bouvet, à Saint-Remy-en-Bouzemont (Marne), par MM. H. Lepage, de Rozières et P. de Lallemand de Mont.

Il est donné lecture d'une lettre de Mme Le Mercier de Morière par laquelle elle remercie les membres de la Société des témoignages de sympathie qu'elle a reçus d'eux à l'occasion du décès de son mari.

M. le Trésorier donne connaissance du compte financier de l'exercice 1884.

Ce compte est renvoyé à l'examen de la Commission des finances.

Ouvrages offerts à la Société.

Revue de la Société des études historiques, faisant suite à *l'Investigateur*, 4^e série, tome II, 50^e année, 1884.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, publié par Paul MEYER et Gaston PARIS. — Octobre 1884, tome XIII.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n^o 169. — Janvier 1885. — Mémoires.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tome VI de la 2^e série, année 1883.

Bulletin de la Société historique de Compiègne, t. VI, 1884.

Annales du musée Guimet. Revue de l'histoire des religions, 5^e année, nouvelle série, t. X, n^o 2 (septembre et octobre), et n^o 3 (novembre et décembre). — Deux fascicules.

Notice sur Laurent-Marie-Joseph Le Mercier de Morière, docteur en droit, archiviste-paléographe, etc., par Henri LEPAGE, président de la Société d'Archéologie lorraine (Nancy, typ. Crépin-Leblond, 1885).

Répertoire des travaux historiques, contenant l'analyse des publications faites en France et à l'étranger pendant l'année 1882, t. II, supplément Index. (Publication du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Paris, imprimerie nationale, 1884).

Un portrait de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, au Musée lorrain, par M. Léon GERMAIN (Nancy, typ. Crépin-Leblond, 1884).

L'étole de saint Charles Borromée dans le trésor de la cathédrale de Nancy, par LE MÊME (Nancy, typ. Crépin-Leblond, 1884).

Notice sur une trouvaille de monnaies lorraines des XII^e et XIII^e siècles faite à Saulxures-lès-Vannes (canton de Colombey), par MM. BRETAGNE et E. BRIARD (Nancy, typ. Crépin-Leblond, 1884).

Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain, communément appelées Médailles impériales, par feu Henry COHEN, continuée par FEUARDENT, 2^e édition, t. IV (Rollin et Feuardent, éditeurs, 4, rue de Louvois, à Paris).

Journal des Savants. — Janvier 1885.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France. Séances du 1^{er} avril au 22 juillet 1884 inclus, t. XIII, 2^e livraison. — Deux fascicules.

Revue savoisienne, 1884, 25^e année.

Bulletin administratif de la ville de Nancy, t. VII, année 1884.

Lectures.

M. FERDINAND DES ROBERT termine la lecture de son travail sur la *Correspondance inédite du duc Nicolas-François*.

M. E. BRIARD lit une notice de M. A. Stein, architecte à Toul, sur *le collège de Gilles de Trève, à Bar-le-Duc*.

Le vote sur l'impression de ces deux mémoires est renvoyé à la prochaine séance.

MÉMOIRES.

**DE LA COLLABORATION DE LIGIER RICHIER AU TOMBEAU DE
CLAUDE DE LORRAINE, DUC DE GUISE, A JOINVILLE (1550).**

Les guerres, les révolutions politiques et les changements de goût ont réduit à un nombre si minime les œuvres remarquables léguées à la Lorraine par les écoles artistiques de la Renaissance, que bien rares sont les morceaux de sculpture dont on a pu prouver avec certitude l'attribution à Ligier Richier. D'autre part, les ravages opérés dans les grands dépôts d'archives, la destruction presque complète des titres antérieurs au xvii^e siècle conservés dans les communes, les presbytères et les propriétés privées, rendent extrêmement difficile la recherche de la paternité des ouvrages qui existent encore ou dont la renommée a conservé le souvenir. Les obstacles qui s'opposent aux travaux de cette nature ne doivent cependant pas les faire abandonner, mais bien plutôt servir de stimulant,

car la satisfaction du résultat est proportionnée à l'effort; seulement, il convient que chacun participe à la peine, et que tous s'entr'aident.

Au mois de décembre 1883, M. L. Maxe Werly, dont le nom est bien connu de tous les archéologues lorrains, eut l'obligeance de nous écrire ceci : « Je lis, dans la *Revue de Champagne* (décembre, p. 472), que le tombeau de Claude de Lorraine, placé dans l'église de Saint-Laurent de Joinville, fut exécuté par trois sculpteurs, Dominique Florentin, Jean Picard et *Richiel*, ou *Richier* : ce dernier habitait Pont-à-Mousson; peut-être, en consultant les comptes, trouverait-on des renseignements sur ce Richier. »

Cette recherche a été faite récemment par un amateur, savant et zélé, de Joinville, et par M. Edmond Bonnaffé, qui a exposé les résultats acquis dans un excellent article publié, au mois d'octobre dernier, par la *Gazette des Beaux-Arts* (1). L'auteur avait, pour point de départ, un travail de M. Fériel, à qui l'on doit des notices locales importantes et estimées, et qui, à propos du tombeau de Claude de Guise, écrivait en 1842 : « Ce fut à Joinville qu'on exécuta ce monument. Trois sculpteurs y furent employés : Dominique Florentin, Jean Picard, dit le Roux, et *Richiel*... Richiel habitait Pont-à-Mousson... Les cariatides, suivant une note dont nous ignorons l'auteur, seraient dues principalement au ciseau de Richiel ou Richier (2)... »

(1) P. 314. Edmond Bonnaffé, *Le mausolée de Claude de Lorraine*.

(2) Fériel, Mémoire lu à la Société des Beaux-Arts, séance du 19 avril 1842, et *Mémoires de la Société archéologique de Langres*, 1, 12.

Le monument funéraire de Claude de Lorraine et de sa femme, Antoinette de Bourbon, passait pour l'un des plus magnifiques qui existassent en France ; malheureusement il n'en reste que des fragments tout à fait secondaires, des descriptions beaucoup trop succinctes et des croquis évidemment défectueux et incomplets. On sait toutefois qu'en arrière d'une partie architecturale très importante, à plusieurs arcades, décorée d'ar-moiries et de superbes cariatides, se dressait le tombeau, surmonté de statues représentant, étendus et dépouillés de leurs vêtements, les cadavres des deux époux. C'est une idée singulière, et bien dans le goût de l'époque, qu'avait eue la veuve de Claude, de faire, elle vivante, placer ainsi l'image de son corps inanimé auprès de celui du grand prince dont elle avait été l'unique et fidèle compagne. De ces deux statues, que l'on disait être particulièrement admirables, il ne subsiste plus rien.

M. Bonnaffé a retrouvé, dans les archives, les noms des deux premiers artistes cités, qu'il a identifiés avec sa compétence ordinaire. Le premier, comme son surnom l'indique, était originaire d'Italie ; les fameuses cariatides, dont quelques-unes sont conservées, portent incontestablement les caractères de l'art de ce pays, et doivent, par conséquent, être restituées à Dominique Florentin. M. Bonnaffé a révoqué en doute la participation de Ligier Richier, n'en ayant découvert aucune preuve. Transcrivons le paragraphe dans lequel il parle de ce sculpteur, afin de revenir sur ses premières conclusions et aussi de faire connaître le jugement remarquable qu'il porte sur la nature du génie du grand artiste, notre compatriote.

« Comment, dit M. Bonnaffé, justifier la collaboration de Richier au mausolée de Joinville ? Passe encore, si on lui avait attribué les *corps gisants* de Claude et d'Antoinette ; Richier excelle dans ces représentations funèbres, comme la figure de la Mort à Saint-Pierre de Bar-le-Duc, et l'effigie couchée de Philippe de Gueldres, aux Cordeliers de Nancy. Mais la note citée par Fériel veut qu'il soit l'auteur des cariatides ; or, deux de ces cariatides existent, nous les connaissons ; et certes, le rude Lorrain n'a rien à voir dans cette facture délicate, raffinée, semi-italienne. Richier est un de ces vieux maîtres provinciaux dont j'ai parlé jadis (1), élevé dans l'esprit des anciennes corporations et refusant de se laisser griser par les Italiens, comme leurs confrères de Fontainebleau. Ennemi juré des formules à la mode, il conserve fièrement et sans alliage sa personnalité, son indépendance, la saveur propre de son terroir. C'est un gallican qui n'admet pas de compromis avec les ultramontains. »

Nous offrons ces dernières lignes à la méditation de ceux qui s'obstinent, sans citer des preuves valables, à envoyer Ligier étudier la sculpture à Rome, et qui sont esclaves du préjugé au point de retrouver, dans le Sépulcre de Saint-Mihiel, des imitations de Michel-Ange.

Pour ce qui est de la participation du maître de l'école lorraine au monument de Claude de Guise, nous convenons qu'il ne faut pas songer aux cariatides ; M. Fériel les ayant seulement indiquées d'après une note dont l'auteur lui était inconnu, il n'y a pas lieu de

(1) « *Gazette des Beaux-Arts*, mai 1875. »

s'y arrêter davantage. Il en est tout autrement des renseignements que cet auteur donne de lui-même ; les comptes relatifs aux deux statues couchées ne figurent pas au nombre des pièces qu'a retrouvées M. Bonnaffé ; comme il en reconnaît la possibilité, ces statues doivent être l'œuvre de Ligier ; nous persistons à le croire, d'accord avec un amateur très éclairé de Joinville, M. H... G..., dont nous avons mis plusieurs fois à contribution l'inépuisable obligeance.

« C'est d'après M. Fériel, nous dit M. G..., que j'avais indiqué son nom comme ayant participé à la sculpture de ce monument. J'avais trouvé ce renseignement dans des notes manuscrites de lui et dans le fort volume in-8°, également manuscrit et faisant partie de la bibliothèque qu'il a léguée au département de la Haute-Marne. — Je connais l'exactitude rigoureuse des écrits de M. Fériel et sa précision en fait de dates ou faits, et je pense que ce n'est point à la légère qu'il a mentionné la participation de Ligier. Où a-t-il puisé ce renseignement, je n'ai pu le découvrir jusqu'ici ; mais je ne désespère point... »

Des preuves indirectes nous paraissent venir appuyer solidement l'allégation de M. Fériel. Si cet auteur avait parlé de *Richier* de *Saint-Mihiel*, nous aurions cru volontiers à une tradition inventée après coup, à cause de la grande renommée du statuaire. Mais aucun historien n'avait jamais écrit son nom *Richiel* (forme cependant très admissible, l'*l* finale ne devant pas se prononcer), personne surtout n'avait jamais dit qu'il eût habité Pont-à-Mousson ; et voilà que ces deux faits, non suspects de supercherie, fortifient l'opinion formulée. Nous allons essayer de la soutenir, en démontrant qu'à l'épo-

que où mourut le duc de Guise, Ligier Richier devait précisément être fixé à Pont-à-Mousson, et venait d'exécuter trois monuments funéraires non sans des analogies diverses avec celui de Joinville.

Le premier de ces monuments, le *Squelette* de Bar-le-Duc, comme on l'appelle ordinairement, bien que le mot ne rende pas bien l'objet, avait dû nécessiter, peu après 1544, le départ de Ligier, de Saint-Mihiel, pour la capitale du Barrois. Cette célèbre statue était, en effet, destinée à la sépulture de René de Chalon, — mari d'Anne de Lorraine, fille du duc Antoine, — tué au siège de Saint-Dizier, le 15 juillet 1544.

Trois ans plus tard, Ligier dut se transporter à Pont-à-Mousson pour y élever un tombeau à la duchesse Philippe de Gueldres (mère de Claude de Guise), décédée religieuse clarisse dans le couvent de cette ville, le 28 février 1547. La statue couchée de la duchesse, que l'on citerait comme le chef-d'œuvre de son auteur, s'il n'avait fait le *Sépulcre*, n'a été amenée à Nancy que postérieurement à 1822.

M. Bonnaffé a cité ces deux monuments, mais il ne dit rien du troisième, dont la tradition, jointe à un important concours de probabilités, établit cependant l'attribution à Ligier (1). Nous voulons parler du tombeau de René de Beauvau, mort en 1548, et de sa femme, Claude de Baudoche. Les statues couchées, de grandeur naturelle, des deux époux, se voient aujourd'hui au Musée lorrain; le monument avait été érigé dans l'église de Noviant-aux-Prés, localité située

(1) *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, 1867, page 39. Art. de M. L. Benoit, avec pl.

à peu près entre Toul et Pont-à-Mousson, mais plus rapprochée de la seconde de ces deux villes, ce qui permet d'y supposer l'habitation de Ligier à l'époque où il s'occupa de cet ouvrage.

Comment donc ne pas croire qu'Antoinette de Bourbon voulut, pour l'exécution de sa statue funéraire et de celle de son mari, faire appel au sculpteur de génie qui venait de s'illustrer par la confection de différents tombeaux, notamment de la duchesse Philippe ? C'est de Pont-à-Mousson que la veuve de Claude de Lorraine dûit le faire venir à Joinville ; c'est bien là que la citation de M. Fériel nous dit qu'il habitait. Ce concours de faits constitue une preuve difficile à récuser ; par conséquent, nous nous croyons fondé à prétendre que les statues, si originales et si renommées, de Claude, duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon, étaient réellement de Ligier Richier.

L. GERMAIN.

ACTE DE NAISSANCE ET DE BAPTÊME DE DOM MAUGÉRARD.

La plupart des auteurs (1) qui ont parlé de Dom Maugérard le font naître à Auzéville en 1740. M. Buzy a rectifié cette date dans son ouvrage intitulé : *Dom Maugérard ou histoire du Bibliographe lorrain* (2). Il ne

(1) La France littéraire. Les Biographies de Michaut et de Firmin-Didot, etc., donnent pour date de la naissance de Dom Maugérard l'année 1740.

(2) M. Buzy n'a pas mentionné dans son travail l'article sur Dom Maugérard imprimé dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine* en avril 1880, auquel il a dû la connaissance de sources importantes. On sera surpris de ne pas

sera pas toutefois sans importance de reproduire ici textuellement l'acte de baptême du savant Bénédictin :

« Jean-Baptiste, fils de Nicolas Maugérard et de
» Marguerite Arnould, mariés ensemble et habitans de
» cette paroisse, est né le vingt-neuf avril et a été
» baptisé le 30. Son parain a été le S^r Jean-Baptiste
» Maugérard, et la maraine son espouse. En foi de quoi
» j'en ai dressé le présent acte le dit jour de l'année
» *mil sept cent trente cinq*.

» Signé : Maugérard, Françoise Millet, et Le
Géant, curé d'Auzéville » (1).

—

Acte de sépulture de Nicolas Maugérard, père de Dom
Maugérard.

M. Buzy, dans son ouvrage cité plus haut, dit (p. 10) que Dom Maugérard *perdit son père en bas âge*, et il en donne pour preuve un acte du 1^{er} octobre 1738, où sa nièce est déjà désignée comme veuve. Le biographe de Dom Maugérard aurait pu facilement trouver une preuve plus précise dans l'acte qui suit :

« L'an mil sept cent trente six le 1^{er} jour de Juillet
» est décédé en cette paroisse Nicolas Maugérard, le

retrouver dans son ouvrage l'écho des remerciements qu'il adressa, à différentes reprises, à l'auteur de cette note, à propos des indications nouvelles qu'elle renfermait et de plusieurs autres services. Il est particulièrement étrange de voir le titre de cet article omis dans le chapitre bibliographique.

N. D. L. R.

(1) Extrait du registre des baptêmes, etc. (Archives d'Auzéville, année 1735.)

» jeune, âgé de trente cinq ans, habitant de ce lieu,
» ayant reçu les S^{ts} Smens de Pénitence, d'Eucharistie
» et d'Extrême-Onction, et le lendemain son corps a
» été enterré au cimetière avec les cérémonies ordi-
» naires. Dont acte.

» Signé : Le Géant, curé d'Auzéwillé » (1).

P. c. c.

Abbé GILLANT.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE SUR UNE PIÈCE DE VERS D'ALPHONSE
DE RAMBERVILLER.

Nous croyons devoir signaler à l'attention des bibliophiles lorrains une rare plaquette de 16 p. petit in-4°. Cette pièce de vers a pour auteur Alphonse de Rambervillor, dont notre savant et regretté confrère, M. Le Mercier de Morière, a entretenu les lecteurs du Journal, à propos de Saint-Livier.

Aucun des bibliographes que j'ai pu consulter ne fait mention de ces quelques pages de poésie. Brunet, comme MM. Beaupré et Teissier, sont muets sur son existence.

En voici le titre exact :

« L'ADIEV | aux generevs seignevs | Gentis-
» ho[m]meset Soldats allans | en Hongrie contre le
» Turc.

» Contenant une belle instruction | nécessaire aux
» hommes de guerre.

(1) Extrait du registre de baptêmes, mariages, sépultures, année 1736.

» Dédié à haut et puissant seigneur George Bayer,
» baron de Boppart, seigneur d'Albe, Launoy, Tain-
» tru, etc., par Alphonse de Ramberviller, Docteur ez
» drois, Lieutenant gén. au balliage de l'Euesché de
» Metz, 1597. » — 16 p. in-4° à pagination continuë.

Ce titre, gravé par A. Vallée, se compose d'un portique sur la base duquel se trouve, à droite, la Force, foulant du pied une tête de Turc. Elle tient sous le bras droit une grande épée et entoure une colonne du bras gauche.

A gauche, la Prudence, tenant de la main droite un miroir et le bras gauche entouré d'un serpent (1).

A la base, au-dessous de la Force, se trouve cette inscription : *Et inimici eius terra[m] linge[n]t.* Psalm. 71.

Sous la Prudence : *Coram illo procident Æthiopes.*

Entre les deux inscriptions, sur la base, les armes de Georges Bayer de Boppart, écartelées de Bayer et de Boppart, surmontées d'un casque couronné, portant en cimier un lion couronné.

Supports : un lion et un griffon entourés d'attributs militaires. Au-dessous, les armes d'Alphonse de Ramberviller (2) sans timbre.

(1) Ces deux figures furent reproduites par le graveur dans le frontispice des *Choses advenues en Lorraine*, de Remy, Pont-à-Mousson, 1606; mais elles sont plus petites et le nom des figures se trouve au-dessous de chacune; de plus, l'entablement et le bas du portique sont différents. Robert-Dumesnil et le supplément ne décrivent pas le frontispice de notre plaquette.

(2) D'azur à la fasce d'argent, deux glands d'or en chef et un en pointe. Timbre ouvert et grillé, surmonté d'un bouquet de glands.

Le fronton du portique porte, de chaque côté, une bombe enflammée. Au milieu, deux anges sonnant de la trompette et tenant une palme de la main droite, sont assis près d'un dé servant de support à l'aigle impérial à deux têtes, couronné, portant sur sa poitrine un écu surmonté d'une couronne ouverte, aux armes de l'empereur Rodolphe (1).

Au revers du titre :

L'Imprimeur au lecteur.

Puis se trouvent aux pages 3 et suivantes des dédicaces que nous reproduisons comme documents sur les institutions militaires de notre pays. Les voici :

A havt et pvissant seignevr messire George Bayer, baron de Boppart, seigneur d'Albe, Launoy, Taintru, etc.

16 vers audit seigneur baron allant en son voyage d'Hongrie.

Pages 4 et 5. A monsieur de Hugne, lieutenant colonel de la cavalerie lorraine sous la charge de Monsieur le baron de Boppart : 18 vers.

P. 5. A Monsieur de Vaubecourt, lieutenant-colonel du régiment de trois mille hommes lorrains, sous la charge dudit seigneur baron : 18 vers.

P. 6. A Monsieur de Bullegneuille, capitaine de cent chevaux légers, sous la charge dudit seigneur baron : 6 vers.

P. 6. A Monsieur de Gastinois, gentilhomme de la chambre de Monseigneur le cardinal de Lorraine, etc. guidon, colonel de la cavallerie lorraine, sous la charge dudit seigneur baron : 16 vers.

(1) Rodolphe II, empereur des Romains (1576-1612).

Puis vient l'adieu aux généreux seigneurs.

A la dernière page, la belle marque d'A. Fabert, représentant Hercule avec sa massue combattant l'hydre à sept têtes.

De chaque côté de la marque cette devise :

Par travail ostiné.

Tovt se voit terminé.

Et au bas de la page :

A Metz, de l'Imprimerie d'Abraham Faber (*sic*), Imprimeur ordinaire et iuré de la ditte ville, 1597.

Telle est la description complète de cette édition originale d'une pièce d'Alphonse de Ramberviller, réimprimée, moins les pièces liminaires, dans les Dévots Elancements (1).

Nous aurions voulu terminer cette notice par quelques renseignements généalogiques sur la famille de Ramberviller. Malheureusement nous n'avons pu retrouver la trace d'un mémoire généalogique du catalogue Emmercy. Nous recevrons avec reconnaissance les communications que nos confrères voudraient bien nous faire sur cette ancienne famille, connue dès le xv^e siècle, et dont les membres ont occupé des situations importantes à Metz, Toul, Verdun et Commercy.

G. DE BRAUX.

(1) Pont-à-Mousson, Melchior Bernard, 1603, in-8°, p. 208 et suivantes.

Paris, Abraham Pacard, 1617, p. in-8°, p. 210-217.

CHRONIQUE.

« Monsieur le Président,

» L'inscription latine relative à l'ancien ermitage de la Rochotte, publiée dans le *Journal de la Société*, page 45 de la présente année, est erronée et incomplètement compréhensible.

» Vous jugerez sans doute utile d'en informer les lecteurs, soit en renvoyant simplement à la transcription donnée par M. Ch. Mangin, page 142 de ses *Études sur Deneuvre et Baccarat*, soit en faisant imprimer à nouveau cette transcription, que je mets sous vos yeux pour vous éviter une recherche :

Deo. Opt. Max.

Hoc sacellum cum Heremetici domo

D. M. Magdalensæ olim dicatum

Vetus[ta]te soliq. vitio pene collapsum

Valentinus J. Du Val

Benefic. eo loci accepti memor

Huc transferri instaurariq. curavit

Anno D. M^oVCCLII.

» D'après M. Ch. Mangin, l'inscription était terminée par un caducée se croisant avec un bâton augural.

» Je possède dans mes papiers une copie faite en juin 1779 de cette inscription. Je vous la transcris avec quelques indications du copiste ; mais on doit, je pense, préférer le texte de M. Ch. Mangin, parce qu'habitant Baccarat, il a pu faire sa reproduction à loisir et la vérifier.

« Au-dessus de l'emplacement de l'hermitage actuel
» il y avait, dans de profonds rochers, un hermitage y
» établi depuis plusieurs siècles; en 1752, M. Duval l'a
» fait transférer et bâtir en la place incomparablement
» plus belle et plus commode où il est aujourd'hui.
» La chapelle, la maison sont simplement bâties, ou
» entre par une petite cour où, à la droite, est la porte
» de la chapelle dédiée à S^{te} Madelaine, dont on voit
» un neuf et grand tableau à l'autel. Au-dessus de
» cette porte, sur un marbre et en lettres d'or on lit :

D. O. M.

Hoc sacellum cum eremetica
Domo D. M. Magdalenæ olim
Dicatum vetustate solique
Vitio pene collapsum
Valent. J. Duval, benefic. eo
Loci accep. memor
Hucce transferri instaurarique
Curavit.

Anno M. DCCLII.

» Au-dessous, M. Duval a fait mettre en sautoir un
» caducée et une houlette. »

.....

« Le frère Joseph, le supérieur ou l'ancien des quatre
» hermites qui habitent ce lieu aussi solitaire, me fit
» voir la maison, le jardin entouré de murs et très
» propre; il est petit, mais agréable. D'un côté est une
» plantation de vignes et de l'autre le jardin. A l'extré-
» mité il y a une porte qui conduit à une petite ter-
» rasse; de part et d'autre et au-dessous de cette ter-
» rasse sont des vergers garnis d'arbres. »

» A. DE G. »

« Monsieur et honoré Président,

» Voulez-vous me permettre de m'autoriser de nos relations déjà anciennes pour vous demander de vouloir bien rappeler dans le « Complément au Nobiliaire » de Dom Pelletier », dont vous annoncez la publication, que j'ai placé, dans la chapelle commémorative de Senones, un médaillon de marbre destiné à rappeler le souvenir du généalogiste lorrain, et contenant l'inscription suivante :

« P A X

» A la mémoire de Dom A. Pelletier, religieux
» bénédictin, curé de Senones, auteur de l'Armorial
» général de la Lorraine et du Barrois, mort en 1757 ».

» Je pense ne pas être indiscret en vous faisant cette demande, puisque j'ai mis cette inscription pour faire savoir aux personnes du pays qu'un des religieux s'était illustré par son travail.

» F. SEILLIÈRE. »

C'est l'occasion de rappeler que notre honorable confrère a été le promoteur de la souscription ouverte, en 1868, pour ériger un monument à Dom Calmet dans l'église de Senones. Il a rendu compte de ce qui eut lieu à cette occasion et de ce qui se passa lors de l'inauguration du monument, le 26 octobre 1873, dans une brochure intitulée : *Rapport présenté à la Commission. — Description du tombeau et notice sur la chapelle historique de Senones. — Compte rendu de la fête d'inauguration et discours prononcé par Mgr Freppel, évêque d'Angers.*

A la demande de Mgr. Barbier de Montault, correspondant de notre Société, nous prions MM. les curés et toutes les personnes qui possèderaient d'anciens fers à hosties lorrains de vouloir bien nous les signaler, en nous en adressant une description succincte, ou mieux un estampage; nous appelons surtout l'attention sur ceux qui porteraient des dates. Ces estampages doivent se faire avec du papier non collé, que l'on applique, imbibé d'eau, sur le fer; on le force à entrer dans tous les creux à l'aide d'un tampon d'étoffe, ou plutôt d'une brosse à habit, puis on le retire délicatement et on le laisse sécher. Le papier, soigneusement manié, se conserve très bien et suffit souvent pour l'exécution d'une photographie. Mgr. Barbier de Montault décrira et expliquera les fers qui présenteront le plus d'intérêt.

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

COMPLÉMENT AU NOBILIAIRE DE DOM PELLETIER, précédé d'une Dissertation sur la noblesse et suivi de listes chronologique et alphabétique des anoblis depuis l'origine jusqu'en 1790, des nobles reconnus écuyers, faits ou reconnus gentilshommes, chevaliers, barons, comtes et marquis, par Henri Lepage et Léon Germain.

Tel est le titre de l'ouvrage auquel il avait été consacré une note dans le dernier numéro du Journal. Depuis, M. Crépin-Leblond, l'estimable imprimeur de la Société d'Archéologie, a bien voulu se charger d'en entreprendre la publication.

D'autre part, — ce qui est une bonne fortune pour moi, — notre excellent confrère M. Germain a consenti à me prêter sa collaboration. Ses connaissances en matières nobiliaires sont appréciées de tout le monde, et, grâce à son précieux concours, mon livre atteindra un degré de perfection auquel il n'aurait pas osé prétendre.

Enfin, M. Crépin-Leblond s'est assuré la coopération de notre habile graveur héraldique, M. Constant La-paix, l'auteur de l'*Armorial des villes de Lorraine*, membre de notre Société.

H. L.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. Charles DIDION, de Favières, a donné un jeton de Nuremberg trouvé sur le territoire de cette commune.

— M. Prosper BOULANGÉ a offert deux médailles modernes, dont une du Congrès des Américanistes tenu à Nancy.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. LEPAGE.

Nancy, imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, passage du Casino.

JOURNAL
DE LA SOCIÉTÉ
D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE
ET DU
MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

34^e ANNÉE. — 4^e NUMÉRO. — AVRIL 1885.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 13 mars 1885.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du mois de février est lu et adopté.

**Admission de membres titulaires et présentation
de candidats.**

La Société admet au nombre de ses membres titulaires : M. le comte Marcel Le Bègue de Germiny, à Paris ; M. le général Brice, à Nancy ; M. l'abbé Rance, docteur en théologie, professeur à la Faculté de théologie d'Aix ; M. André Génin, sous-lieutenant au 79^e régiment d'infanterie, à Neufchâteau ; M. le ba-

ron de Bouvet, à Saint-Remy-en-Bouzemont (Marne).

Est présenté comme candidat, M. l'abbé Robinet, curé de Foameix, par Etain (Meuse), par MM. Léon Germain, Henri Lepage et Favier.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Lucien Humbert, architecte, par laquelle il fait hommage à la Société de sa brochure intitulée : *L'Œuvre de Stanislas le Bicnfaisant*.

M. Laprevote, au nom de la Commission des finances, donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs ,

» Votre Commission des finances, à laquelle vous avez renvoyé les comptes de l'exercice 1884 présentés à la dernière séance par M. le Trésorier, s'est réunie quelques jours après et s'est livrée à l'examen minutieux de toute la comptabilité et des pièces justificatives qui y étaient jointes ; elle en a constaté la parfaite régularité, et vous propose de les approuver et de voter des remerciements à votre nouveau Trésorier. »

La Société, adoptant les conclusions de ce rapport, approuve les comptes de l'exercice 1884 et vote des remerciements à M. le Trésorier.

Sur la proposition de M. le Président, la Société décide que, conformément à l'usage adopté par la plupart des Sociétés savantes, tout vote favorable à la publication d'un mémoire sera désormais suivi de la nomination d'une Commission spéciale chargée de revoir et de modifier, s'il y a lieu, de concert avec l'auteur, le travail destiné à l'impression.

Elle vote la publication du mémoire de M. des Robert, intitulé : *Correspondance inédite du duc Nicolas-François*. Sont désignés pour faire partie de la Com-

mission de révision : MM. Favier, de Souhesmes, vicomte de Warren.

Est votée également l'impression du travail de M. A. Stein sur le *Collège de Gilles de Trèves, à Bar-le-Duc*. La Commission est composée de MM. Bretagne, Saint-Joire et Volfrom.

La Commission de rédaction du *Journal* est reconstituée de la manière suivante : MM. Henri Lepage, Briard, Favier et Léon Germain.

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire annuel en remplacement de M. Le Mercier de Morière, décédé.

M. Emmanuel Briard, secrétaire-adjoint, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé secrétaire annuel.

Ouvrages offerts à la Société.

Répertoire des travaux historiques, contenant l'analyse des publications faites en France et à l'étranger sur l'histoire, les monuments et la langue de la France pendant l'année 1883, tome III^e, n^o 2.

Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône, tome VII, II^e partie.

Artisti in relazione coi Gonzaga Signori di Mantora, Ricerche e studi negli archivi Mantorani per A. Bertolotti, membro corrispondente della Società nazionale degli Antiquari di Francia, etc. (Modena, 1885).

Revue de Champagne et de Brie. — Janvier 1885, 1^{re} livraison, 9^e année.

Journal des Savants. — Février 1885.

Mémoires de la Société des Antiquaires de France, tome XLIV.

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 3^e trimestre 1884.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille, années 1884-1885

Revue savoisienne, publication mensuelle de la Société florimontane, 26^e année. — Janvier 1885.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1884.

Recherches sur la Famille d'Augy (Barrois, xv^e et xvi^e siècles), par Léon GERMAIN (Nancy, typ. Crépin-Leblond, 1885).

L'Œuvre de Stanislas le Bienfaisant, par Lucien HUMBERT, architecte (Nancy, imprimerie nouvelle, rue de Serre, 15, 1884).

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section d'Archéologie, année 1884, n^o 4.

Bulletin archéologique et historique de la Société d'Archéologie de Tarn-et-Garonne, t. XII, année 1884. — Quatre fascicules.

MÉMOIRES.

SUR LA DATE ET LE LIEU DE NAISSANCE DE CLAUDE DE
LORRAINE, DUC DE GUISE.

J'ai publié dans ce Journal, en 1856, une note ayant pour objet d'établir que Claude de Lorraine, duc de Guise, septième enfant de René II et de Philippe de Gueldres, était né à Condé-sur-Moselle, aujourd'hui Custines, près de Nancy, et non en Condé-en-Barrois, comme des auteurs l'ont prétendu. Je donnais, pour preuve à l'appui de cette assertion, la mention sui-

vante, empruntée au compte du cellérier de Nancy pour l'année 1495-1496 (1) :

« A Jehanne Baptiste pour avoir fait v pallasses, assavoir à chacune pallasse xvj aulnes de toille, pour porter on chastel de Condé pour couchier dessus les officiers et serviteurs du Roy et de la Royne *durant le temps du baptissement de Monsieur Claude*, FAIT AUDIT LIEU LE vij^e JOUR DE NOVEMBRE MIL iij^e iij^{xx} xvj ; et estoient de la toille que l'on avoit achetée pour faire des sacs pour charroyer les grainnes, etc. ; et depuis sont esté rapportées audit Nancey et converties en sacs. A raison de xvj deniers l'une, montent, comme par ledit tesmoingnage appert, à v gros. »

Il est évident que les mots *porter* et *rapporter* s'appliquent à une localité voisine de la capitale, c'est-à-dire à Condé-sur-Moselle, qui conserva ce nom jusqu'à son érection en marquisat (16 juin 1719) en faveur de Christophe comte de Custiue, conseiller d'Etat du duc Léopold, colonel du régiment de ses gardes, gouverneur des villes et citadelle de Nancy. Ce village avait une certaine importance, tant par lui-même que par le château fort qui y était construit ; la situation de ce dernier, au fond d'une riante vallée et sur les bords de la rivière, par laquelle on pouvait y aller en bateau depuis Nancy, en faisait une agréable résidence. René II paraît l'avoir affectionnée, et on l'y voit, notamment à l'époque où eut lieu la naissance du fils sur lequel il semble avoir fondé les plus hautes espérances.

D'après la mention consignée ci-dessus, le baptême de cet enfant aurait eu lieu le 7 novembre 1496. Il fut

(1) Archives, B. 7566, f^o 78.

célébré en grande pompe ; l'enfant eut pour parrain Jean comte de Horne, évêque de Liège, allié de René, auquel il venait de fournir des troupes dans sa guerre contre Robert de La Marck.

« Le vj^e jour de novembre, raconte Jean Aubrion dans son *Journal* (1), vint en Mets mons^r l'évesque de Liège, acompaigniés de ij^e chevaux bien en point et bien acotrés, et vj clèrons sonnont à grant triumphe. Et entrit par la porte du Pont des Morts. Lequel alloit pour lever l'einffant du roy de Cecille, *qui estoit ney il y avoit xvij jours* ; auquel s^r évesque nos s^{rs} firent présent d'ung gray beufs, xij chatrons, ij cowe de vin et l qu. d'avoinne. Et, pour baptiser le dit einffant, mons^r l'abbé de Gorse envoiet empruncter la belle mitre, la crosse, et ung livre de la grant église de Mets. »

La présence de l'évêque de Liège au baptême du futur duc de Guise est attestée par plusieurs des pièces justificatives du compte du trésorier général des finances de René II pour l'année 1495-1496 (2) :

« De par le Roy

» A nostre amé et féal secrétaire et chambre aux deniers Jehan d'Amance. Nous voulons et vous mandons que de tous et quelxconques deniers de voz receptes vous en baillez, paieez et délivrez à Boullon, héraut d'arme de Monsieur de Liège, deux florins d'or : au barbier dudit seigneur, quatre florins trect ; à ses deux laquaix, à chactun d'eulx, deux florins d'or, et

(1) *Journal de Jean Aubrion*, bourgeois de Metz, publié par M. Laurédan Larché.

(2) B. 995.

à ses trompettes, six florins d'or ; qui est, somme toute, trente ung franc, monnoie de noz pays, que donné leur avons pour ceste fois... Donné en nostre chastel de Condey, le x^e jour de novembre mil iii^e xx^{xx} et seize.

» RENÉ. »

Une des attestations de paiement, jointes au mandement du duc, porte : « Je Claude d'Arberg, comte de Valengin, certiffie que Jehan d'Amance... a baillé à deux laquaix de Monsieur de Liège la somme de quatre florins d'or de Rin que ledit seigneur Roy leurs a fait donner pour estre venu à *la feste* (1), avec ledit seigneur de Liège... »

D'après le chroniqueur messin cité plus haut, l'enfant de René et de Philippe de Gneldres était né dix-huit jours avant le 6 novembre, c'est-à-dire le 20 ou le 21 octobre. Cette date est parfaitement d'accord avec celle que l'on trouve inscrite sur une des pièces justificatives du compte de Jean d'Amance :

« De par le Roy

» A nostre amé et féal secrétaire Jehan d'Amance, salut. Nous voulons.. que de tous les deniers de vostre recepte vous en baillez et délivrez à ung prestre la somme de quatre florins d'or de Rin pour faire ses despens allant à Sainct Claude (2) par nostre ordon-

(1) Le certificat de la somme donnée aux trompettes, porte : « *feste Claude Morsieur* ».

(2) Il s'agit probablement de la chapelle Saint-Claude du couvent des Dominicains de Blainville, où il y eut, jusqu'à l'époque des guerres du xvii^e siècle, « beaucoup de dévotion des peuples ». (H. 814.)

nance, dire et célébrer une messe devant monsieur saint Claude... Donné à Condey, le xxij^e jour d'octobre mil iiij^e iiij^{xx} et seze.

» RENÉ. »

Suit l'attestation du paiement :

« Je Didier Tallart, prebtre, aulmosnier du Roy de Sicille, etc., certiffie que Jehan d'Amance, chambre aux deniers dudit seigneur Roy, a baillé et païé contant à ung prebtre pour aller à Saint Claude célébrer messe et porter les offrendres dudit seigneur Roy et de la Royne, quant elle fust estouchée, *qui fust le xxj^e jour d'octobre*, quatre florins d'or de Rin. Tesmoing mon saing manuel icy mis le xxvij^e jour dudit octobre mil iiij^e iiij^{xx} et seize.

» *Tallart.* »

La date de la naissance et celle du baptême de Claude de Lorraine, au château de Condé-sur-Moselle, ne sauraient donc être mises en doute.

Comme s'il prévoyait que cet enfant dût être appelé à jouer un rôle considérable, René avait fait invoquer en sa faveur le saint dont il voulait qu'il portât le nom, et c'est probablement sous le vocable du même saint que fut placée la chapelle qu'il fit consacrer au château de Condé :

« De par le Roy.

» A nostre amé et féal secrétaire et chambre aux deniers... Nous voulons et vous mandons que, des deniers de voz comptes, vous en baillez et délivrez au souffragan de Mectz la somme de quatorze florins d'or de Rin, tant pour estre venu dédier nostre chappelle à nostre chastel de Condey, que pour ses despens, luy, ses gens

las, pour avoir mis en œuvre lesdites cent viij livres
cire ou cierge dessusdit. iij fr. vj gr.

» Pour la despence de luy et d'un autre cirier pour
deux jours audit Bouxières, actendant que ledit cierge
fust offert, à chacun troys gros, que sont. vj gr.

» A Jehan Pottier, dudit Saint Nicolas, pour avoir
amené ledit cierge dudit Saint Nicolas audit Bou-
xières vj gr.

» A Fenault, charpentier dudit Saint Nicolas, pour
avoir fait la custode à metre ledit cierge et fourny de
planches affin qu'il ne se rompît, pour ce. ix gr.

» A Jehan, verrier, de Nanci, pour avoir fait ung
grant escusson aux armes de la Royne, lequel a esté
affiché audit cierge, pour ce. vj gr.

» A Didier, sarrurier, dudit Nanci, pour avoir fait
une grande broche de fer pour asseoir ledit cierge, et
pour deux livres plomb à cramponner ladite broche,
pour ce. iiij gr.

» Somme toute, xlvi fr. j gr.

» De par le Roy.

» Chambre aux deniers, nous vous mandons que
payez les parties cy dessus, montant à quarante six
frans ung gros... Donné en nostre chastel de Condey,
le xj^e jour d'octobre l'an mil iiij^e iiij^{xx} et seize.

» RENÉ.

» *D. Nicolas.* »

Ces détails paraîtront sans doute bien minutieux,
mais le personnage dont il s'agit joua un si grand rôle
que toutes les particularités qui le concernent méritent
d'être rappelées.

HENRI LEPAGE.

LA SECONDE FEMME DE THIBAUT I^{er}, COMTE DE BAR.

Nous devons à l'obligeance de notre confrère M. Champellier la communication du dernier fascicule de la *Revue de Champagne et de Brie* (v. *Journal*, p. 75) ; il renferme (p. 5-8), sous le titre *Eclaircissement historique*, l'analyse, faite par M. l'abbé Ch. Lalore, d'intéressants documents qui se rapportent à Hermesinde (1) ou Hermance de Bar-sur-Seine, fille de Gui, comte de Bar-sur-Seine, mariée, en premières noces, à Anseau II, seigneur de Trainel, et, en secondes, à Thibaut I^{er}, comte de Bar-le-Duc, dont elle fut la seconde femme. Cette princesse est la mère de Henri II, successeur de Thibaut I^{er}.

L'auteur dit que, sur ce dernier mariage, « on constate... la plus grande confusion parmi les historiens ». Nous devons faire remarquer cependant que Duchesne et Dom Calmet avaient formulé nettement ce qui précède, hormis qu'ils nommaient la fille du comte de Bar-sur-Seine *Isabelle*, au lieu d'Hermesinde ; on sait du reste combien étaient variables les prénoms des femmes, qui en changeaient, ce semble, lorsqu'elles se remariaient (2).

Mais le grand intérêt de la publication que nous signalons, intérêt que n'a pas soupçonné l'auteur, réside dans le fait suivant : vers 1192, Thibaut I^{er},

(1) L'orthographe des noms est très variable ; nous nous conformons au texte de M. Lalore.

(2) V. notre article *Renseignements sur Alix-Berthe de Lorraine, comtesse de Kibourg, dame de Vignory*, Nancy, 1884, p. 4. Notre regretté confrère, M. de Morière, si versé dans la diplomatie des XIII^e et XIV^e siècles, partageait, croyons-nous, la même opinion.

comte de Bar-le-Duc, épousa, en troisièmes nocés, la célèbre Ermesinde de Namur, comtesse de Luxembourg, qui lui survécut ; il semblait donc que la seconde femme du comte ne devait plus exister à l'époque indiquée. Or, nous apprenons qu'Hermesinde de Bar-sur-Seine vivait encore au mois de novembre 1208, et ne dût mourir que vers 1211, époque du partage de sa succession. Comment alors expliquer, autrement que par un divorce, le troisième mariage de Thibaut, et quelles causes chercher à ce divorce entre le comte et la mère de son fils aîné ? C'est sur quoi devra se porter attentivement les recherches des futurs historiens du Barrois.

Voici l'indication très sommaire des quatre documents cités et analysés par M. l'abbé Lalore. Outre Henri de Bar-le-Duc, on y trouve les noms des deux enfants issus du premier mariage d'Hermesinde : Anseau III de Traînel (mort avant 1211), allié à Ide de Foissy, et Marie de Traînel, dame de Charmoy :

1. 1208, novembre. — Anseau, seigneur de Traînel, du consentement de sa mère H. (Hermesinde), dame de Traînel, d'Ide, sa femme, et de M. (Marie), dame de Charmoy, sa sœur, vend à Blanche, comtesse de Troyes, tout ce qu'il possède à Pont-sur-Seine, (Bibliot. Nat., *Lat.*, 5992. *Liber Principum*, fol. 235, r^o et v^o.)

2. 1211, mai. — Blanche, comtesse de Troyes, accorde Henri de Bar-le-Duc (*Hanricum de Barro Ducis*) et Ide de Foissy (1), au sujet de certaines contestations relatives à l'héritage de feu Hermesinde, dame de

(1) Ide de Foissy, alors veuve d'Anseau III de Traînel (frère utérin de Henri de Bar), agissait au nom de ses enfants mineurs.

Trânel. Intervient aussi Marie, dame de Charmoy. (Bibliot. Nat., *Fr.*, 11853, *Cart. des comtes de Bar*, XIII^e-XIV^e s., fol. 20.)

3. 1211, juin. — Blanche, comtesse de Troyes, atteste un accord entre les mêmes et sur le même objet. (*Ibid.*, fol. 20, r^o et v^o.)

4. 1212, mars. — Blanche, comtesse de Troyes, atteste un règlement relatif à des portions de la succession d'Hermesende, entre Henri, fils du comte de Bar-le-Duc, et sa sœur, Marie, dame de Charmoy (... *Henricus, filius comitis Barri Ducis... Hermensendis, quondam mater sua... Marie, sororis sue, domine de Charmé*). (*Ibid.*, f^o 21, v^o.)

Nous n'ajouterons qu'un mot. On aura remarqué que les trois derniers documents font partie du fameux *Cartulaire des comtes de Bar*, dont M. de Morière préparait la publication lorsque la mort l'a enlevé à la science et à ses amis. Notre savant confrère tenait d'autant plus à le voir imprimer prochainement que ses longues et minutieuses recherches, pour l'enrichir de notes et redresser les erreurs antérieures, avaient fixé l'attention de nombreux concurrents et lui faisait attacher une grande importance à la primeur de ses découvertes. Ce vaste travail, si savamment élaboré et presque terminé, ne saurait être soustrait à l'attente du monde savant. Pour l'histoire de notre pays, pour l'honneur de M. de Morière, il faut que sa famille et ses amis se préoccupent de la publication de cet ouvrage; c'est presque un devoir, et nous aimons à croire qu'il n'y sera point fait défaut.

L. GERMAIN.

NOTE SUR LES LIVRES QUE M. L'ABBÉ GUILLAUME A LÉGUÉS AU
TRÉSOR DE LA CATHÉDRALE.

Notre regretté confrère M. l'abbé Guillaume avait dans sa bibliothèque quelques-uns de ces livres de liturgie du xvi^e siècle que M. Beaupré a décrits avec tant de soin (1). C'est une bonne fortune pour le bibliophile quand il peut mettre la main sur un de ces volumes, devenus rares, parce que, pendant longtemps, on les avait dédaignés. L'aumônier de la Chapelle ducale devait s'intéresser d'une façon particulière à tout ce qui pouvait rappeler le souvenir des évêques de Toul, dont il a été l'historiographe ; aussi trouvera-t-on tout naturel qu'il ait exprimé le désir qu'après sa mort, ces témoins infailibles d'un passé qu'il avait étudié avec tant de zèle, fussent déposés au trésor de la Cathédrale.

Organisé, depuis quelques années seulement, par les soins de Mgr Foulon, ce musée tout spécial renferme déjà une certaine quantité d'objets précieux qui, jusqu'alors, avaient été disséminés et que l'on peut admirer aujourd'hui dans une belle vitrine.

A côté de l'incomparable Evangélaire de saint Gauzlin, les livres de l'abbé Guillaume n'occuperont sans doute que le second rang, mais la supériorité de l'un ne détruit pas la valeur des autres. Ces derniers pourront devenir le noyau d'une collection que l'on devra chercher à compléter, en prenant pour guide le travail de M. Beaupré.

(1) *Notice bibliographique sur les livres de liturgie des diocèses de Toul et de Verdun, imprimés au XV^e siècle.... Nancy, 1843, in-8°.*

Outre un incunable, qui n'a aucun caractère lorrain, et dont nous parlerons plus loin, le legs comprend :

1° Un exemplaire du rarissime *Missale ad consuetudinem... ecclesiæ Tullensis*, achevé d'imprimer en 1508, sous le pontificat de Hugues des Hazards, par Hopyl, libraire à Paris. M. Beaupré en a donné une longue description, pages 26 et suiv. de sa *Notice*, d'après l'exemplaire complet de l'abbé Marchal. Il est regrettable que celui qui nous occupe ait été beaucoup trop rogné à la marge supérieure ; il est complet, à l'exception de la vignette et du premier feuillet du canon.

2° Les statuts synodaux du diocèse de Toul, publiés en 1516, par le même évêque, sont trop connus pour que nous en donnions ici une description. Il est également inutile d'en faire ressortir l'importance ; il suffira de dire, d'après M. Beaupré, que, jusqu'à cette époque, les statuts synodaux du diocèse de Toul n'avaient pas été livrés à l'impression. Ceux-ci sont, pour ainsi dire, calqués sur ceux de l'évêque Bertrand de la Tour, publiés au synode de Saint-Luc, en 1359 (1).

3° *Missale ad consuetudinem ecclesiæ Tullensis*, imprimé à Paris en 1537, par J. Kerbriand pour G. Du Pré. Les exemplaires de ce beau missel ne sont pas excessivement rares dans nos contrées, dit M. Beaupré ; cependant celui-ci est d'autant plus précieux qu'il est d'une conservation remarquable. Après avoir été la propriété de la confrérie de saint Jean-Baptiste et de

(1) Dans la bibliothèque de l'abbé Marchal (aujourd'hui du Musée lorrain) se trouve un manuscrit du ^{xiv}^e siècle renfermant ces statuts, que Baluze a publiés à la fin du t. 2 de l'*Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne*. M. l'abbé Guillaume en avait fait une copie, qui figure aussi dans son legs.

saint Jean l'Évangéliste de Saint-Nicolas-du-Port, il est allé à la bibliothèque de Saint-Pierre de Senones, où il était en 1732.

4° Tout récemment, en parlant d'un *Officiarium sacerdotum* de la fin du xv^e siècle, nous avons cité celui qui fut publié en 1559, sous le patronage de l'évêque Toussaint d'Hocédy. L'exemplaire que M. Beaupré a eu entre les mains était incomplet ; c'est pourquoi il n'a pu indiquer avec certitude le nombre de feuillets liminaires. Celui de l'abbé Guillaume, bien que fortement rogné, est dans un bel état de conservation, ce qui nous permettra de compléter la description en ajoutant à ce qu'a dit le bibliographe lorrain, que le nombre des feuillets liminaires est de 10, dont les deux premiers renferment le titre, la table, la dédicace et un tableau des fêtes mobiles ; le calendrier occupe les 6 suivants ; les 2 derniers renferment des notes : *pro elucidatione hujus presentis kalendarii*.

L'incunable que nous signalions plus haut est un *Floretus in quo flores omnium virtutum... continentur* ; avec le commentaire de J. Gerson. Dans la souscription on lit : « Finit feliciter impressa Lugduni per magistrum J. Fabri, anno Domini M CCCC XCIII. die XXI junii ». Un vol. in-4°, goth., 196 ff. de 49 l. à la page, sans num., avec sig. et titre courant. Sur le frontispice se trouve une marque typographique différente de celle qu'a donnée Silvestre.

C'est la deuxième édition de cet ouvrage que Dom Rivet attribue à Jean de Garlande.

J. FAVIER.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. LEPAGE.

Nancy, imp. de G. GRÉPIN-LEBLOND, passage du Casino.

JOURNAL
DE LA SOCIÉTÉ
D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE
ET DU
MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

34^e ANNÉE. — 5^e NUMÉRO. — MAI 1885.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 10 avril 1885.

PRÉSIDENTE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admissions et présentations de candidats.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires M. l'abbé Robinet, curé de Foameix, par Etain (Meuse).

Sont présentés comme candidats : M. l'abbé Brocard, curé de Varangéville, par MM. Bretagne, Olry et H. Lepage ; M. Paul Gomien, sous-intendant militaire à Nancy, par MM. Ancelon, Lepage et Thomas ; M. Reuss,

professeur à l'Ecole forestière, par MM. Guyot, Laprevote et Puton ; M. Arthur Daguin, membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris-Passy, par MM. Chapelier, le prince de Bauffremont et H. Lepage ; M. Nano, sous-préfet de Saint-Dié, par MM. H. Lepage, Louis Lallement et L. Wiener ; M. B. Miette, ancien magistrat, à Pont-à-Mousson, par MM. H. Lepage, Louis Lallement et H. Mengin ; M. Etienne de Villefosse, ancien archiviste départemental, à Nevers, par Mme de Roquefeuil, MM. le comte Le Bègue de Germiny et Louis Lallement.

MM. le baron de Bouvet, A. Génin et l'abbé Rance ont adressé des lettres de remerciements à la Société à l'occasion de leur admission comme membres titulaires.

Election d'un secrétaire-adjoint.

Il est procédé au vote pour l'élection d'un secrétaire-adjoint en remplacement de M. Emmanuel Briard, élu secrétaire annuel. M. Raymond des Godins de Souhesmes, ayant réuni la majorité des suffrages, est proclamé secrétaire-adjoint.

Ouvrages offerts à la Société.

VILLE DE NANCY. — *Bulletin administratif*, 1885, n° 1.

La confession de foi de Voltaire, par le docteur BONNEJOY.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. VIII, n°s 122 et 123.

Bulletin de l'Académie du Var, nouvelle série, tome XII (1^{er} fascicule).

Revue savoisienne, 26^e année. — Février 1885.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XVIII, 1^{re} livraison.

Comité archéologique de Senlis. Comptes-rendus et mémoires, 2^e série, tome IX, année 1884.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1883.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres. — 1^{er} décembre 1884 (n^{os} 24, 25, 26, 27.)

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1884, 38^e volume (8^e de la 3^e série).

Journal des Savants. — Mars 1885.

Comité des travaux historiques et scientifiques — Liste des membres.

La famille de la Bourlotte, par M. Léon GERMAIN.

Bulletin du Musée historique de Mulhouse, t. VII à IX (1882 à 84).

Le Musée historique de Mulhouse a envoyé à la Société les trois dernières années de son Bulletin. Il demande à faire l'échange de ses publications avec celles de la Société. La Société décide que l'échange aura lieu.

Lectures.

M. Emmanuel Briard donne lecture d'un travail de M. le baron d'Huard, intitulé : *Notice sur le colonel Jean de Croonders*. La Société vote l'impression de ce travail dans ses mémoires, et nomme, pour le réviser, s'il y a lieu, une Commission composée de MM. Fr. de Lallemand de Liocourt, E.-S. Parisot et Stanislas Thomas.

Inscriptions nouvelles.

M. MEAUME : *Les tribulations d'un fermier général à l'occasion de l'hôtel des Fermes*, à Nancy.

MÉMOIRES.

LE COMTÉ DE FALKENSTEIN DANS LA MAISON DE LORRAINE.

En réunissant les matériaux d'un travail sur les acquisitions successives des ducs de Lorraine, nous avons été amené à nous occuper de l'entrée du comté de Falkenstein dans notre maison ducale. A ce sujet, nous avons pris connaissance de l'acte d'investiture de ce comté pour le prince de Vaudémont, document qui existe aux Archives de Meurthe-et-Moselle sous la cote B. 117, f^o 40, et que M. Henri Lepage a bien voulu nous communiquer. Avant de donner la copie de cette pièce intéressante, et dont le texte permet d'éclaircir, de compléter et de rectifier certains points touchés par nos historiens lorrains, Dom Calmet et Digot notamment, nous devons établir en peu de mots la véritable situation du Falkenstein en question, car, malgré les indications si nettes de Dom Calmet, une confusion inexplicable subsiste, jusque dans les ouvrages les plus récents.

Dans sa « Notice de la Lorraine », Dom Calmet a bien soin d'avertir que le Falkenstein auquel se rapportent les faits énoncés dans l'« Histoire de Lorraine », n'est pas le château de ce nom situé près de Bitche, mais un bourg avec château dans le Palatinat, au pied du Mont-Tonnerre ou Donnersberg. Néanmoins, M. de Bouteiller, dans le « Dictionnaire topographique de la Moselle », applique au château de Falkenstein, com-

mune de Bærenthal (Moselle (1)), la notice historique qui convient au bourg de Falkenstein (Bavière rhénane). Cela est d'autant plus étonnant que le savant messin a dû avoir connaissance du travail de P. Creutzer, « Statistique du canton de Bitche », inséré dans la XXIII^e année des Mémoires de l'Académie de Metz, 1852, 2^e partie, et qui rectifie déjà l'erreur semblable d'auteurs précédents. Falkenstein, près de Philipsbourg, n'a jamais été qu'un simple château, sans le moindre village en dépendant, et n'a jamais formé un état distinct. D'après l'ouvrage de M. de Golbéry sur les châteaux des Vosges, il appartenait anciennement aux comtes de Lutzelbourg, près Phalsbourg, qui, dans plusieurs chartes, sont appelés comtes de Falkenstein. Il communiqua ensuite son nom à une famille noble, qui s'éteignit en 1583 ; cette famille avait vendu, environ vingt ans auparavant, le château de Falkenstein aux comtes de Deux-Ponts-Bitche et de Hanau. Peu d'années après cette vente, en 1566, il fut incendié par le feu du ciel ; ses ruines et ses dépendances ont fait partie, jusqu'en 1789, de la seigneurie de Hanau-Lichtenberg. Telle est l'histoire fort modeste du Falkenstein (Moselle), qui n'a pour ainsi dire rien à voir avec l'histoire du duché de Lorraine. Tout au plus y eut-il quelques rapports entre ce Falkenstein et Féné-

(1) Et non dans le Bas-Rhin. Le château de Falkenstein, situé près du hameau de Philipsbourg, est bien sur le versant alsacien des Vosges : le ruisseau voisin, auquel il a donné son nom, le Falkensteinbach, est un affluent de la Moder ; mais ce territoire a toujours fait partie, depuis la Révolution, du département de la Moselle, et, avant 1789, de la Lorraine, et non de l'Alsace, quoi qu'en dise Dom Calmet.

trange. Ainsi nous trouvons que Jean, seigneur de Fénétrange, était seigneur de Falkenstein en 1387; que Blanche fleur de Falkenstein, dame de Fénétrange et de Schœneck, veuve de Burckhardt, seigneur desdits lieux, choisit pour son douaire le château de Falkenstein, en 1382.

D'après notre pièce ci-après transcrite, les intéressés aux affaires du comté de Falkenstein étaient les électeurs de Mayence, Cologne et Trèves, les évêques de Spire, Worms et Strasbourg, les Rhingraves, c'est-à-dire tout naturellement les voisins du comté. Or, justement, le Falkenstein sis au pied du mont Tonnerre est une enclave du Palatinat, confinant médiatement ou immédiatement aux territoires des souverains en question. Rien de pareil pour le Falkenstein des environs de Bitche, qui ne confinait qu'au comté de Bitche et, du côté de l'Alsace, au comté de Hanau-Lichtenberg et à la principauté d'Oberbronn (appartenant à la maison de Hohenlohe). D'ailleurs, ce Falkenstein était déjà en ruine avant qu'il fût question des événements qui, sous le règne de Charles IV, appelèrent l'attention sur le comté de Falkenstein. Ce comté est parfaitement figuré sur la carte historique de l'Alsace et de la Lorraine, par Richard Bœckh et Henri Kiepert : il y forme une sorte de rectangle bordé de rose, et est indiqué comme possession autrichienne. En effet, l'on sait qu'il ne passa pas à Stanislas ; il fut formellement réservé par la paix de Vienne, de 1738, à la maison de Lorraine, qui, montant sur le trône des Habsbourg, en fit une possession autrichienne, ce qu'il était encore au moment de la conquête française (1794). La carte de Kiepert, qui ne figure la géographie historique de l'Alsace et de la

Lorraine qu'au point de vue des annexions françaises, ne donne que l'état territorial au moment de l'annexion ; elle devait donc en effet marquer le comté de Falkenstein comme possession autrichienne. Le bourg de Falkenstein n'est pas indiqué à cause de son peu d'importance ; mais aucun doute n'est possible, car l'enclave en question est bien située au nord, comme le dit Dom Calmet, entre Rockenhausen et Gœllheim (qui n'en font point partie), au sud entre Kaiserslautern et Dürckheim (qui n'en font point partie non plus). Le lieu le plus important de l'ancien comté, formé de la vallée de la haute Alsenz, est aujourd'hui Winnweiler, petite ville de 1,200 à 1,500 habitants, située à 10 kilomètres environ au sud-ouest de Falkenstein. Voici ce que le guide Joanne (1) dit de Falkenstein : « On trouve un petit village à la base d'un rocher que couronnent les ruines du vieux château qui lui donne son nom. Ce château, construit au ^{xii}^e siècle, fut le berceau d'une des plus anciennes et des plus illustres familles de la noblesse allemande au moyen-âge. Les Suédois s'en emparèrent en 1644, les Français le prirent en 1647, et détruisirent une partie de ses fortifications... De Falkenstein, divers sentiers conduisent à travers des forêts au Mont-Tonnerre. Le plus fréquenté passe par une prairie en pente, entourée de bois, et appelée *Mordkammer* ou la chambre de meurtre, parce qu'elle fut le théâtre d'un combat que soutinrent, dans le ^{xvi}^e siècle, les paysans du *comté de Falkenstein* contre les soldats du duc de Lorraine. » Nous ignorons où les auteurs du guide Joanne ont pris ces renseignements, et s'ils sont exacts ; en tous cas,

(1) *Bords du Rhin.*

il résulte de ces dires qu'il y eut certaines relations entre ce Falkenstein, qui était bien le chef-lieu d'un comté, et la Lorraine, ce qui tend à infirmer cette première impression qui ferait douter de l'identité de ce château du Palatinat avec celui qui donnait son nom au comté dont les ducs de Lorraine étaient suzerains, par cette raison que ce Falkenstein est situé tout à fait en dehors de la Lorraine, assez loin du duché, et tout à fait au cœur d'états complètement allemands.

Comme on le voit dès le commencement de notre pièce, le comté de Falkenstein appartenait à une branche de la grande famille de Daun ou Dhaun (1). Le château, berceau de cette famille, qui existe encore aujourd'hui ainsi qu'un village portant le même nom, se trouve à l'ouest de Falkenstein, entre Birkenfeld et Kreuznach. Bâti au VII^e ou au VIII^e siècle, il appartient d'abord aux Wildgraves, et passa par mariage, au commencement du XIV^e siècle, à la famille des Rhingraves, qui en prit le nom, et en apanagea une branche cadette à la fin du XVI^e siècle. Les Daun, comtes de Falkenstein, étaient sans doute issus des Wildgraves, premiers possesseurs du château de Daun. Au XIII^e siècle, le comte Philippe I^{er} de Falkenstein reconstruisit un château dont il était devenu possesseur dans le Taunus, entre Kœnigstein et Cronberg, et lui donna son nom. Ce Falkenstein, ou Neufalkenstein, comme on l'appela pour le distinguer du Falkenstein du Mont-Tonnerre, berceau de la famille, ne resta pas dans la maison de Falkenstein ; depuis la fin du XIV^e siècle, il appartient à la maison de Nassau.

(1) Moreri écrit *de d'Haun*, et, pour la branche de Falkenstein, *de Duyn*.

Nous pouvons maintenant aborder l'histoire lorraine du comté de Falkenstein. En 1457, selon Henriquez, en 1458, selon Dom Calmet, l'empereur Frédéric III donna à Jean II, duc de Lorraine, le château et le comté de Falkenstein, en réservant le domaine utile au profit de la famille Daun de Falkenstein qui était en possession de cette seigneurie. En fait, rien n'était changé ; en droit seulement, les comtes de Falkenstein, de vassaux immédiats de l'Empire, devenaient ses vassaux médiats, et avaient dorénavant pour seigneurs directs les ducs de Lorraine. En conséquence, Jean II investit Viric II de Falkenstein, et il reprit le comté de l'empereur en 1467. En 1665 (1), Guillaume, comte de Falkenstein, se décida, pour les raisons qu'on va voir dans la pièce transcrite ci-après, à céder aux ducs de Lorraine, qui avaient déjà le domaine direct du comté, le domaine utile, qui était resté en la possession de sa famille. Fut-ce une vente, comme le dit Dom Calmet, qui emploie l'expression « vendit » dans sa *Notice de la Lorraine*, alors qu'il dit « donna » dans son *Histoire de Lorraine* ? Rien ne nous autorise à le penser. Notre pièce en ferait évidemment mention. Au lieu de « cession », elle se sert seulement des expressions « démission et renonciation », qui semblent bien indiquer une abdication pure et simple, sans condition.

Notre pièce est datée du 26 mai 1667. C'est là la date

(1) A un autre endroit, Dom Calmet dit 1667 ; à sa table, il indique la date de 1627 comme celle de l'acquisition du comté de Falkenstein par les ducs de Lorraine, à qui ce comté est donné par l'empereur Ferdinand II. Il doit y avoir là une confusion avec la date de 1457, qui est celle où Jean II reçut le comté de Falkenstein de l'empereur Frédéric III.

de l'investiture accordée au prince de Vaudémont. Bien qu'on y relate toutes les circonstances de la cession consentie par le comte de Falkenstein, cette cession était évidemment antérieure. Nous devons donc croire que la date que lui assignent nos auteurs, 1665, est exacte, et que, lorsque Dom Calmet dit 1667, il confond avec le don fait au prince de Vaudémont. Le don eut-il lieu avant l'investiture ? Cela est possible. Dom Calmet le place au 19 mars.

Dans notre pièce, le comte de Falkenstein est aussi qualifié de comte de Bruck. S'agit-il de Brück en Westphalie, aujourd'hui Brügger, sur la Schwalm, dans le duché de Berg, aux confins de celui de Clèves, capitale, nous dit Moreri (1), d'un comté de même nom ? S'agirait-il de Bruck, près de Boulay (Moselle) (2), qui fit partie, avec Hallering et d'autres villages voisins, d'un territoire allemand (3) enclavé dans la Lorraine, lequel ne fut cédé à la France qu'en 1769 ? Il est bien probable qu'il s'agit plutôt de Brück en Westphalie.

Voici, enfin, la transcription de la pièce que nous avons annoncée :

« Investiture du comté de Falkenstein pour le prince
de Vaudémont.

» Charles, etc. Comme ainsy soit que le sieur Daun, comte de Falkenstein et de Bruck, se voyant dans une grande caducité et presque octogénaire, sans espérance

(1) Art. Brouck. La Roër est indiquée, par erreur, au lieu de la Schwalm.

(2) Ecrit aussi Brouck sous l'administration française, tel qu'il se prononce.

(3) La baronnie de Raville.

d'avoir postérité masculine, et n'ayant aucuns héritiers du nom et armes de Daun capables de luy succéder audit comté de Falkenstein, ses appartenances et dépendances, nous ayt supplié diverses fois d'aggréer la démission et renonciation qu'il désiroit faire dudit comté de Falkenstein entre nos mains, tant pour les causes et raisons cy dessus qu'au sujet des vexations, entreprises et usurpations continuelles de nostre très cher et très aymé cousin Monsieur l'Electeur Palatin du Rhin sur les terres et sujets dudit comté au moyen du prétendu droit de Vildtfangen et autres semblables nouveautez qu'il avoit dessein d'y introduire et s'efforçoit de maintenir par voyes de fait et à force d'armes, ce qui ayant occasionné Messieurs les Electeurs de Mayence, Colongne et Trèves, évesques de Spire, Worms et Strasbourg, Messieurs les comtes Rhingraff et autres intéressez (après avoir plusieurs fois employé l'autorité de Sa Majesté Impérialle pour les faire cesser) s'unir et faire une alliance entre eux pour empêcher les usurpations et nouveautez susdites; à quoy ledit sieur comte de Falkenstein n'ayant pas moyen de contribuer et fournir sa cotte part tant des hommes que des deniers nécessaires à cet effect, il nous auroit de nouveau pressé et sollicité de prendre la protection dudit comté et joindre nos troupes à celles desdits intéressez confédérez, et faire l'avance des frais tant pour les mettre sur pied que pour les faire subsister. Et ayant jugé ne pouvoir ny devoir luy refuser une assistance et protection si légitime, en qualité de seigneur direct dudit comté; après avoir plusieurs fois requis notredit cousin Electeur Palatin de se déporter desdites entreprises et nouveautez, nous aurions aus-

sytôt fait assembler bon nombre de gens de guerre, tant à pied qu'à cheval, et serions entrez en ladite alliance avec lesdits sieurs électeurs, évesques et autres confédérez, et aurions joint nosdites troupes à celles qu'ils auroient levées à cette occasion, lesquelles ayans fait plusieurs exploits, tant en attaquant qu'en deffendant, auroient enfin réduit ledit sieur Palatin de convenir d'arbitres pour terminer ce différend. Après quoy, ledit sieur comte de Bruck, se trouvant en pleine et entière jouissance dudit comté de Falkenstein, et considérant que les fraiz de ladite guerre, ainsy soutenue durant près de deux ans, excédoient de beaucoup non seulement la vailleur dudit comté de Falkenstein, mais encore de tous ses biens allodiaux, et qu'il ne pouvoit jamais s'acquitter de l'obligation dont il est tenu envers nous, ny aussy maintenir les sujets dudit comté dans leurs droits, libertez et franchises, il nous auroit fait de nouvelles instances de le recevoir à la renonciation desdits fief et comté et vouloir réunir le domaine utile à la seigneurie directe qui appartient à notre couronne sous la haute et suprême souveraineté de l'Empereur et du St Empire ; sçavoir faisons qu'ayant égard à toutes les considérations susdites, qui nous ont été représentées par ledit sieur comte, nous avons aggréé, receu et accepté ladite renonciation ainsy faite entre nos mains et, en conséquence d'icelle et de l'investiture faite aux ducs nos prédécesseurs et à nous de la seigneurie directe dudit comté, et de ses appartenances et dépendances, par l'empereur Frederich et ses successeurs ; et, pour en maintenir et conserver les droits, privilèges et franchises dans l'obéissance, fidélité et service de Sa Majesté Impérialle et du St Empire,

comme souverain seigneur, et dans le devoir et dépendance qui est due à notre couronne à cause de la seigneurie directe, nous avons jugé à propos de faire choix de la personne de notre très cher et très aymé fils, le prince de Vaudémont, en qui nous avons reconnu et reconnoissons toutes les bonnes qualitez requises et nécessaires à cet effect, avec d'autant plus de raison et de justice qu'il a servy très utilement en ladite guerre, y ayant souvent exposé sa personne, comme chef de nosdites troupes, et employé la plus grande partie de ses rentes et revenus pour la levée, armement et entretenement d'icelles. A ces causes, et en vertu des investitures susdites des empereurs et de la renonciation, démission et déport volontaire dudit sieur comte, avons, de notre certaine sciencé, pleine puissance et autorité souveraine, investy et investissons par ces présentes iceluy nostredit fils, prince de Vaudémont, ensemble sa postérité masculine et l'ainé d'icelle, de degré en degré, dudit fief, comté, terres et seigneuries, jurisdiction, domaine, château, bourg et village dudit Falkenstein et de toutes ses appartenances et dépendances, pour tenir ledit fief movant immédiatement de notre couronne et en faire les reprises accoutumées, de nous et de nos successeurs ducs, à chaque mutation, comme faisoient lesdits sieurs comtes Daun sous la haute et suprême souveraineté de l'Empereur, avec tous les droits et jurisdiction, domaine, château, bourgs, villages, rivières, bois, payages, courvées, prestations réelles et personnelles, et généralement de tous droits utiles et honorifiques dépendans et appartenans audit comté, et en jouir par notredit fils, ensemble sa postérité masculine dans l'ordre susdit... Sy man-

dons à nos très chers et féaux les présidens, conseillers et gens tenans nos Cour souveraine et Chambre des Comptes de Lorraine et Barrois... qu'ils ayent à faire enregistrer les présentes où besoin sera et du contenu en icelles faire et souffrir jouir pleinement et paisiblement notredit fils le prince de Vaudémont, de le reconnoître et faire reconnoître pour comte dudit Falkenstein et luy faire prester, en cette qualité, le serment en tel cas requis par tous les vassaux, officiers, justiciers, hommes et sujets dudit comté... Donné à Nancy, le vingt sixième may mil six cents soixante sept... »

Ainsi, c'est principalement à cause des vexations que lui faisait subir l'électeur palatin, en exerçant sur ses terres le droit de Wildtfangen (1), que Daun se résolut à céder au duc de Lorraine son comté de Falkenstein. Ce droit consistait en la faculté qu'avait l'électeur palatin comme « comte sauvage du Rhin », de retenir comme serfs ou hommes propres les vagabonds et gens sans aveu qu'il parvenait à appréhender, ainsi que les étrangers habitant le Palatinat, et à exiger un impôt des personnes quittant cette contrée pour aller s'établir dans les états voisins (2). Le comté de Falkenstein étant enclavé dans le Palatinat, il est probable que c'est pour cela que l'électeur avait prétendu exercer son droit sur ce petit état aussi bien que sur ses propres

(1) Nous respectons l'orthographe allemande, telle qu'elle se trouve dans notre pièce. Dom Calmet et après lui Digot ont donné au mot une terminaison française, et ont dit : Wildfangiat. A un autre endroit, Dom Calmet écrit : « Wilffang ».

(2) Digot, *Histoire de Lorraine*, V, p. 386.

terres. Voilà sans doute où était la « nouveauté » (1), car Digot nous assure que le droit de Wildtfangen était reconnu à l'électeur palatin depuis un temps immémorial. La vérité est qu'en fait, et dans les circonstances ordinaires, ce droit était à peu près lettre-morte ; mais l'électeur Charles-Louis, dont les états avaient tant souffert lors de la guerre de Trente-Ans, éprouvait le besoin de les repeupler, et exerça de nouveau avec toute sa rigueur un droit qui, depuis longtemps, avait reçu dans la pratique de notables adoucissements (2).

La cession du comté de Falkenstein au duc de Lorraine n'arrêta point les entreprises de l'électeur. Plusieurs Lorrains habitant ce pays ayant voulu retourner dans leur patrie, furent retenus et appréhendés, et leurs biens saisis ; il en résulta entre Charles IV et Charles-

(1) Voici pourtant ce que dit Moreri, art. Palatinat : « Voulant faire valoir entre autres droits celui de conduite sur les gens et marchandises qui passent et repassent dans leurs terres, en les faisant escorter par leurs gardes, les électeurs Palatins *l'étendirent même dans les évêchés et comtés des environs, en vertu d'un privilège impérial. Ils en usèrent de même pour l'établissement du droit de Wildtfang*, ou de propriété sur les biens des étrangers et gens sans aveu qui viennent occuper quelques maisons dans l'étendue de ces terres voisines, et qu'ils réputent pour leurs sujets. »

(2) Il ne faut pas perdre de vue que le Palatinat était un Etat protestant, entouré de tous côtés d'Etats catholiques. C'est dans un intérêt de propagande religieuse autant que dans un intérêt financier que l'électeur Palatin essayait d'enlever à ses voisins le plus de sujets possible, car, en se fixant chez lui, ces catholiques étaient amenés à se convertir. On comprend d'autant mieux l'irritation des princes catholiques à l'encontre desquels s'exerçait le Wildtfangen, et en particulier des ducs de Lorraine, si ennemis de l'hérésie.

Louis une courte guerre, dont on lira le détail dans Dom Calmet et dans Digot.

Le 7 février 1667 fut conclu à Heilbronn un traité auquel prirent part tous les voisins de l'électeur palatin, ainsi que les rois de France et de Suède, et par lequel le droit de Wildtfangen fut maintenu, mais réglementé et restreint dans des limites raisonnables (1).

C'est en 1665 que Charles IV acquit le comté de Falkenstein ; c'est le 26 mai 1667, comme on le voit par notre pièce, qu'il en investit le prince de Vaudémont, lui et sa postérité masculine, en réservant au duché de Lorraine la suzeraineté du fief et le retour en cas d'extinction de la postérité mâle. Mais, l'année suivante, Charles IV eut un projet bien autrement grandiose. Ce fut de constituer à son fils un état séparé, relevant immédiatement de l'empire d'Allemagne, qui se fût appelé « Sarreland », et qui eût compris, outre le comté de Falkenstein, le comté de Bitche, celui de Saarwerden, la baronnie de Fénétrange et diverses autres seigneuries de la Lorraine allemande. A ce prix, le duc Charles renouvelait l'abandon qu'il avait fait au duc Nicolas-François et à sa postérité des duchés de Lorraine et de Bar. Nicolas-François y consentit d'abord, mais bientôt une opposition formidable, œuvre surtout des princes appartenant aux lignes collatérales de la maison de Lorraine devenues françaises, força Charles IV de renoncer à ce rêve brillant. En 1670 seulement furent ratifiées les donations qu'il avait faites à son fils en 1667, Falkenstein le 26 mai, Bitche le 13 novembre, Saarwerden et Fénétrange le 15 novembre, mais dans les termes de notre acte du 26 mai, c'est-à-dire que le

(1) Digot, *Histoire de Lorraine*, V, p. 387.

duché de Lorraine restait suzerain de ces principautés apanagées, et que le retour à la Lorraine était stipulé en cas d'extinction de la ligne masculine.

Après la mort de Charles IV, Charles V fit quelques difficultés pour donner l'investiture au prince de Vaudémont. Il y consentit enfin. Le prince de Vaudémont étant mort en 1723, sans laisser de postérité masculine (son fils Charles-Thomas l'avait précédé dans la tombe et n'avait pas été marié), toutes ses seigneuries, et le comté de Falkenstein en particulier, revinrent au duc de Lorraine, Léopold. Le comté de Falkenstein ne passa point à Stanislas. La paix de Vienne en réserva formellement la propriété à la maison de Lorraine qui devint la maison d'Autriche, de sorte qu'en 1789 ce comté était une possession autrichienne. Conquis par les Français en 1794, il leur appartint jusqu'en 1815 (1), où il est devenu partie intégrante de la Bavière rhénane.

EM. BRIARD.

ÉPITAPHE DE CLAUDE-ÉLÉONORE DE LORRAINE.

La dalle tumulaire de Claude-Eléonore de Lorraine, duchesse de Roannès, est encastrée dans le pavé du transept nord de l'église collégiale d'Oyron (Deux-Sèvres). Elle est en marbre noir : un filet contourne l'inscription, gravée en majuscules, avec trois lignes finales en italiques. Quatre croix de Lorraine occupent les quatre angles : elles sont surmontées d'une couronne ducale.

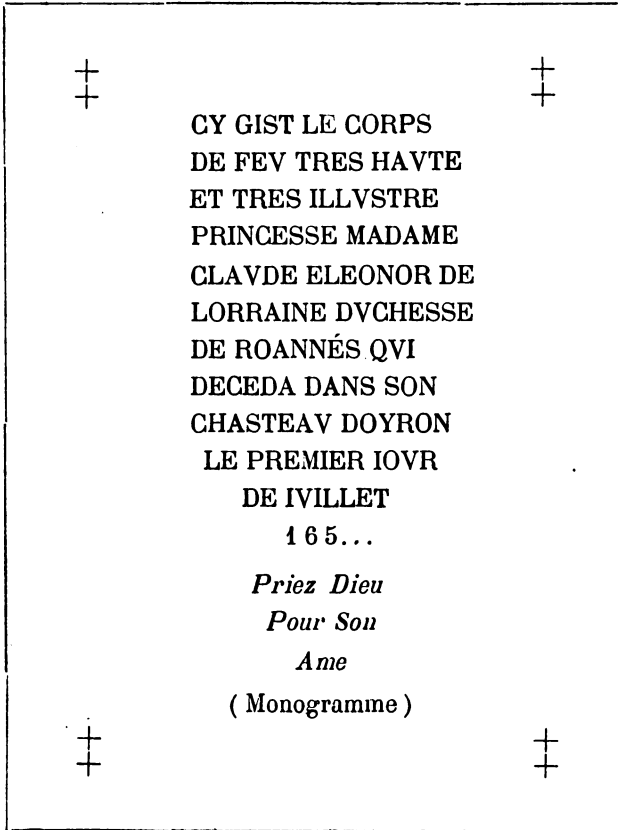
Le monogramme, gravé à la partie inférieure, se décompose ainsi : deux C adossés, deux E enlacés et deux J aux extrémités.

(1) Il faisait partie du département du Mont-Tonnerre.

Le dernier chiffre du millésime a été effacé par le frottement des pieds.

A la seconde ligne, A et V sont liés dans le mot *haute*.

Il n'y a ni apostrophe à d'Oyron, ni accents aux mots qui les exigent, sinon à *Roannés*, qui prend un accent aigu au lieu du grave.



X. BARBIER DE MONTAULT.

NOTA. — Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que Claude-Eléonore de Lorraine était fille de Charles, marquis, puis duc d'Elbeuf, comte d'Harcourt, de Lillebonne et de Rieux, pair, grand-écuyer et grand-veneur de France. Ce prince servit très fidèlement le roi Henri IV ; il se distingua aussi par la culture de la musique et de la poésie. De son mariage avec Marguerite de Chabot, fille et héritière de Leonor de Chabot, comte de Charny et de Buzançais, grand-écuyer de France, il eut deux fils et quatre filles, desquelles Claude-Eléonore était l'aînée. Elle épousa, le 6 juillet 1600, Louis Gouffier, duc de Roannès, et mourut le 1^{er} juillet 1654.

J'ai parlé récemment de cette princesse à propos de la seigneurie de Beaumesnil (1). Elle paraît s'être vu attribuer en dot cette terre, dont le duc d'Elbeuf avait laissé la jouissance à son frère naturel, René, bâtard d'Elbeuf (mort seulement en 1629). Claude-Eléonore et son mari vendirent, le 1^{er} juin 1604, Beaumesnil à Jacques Leconte-Duquesne, marquis de Nonant ; c'est ainsi que cette seigneurie sortit de la Maison de Lorraine ; elle y était entrée, en droit, le 15 décembre 1458, en fait, vers 1499 (2).

L. GERMAIN.

(1) *Les seigneurs de Beaumesnil de la Maison de Lorraine (1458-1604)* ; extr. du bull. de la Soc. libre d'agric., sciences, arts et belles-lettres de l'Eure (sect. de Bernay), 1884. — Malheureusement cette notice a été imprimée sans que j'en aie vu les épreuves ; aussi me pardonnera-t-on les imperfections qu'elle renferme.

(2) A cause de l'usufruit du vendeur, Jean de Tournebu.

CHRONIQUE.

Le Congrès archéologique de France, sous la direction de la Société française d'Archéologie, tiendra sa 52^e session à Montbrison (Loire). Cette session s'ouvrira le 25 juin. Ceux de nos confrères qui désireraient en connaître le programme, peuvent se présenter chez notre Président, qui leur en donnera communication.

Le Conseil supérieur de la *Société nationale d'encouragement au bien*, sur le rapport de la Commission du concours littéraire de 1884-1885, vient de décerner la médaille d'honneur à MM. Marcel Lallemend et Alfred Boinette, pour leur ouvrage : *Un Précurseur de Vauhan, Jean Errard, de Bar-le-Duc.*

NÉCROLOGIE.

GIORNÉ VIARD.

Le 14 mai a eu lieu l'inhumation, au cimetière du Sud, du sculpteur Giorné Viard, mort, l'avant-veille, âgé de 62 ans, à l'hospice Saint-Julien; où la Municipalité de Nancy l'avait fait admettre avec la faveur d'une double pension. Quoiqu'il n'appartînt pas à notre Société, on nous saura gré, nous l'espérons, de lui consacrer quelques lignes dans ce *Journal*. Elles sont empruntées

à un excellent article publié par un de nos confrères, et que tout le monde a lu avec le plus vif intérêt.

Giorné Viard était né à Saint-Clément, le 23 janvier 1824. C'est à l'école de cette petite commune qu'il apprit à lire et à écrire, juste ce qu'il fallait pour tenir impartialement ses comptes. Employé à la faïencerie, il manifesta de bonne heure un goût pour le modelage, et fut employé promptement aux ateliers de sculpture. Il acquit bientôt assez d'habileté pour parfaire les reproductions de Cyfflé au sortir du moule. C'est dans ce travail délicat de la retouche qu'il conçut le sentiment de la forme et l'amour de la statuaire. Distingué par Alexandre Geny, l'éminent collectionneur, il fut envoyé aux Beaux-Arts, à Paris, où il apprit, dans l'atelier de Bonassieux, ce que le travail de la manufacture ne pouvait lui donner : les doctrines et les traditions générales de l'art.

A son retour, au bout de quelques années, sa première œuvre fut inspirée par la reconnaissance. Il prit pour modèle une petite fille de son bienfaiteur, aujourd'hui dominicaine, dont il sculpta un buste charmant.

Ses aptitudes le portaient d'ailleurs à traiter plus spécialement la figure, tandis que celles de son frère penchaient vers l'étude et la pratique de l'ornementation.

Ses premiers essais à Nancy furent remarqués et lui attirèrent de promptes commandes. Depuis de longues années, cette ville n'avait vu fleurir d'autres talents de sculpteurs que ceux, bien prosaïques, de Jacquot, auquel on doit la statue de Stantslas — et des frères Lépy, dont le René II a fait place à une œuvre excellente et beaucoup plus digne de la vieille cité des ducs.

Giorné Viard revenait donc à Nancy au moment opportun, secondé par la bienveillance d'amateurs et

d'artistes délicats, tels que Geny et Chatelain, sous les auspices desquels il produisit ses premières œuvres.

Ce fut à lui qu'on songea lorsqu'il fut question de rétablir, en 1850, la statue équestre du duc Antoine au-dessus de la porterie du Palais ducal. Son œuvre eut un succès mérité auprès de tous les connaisseurs.

On sait que David d'Angers n'avait pu achever avant sa mort la figure de Drouot. Cette lacune mettait seule obstacle à l'érection de sa statue sur une place de Nancy. Il restait à compléter la tête de ce grand général homme de bien. Giorné Viard assumait cette tâche, et le seul éloge que les artistes accordent aujourd'hui à ce monument revient justement au modeste artiste nancéien qui a modelé la figure.

Ce praticien habile, et auquel les critiques ne faisaient point défaut, se signala bientôt par de nouveaux travaux, notamment par un buste de M. Le Forestier, ancien commandant des lanciers de la garde; par la réfection du beau rétable de Florent Drouin, anciennement au vieux Saint-Epvre, et aujourd'hui au Musée lorrain; par les belles cariatides du monument de la comtesse de Landreville, au cimetière de Préville.

A ce moment s'élevaient les premiers contreforts de Saint-Epvre. M. Morey, toujours heureux d'encourager le talent, l'associa à son œuvre, à la décoration de laquelle il eut la plus grande part. C'est à son ciseau qu'on doit la statue bénissant qui couronne le gable du portail central, au-dessus du tympan, sculpté par M. Pètre. Il accepta et mena à bonne fin l'entreprise considérable des diverses statues aériennes qui animent les grandes lignes de l'édifice.

Peu après, toujours associé aux travaux de M. Morey, il sculpta pour la ville de Nancy de nombreuses statues ou médaillons du palais des Facultés, les quatre bustes du passage de Haldat, la statue de Charles III, malencontreusement placée à la Citadelle, les médaillons de la partie restaurée du Palais ducal, ceux de la cour intérieure de l'hôtel-de-ville de Nancy, sur la rue de la Constitution, etc.

Parmi les bustes de notoriétés lorraines dus à son ciseau, nous citerons notamment ceux de Digot, de de Haldat, de de La Salle, de Parade, des deux généraux Thiry, de de Lambel (au musée de Bar), de Dom Calmet (détruit dans l'incendie du Musée lorrain), de Gastaldy, du curé Trouillet, d'Alexandre Geny et de son père, de Mathieu de Dombasle, de Lacordaire, de l'abbé Michel (du Séminaire), le médaillon de l'abbé Gridel (des Jeunes-Aveugles), celui de votre confrère M. Bretagne (1878). Il est également l'auteur du colossal saint Maurice, commandé et sculpté pour l'église de Blâmont.

Son talent fut utilisé souvent par un grand nombre d'entrepreneurs et d'architectes pour la décoration de diverses églises du département ou de l'Alsace-Lorraine. Sa dernière œuvre religieuse fut le saint Nicolas qui couronne la nouvelle paroisse de Nancy. Lorsqu'il assista au transport et à l'érection de cette statue, il était déjà atteint du mal qui le minait lentement et qui devait le mettre rapidement au tombeau.

Espérons qu'une modeste pierre tombale, avec une inscription portant son nom avec la date de sa naissance et de son décès, recouvrira la dépouille mortelle de ce pauvre artiste, trop méconnu pendant sa vie, et que l'on n'a glorifié que tardivement

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

Deux de nos confrères annoncent, en ce moment, la publication d'ouvrages qui offriront beaucoup d'intérêt, à des points de vue différents.

Le premier, de M. Albert Jacquot, auteur de la *Musique en Lorraine*, a pour titre : *Guide de l'art instrumental. — Dictionnaire pratique et raisonné des instruments de musique anciens et modernes, indiquant tout ce qui se rapporte aux différents types d'instruments en usage, depuis l'époque la plus reculée jusqu'à nos jours* ; orné de trente dessins.

Le second ouvrage, dont l'auteur est M. Henry Garnier, et qui se publie sous le patronage de la Société d'Emulation des Vosges et de la section d'Epinal du Club alpin français, est intitulé : *Voyage aux châteaux historiques de la chaîne des Vosges*.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Ont été offerts au Musée :

Par M. BARY (François), entrepreneur, le dessus de porte d'entrée de l'ancien couvent des Prémontrés ;

Par M. le lieutenant-colonel CHARDOT, un cadran solaire et boussole ayant appartenu, dit-on, à Stanislas ;

Par M. BENZINGER, une plaque de cheminée du XVII^e siècle, aux armes de Lorraine.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. LEPAGE.

Nancy, imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, passage du Casino.

JOURNAL
DE LA SOCIÉTÉ
D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE
ET DU
MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

34^e ANNÉE. — 6^e NUMÉRO. — JUIN 1885.

Le Président de la Société a reçu la circulaire suivante :

« Paris, le 12 mai 1885.

» Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur l'utilité qu'il y aurait à préparer dès à présent le programme du Congrès des Sociétés savantes en 1886. MM. les délégués, avertis lors des récentes réunions de la Sorbonne, vous auront certainement déjà fait connaître mon désir de recevoir, le plus tôt possible, le texte des questions que votre Société jugerait dignes de figurer à l'ordre du jour de l'an prochain. Il serait important que le programme définitif pût être arrêté par les cinq sections du Comité des travaux historiques et

scientifiques, et publié à la fin de juin prochain. Aussi vous serais-je reconnaissant, Monsieur le Président, de m'adresser *d'urgence* la liste des questions choisies par votre Société.

» Recevez, etc.

» Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts
et des Cultes,

» Signé : RENÉ GOBLET. »

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 8 mai 1885.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admissions et présentations de candidats.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires : M. l'abbé Brocard, curé de Varangéville ; M. Paul Gomien, sous-intendant militaire à Nancy ; M. Reuss, professeur à l'École forestière ; M. Arthur Daguin, membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris-Passy ; M. Nano, sous-préfet de Saint-Dié ; M. B. Miette, ancien magistrat, à Pont-à-Mousson ; M. Etienne de Villefosse, ancien archiviste départemental, à Nevers.

Sont présentés comme candidats : M. le baron Hyacinthe de Metz, ancien préfet, à la Vigne, près Cirey (Meurthe-et-Moselle), par MM. Bretagne, Léopold Quintard et le général de Vercly ; M. Henri Chicoyne, à Isches (Vosges) ; M. Henri Frébillot, instituteur à

Baudricourt (Vosges) ; M. Charles Drouin, instituteur à Saint-Julien, par Isches (Vosges), par MM. L. Germain, H. Lepage et l'abbé Pierfitte ; M. de Malglaive, à Neuwiller-sur-Moselle, par MM. H. Lepage, Briard et L. Germain.

M. l'abbé Robinet, curé de Foameix, a adressé à M. le Président une lettre de remerciements à l'occasion de son admission comme membre titulaire.

M. le Président communique à la Société l'invitation adressée par M. le secrétaire de l'Académie de Stanislas d'assister à la séance publique annuelle qui aura lieu le jeudi 21 mai.

M. le Président communique également la circulaire par laquelle la Société française d'Archéologie invite à assister au Congrès archéologique de France, qui aura lieu à Montbrison, du jeudi 25 juin au jeudi 2 juillet.

Sur la présentation de MM. A. Bretagne, L. Germain et H. Lepage, M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'Archéologie, est élu membre correspondant de la Société d'Archéologie lorraine.

Ouvrages offerts à la Société.

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, 1884. — *Armorial général*, XII^e volume, 11^e fascicule.

Revue de l'histoire des religions, 5^e année, nouvelle série, tome XI, n^o 1.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4^e trimestre de 1884.

Bulletino della commissione archeologica comunale di Roma, anno XII, serie seconda.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scien-

tifiques. Section d'histoire et de philologie, année 1884, n^{os} 3-4.

Journal des Savants. — Avril 1885.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1885, n^o 1.

Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau, 1883-1884, 2^e série, tome XIII^e.

Bulletin de la Société philomatique vosgienne, 10^e année, 1884-85.

Les phases du mythe de Cybèle et d'Athis rappelées par les médaillons contorniates, par M. A. ROBERT.

Indication et description sommaires des anciennes cartes de géographie conservées dans les Vosges et quelques régions voisines, par V. HAILLANT.

Eléphant pipes, in the museum of the academy of natural sciences. Davenport, Iowa. by Charles E. PUTNAM.

La crypte de saint Mansuy, notice historique et archéologique, par M. l'abbé VANSON.

L'érection du duché de Bar, par M. Léon GERMAIN.

De la prétendue noblesse des gentilshommes verriers en Lorraine, par LE MÊME.

La famille des Richier, d'après les travaux les plus récents, par LE MÊME.

De la collaboration de Ligier Richier au tombeau de Claude de Lorraine, duc de Guise, à Joinville (1550), par LE MÊME.

Une erreur du Nobiliaire de Dom Pelletier : Mercy — Morey — Mory, par LE MÊME.

Le martyrium de Poitiers, compte-rendu des fouilles et de l'ouvrage du R. P. de la Croix, par Mgr BARBIER DE MONTAULT.

Vitel, par M. l'abbé CHAPIAT, mort curé-doyen de cette localité.

Lectures.

M. E. Briard donne lecture d'un travail de Mgr Barbier de Montault, intitulé : *Le saint clou de Toul*.

M. Léon Germain donne lecture d'un appendice de lui sur le même sujet. La Société vote l'impression dans ses Mémoires de ce travail et de l'appendice, et nomme, comme membres de la commission de révision, MM. A. Bretagne, L. Germain et Léopold Quintard.

En présence de certains abus qui se produisent journellement, M. le Président croit devoir rappeler une décision de la Société, du 13 février 1874, d'après laquelle sont, après en avoir délibéré, mis à la charge des auteurs les frais de remaniements apportés par ceux-ci à leurs travaux après la lecture et au cours de l'impression, lorsque ces remaniements ont une certaine importance et excèdent manifestement les limites des corrections ordinaires.

Inscriptions nouvelles.

MM. E. Briard et H. Lepage : *Des titres et des prétentions des ducs de Lorraine*.

MÉMOIRES.

UN MANUSCRIT RETROUVÉ. — GUERRE DE METZ EN 1324.

Tout récemment, à la vente de la bibliothèque de feu M. Lotz, j'ai acheté au hasard, et sans examen préalable, un manuscrit mal relié, sans titre, ne se recom-

mandant que par son caractère évident d'ancienneté.

En voici la description sommaire : manuscrit sur papier, petit in-4° (214^{mm} sur 143^{mm}), de 49 folios couverts d'écriture, sauf le recto du f° 30, qui est en blanc. Un premier feuillet, où devait se trouver soit le titre, soit l'indication dont je parlerai plus loin, a été arraché. Sur une des gardes la signature moderne : Gormand, d. m. (1) — Nombreuses piqûres de vers, mais qui heureusement n'empêchent jamais de lire le texte. — Papier très fort ayant pour filigrane une tête de bœuf surmontée d'une tige coupée de deux croisillons en sautoir.

L'écriture, régulière et bien alignée date, d'après ce qu'a bien voulu me dire notre honorable président, M. Lepage, de la fin du xv^e siècle.

Les initiales, qui se reproduisent au commencement de chaque strophe, sont en rouge et tracées au pinceau.

Les 29 premiers folios sont occupés par un poème sur la guerre que les Messins eurent à soutenir, en 1324, contre le roi de Bohême et ses alliés. Il devrait se composer de 288 septains, mais l'espace nécessaire pour écrire le 129^e est resté en blanc.

Ce poème est suivi, dans l'ordre ci-après, de onze pièces ainsi intitulées :

1° Le sermon du papegay des xiiij de la guerre de Metz et du commun (140 vers).

2° Cest l'exposition du sermon du papegay (32 vers).

3° Cest la confirmation du sermon du jay d'Angleterre (48 vers).

4° Cest la prophécie maistre lambelin de cournoaille (19 quatrains).

(1) M. Gormand était médecin à Nancy au commencement de ce siècle.

5° Cest le a b c que maistre asselin de pont a fait contre ceulx de Mets (30 sixains).

6° Cest la rescepcion maistre lambelin retteur de paris et doreléans (31 sixains).

7° Cest une patenostre de la guerre de Mets que robin de la Valée fit (30 sixains).

8° Cest lave maria margueron du pont rimont (12 sixains ; deux vers manquent au 8°).

9° Cest le credo henry de hez (39 sixains).

10° Cest le credo michelet petit pain qui maint devant les repenties (13 sixains ; le 9° n'a que le premier mot, des vers manquent au 2° ; 2 au 3°).

11° Cest ung benedicite de louys de pitiers évesque de Mets (12 sixains ; 3 vers manquent au 2° ; 2 au 9°).

Les pièces 6, 7, 9, 10 et 11 sont suivies du mot : Amen.

Pour déterminer l'origine de mon volume, je me suis reporté à l'excellent catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Metz, publié, en 1856, par M. Clercx, et surtout au remarquable ouvrage de MM. de Bouteiller, Bonnardot et Léon Gautier (1).

Ces savants auteurs n'ont eu sous les yeux, pour la reconstitution du poème composé au xiv^e siècle sur la guerre de 1324, que deux copies *anciennes* de cette œuvre, l'une, classée à la Bibliothèque nationale sous le n° 5782 du fonds français, l'autre, portant le n° 81 des manuscrits à la bibliothèque de Metz.

Et cependant, disent-ils, une troisième version existait à Metz avant la Révolution, mais elle a disparu (p. 320).

(1) La guerre de Metz en 1324, poème du xiv^e siècle. Paris, Firmin-Didot, 1875.

C'est ce manuscrit disparu que je crois avoir retrouvé.

Si son existence, à notre époque, est douteuse, son lieu de dépôt inconnu, son contenu du moins est parfaitement déterminé.

En 1770, M. Dupré de Geneste a pris la peine de le copier en entier, et sa copie est conservée à la bibliothèque de Metz, sous le n° 83. De plus, il l'a décrit dans les termes suivants : » Sur la première feuille en blanc » est écrit : ce livre est à dame Anne de Gournay, fille » de seigneur Regnault de Gournay.

» L'écriture de ce renseignement est un peu plus » belle et plus lisible que celle du manuscrit qui, quoi- » que assez bien espacée et rangée, est généralement » assez difficile à lire, et dans plusieurs endroits indé- » chiffable : mais je crois que ce qui en est cause, » c'est que le copiste, qui me paraît être du quinzième » siècle, n'a pas toujours su lire son original ; il a » passé entièrement et a laissé en blanc la place de la » cent vingt-neuvième strophe et quelques autres mots » par-ci par-là. »

Or, cette description s'applique exactement à mon manuscrit, sauf en ce qui concerne la précieuse indication autrefois inscrite sur la première page, page qui visiblement a été arrachée, probablement par un des possesseurs précédents désireux (pendant la Révolution peut-être) d'en voiler l'origine.

L'écriture, *assez bien espacée et rangée*, date, comme je l'ai dit déjà, du xv^e siècle.

Le poème sur la guerre comprend, comme dans la copie de M. Dupré de Geneste, 288 strophes ; la place de la 129^e est en blanc ; il y a quelques lacunes.

Les pièces qui le suivent et dont le catalogue de M. Clercx donne la liste (1), sont rangées dans le même ordre et leurs titres sont identiques.

Le nombre des vers que comprend chacune d'elles est le même ; il n'y a exception que pour la *confirmation du sermon du jay d'Angleterre*, qui, dans mon exemplaire, contient 48 vers, tandis qu'elle n'en a que 47 dans la copie ; M. Dupré de Geneste a sans doute négligé de transcrire le 13^e qui, d'ailleurs, n'ajoute rien au sens, n'étant qu'une sorte de répétition du 12^e, et ne servant qu'à la rime.

(12^e) : durer ne peult longuement lœuvre

(13^e) : durer ne peut pas longuement.

Si ce que je viens de dire peut laisser place à un doute, il doit disparaître entièrement après examen du texte.

M. Bonnardot nous en donne une étude critique aussi savante que complète. Il compare entre elles les trois copies ; il désigne celle de Paris par la lettre P, celle de Metz par la lettre M, et par D, enfin, celle de M. Dupré de Geneste.

Il ne se contente pas d'élucider, avec pleine compétence, les questions de style et d'orthographe, il relève scrupuleusement, vers par vers, les moindres variantes.

Or, une collation attentive de mon manuscrit m'y a fait retrouver tous les mots, tous les membres de phrase attribués à D.

Je me garderai bien, dans cette note, de les rapporter tous ; un ou deux exemples suffiront.

(1) Pages 64 et 65.

Parlant de la richesse de Metz, tant en argent qu'en grains et vins, l'auteur dit, aux deux derniers vers de la 5^e strophe :

P : Il n'y ait tant de bon avoir
Dès Ranconvaulz jusques Peniers.
M : Il n'ait pas tant de bon avoir
Dès Roncevaul jusque Peiners.
D : Il n'a pas tant de bon avoir
depuis *Verdun jusqu'à Angiers*.

A la strophe 99 je trouve encore une variante caractéristique :

M et P : Devant la porte Serpenoise
font abaitre murs et maisons.
D : devant la porte *Champenoise*
font abatre murs et maison.

Ces deux citations, à elles seules, justifient ce que M. Bonnardot dit de cette version D, qui est celle de mon manuscrit :

« La leçon est parfois très divergente de M et P, et » la langue est systématiquement rajeunie (page 214).

Je terminerai en disant que deux petites lacunes que j'ai remarquées dans ma copie, la première d'un mot à la 34^e strophe, la seconde d'un hémistiche à la 222^e, sont formellement signalées dans le travail de M. Bonnardot.

Une dernière preuve cependant : quelques mots explicatifs des abréviations du texte sont inscrits sur les marges des folios 4 et 30; *ils sont de la main de M. Dupré de Geneste*. M. Favier, toujours prêt quand il s'agit d'obliger, les a rapprochés des manuscrits de

cet auteur existant à la bibliothèque de Nancy, et sa conviction est qu'ils émanent de lui.

Je pense donc pouvoir dire, dès à présent, et sans plus amples recherches, que mon manuscrit est bien celui que possédait Anne de Gournay, au commencement du xvi^e siècle, et que M. Dupré de Geneste a copié en 1770.

Nancy, 6 juin 1885.

PAUL LALLEMAND.

ANOBLISSEMENT DES ENFANTS DE FERRI DE CALABRE,
PAR LE DUC DE LORRAINE, EN 1529.

L'acte inédit que nous publions aura pour effet de combler une lacune dans l'*Histoire généalogique de la Maison de France*, ce vaste recueil classique dont on ne saurait trop chercher à compléter les renseignements ; il permettra de réparer une erreur héraldique commise par l'auteur du *Nobiliaire de Lorraine* et démontrera, en outre, la fausseté du préjugé suivant lequel les bâtards des membres de la chevalerie auraient été nobles de droit (1). — Par les lettres patentes en question, datées du 1^{er} janvier 1528 (v. st. ?), Antoine, duc de Lorraine, anoblit les enfants de Ferri, fils naturel de Jean, bâtard de Calabre, seigneur de Conflans (2) et l'Avantgarde (3), ce dernier, fils de Jean

(1) Ou suivant lequel les bâtards des ducs auraient été, de droit, membre de l'Ancienne Chevalerie.

(2) Conflans-en-Jarnisy, chef-lieu de canton, arr. Briey.

(3) L'Avant-Garde, commune de Pompey, canton Nancy-Nord.

d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine (1), et petit-fils du roi René. Ferri était alors valet de chambre de Jean, cardinal de Lorraine, archevêque de Narbonne, élu évêque de Metz et de Verdun (2). Ces fonctions peu élevées ne doivent pas surprendre ; la situation des bâtards était extrêmement variable, même entre les enfants d'un même père ; elle différait suivant le degré de son affection et la qualité de la mère. Dès 1521, le duc Antoine avait légitimé Ferri, par des lettres patentes qui n'avaient pas suffi pour lui conférer, d'une manière non sujette à contestation, la noblesse héréditaire.

Outre ses quatre enfants légitimes, le duc Jean d'Anjou paraît avoir laissé cinq bâtards, dont trois filles, très honorablement mariées. Voici ce que l'*Histoire généalogique* dit à propos de Jean, père de Ferri :

« Jean, batard de Calabre, étoit sous la garde de Guyonne, fille de Perette de Villiers, dame d'Herouval en 1460, suivant un compte de Jean Bouchetel, qui le nomme *le petit batard de Calabre*. Il se rendit auprès du duc de Calabre, son père, en 1469, ainsi qu'il est dit au 4. compte de Raoul le Mal (3). Le roy René lui donna le comté de Briay (4), avec les terres de Sancy (5) et de Pierrepont (6) par lettres données à Tarascon le 4

(1) Duc de Lorraine de 1453 à 1470.

(2) Fils du duc René II.

(3) Il prit part à l'expédition d'Espagne. Par acte du 14 mars 1471, le roi René le nomma lieutenant-général en Aragon. *Voy. Lecoy de la Marche, Le roi René*, t. I, p. 379, t. II, p. 347-349, 382.

(4) Briey, ch.-l. d'arr., M.-et-M.

(5) Sancy, canton Audun-le-Roman, arr. Briey.

(6) Pierrepont, canton Longuyon, arr. Briey.

octobre 1478, en considération de ses services, et afin qu'il pût trouver un meilleur parti en mariage, et le 18 décembre 1494, il fut présent sous le nom de *M. le bâtard de Calabre*, à la confirmation de la capitainerie de Domfront, donnée par Marguerite de Lorraine, veuve de René duc d'Alençon, à Jean de Fronlay, son conseiller et maître d'hôtel. Il mourut le 4 mars 1504, et fut inhumé dans l'église de S. Georges, où se voit sa tombe (1). »

M. de Villeneuve-Bargemont (2) dit que le roi René nomma le bâtard de Calabre « comte de *Brécy* » ; il s'agit simplement, ce semble, de l'engagement des terres du comté de Briey, dont le bénéficiaire ne dut que se qualifier seigneur. Dans un endroit de sa *Notice de la Lorraine*, Dom Calmet dit, en effet : « En 1473, le duc René étant à Tarascon, donna à Jean, bâtard de Calabre, en considération de ses services, et pour lui faire un état, les seigneuries de Briey, Sancy et Pierre-Pont, rachetables néanmoins d'une somme de 30,000 florins du Rhin payable en une fois (3). » — Ailleurs, dans le même ouvrage, il dit encore ceci, mais la date est inexactement rapportée, puisque le donateur mourut en 1480 : « En 1489, le duc René I^{er} fit don à Jean Batard de Calabre, des comtés, terres et seigneuries de Briey, Sancy et Perpont, au rachat de trente mille florins du Rhin. René reconnaît que Jean, Bâtard de Calabre, lui a rendu de grands services dans son expé-

(1) *Hist. général. de la Mais. de France*, 1726, t. I, p. 235.
— Cf. Des Limiers, *Annales de la Monarchie franç.*, t. III, p. 117.

(2) *Hist. de René d'Anjou*, t. II, p. 336.

(3) Dom Calmet, *Notice*, art. *Pierre-Pont*.

dition pour la conquête du royaume d'Arragon (1).»

Ce dernier document pourrait être une confirmation de René II.

L'acte qui fait le sujet de cette note et l'épithaphe de Jean de Calabre prouvent que ce seigneur posséda aussi les seigneuries de Conflans (en Jarnisy) et de l'Avant-Garde. Dom Calmet dit, à ce sujet : « Le duc Jean de Calabre étant à Barcelonne, le 12 janvier 1467, donna à son fils, Jean Bâtard d'Anjou, et à ses hoirs, nés en légitime mariage, la terre et seigneurie de Conflans en Jarnisi, avec toutes ses dépendances, à condition de foi et hommage-lige, qu'il doit faire entre les mains de Jacques d'Haraucourt, chevalier, bailli de Nancy. Il étoit dès lors seigneur de l'Avant-Garde (2). »

L'épithaphe du bâtard de Calabre, dans l'église collégiale de Saint-Georges de Nancy, portait :

« *Cy-gist Jean (3)... de Conflans de l'Avantgarde, Capitaine de Preny, qui trespassa le 4 de mars de l'an de grace 1504. Priez Dieu pour son ame (4).* »

Tous ces renseignements se trouvant dispersés dans plusieurs ouvrages, il nous a paru utile de les réunir.

(1) *Ibid.*, art. *Briey*.

(2) Dom Calmet, *ibid.*, art. *Conflans-en-Jarnisy*. — Cf. Clesse, *Hist. de Conflans*, p. 98-100.

(3) Il manque sans doute : « *bâtard de Calabre, seigneur* », sinon un fragment plus considérable. M. de Villeneuve-Bargemont, *ibid.*, a omis ces points d'interruption.

(4) Lionnois, *Hist. de Nancy*, t. I, p. 97 ; H. Lepage, *L'insigne église coll. Saint-Georges de Nancy* dans le *Bull. de la Soc. d'Arch. lorr.*, t. I, 1849, p. 185.

Transcrivons maintenant le texte de l'anoblissement des enfants de Ferri, bâtard de Calabre (1) :

Légitimation et noblesse pour Ferry de Calabre et ses enfans.

Anthoine, par la grace de Dieu duc de Calabre, de Lorraine et de Bar, marchis, marquis de Pont, conte de Provence et de Vaudémont, etc. A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. L'humble supplication et requeste de nostre bien amé Ferry de Calabre, filz naturel de feu nostre oncle Jehan, bastard de Calabre, en son vivant s^r de Confians et de Lavantgarde, avons receue, contenant que, jà soit que nous ayons par cy devant dispensé avec luy sur son illégitimité, en abolissant et effalsant tous deffaulz et macules d'icelles, comme il appert plus amplement par nos lettres patentes de légitimation par nous à luy octroyées, ens et avec lesquelles ces présentes sont annexées, néantmoins il pouroit estre mis et cheux en doubte à aucuns, par cy après, sy les enfans dudit Ferry et leur postérité et lignée, procréée et desendue de luy par léal mariaige, devoient et pouroient revenir en son estas ou degrés et pre-

(1) Voici la parenté du duc avec le bâtard de Calabre et son fils naturel :

Le roi René,
ép. Isabelle de Lorraine.

Yolande d'Anjou,
ép. Ferri II de Lorraine,
comte de Vaudémont.

Jean II d'Anjou,
duc de Calabre et
de Lorraine.

René II, duc de Lorraine,
ép. Philippe de Gueldres.

Jean, bâtard de Calabre.

Antoine, duc de Lorraine.

Ferri, dit de Calabre, bâtard.

vilèges de noblesse si par nous n'y estoit donnée grace provisionale, trèshumblement nous réquerant icelle. Savoir faisons que, nous inclinans à sadite susplication et requeste, ayant aussi regard aux bonnes meures et vertus dudit Ferry, desquelles espérons l'accroissement à toute continuation, en faveur et contemplation mesmement qu'il est serviteur domesticque, en estat de valet de chambre, de trèsrévérend hault et puissant prince nostre trèscher et trèsamé frère mons^r Jehan, cardinal de Lorraine, archevesque de Narbonne, esleu évesque de Mets, de Verdun, etc., on service duquel il s'employe journellement et ordinairement et a fait de toute sa jeunesse jusques à présent, aussy qu'il a des biens compétemment pour entretenir estat honorable, pour ces causes et autres à ce nous mouvans, de nostre certaine science, grace spéciale, et plaine puissance, avons déclaré et voulu, déclarons et voulons par cesdites présentes que les enfans dudit Ferry, procréés de luy en léal mariage, néz et a naistre, leur postérité et lygnié à tousjourmais, portent, ayent, gardent et retiennent les noms, étatz, degréz, dignitéz, usaiges, préminences, prérogatives et previlèges de noblesse entièrement, et pour et comme nobles personnes soyent réputéz et tenuz plainement partout, en jugement et dehors, en tous cas et choses à quoy gens noble peullent et doibvent estre appelléz et amis, et qu'ilz puissent acquester et tenir terres de catez, villes, chasteaulx et tous autres nobles tenemens comme autres de semblables estat et préminence, sans estre contraintz de les délaïsser, estre tenus en payer à nous, ne à noz successeurs pour l'advenir, aucune finance laquelle, de nostre ample grace, avons quictée quictons audit Ferry, dès maintenant et pour tousjours; et en accroissement de quoy, oultre ainsi nostredite grace de littimation, que avons confirmée et confirmons par cesdites présentes audit Ferry, avons octroyé et concédé, octroyons et concédons que sesdits enfans, néz, à naistre, procréés et descenduz légittimement de luy, comme dit est, en signe de

ladite noblesse, puissent avoir, porter et user les armes tymbrées telles que aux piedz de cestes nosdites lettres sont painctes, savoir : d'argent à trois allérions de sable, deulx en chef et une en poincte, et une croix de Jhérusalem, qui est une croix potencée, et quatre croisettes d'or. Et voulons que d'icelles cesdits enfans, néz et à naistre, et leurdites postérité et ligniée descendante d'eulx en léal mariaige, comme dit est, en puissent user desormais, comme font autres nobles de leurs armes. Sy donnons en mandement, par ces mesmes présentes, à tous noz mareschaulx, sénéchaulx, président, gens de noz comptes, baillys, cappitaines, procureurs, receveurs, prévosts et tous autres noz justiciers, officiers, hommes vaussaulx, subjectz et leurs lieutenants, et chacun d'eulx, si comme à luy appartendra, que lesdits enfans dudit Ferry, néz et à naistre, leurdite postérité descendente d'eulx en léal mariaige, comme dit est, facent, seuffrent et laissent joyr et user plainement, paisiblement et perpétuellement, en la forme et manière que dessus, sans en ce leur faire mettre, ou donner, ny souffrir estre fait, mis, donné, ores ne pour le temps advenir, aucun destourbier ne empeschement au contraires. Prions en oultre à tous roys, princes, contes, barons et tous autres seigneurs noz amys, alliez et bien vueillans que, de l'honneur et privilège de noblesse, ensemble de cestes noz présentes grace, octroy et confirmation, ilz facent, seuffrent et laissent lesdits enfans dudit Ferry, néz et à naistre, ensemble leurdite postérité et lignée, masles et femelles, descendans d'eulx en léal mariaige, comme dist est, joyr et user plainement, paisiblement et perpétuellement, comme font et ont accoustumé faire autres nobles, sans ce qu'ilz soyent aucunement troubléz ne empeschéz au contraire, en manière que ce soit. Et se aucune chose, pour le temps advenir, se faisoit au contraire, se incontinant et sans délay le réparent et facent réparer et mettre au premier estat et deu; car ainsi le voulons, nonobstant quelconque loix, statuz, coustumes, usaiges

de pays, ordonnances, restriction, mandemens ou deffences à ce contraires. Et affin que ce soit chose ferme et estable à tousjours, nous avons, à cesdites présentes, signées de nostre main, fait mectre et appendre nostre grant seel, en nostre ville de Nancy, l'an mil cinq cens vingt huit, le premier jour de Janvier. — Ainsy signé : Anthoine. Et sur le re-ploy : Par mons^r le duc, où estoit présent mons^r le cardinal trèsrévérendissime (1) ; les s^{rs} de Contterolles, grant maistre d'ostel (2), et de Pierfort (3), présens. Pour secrétaire : Mengin (4).

Voici l'article que Dom Pelletier, auteur du *Nobiliaire de Lorraine*, a consacré au personnage qui nous occupe :

« CALABRE (Ferry de), fils naturel de Jean, bâtard de Calabre, seign. de Conflans et de l'Avantgarde, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 1. Janvier 1528. Porte d'argent, à la croix de Jérusalem d'or, au franc canton dextre du champ chargé de trois alérions de sable, posés deux et un. *Fol. 150. regist. 1528. 1530.* Il avoit été légitimé le 14 octobre 1521.

» Ferry de Calabre épousa Isabellion Clerc, et en eut Jean de Calabre, qui, muni de procuration passée par devant Pagel le 27. avril 1561, fit ses reprises le 1^{er} mai de la même année, tant en son nom qu'en celui de damois. Isabellion Clerc sa mère, veuve de Ferry de Calabre, pour tout ce qu'ils tenoient ès terres et seigneuries de Gibomey, Vannes, Saulxures, Houcel-

(1) Jean, cardinal de Lorraine, fils de René II.

(2) Hardi Tillon, seigneur de Souilly et de Conterolles, grand maître d'hôtel.

(3) Claude de Fresneau, seigneur de Pierrefort.

(4) Arch. de M.-et-M., B. 18, f^o 149.

mont, Jubainville, etc. *Fol. 328. regist. 1558. 1561.* »

La description des armoiries, telle que la donne Dom Pelletier, est évidemment inexacte ; les lettres patentes ne parlent nullement du *canton dextre*, les alérions *accompagnant* simplement la croix de Jérusalem ; et ce canton s'il existait ne saurait être du métal du champ, chose absolument interdite. On voit que, dans ces armoiries, le duc Antoine a voulu joindre aux armes de Jérusalem de la Maison d'Anjou, les trois alérions de Lorraine, mais il dut en changer le métal en *sable*, afin de pouvoir les placer sur le *champ d'argent*.

L. GERMAIN.

UN MANUSCRIT DE DOM PELLETIER.

Notre honorable confrère M. Frédéric Seillière nous adresse la note suivante au sujet d'un manuscrit de Dom Pelletier qui fut offert au prince de Salm, et dont il est devenu possesseur.

Le texte de ce volume, connu sous le nom de *Manuscrit de M. de La Salle*, si j'ai bonne mémoire, a été publié plusieurs fois, mais je crois que les planches sont encore inédites.

1° En tête se trouve un beau dessin colorié des armes du prince de Salm.

2° La carte de la Principauté telle qu'elle était après le partage de 1751.

3° Dans le texte, un dessin paysagiste de l'ermitage et du lac de Lameix.

4° Le plan du temple de Mercure au sommet du Donon.

5° Deux élévations présumées de ce temple.

6°, 7°, 8°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 14°, 15°, 16°, 17°, 18°,
dessins des statues du Donon.

19° Autels et frontispices du temple.

20° Le célèbre bas-relief du musée d'Epinal avec
l'inscription connue : *Bellicus surbur*.

21° Une vue à vol d'oiseau de l'ensemble des grand
et petit Donon.

22° Le plan perspectif de la ville de Senones.

23° Un fragment d'une autre vue de la ville de Se-
nones (j'ai retrouvé une copie du temps de ce plan).

24° La vue du château de Salm dans les montagnes
(il restait encore beaucoup de vestiges en 1755).

25° La vue du château de Pierre-Percée (il possédait
encore son enceinte de tours).

26° La vue prise d'un autre côté de ce château de
Pierre-Percée.

Le travail manuscrit de Dom Pelletier se présente
sous la forme d'un grand in-4°, très bien relié en veau
avec ornements dorés au petit fer, doré sur tranche ;
sur le dos est écrit :

DESCRIPT
DE LA
PRINCIP
DE SALM.

PLAN, DIVISIONS ET TABLE D'UNE BIBLIOGRAPHIE VOSGIENNE.

Notre honorable confrère M. Haillant, secrétaire
perpétuel de la Société d'Emulation des Vosges, nous
envoie, sous ce titre, la communication suivante, en
priant les membres de notre Société de vouloir bien

lui faire parvenir les observations qu'elle pourrait provoquer de leur part.

On sait que le mot *Bibliographie* veut dire description du livre. Mais c'est moins l'état matériel que le contenu du livre qui paraît, de nos jours, préoccuper le bibliographe (1).

La bibliographie d'une région serait donc la réunion et la description des livres écrits sur cette région (2).

Mais il faut, croyons-nous, entendre le mot livre dans le sens large de publication, et y joindre, par exemple, les gravures publiées isolément (portraits, vues, cartes, plans, etc.), et les compositions musicales.

Aux livres, gravures et compositions musicales, il faut réunir, à notre avis, les mémoires et articles plus ou moins importants insérés dans des *Revues* ou recueils périodiques, qui n'ont rien de spécial à la région,

(1) Littré : « *Bibliographie*, 1° connaissance du Bibliographe, 2° Notice des écrits relatifs à un sujet donné. — *Bibliographe*, celui qui est versé dans la connaissance des livres par rapport à l'édition, au papier, au caractère et qui peut aussi en faire la description ».

Académie, 5^e édition, Paris, 1881 : « *Bibliographie*, science du Bibliographe » — *Bibliographe*, celui qui est versé dans la connaissance des livres, des éditions, etc., au fait des catalogues de livres. »

(2) La *Bibliographie normande* de M. Frère, la *Bibliographie bourguignonne* de M. Milsand, et la *Bibliographie de la Bretagne* de M. Sacher, les *Catalogues annuels* de MM. Chaverondier et Maurice, la *Bibliographie alsatique* de M. le D^r Faudel se bornent surtout aux ouvrages intéressant la Normandie, la Bourgogne, la Bretagne, le Forez ou le département de la Loire et l'Alsace.

mais qui l'intéressent néanmoins. Ainsi, des articles sur Jeanne d'Arc ou Claude le Lorrain, sur la géologie des Vosges, publiés dans la *Revue des Deux Mondes*. C'est ce que font MM. Emile Longin et le D^r Faudel pour la Franche-Comté et l'Alsace.

L'origine de l'auteur ou le lieu de publication importe peu. Ainsi, la *Bibliographie vosgienne* de M. Vuillemin a été éditée à Nancy chez Mlle Gonet; la partition de *Jeanne d'Arc*, de Verdi, a été publiée à Milan, puis à Paris, et combien de publications sur Claude Gelée sont faites à l'étranger!

La *Bibliographie vosgienne* est donc la réunion et la description sommaire des publications imprimées, gravées ou lithographiées intéressant les Vosges.

Toutefois, dans un sens plus étendu et à l'exemple de quelques bibliographes, la *Bibliographie vosgienne* comprendrait aussi tout au moins en appendice les publications d'auteurs vosgiens, alors même qu'elles ne se rapporteraient pas aux Vosges. Ainsi, les *Œuvres* de Gilbert, *La langue et la littérature des anciens Franks* par l'abbé Gley, la *Géographie élémentaire* de Poirson, le *Traité de la Vieillesse* par M. Turck, une thèse de doctorat présentée par un Vosgien, par exemple sur *l'autorité paternelle dans l'histoire du droit*. M. Arthur Daguin recueille les ouvrages des auteurs du département de la Haute-Marne. M. E. L. [Emile Longin] cite aussi les écrits des auteurs francs-comtois « alors même que le sujet de ces écrits n'a aucun rapport avec la province » (L. Delisle, *Lettre*).

Mais déjà ces documents se rattachent plutôt à la biographie.

Enfin, dans un sens plus étendu encore, la biblio-

graphie vosgienne recueillerait, dans un second appendice, les publications faites dans la circonscription vosgienne, alors même qu'elles n'intéresseraient pas les Vosges ou qu'elles ne seraient pas l'œuvre d'auteurs vosgiens. C'est ainsi que M. Beaupré, qui a ouvert la voie aux recherches si intéressantes de la bibliographie de notre région, comprend dans sa *Bibliographie lorraine* la *Grammatica figurata* de Philesius (pseudonyme de Ringmann), imprimée à Saint-Dié en 1509. C'est ainsi encore que la *Bibliographie douaisienne* de M. Duthillœul est le catalogue historique et raisonné des livres imprimés à Douai depuis l'année 1563 jusqu'à nos jours.

En ce sens, on devrait aussi noter le *Télémaque* de M. Pellerin d'Epinal, les livres de classe imprimés dans les Vosges, etc.

Toutefois, ces recherches intéressent plutôt l'imprimerie que la biographie et même que la bibliographie.

Manuscrits. — Il semble bien que l'énumération des ouvrages devant rentrer dans la Bibliographie vosgienne est complète. Cependant, à l'exemple de M. Auguste Molinier, qui est l'auteur d'une bibliographie du Languedoc, nous réservons une place aux manuscrits.

Faut-il se borner aux manuscrits sur les Vosges, ou même n'admettre que ceux dont le titre seul a été imprimé (publié) ?

Doit-on, au contraire, comprendre toute espèce de manuscrits d'écrivains vosgiens, ou se borner tout au moins à ceux qui sont conservés dans les Vosges ?

Si l'on pense qu'une bibliographie régionale est le répertoire de tous les écrits intéressant cette région à des titres divers, on ne négligerait pas ces documents.

Mais où s'arrêter ?

Il est à peine nécessaire de faire observer ici que la langue dont se sert l'auteur importe peu. Qu'un Anglais, par exemple, écrive sur Claude le Lorrain, que le poète allemand nous représente sur la scène la *Pucelle d'Orléans*, que le moine Séhère nous donne en latin la *Chronique* de Chaumouzey, tous ont droit à l'hospitalité.

Limites territoriales. — Le champ d'investigation étant ainsi délimité quant aux productions de la presse, de la gravure ou même de la plume, il resterait à fixer les limites territoriales. Nous pensons qu'il faut entendre l'expression *Vosges* ou son qualificatif *vosgien* dans l'acception la plus large. Ainsi, les travaux d'ensemble sur la chaîne des Vosges, les localités voisines adjacentes ayant joué un rôle important, alors même qu'elles ne seraient plus comprises dans les limites actuelles, La Mothe, une partie du Bassigny, de l'ancien diocèse de Toul, le lambeau du département arraché à la patrie, ont droit de figurer dans notre liste.

Pas n'est besoin de revenir sur la question, autrefois controversée et aujourd'hui renaissante, de savoir si Jeanne d'Arc était lorraine ou champenoise. Le département des Vosges englobe aujourd'hui Domremy, cela est plus que suffisant pour admettre tout ce qui concerne l'héroïne.

II. — *Distribution des matières.* — Une distribution méthodique, quelle qu'elle soit du reste, nous paraît absolument indispensable. Il est bien arbitraire, en effet, et peut-être quelque peu tyrannique, d'obliger le chercheur à feuilleter une liste entière, fût-elle alpha-

bétique par noms d'auteurs, pour réunir sur un sujet donné les documents qui lui sont nécessaires (1).

L'ordre alphabétique de matières présente le même inconvénient, car ce ne sont pas les auteurs du même nom qui ont écrit sur la même matière.

La classification des matériaux telle qu'elle a été présentée pour la *Bibliographie* de 1883 ne paraît pas devoir subir de modifications importantes, du moins dans ses grandes lignes.

Toutefois, les œuvres d'auteurs vosgiens non relatives aux Vosges et les publications qui n'auraient d'autre titre à leur admission que d'avoir vu le jour dans la circonscription vosgienne, ne figureraient que dans un appendice subdivisé en ces deux catégories.

Il y aurait à rechercher selon les exigences matérielles de la publication, — car il ne faut pas compter sans son hôte, — si ces deux catégories devraient former des publications distinctes comme autant de parties séparées et comme suite à la *Bibliographie* proprement dite, ou être publiées par fragments dans le corps

(1) « Une autre innovation fort appréciée des travailleurs, au *British museum*, est l'établissement récent d'un certain nombre d'étagères exclusivement réservées aux bibliographies spéciales. Cette branche de la librairie s'est considérablement développée depuis quelques années, en français comme en allemand et en anglais. *Il est extrêmement commode d'avoir ainsi sous la main, sur un sujet donné, la bibliographie complète de tout ce qui a été imprimé sur la matière, et cette faculté, associée à l'emploi du grand catalogue, permet de remonter très rapidement aux sources.*

•
La Bibliophilie. »

(Chronique du *Journal Général de l'imprimerie et de la librairie*, 74^e année, 2^e série, n° 8, 21 février 1885, p. 35.)

•

même de l'ouvrage dans lequel elles seraient comme foudues, tout en faisant l'objet des paragraphes distincts.

Ici les avis sont bien plus partagés encore, et c'est le cas de rappeler le mot de Leber : « Il n'y a rien d'absolu dans les méthodes bibliographiques ».

Nous avons essayé de réduire à trois grandes divisions les cinq de Brunet, et de la Bibliothèque nationale, et les vingt du *Journal général de l'imprimerie et de la librairie*, sauf à faire quelques subdivisions plus ou moins importantes. Nous y avons trouvé d'abord plus de facilité pour le premier classement général des matériaux.

Nous croyons aussi que ces trois grandes divisions faciliteront les recherches.

Nous pensons que l'idée dominante du bibliographe vosgien doit être celle-ci : faciliter la recherche rapide des documents sur un sujet donné. Chacun de nous, en effet, a sa manière de classer, bonne ou mauvaise, et nous ne nous préoccupons que d'une chose : trouver rapidement ce dont nous avons besoin. Mais ici il faut tenir constamment les yeux ouverts sur le grand nombre d'esprits si variés qui peuvent recourir à ce dictionnaire, et on doit s'efforcer de trouver pour tout le monde des points de repère communs.

Nous rattachons à la section des sciences, les sciences économiques et sociales, qui ont pris un si grand développement depuis un demi-siècle, et qui surtout ont pris corps dans les Vosges sous la forme d'associations ou sociétés de tout genre. La jurisprudence n'est qu'une subdivision de cet embranchement.

Les sciences religieuses ou cultes, dont il n'y a guère

à attendre que la liturgie, les pèlerinages, journaux, etc., se rapprochent plutôt de ce grand groupe que des Belles-Lettres (on sait qu'elles forment sous le nom de Théologie une des cinq grandes divisions de Brunet et de la Bibliothèque nationale). Les sciences sont, dans notre programme, séparées des arts. Elles sont trop riches, surtout en histoire naturelle, pour ne pas mériter de former une catégorie. Nous en disons autant des Beaux-Arts. Dans les premiers nous trouvons aussi quelques branches très fécondes : il nous suffira d'indiquer l'agriculture, l'horticulture et la sylviculture. On se rappellera que le département des Vosges est un des départements forestiers les plus importants de France.

L'Histoire avec ses annexes a été classée dans la section des Lettres. Peut-être mériterait-elle cependant de former une section à elle seule ? Si en effet les documents sur l'histoire générale de notre circonscription vosgienne sont vite énumérés, il n'en est pas de même de cette foule innombrable de monographies générales ou partielles des localités, et du nombre presque incalculable de biographies complètes ou partielles de gloires nationales, telles que Jeanne d'Arc, Claude Gélée ou même simplement de personnages marquants. C'est peut-être ici également plutôt que sous la rubrique « Enseignement » que l'on pourrait comprendre les sociétés savantes, leurs productions et leurs biographies générales ou fragmentaires.

« Il est fort commode, dit M. Léopold Delisle, de trouver rangés sous le nom d'une localité ou d'un individu tout ce qui concerne cette localité ou cet individu ». (*Lettre du 22 septembre 1884.*) Cet ordre alphabétique

des localités ou des personnages, recommandé par l'éminent administrateur général de la Bibliothèque nationale, est sans doute le seul moyen d'éviter la confusion. Peut-être même cette classification, à laquelle on adjoindrait un chapitre pour les généralités ou les sociétés et associations de toute sorte, serait-elle préférable à la division par ordre des matières ?

Les divisions ou subdivisions une fois arrêtées seraient résumées en un tableau synoptique afin de mieux faire ressortir le plan et l'économie de l'ouvrage. Telle est aussi l'utile recommandation que M. Delisle a bien voulu nous faire très obligeamment.

III. — *Table.* — Si, pour tout ouvrage, une table est utile, nous croyons qu'elle est indispensable pour une bibliographie ; mais, à notre avis, elle doit être unique et ne pas se dédoubler en table des noms d'auteurs et en table des matières. La rapidité des recherches nous paraît l'exiger.

Elle doit contenir les noms d'auteurs, d'éditeurs ou imprimeurs, de localités, de personnes et de matières. Peut-être peut-on y joindre, sous un même numéro ou article, et en majuscules italiques les recueils généraux, périodiques ou non, dont on aurait fait les extraits.

On peut tout réunir en se servant de caractères différents qui frappent l'œil et permettent de distinguer instantanément toutes les indications que cette table renferme. Ainsi, dans la *Bibliographie de 1883*, les noms d'auteurs sont en capitales, ceux d'éditeurs ou imprimeurs sont en italiques.

N. HAILLANT.

CHRONIQUE.

Nous empruntons au Rapport général de M. Henry Jouin sur les travaux de la 9^e session du Congrès des Sociétés des Beaux-Arts, à la Sorbonne, en 1885, les lignes suivantes qui ont pour objet une lecture faite par notre confrère M. Albert Jacquot. Après avoir parlé du *Dépouillement du registre des requêtes présentées au roi de France, en 1586 et 1587.*, par M. Roman, le spirituel rapporteur s'exprime ainsi :

« Je vous l'accorde, les artistes inscrits au registre des requêtes sont en tutelle. Ils attendent ou reçoivent un secours. Autre est la situation des Bouvet, Magny, Soldan, Royer, Barbereau, musiciens anoblis dont vous a parlé M. Albert Jacquot, de la Société d'Archéologie lorraine. Son mémoire sur *l'anoblissement d'artistes lorrains* a je ne sais quoi de consolant et de reposé. Il semble que l'âpre versant de la vie, si particulièrement difficile pour l'homme d'art, ait été enfin gravi par quelques heureux ! Ce sont ces heureux qui attirent aujourd'hui M. Jacquot. Les musiciens tiennent le premier rang dans cette pléiade réduite que M. Jacquot a fait passer sous nos yeux ; mais leurs émules, peintres et graveurs, Callot, Jean Leclerc, Latour, Deruet, les architectes Héré et Palissot, le fondeur Chaligny, l'orfèvre Woëriot, portent non moins fièrement que les musiciens le blason dont ils sont redevables à leur génie. Hélas ! nous n'avions que trop souvent épelé le nom de nos maîtres sur les feuilles d'entrée de l'Hôtel-Dieu : nous remercions M. Jacquot d'avoir ouvert de-

vant nous le livre d'or de sa province mutilée, et marqué d'un signet les pages où se trouvent gravés les brevets de quelques grands artistes. »

NÉCROLOGIE.

ETIENNE-DOMINIQUE OLRY.

L'un de nos confrères les plus laborieux et les plus dévoués, M. Etienne-Dominique Olry, instituteur à Allain, officier de l'Instruction publique, membre honoraire du Comice agricole de Toul, correspondant de l'Académie de Stanislas, nous a été enlevé inopinément, le 10 juin dernier, âgé seulement de 55 ans, alors que nous pouvions attendre encore de lui de nombreuses productions. C'est une perte réelle pour notre Société. M. Olry n'était pas seulement un travailleur consciencieux et érudit, mais encore un chercheur infatigable, un patient investigateur : il ne craignait pas de fouiller le sol pour y découvrir quelque objet intéressant pour la science, et c'est ainsi qu'il a enrichi le Musée lorrain de quantité de débris précieux de l'antiquité et du moyen-âge.

Notre confrère joignait à des connaissances très variées une excessive simplicité, sous laquelle il cachait un véritable mérite. Ses chefs avaient su l'apprécier et lui avaient accordé une distinction qui se donne rarement aux instituteurs de la campagne. Il avait su s'élever bien au-dessus de cette position modeste et devenir archéologue et historien, ainsi qu'on peut en juger par ses travaux, dont nous ne donnons ici qu'une nomenclature bien incomplète.

H. L.

Travaux publiés dans les Mémoires de la Société.

L'église d'Allamps, t. XV.

Répertoire archéologique des cantons de Colombey et Toul-Sud, t. XV.

Répertoire archéologique des cantons de Vézelize et d'Haroué, t. XVI.

Recherche sur le caractère des églises romanes en Lorraine, t. XVII.

Répertoire archéologique de la ville, des faubourgs et du territoire de Toul, t. XX.

Topographie de la montagne de Sion-Vaudémont et de ses environs, t. XVIII.

Note sur le comté de Vaudémont, son étendue, ses enclaves, sa population en 1477 et sur Vézelize, sa capitale, t. XX.

Note sur le château de Tumejus et sur la Blaisière, t. XXIV.

Station antique découverte dans la forêt communale d'Allain, t. XXV.

Notice sur le village de Germiny, t. XXVII.

Divers.

Petite géographie du département de Meurthe-et-Moselle (deux éditions).

Etude géologique et agronomique des sols de l'arrondissement de Toul.

Voyage de Nancy à Vaudémont par les collines.

Voyage de Nancy à Toul par les hauteurs.

Recherches sur les phénomènes météorologiques de la Lorraine.

Sobriquets et dictons lorrains.

Etude sur les bois d'Allain.

Notice historique du village d'Allain (exposée au Concours régional).

Notice sur la Chartreuse de Bosserville (inédite).

Les usages et coutumes de la Lorraine (inachevé).

Carte historique de l'arrondissement de Toul.
Nombreux articles parus dans le *Journal de la Société d'Archéologie*.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Ont été offerts au Musée :

Par MM. GENAY, architecte, et BLOSSE, serrurier, des mors de bride, provenant de fouilles exécutées rue de Grandville, près du bastion.

Par MM. GENAY et MATHIS, un fer de mulet, provenant des fouilles exécutées rue Désilles.

Par M. SCHULER, architecte du département, deux plaques de cheminée aux armes de Lorraine, et deux également aux armes de France.

Par M. ROUSSEL, secrétaire en chef de la Mairie, un exemplaire de la médaille commémorative du concours international de musique, qui vient d'avoir lieu à Nancy.

A propos de ce don, tout particulier, nous serions reconnaissants aux municipalités, sociétés de tir, etc., des départements lorrains, d'offrir au Musée des exemplaires des médailles frappées en diverses circonstances, et qui, par leur réunion, rappellent des faits se rattachant à l'histoire de notre région.

Cette série métallique, exposée dans l'une des vitrines du Musée, présente beaucoup de lacunes ; il serait désirable de la voir compléter par le bon vouloir de nos concitoyens.

ACQUISITION FAITE PAR LE COMITÉ

Le Comité a acquis trois vases en verre, de l'époque gallo-romaine, provenant d'une trouvaille considérable faite à Reims.

Pour la commission de rédaction : ie Président, H. LEPAGE.

Nancy, imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, passage du Casino.

JOURNAL
DE LA SOCIÉTÉ
D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE
ET DU
MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

84^e ANNÉE. — 7^e NUMÉRO. — JUILLET 1885.

Le Président de la Société a reçu la circulaire suivante :

Monsieur le Président,

La réunion annuelle des délégués des Sociétés des Beaux-Arts aura lieu en 1886, à l'époque accoutumée. J'aurai l'honneur de vous faire connaître, en temps utile, les dates fixées pour l'ouverture de la session et pour la remise des manuscrits.

Toutefois, je crois utile d'appeler, dès aujourd'hui, votre attention sur le caractère des lectures faites à la réunion des Beaux-Arts, à la Sorbonne, de 1877 à ce jour.

Chaque année, un certain nombre d'études relatives à l'enseignement de l'art ou à l'esthétique, parviennent au Comité chargé de l'organisation de la session. Souvent, les travaux de cet ordre ont dû être écartés par le Comité, soit que leurs auteurs eussent négligé d'approfondir leur sujet ou que, dans leurs travaux isolés, ils n'aient pas tenu un compte suffisant du système

actuel d'enseignement des Beaux-Arts, des garanties qu'il présente et des conseils autorisés qui ont la mission de le mettre en œuvre.

Il n'en est pas de même des travaux relatifs à *l'Histoire de l'Art*, que nous envoient les Sociétés des Beaux-Arts des départements. Depuis neuf années, des lectures d'un intérêt constant ont été faites à la Sorbonne sur l'architecture, la sculpture, la peinture, le dessin, la gravure, les arts décoratifs, la céramique, le théâtre, la musique, étudiés dans leurs manifestations locales. Plus d'une biographie d'artiste, écrite à l'aide de documents conservés dans nos provinces, a trouvé heureusement sa place dans le compte-rendu que publie mon administration à l'issue de chaque session annuelle.

Le rôle des Sociétés des Beaux-Arts, qui veulent bien prendre part aux sessions organisées par l'Etat, me semble nettement tracé par les décisions du Comité que j'ai l'honneur de vous rappeler.

C'est à compléter l'histoire de notre art national qu'elles doivent être fières de concourir par la mise au jour des pièces d'archives, comptes, marchés, autographes, etc..., que les érudits des départements peuvent découvrir dans leurs patientes recherches.

Mes prédécesseurs, en instituant le Comité des Sociétés des Beaux-Arts et en lui donnant mission d'examiner les manuscrits, ont voulu provoquer un mouvement d'études parallèle à celui qui est né de *l'Inventaire des Richesses d'Art de la France*.

Les collaborateurs de l'Inventaire recherchent et décrivent l'œuvre d'art, les correspondants du Comité s'occupent de l'artiste ou des institutions qui ont influé sur le progrès de l'art dans telles régions de la France.

J'ose espérer, monsieur le Président, que vous voudrez faire, le plus promptement possible, un pressant appel aux membres de votre Société dans le sens que je viens de préciser et je serais heureux d'apprendre, dès maintenant, que votre Société se propose d'envoyer au Comité des Sociétés des Beaux-Arts en février 1886, un ou plusieurs mémoires inédits ayant trait à l'histoire de l'art dans votre région.

Je vous prie, en conséquence, de m'accuser réception de cette lettre, et s'il vous est possible de me faire

connaître les auteurs qui se proposeraient de porter la parole à la session prochaine, je vous en saurai gré. Les résultats obtenus au cours des précédentes sessions me donnent lieu d'espérer que, grâce à l'active coopération de la Société que vous présidez, nous assurerons le succès de la prochaine réunion.

Agréés, etc.

Pour le Ministre et par délégation :
Le sous-secrétaire d'État,
Edmond TURQUET.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 12 Juin 1885.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admissions et présentations de candidats.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires : M. le baron Hyacinthe de Metz, ancien préfet, à la Vigne, près Cirey (Meurthe-et-Moselle) ; M. Henri Chicoyne, à Isches (Vosges) ; M. Henri Frébillot, instituteur à Baudricourt (Vosges) ; M. Charles Drouin, instituteur à Saint-Julien, par Isches (Vosges) ; M. de Malglaive, à Neuviller-sur-Moselle.

Est présentée comme candidat : la bibliothèque de la ville de Verdun (Meuse), par MM. Favier, L. Germain et H. Lepage.

M. B. Miette, ancien magistrat, à Pont-à-Mousson, a adressé à M. le Président une lettre de remerciements à l'occasion de sa réception comme membre titulaire.

Communications.

M. le Président communique à la Société une circulaire du Ministère de l'Instruction publique : sollicitant l'envoi de la liste des questions à traiter au prochain Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne.

M. le Président communique également une lettre du

président de la Société de Géographie de l'Est par laquelle celui-ci invite la Société d'Archéologie à assister à la fête et à souscrire au banquet qui auront lieu le samedi 13 juin à l'occasion de l'inauguration du buste du docteur Crevaux.

M. le Président se fait l'interprète des sentiments de la Société en exprimant la douleur que celle-ci a ressentie à la nouvelle de la mort d'un de ses membres les plus éminents et les plus sympathiques, M. Etienne Olry, officier de l'Instruction publique, instituteur d'Allain.

Sur la proposition de M. le Président, la Société vote une somme de 30 francs pour contribuer à la souscription ouverte en vue d'élever un monument sur la tombe du sculpteur nancéen Giorné Viard.

Ouvrages offerts à la Société.

La mère du chevalier de Boufflers, par E. MEAUME.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan, tome XIV, (1882-1883).

Revue historique et archéologique du Maine, t. XV, 1^{re}, 2^e et 3^e livraisons; tome XVI, 1^{re}, 2^e et 3^e livraisons.

Journal des Savants. — Mai 1885.

Mémoires de la Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise, tome XII, 2^e partie.

Revue de l'histoire des religions, 6^e année, nouvelle série, tome XI, n^o 2.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1885, n^o 1.

Revue savoisienne, 26^e année. — Mars et avril 1885.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, 3^e série, tome X.

Bulletin de la Société de Géographie de l'Est, 1885, 1^{er} trimestre.

Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich, XLIX.

Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, 1884, 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e trimestres.

F. DE CHANTEAU. *Notice archéologique et historique*

sur le château de Montbras (Meuse), nouvelle édition publiée par Maurice de Chanteau.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, tome XXXII, 1^{re} et 2^e livraisons.

Note sur diverses antiquités récemment découvertes à Naix (Meuse), par L. MAXE WERLY.

Correspondance inédite de Nicolas-François, duc de Lorraine et de Bar (1634-1644), par F. DES ROBERT.

Une planche de l'ouvrage intitulé : *La messe, études archéologiques sur ses monuments*, par Ch. ROHAULT DE FLEURY, représentant les *dalmatiques*

Envoi du Ministère de l'Instruction publique :

Discours prononcé par M. Goblet, ministre de l'Instruction publique, des cultes et des Beaux-Arts, le 11 avril 1885, à la séance du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne ;

Documents inédits sur l'histoire de France ;

Lettres de Catherine de Médicis, publiées par M. le comte Hector de la Ferrière, tome 2^e, 1563-1666 ;

Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, formé par Auguste Bernard, complété, révisé et publié par Alexandre Bruel, tome 3^e, 987-1027.

Lectures.

M. E. Briard donne lecture d'un travail de M. l'abbé Gondrexon, intitulé : *Construction de la magnifique église de Saint-Nicolas-de-Port*.

L'impression de ce travail dans les *Mémoires de la Société* n'est pas votée.

Inscriptions nouvelles.

M. Léon GERMAIN : *René II et le comté de Guise*.

MÉMOIRES.

LES MOULES A BIBELOTS PIEUX DU MUSÉE LORRAIN.

Le progrès de la science exige que l'on révèle les choses cachées et inédites : de la sorte elles parviennent à la connaissance de ceux qui ont besoin de savoir

leur existence, et les amateurs qui ont le loisir de les examiner sur place sont renseignés à leur égard. Il est préférable que la publication s'en fasse dans la ville même qui les possède ; partout ailleurs, l'intérêt qu'elles présentent pourrait être considérablement diminué.

Ces considérations m'engagent à traiter, à Nancy même, de deux moules que j'ai remarqués au Musée lorrain, l'automne dernier. M. Lucien Wiener a eu la complaisance de m'en faire reproduire une partie en métal et d'y ajouter le double dessin que voici : la planche représente les deux pierres gravées telles qu'elles sont, c'est-à-dire en creux.

Tout objet archéologique demande à être envisagé sous un double aspect, d'abord en lui-même, puis dans son procédé d'exécution. La fabrication fut très variée : une de ses formes les plus économiques est le coulage en métal vulgaire.

On a commencé avec raison à s'occuper des moules qui servaient à la fonte. Non seulement on les collectionne (1), mais on les décrit et on les fait graver pour mieux en donner idée (2). J'apporte ici un élément nouveau à cette étude spéciale, qui n'est encore qu'à ses débuts.

(1) Voir un moule analogue au musée Borelly, à Marseille.

(2) Le moule figuré par Forgeais (*Notice sur des plombs historiés trouvés dans la Seine*, Paris, 1858, p. 7) représente quatre petits crucifix, un cœur, une médaille et une croix du Saint-Esprit. Celui du *Glossaire archéologique*, p. 153, figure un bourdon de pèlerin, et p. 152, une enseigne de saint Vincent. Les quatre moules, donnés dans *Archæologia*, t. XXXVI, pl. XI, contiennent un alphabet, des croix, des glaives et des oiseaux.

L'industriel qui se livrait à ce genre de travail se nommait *bibelotier* (1) et le produit qu'il livrait au commerce s'appelait *bibelot* (2). Sauval, dans ses *Antiquités de Paris*, t. III, p. 334, écrivait en 1724 : « Sçavoir ce que c'est qu'un biblotier? c'est un faiseur et mouleur de petites images de plomb qui se vendent aux pèlerins et autres ».

De cette définition si précise, nous pouvons déduire que les moules du Musée lorrain sont les instruments du métier de *bibelotier* et que les *images* qui en sortaient sont véritablement des *bibelots*. Mais les bibelots étaient de deux sortes : *pieux* pour les pèlerins, *profanes* quand il s'agissait de jeux pour les enfants ou d'affiquets pour les dames.

Le bibelot pieux prenait généralement le qualificatif d'*enseigne* (3) ; grâce à lui, nous pouvons étudier une des formes de la dévotion populaire, celle qui naturellement jouit de la plus grande vogue parmi les fidèles.

I

Les moules du musée de Nancy sont en lave calcaire, blanche, d'un grain serré et compact, analogue à la pierre lithographique. Tous les deux ne nous sont parvenus que mutilés d'une façon notable.

Le premier mesure neuf centimètres sur chaque côté : il est donc carré. Les deux cassures aux angles supérieurs n'en altèrent nullement la physionomie, car

(1) Voir ce mot dans le *Glossaire archéologique* de Victor Gay.

(2) *Idem*.

(3) « Pour la vendue des enseignes d'argent dorées et blanches, comme d'autres d'estain » (*Comptes de la cath. de Troyes*, 1462). On les faisait indifféremment en étain ou en plomb.

il est facile de rétablir par la pensée les parties enlevées.

Les images figurées sont au nombre de sept : deux crucifix, un titre de croix, une tête de mort, un saint Esprit, une médaille et un cornet. A la queue de la colombe et au pied de la petite croix on distingue parfaitement les conduits par lesquels se faisait la coulée du métal en fusion.

Le Christ, haut de sept centimètres, a la tête légèrement inclinée, les bras tendus et les reins couverts d'un linge étroit : les pieds sont juxtaposés. On l'appliquait, une fois fondu, sur une croix de bois, à laquelle on ajoutait, au-dessus de la tête, le titre marqué des quatre initiales traditionnelles INRI (*Iesus Nazarenus Rex Iudeorum*), et, sous les pieds, le crâne d'Adam, appuyé sur deux os en sautoir.

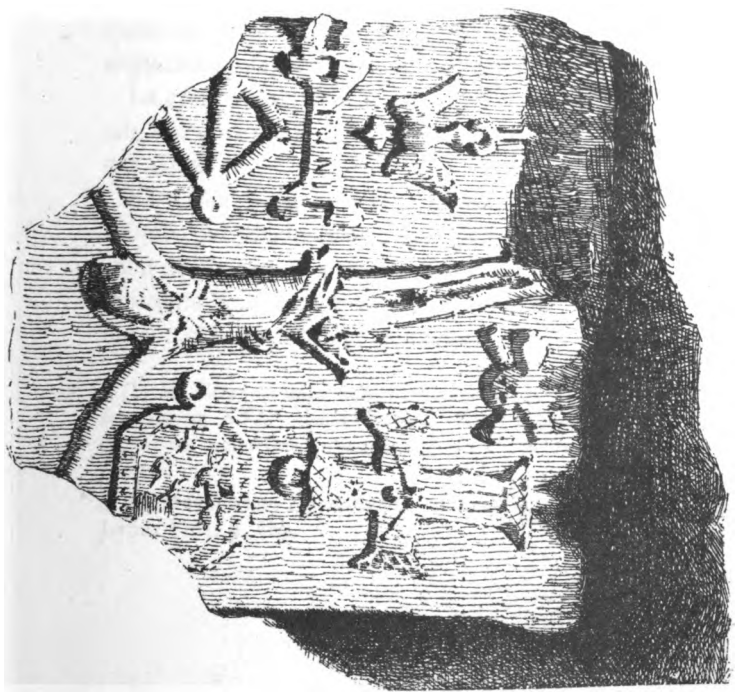
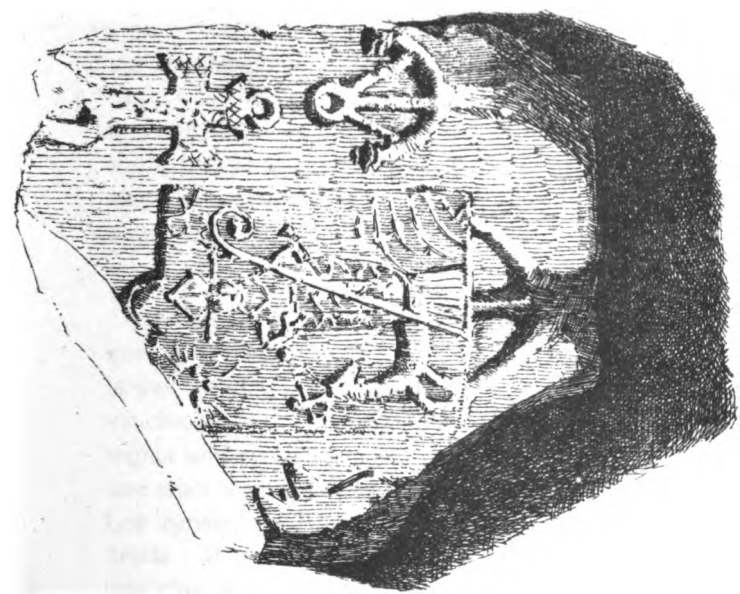
Le second crucifix était fait, au contraire, pour être suspendu : aussi porte-t-il une boucle au sommet. La hauteur est de quatre centimètres et sa largeur de deux et demi. Les extrémités sont pattées et treillisées, un soleil luit au-dessus du divin crucifié.

La colombe divine, munie d'un anneau à la queue, vole, les ailes éployées.

La médaille, découpée en octogone, avec anneau de suspension, offre la scène de l'Annonciation, encadrée dans une bordure perlée : Marie reçoit, à genoux, le message de l'ange qui s'incline ; au ciel apparaît l'Esprit saint dans une auréole lumineuse.

Enfin, un cornet de chasse est suspendu à un triple cordon, qui aboutit à une bélière.

Toutes ces bélières indiquent l'usage qu'on faisait de ces images pieuses. Le jour du pèlerinage, on les fixait



•
MOULES A BIBELOTS PIEUX
AU MUSÉE LORRAIN (XVIII^e SIÈCLE)

sur les vêtements ; à la maison, on les clouait, soit au lit ou à la cheminée, soit encore dans l'intérieur d'une armoire, afin de protéger tous les membres de la famille. Quand on tenait à s'en faire une protection exclusivement personnelle, on les accrochait au chapelet qui se portait dans la poche (1).

II

Le second moule est plus gravement endommagé que le précédent, car il a perdu, à droite, par deux larges cassures, une image presque entière : en revanche, il est beaucoup plus digne d'attention. Les sujets sont restreints à quatre : un cornet, un crucifix, une croix à huit pointes, une enseigne de saint Hubert. Les canaux pour la fonte sont visibles en trois endroits : il y en a trois pour l'enseigne qui absorbait une plus grande quantité de métal.

Le cornet, intact, aide à déterminer celui que figure assez mal le premier moule. Ses deux extrémités sont *enguichées*, comme on dit en blason (2).

La croix ressemble à celle du moule précédent, mais elle est plus petite, ne mesurant que trois centimètres sur deux.

La croix à huit pointes affecte la forme de celle adoptée par plusieurs ordres chevaleresques, entr'autres celui de Malte : de petites pointes saillissent aux angles rentrants pour imiter un rayonnement. Le champ est lisse : s'il y avait une colombe, ce serait l'ordre du

(1) M. Rouyer, dans son intéressant opuscule *Un rosaire lorrain au XVII^e siècle* (Nancy, 1881), signale une colombe parmi les médailles appendues à un chapelet qui lui appartient.

(2) Menestrier, *La nouvelle méthode raisonnée du blason*, Lyon, 1761, p. 152.

Saint-Esprit, mais dès lors qu'on n'a rien gravé, Malte paraît plus probable.

La pièce capitale est l'enseigne rectangulaire, garnie d'une boucle, haute de quatre centimètres et demi et large de trois et demi. Elle représente un évêque, habillé pontificalement. La mitre, en losange, avec bouton terminal, est coupée en deux par un orfroi vertical, dit par la liturgie *en titre* ; les fanons s'alignent horizontalement à droite et à gauche. La chasuble, à col rabattu, est rehaussée d'un orfroi droit, qui ne touche pas à l'extrémité inférieure, arrondie sur les bords. La main droite tient une crosse à volute fleuronnée, tournée en dehors ; la hampe passe obliquement devant la chasuble. L'autre main tient une clef, posée horizontalement. D'un côté se dresse une montagne, à plusieurs côteaux concentriques, que surmonte un édicule ; de l'autre, court un cerf, portant une croix entre ses bois. En haut, la colombe divine, planant dans la lumière, fait vis-à-vis à des nuages ou peut-être à des cordons destinés à relever une draperie.

Les dimensions devaient être identiques à celles du premier moule et les images avaient la même destination, attestée par les anneaux de suspension.

III

Trois points méritent explication : la date, l'iconographie et le but.

L'époque n'est pas bien ancienne. Il serait téméraire de remonter au-delà du commencement du siècle dernier. D'art, il n'y en a pas ombre, l'ouvrier est peu habile et il taille la pierre grossièrement, juste ce qu'il faut pour qu'on ne se méprenne pas sur la signification de l'objet figuré.

Le but est incontestablement de fournir des souvenirs aux pèlerins. Les archéologues lorrains devront rechercher à quel pèlerinage en particulier peuvent se rapporter les images : ceci n'est pas de ma compétence, n'étant nullement familiarisé avec la topographie et les traditions de la contrée. *A priori*, j'aurais pensé au pèlerinage de saint Hubert dans les Ardennes, si célèbre en Europe ; mais il est possible que la Lorraine ait eu quelque sanctuaire où on ait particulièrement vénéré le saint évêque, invoqué comme patron des chasseurs et protecteur contre la rage. Ce qui motive chez moi cette réserve, c'est que j'ai pris note, au Musée lorrain, d'un bras-reliquaire, qui a contenu un os du bras de saint Hubert : la forme même indique la nature de la relique (1).

Sur onze *images*, deux seulement ne se réfèrent pas à saint Hubert : ce sont la croix à huit pointes et la médaille à l'effigie de l'Annonciation, qui pourrait être Lorraine, vu la dévotion à ce type (2). Le crucifix rappelle l'apparition miraculeuse entre les bois du cerf dans la forêt même des Ardennes. Les autres attributs sont le costume pontifical, le cerf, le cornet (3) et la

(1) Ce bras, exécuté vers l'an 1520, est en cuivre repoussé. En plan, il dessine une ellipse. Il est vêtu d'une double manche en étoffe, l'une large et l'autre serrée au poignet : des gemmes, montées à quatre griffes, garnissent la bordure. La base est perlée. La main du pontife bénit.

L'inventaire de la cathédrale de Lyon, en 1562, mentionne « un bras, sans main, de cuivre doré, garny de pierreries en aucungs endroits » (Niepce, *Les trésors des églises de Lyon*, p. 74).

(2) Léon Germain, *L'enseigne de la compagnie d'ordonnance de Claude de Lorraine*, p. 3.

(3) « Ung long cornet esmaillé » (*Inv. de Philippe II*, 1558). — « 2 cornets de voirre bleu venant de Saint-Hubert,

clef (1) : la montagne doit faire allusion à l'église où son corps fut déposé et la colombe divine à son élection miraculeuse.

Voici comment le *Pèlerin* (1884, n° 409) raconte les trois faits qui sont la raison d'être de l'iconographie de saint Hubert, qui mourut l'an 727 :

« Le cœur du jeune prince était encore épris du sentiment de la gloire humaine. Il brûlait d'ardeur pour la puissance que son titre de prince royal l'appelait à exercer, il avait enfin une véritable passion pour les armes. La chasse surtout, cette image de la guerre, avait ses prédilections.

» Or, le jour du Vendredi Saint 683, il chassait, ce qui n'est pas un crime, mais ce qui est fortement répréhensible. Il courait donc la forêt d'Ardenne. Soudain un cerf d'une incomparable beauté, qu'il poursuivait depuis longtemps, s'arrête et lui fait face. Entre les cornes de l'animal apparaît une croix (2) éclatante, et une voix se fait entendre : « Hubert ! Hubert ! Si tu ne te » convertis pas et ne mènes pas une vie sainte, tu des- » cendras bientôt en enfer. »

» L'ardent chasseur, effrayé, saute à bas de son cheval, et se prosterne en disant :

» — Seigneur, que voulez-vous que je fasse ?

comme on dit, avec leurs custodes de cuir noir » (*Ibid.*) — On faisait aussi des cornets au Mont-Saint-Michel : « Des povres gens..... faisans et vendans enseignes de Mgr S. Michel, coquilles et cornets, qui sont nommez et appelez *quincaillerie*, avecques autres œuvre de plon et estaing getté en moule, pour cause des pèlerins » (*Ordonn. de Charles VI*, 1393).

(1) Cahier, *Caractéristiq. des saints*, aux mots *cerf*, *clef* et *cor de chasse*.

(2) Ce n'est pas une *croix*, mais un *crucifix* qui lui parle.

» — Va vers l'évêque Lambert, il t'instruira.

» La vision disparut. — Saint Hubert ne chassa plus, et cette circonstance de sa vie qui l'a arraché au plaisir de la chasse, l'a constitué le patron de ceux qui s'y livrent. Il vint écouter pendant deux ans les enseignements de saint Lambert, évêque de Tongres, et à la mort de son épouse Floribona, il se fit ermite au lieu même où le cerf mystérieux lui était apparu, à Andlân.....

» Un ange apparaissait au souverain Pontife, Sergius, qui prenait quelques instants de repos après la récitation de Matines, et lui apprenait le meurtre qui s'accomplissait : « Or, ajouta l'ange, un disciple de Lambert viendra aujourd'hui se prosterner *ad limina Apostolorum*. Il se nomme Hubert : c'est lui que tu devras choisir pour succéder au nouveau martyr sur le siège de Tongres. »

« Sergius après cette vision s'éveilla, et comme il hésitait à y ajouter foi, un ange vint déposer à ses côtés le bâton pastoral de saint Lambert. La chronique continue : « Après avoir terminé ses oraisons et immolé la sainte Hostie, Sergius se tint en observation auprès du tombeau des saints Apôtres. En ce moment Hubert qui avait passé la nuit dans un bourg voisin de la ville, entra pour la première fois dans l'église du bienheureux Pierre, terme de ses longues fatigues, but de ses plus chères espérances. — Qui êtes-vous ? lui demanda Sergius. — Je me nomme Hubert, serviteur de votre sainteté, répondit le pèlerin. Le Pontife le prit affectueusement par la main, le conduisit à l'autel du prince des Apôtres, et lui fit connaître avec tous ses détails la vision angélique. En apprenant la mort de son véné-

nable évêque, Hubert fondit en larmes. Mais quand le Pontife eut ajouté que le disciple devait succéder au maître, et devenir évêque de Tongres, le pèlerin refusa nettement, se déclarant indigne d'un tel honneur.

» Comme il parlait ainsi, on vit paraître, divinement apportés sur l'autel par le ministère des Anges, les ornements pontificaux dont se servait saint Lambert. Sergius en fit sur le champ revêtir Hubert : il ne manquait que l'étole. Soudain une étole de soie blanche, brodée d'or, fut apportée par un ange : on la conserve encore aujourd'hui (1). Elle était envoyée par la Vierge Marie. A la vue de tant de prodiges, tous les assistants poussèrent des cris d'admiration. Le bienheureux Hubert reçut du Pontife la consécration épiscopale.

» Or, un jour qu'il célébrait la messe sur l'autel de la Confession, le prince des Apôtres lui apparut et lui remit une clef d'or. Cette clef, symbole du pouvoir spirituel de lier et de délier les âmes, avait la puissance de rendre la santé aux lunatiques furieux. Elle se conserve encore, et elle a de tout temps opéré un nombre infini de merveilles » (2).

X. BARBIER DE MONTAULT,
Prélat de la Maison de Sa Sainteté.

NOTA.

M. Léon Germain me fait observer que l'abbaye d'Autrey, près de Rambervillers (Vosges), autrefois du

(1) Je m'occuperai bientôt de cette étole, dont je déterminerai exactement la date et l'usage.

(2) Saint Hubert était si populaire qu'on l'associait au saint Suaire sur des médailles que reproduit M. Jules Gauthier dans ses *Notes iconographiques sur le saint Suaire de Besançon*, pages 17, 34 et pl. IV.

duché de Lorraine et du diocèse de Toul, possédait une phalange d'un doigt de saint Hubert, qui était l'objet d'un pèlerinage considérable.

Avec Dom Calmet (*Notice de la Lorraine*), il croit devoir corriger *Andlain* en *Andain* ou *Andain*.

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

Le Trésor de Trèves, par Léon PALUSTRE et X. BARBIER DE MONTAULT; 30 planches en phototypie, par P. ALBERT-DUJARDIN.

Cet ouvrage formera un album grand in-4° raisin sur vélin, contenant trente planches hors texte.

En souscription chez M. Léon Palustre, à Tours (Indre-et-Loire), et chez M. Picard, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris.

Ce premier album, par lequel MM. Léon Palustre et X. Barbier de Montault ouvrent la série de leurs « mélanges d'art et d'archéologie », est digne, non seulement par l'excellence de la rédaction et la perfection et la fidélité des reproductions, mais aussi par le choix de la matière traitée, de toute l'attention des archéologues et des artistes lorrains. Trèves, en effet, n'est pas loin de nous, et les liens historiques les plus étroits nous rattachent à cette ancienne métropole de la province romaine, dite Belgique 1^{re}, où résidait l'administration qui gouverna nos contrées jusqu'à l'invasion franque. Trèves fit alors partie du royaume d'Austrasie, dont Metz était la capitale, et au traité de Verdun, en 843, du royaume de Lothaire, qui donna son nom à la Lorraine, d'abord appelée Lotharingie. Lorsque, plus tard, les événements politiques firent incliner toujours davantage vers l'Allemagne la vieille cité gallo-romaine des Trévires, tandis qu'au contraire la Lorraine se portait de plus en plus vers la France, notre ancienne métropole civile resta au moins notre métropole religieuse, et nos trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, ne cessèrent d'être les suffragants de l'archevêché de Trèves qu'en 1790. C'est dire qu'au moins au point de vue de l'art religieux, Trèves et la

Lorraine se confondent, puisque, jusqu'à une époque presque contemporaine, elles vivaient toutes deux de la même vie spirituelle. Un certain nombre de pièces du trésor sont antérieures au traité de Verdun ; celles même qui sont postérieures peuvent être françaises et lorraines d'origine, puisque nos églises, nos monastères avaient Trèves pour chef-lieu spirituel, et que c'est au chef-lieu que sont toujours plus ou moins centralisées les œuvres d'art nées aux extrémités les plus humbles du corps provincial. Il serait trop long de donner, d'après le prospectus des auteurs, la liste complète des objets figurés. Qu'il nous suffise de citer trois camées antiques extrêmement remarquables, dont deux incorporés au reliquaire de la vraie croix. Après un ivoire latin du v^e siècle (Constantin apportant à sainte Hélène les reliques de la Passion), viennent plusieurs objets du x^e siècle, notamment l'étui du saint Clou, qui a pour nous un intérêt local spécial, à cause de la relique semblable qui se trouve à Toul, et une foule d'objets du xii^e siècle, lesquels fournissent la majorité des figures ; le xiii^e et le xiv^e siècles sont aussi très brillamment représentés. Ces reproductions, d'une fidélité irréprochable au moyen de la phototypie, sont d'autant plus indispensables qu'elles doivent tenir lieu des originaux auprès de l'immense majorité des curieux et des travailleurs : si, en effet, la ville de Trèves est d'un accès facile, il n'en est pas de même du trésor de la cathédrale, qui ne s'ouvre que très rarement et à des visiteurs particulièrement privilégiés. Le premier album de MM. Léon Palustre et X. Barbier de Montault est donc d'une utilité incontestable ; et quiconque se pique d'aimer l'histoire et les arts de notre contrée doit tenir à honneur de l'avoir au premier rang de sa bibliothèque.

A. BRETAGNE.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. LEPAGE.

Nancy, imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, passage du Casino.

JOURNAL
DE LA SOCIÉTÉ
D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE
ET DU
MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

34^e ANNÉE. — 8^e NUMÉRO. — AOUT 1885.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 10 Juillet 1885.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admissions et présentations de candidats.

La bibliothèque municipale de la ville de Verdun (Meuse) est admise au nombre des membres titulaires.

Sont présentés comme candidats : M. A. Berthe de Pommery, à Nancy, par MM. Germain, Bretagne et Lepage ; M. Emile Courcelles, poëlier à Nancy, par MM. Bretagne, Germain et Cournault ; M. l'abbé Ma-

thieu, curé de Sainte-Geneviève, près Pont-à-Mousson, par MM. Bretagne, Germain et Favier ; M. le comte Gaston de Lambertye, à Compiègne, par MM. de Domgermain, P. de Mont et L. Germain.

MM. le marquis de Gerbéviller, Drouin, de Metz et de Malglaive ont adressé à M. le Président des lettres de remerciements à l'occasion de leur admission comme membres titulaires.

Communications.

M. E. Auguin, promoteur de la souscription en vue d'élever un monument sur la tombe de Giorné Viard, a adressé à la Société une lettre de remerciements à l'occasion du vote par lequel celle-ci a pris part à cette souscription.

M. le Président fait connaître une circulaire du Ministère de l'Instruction publique concernant certaines instructions à adresser aux délégués des Beaux-Arts qui doivent assister à la réunion de la Sorbonne en 1886.

M. le marquis de Rochambeau, président de la sous-section d'archéologie de l'Association française pour l'avancement des sciences, a adressé une lettre à la Société pour l'inviter à participer au Congrès qui aura lieu à Grenoble du 12 au 20 août prochain. La Société délègue M. Bleicher pour la représenter au Congrès.

La section historique et littéraire du club vosgien séant à Strasbourg a adressé à la Société son premier Annuaire ; elle demande à échanger ses publications avec celles de la Société. Cet échange, ne semblant pas devoir être d'un grand profit pour la plupart des membres de la Société d'Archéologie, n'est pas autorisé.

Ouvrages offerts à la Société.

La réunion de Toul à la France, et les derniers évêques-comtes souverains, par le marquis de PIMODAN.

Le siège de Thionville (juin 1639), par F. DES ROBERT.

Note bibliographique sur une pièce de vers d'Alphonse de Ramberviller, par G. DE BRAUX.

L'acte de naissance de l'instruction primaire en Lorraine, par M. l'abbé PIERREFITTE.

Récicourt, chapelle funéraire de la famille du Hautoy, par M. LÉON GERMAIN.

Notes et documents sur Condé-en-Barrois, recueillis et publiés par M. Ch. BONNABELLE.

Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François, t. XII (1882).

Annuaire pour l'encouragement des études grecques en France, 18^e année (1884).

Travaux de l'Académie nationale de Reims, 75^e volume (1883-84).

Revue savoisienne. — Mai 1885.

Ville de Nancy, Bulletin administratif, 1885, n^o 2.

Journal des Savants — Juin 1885.

Lectures.

M. E. Briard donne lecture d'un travail de Mgr Barbier de Montault intitulé : *Le buste de saint Adelphe*, et d'un travail de M. Durand, intitulé : *L'église de Reclanges* (Vosges). La Société vote l'impression de ces deux travaux dans ses *Mémoires*, et nomme pour chacun d'eux une Commission d'examen et de révision composée, pour le premier travail, de MM. Bretagne,

L. Germain et Volfrom ; et, pour le second, de MM. Bretagne, Viller et Volfrom.

MÉMOIRES.

ANCIENNES CLOCHES LORRAINES.

Au mois de mars 1884, la publication d'un article anonyme sur les cloches de Verdun (1) fut pour nous l'occasion d'adresser à la Société de Bar-le-Duc une communication ayant pour but d'exciter les recherches sur tous les monuments similaires du département de la Meuse. Depuis cette époque, nous avons pris note des cloches anciennes de la Lorraine sur lesquelles le hasard nous a permis de retrouver quelque indication. Les études campanaires sont, en quelque sorte, à l'ordre du jour ; il est bon que chacun dise ce qu'il sait.

« Les vieilles cloches », ainsi que le constate l'auteur de la notice verdunoise, « sont devenues fort rares en France...

» Viollet-le-Duc, dans son Dictionnaire d'Architecture, cite comme la plus ancienne qu'il ait vue, celle de Moissac, datant de 1273, qui fut fêlée et refondue en 1845.

» M. Dergny qui, vers 1860, a visité plus de 300 cloches en Normandie, déclare n'en avoir pas trouvé une seule remontant jusqu'au 15^e siècle.

» M. le docteur Billon, dans sa Campanologie fran-

(1) *Notice verdunoise. Nos cloches.* Verdun, impr. Ch. Laurent. Février 1884. (in-8° de 4 ff. n. ch.)

çaise, 1865, dit que les plus âgées qu'il connaisse sont : celle de Vimpelles, — mentionnée ci-après, — et celle de Sauvigny, près de Moulins, portant la date de 1408.

» M. Blavignac, — Etudes sur les cloches, 1877, — en signale quatre : de 1001, 1197, 1211, 1251, qui, pense-t-il, fonctionnaient encore en 1866 : à Saint-Racho, en Bourgogne ; à Fontenailles, près de Bayeux ; à Vimpelles, Seine-et-Marne ; et au beffroi d'Amiens. »

La cloche de Fontenailles, qui appartient aujourd'hui au Musée de Bayeux, paraît être la doyenne de France, car l'auteur verdunois dit, en *post-scriptum*, et sans ajouter de réflexions : « Par lettre du 25 février 1884, M. le curé de Saint-Racho, diocèse d'Autun, nous fait connaître que la cloche portant le millèsime MIL UNG, que nous avons indiquée comme existant probablement encore en 1866 dans le clocher de son église, n'a pas, jusqu'à présent, cessé d'y remplir son office. »

Hélas ! orthographe traîtresse ! comment faire remonter au XI^e siècle une inscription en français ? comment reporter au-delà du XVI^e, de la fin du XV^e tout au plus, le mot UNG ?

—

Essayons de présenter dans l'ordre chronologique les cloches lorraines sur lesquelles nous avons des notes. Toutefois nous grouperons à la suite de la plus ancienne toutes celles d'une même église.

La première par l'âge, dont les historiens aient fait mention, semble être celle de la commanderie de Saint-Jean-du-Vieil-Aître, dans l'un des faubourgs de Nancy ; l'abbé Lionnois en a donné la description suivante :

« La plus grosse (des deux cloches) qui peut peser 350 livres, est d'une forme très-antique. Au lieu d'être

faite en poire ouverte par le bas, elle est d'une forme cylindrique. Son cerveau présente plutôt un angle qu'il ne décrit une portion de cercle. Elle n'a point de fautes, mais seulement des pinces. Elle est aussi sans inscription ; ce qui doit la faire regarder comme la plus ancienne, non seulement de la ville, mais peut-être encore de toute la province. Le son en est très aigre, et le métal en paroît peu épuré (1). »

L'abbé Lionnois mentionne aussi la seconde cloche, qui étoit plus petite de moitié. « Autour du cerveau, dit-il, sont inscrits ces mots en deux lignes : IHS. MA. (2) FR. P. JEAN DE TUGES A NOLHAN CO. DE NANCEIO. 1611. Ce qui signifie que *F^{re} Pierre Jean de Tuges de Noilhan* Commandeur de Nancy a fait faire cette cloche en 1611. »

Après cette cloche des chevaliers hospitaliers, en voici une de l'ordre rival. Nous lisons, en effet, dans la grande *Histoire de Metz* des Bénédictins (t. II, p. 265) :

« L'église des Templiers de Millery... fut rasée en 1752,... et l'on transporta à la paroisse une cloche sur laquelle on voit la figure d'un Chevalier en habit de son ordre, avec cette inscription *Ave, Maria*, sans doute parce qu'on ne la sonnait que pour avertir les Chevaliers, dont la plupart ne savoient pas lire, de réciter pour offices le nombre d'*Ave, Maria*, que saint Bernard leur avoit prescrit dans leur règle. »

Peut-être faut-il aussi, vu surtout la similitude de l'inscription, faire remonter aux Templiers une cloche

(1) Lionnois, *Histoire... de Nancy*, t. I, 1805, p. 377. — Rappelé par M. Digot, *Journal de la Soc. d'Arch. lorr.*, t. II, 1853, p. 35.

(2) *Jhesus, Maria.*

qui se trouvait encore, il y a peu d'années, dans les bâtiments de la maison de Libdeau, près de Toul, ayant appartenu à l'ordre en question avant de devenir une commanderie des hospitaliers. Dans les combles de l'ancienne église, disait, en 1870, M. Olry, « il existe une ancienne petite cloche portant cette inscription en lettres gothiques : *Ave Maria gratia plena* (1) ».

Les Templiers ayant été supprimés dans les premières années du xiv^e siècle, ces deux clochés remonteraient probablement au xiii^e ; il serait important de s'assurer de leur conservation. Dans le cas où elles n'existeraient plus, la ville de Verdun aurait, au rapport de l'auteur anonyme déjà cité, l'honneur de posséder la plus ancienne cloche que nous connaissions dans notre province. « Montons, dit-il, au clocher du Collège ; nous y trouverons une cloche, du poids de 360 kilog. environ, qui provient, sans nul doute, de Saint-Nicolas-de-Gravière (2).

» Sur le cordon qui la couronne, se déroule, en vieilles majuscules gothiques de haut relief, l'inscription suivante (3) :

✠ : AVE : MARIA : GRATIA : PLENA : DOMINUS : TE CUM :

✠ : ANNO : DNI : M° CCC° I° : ✠

» Cette cloche qu'on a immobilisée, après en avoir

(1) E. Olry, *Répertoire archéologique de... Toul*, dans les *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.* de 1870, p. 275.

(2) Nom de l'hôpital, fondé au xi^e siècle, qui devint, au xvi^e, le collège des Jésuites, aujourd'hui collège communal.

(3) Il est probable que, conformément à l'épigraphie de l'époque, il faut mettre partout des v pour des u, et lire GRACIA au lieu de GRATIA.

supprimé le battant, est devenue le timbre des heures du Collège, fonction d'ordre inférieur à laquelle l'a fait condamner une mutilation qu'elle a subie dans le cours de sa longue carrière : à son bord existe une brèche de 22 centimètres de largeur sur 6 de hauteur... »

Nous connaissons deux autres cloches pour appartenir au xiv^e siècle ; c'est M. G. Boulangé qui signale la première : « L'une des cloches de l'église (prieurale) de Walmunster, dit-il, remonte à l'an 1346. On y lit l'inscription suivante : † *Lavdo. devm. vervm. plebem. voco. congrego. clervm.* ✠ † ccc. † xlvi. † *defvinctos. ploro. pestem. fvgo. festa. decoro.* (1) » Cette formule se rencontre fréquemment sur les cloches.

La seconde, datée de 1396, est la célèbre ban-cloche de l'église Saint-Gengoult, à Toul. Il en a été parlé plusieurs fois (2). Aussi ne ferons-nous que la mentionner, de même que, dans la suite, celles dont les inscriptions ont été reproduites dans les *Bulletins*, les *Mémoires* ou le *Journal* de la Société d'Archéologie lorraine.

M. l'abbé Bagard a dit aussi quelques mots des autres cloches de la même église.

La cloche de l'église d'Ecuelle, annexe de Bouxières-aux-Chênes, est de 1412 ; M. Digot l'a décrite (3).

Vu ses caractères minuscules gothiques, nous place-

(1) *Mém. de l'Acad. de Metz*, 1854, p. 312.

(2) H. Lepage, *Le ban-cloche de Toul*, dans le *Journal* de 1858, p. 141 ; abbé Bagard, *Notice hist. et descript. de l'église Saint-Gengoult de Toul*, dans les *Mém.* de 1859, p. 66. E. Olry, *Répert. arch. de... Toul*, dans les *Mém.* de 1870, p. 235.

(3) Digot, *Note sur une cloche du XV^e siècle*, dans le *Journal* de 1853 (t. II), p. 34-38.

rons vers le xv^e siècle, bien que quelques-uns la jugent plus ancienne, la cloche de la chapelle de Bermont, où aimait à prier Jeanne d'Arc. Le pignon de l'entrée, dit M. l'abbé Bourgaut, « supporte un campanile, dont la cloche fut cachée à Goussaincourt pendant la révolution française. A sa partie supérieure, elle porte, en lettres gothiques minuscules du xiii^e siècle, l'inscription circulaire qui suit :

✠ a v e m r e i a d e a r m a n g t

» Une croix fleurdelisée sépare la fin du commencement de cette phrase énigmatique. Ni abréviations, ni ponctuation, nul signe n'en indique le sens primitif. Ce qui n'a pas empêché certains savants de couper cette ligne épigraphique par deux croix qui n'existent pas, et de la ponctuer de dix-huit points dont il n'y a pas trace sur le bronze, ce qui fait de chacune des lettres autant d'initiales propres à exprimer les choses les plus contraires. Plus ingénieux ou plus hardis encore dans l'interprétation que dans la lecture des caractères, ils en ont fait une louange en l'honneur de Jeanne d'Arc, dont l'époque est postérieure de plus d'un siècle à l'âge de la cloche. Nous laissons donc aux savants de l'avenir le soin d'expliquer cette inscription ; à ceux, disons-le, qui voudront bien l'examiner de leurs yeux, sans préoccupations étrangères, et surtout sans idées préconçues (1) ».

Comme, l'épigraphie campanaire n'a guère employé

(1) *Guide et souvenirs de pèlerin à Domremy*, publié par les soins de M. l'abbé Bourgaut, curé de Domremy ; Nancy, 1878, in-16, p. 66.

la minuscule avant le xv^e siècle, nous ne pensons pas que cette cloche soit antérieure à Jeanne d'Arc ; cependant il serait absurde de prendre chacune des lettres pour l'initiale d'un mot, et surtout d'y chercher l'éloge d'une héroïne, assurément sainte, mais qui n'a pas été encore proclamée telle par l'Église ; nos pieux ancêtres ne se seraient pas permis une inconvenance de ce genre. Les fondeurs de cloches n'avaient parfois qu'une très sommaire instruction littéraire ; soit par maladresse, soit par ignorance, il arrivait souvent qu'on disposait mal les moules des caractères de l'inscription ; il dut en être ainsi pour la cloche de Bermont ; le commencement ne laisse toutefois aucun doute : c'est par l'*Ave Maria* que débutait la légende.

L'intéressante église d'Arrancy possède une cloche datée de 1454. Le curé, M. l'abbé Jacob, a bien voulu nous envoyer un estampage de l'inscription, en belle minuscule gothique :

ave maria gracia plena | dominvs tecum lan m cccc |
liiii me levait damoisel | le ydette barency en mars.

C'est-à-dire : *Ave Maria, gratia plena, Dominus tecum. L'an 1454 me leva (1) damoiselle Idette d'Arrancy, en mars (2).*

Cette inscription, placée tout en haut de la cloche, est, nous dit M. le curé, divisée en quatre parties, séparées par des médaillons rectangulaires, dont deux représentent N. S. Jésus-Christ ressuscité, sortant du tombeau, et les deux autres, la sainte Vierge portant l'enfant Jésus sur le bras droit.

(1) *Lever*, servir de parrain ou de marraine.

(2) Cf. : Jeantin, *Manuel de la Meuse*, art. Arrancy.

M. Boulangé nous dit, de l'église de Mont-Saint-Martin : « L'une des cloches est ancienne ; elle porte une inscription en caractères gothiques sans date (1). » La connaissance du texte aiderait sans doute à lui assigner une époque.

Au sujet de l'église prieurale d'Aube, canton de Pange, le même auteur ajoute : « La cloche est de l'époque de la Renaissance ; on lit à sa partie supérieure :

» SANCTA MARIA ORA PRO NOBIS (2) ».

Pour découvrir des cloches datées du xvi^e siècle, il faut nous transporter dans le département de la Meuse.

Dans l'*Histoire des villages du canton de Fresnes-en-Woëvre* (p. 119), M. A. Brizion dit : « C'est... à Saint-Hilaire que se trouve la cloche la plus ancienne des environs, comme le prouve l'inscription, en caractères gothiques, qu'elle porte et qui est ainsi conçue :

« L'an mil cinq cent xxv, Didier Larmina ma donné Marie en nom priant Dieu pour rédemption iésus. »

En 1532, suivant M. Dumont, les chapelains de Sainte-Lucie, près de Sampigny, « meublèrent leur clocher d'une nouvelle cloche sur laquelle ils firent mettre l'inscription suivante :

» *Lucie on me nomme
Du nom de sa patronne
Qui d'Ecosse fut née
Et par les anges ici apportée.* »

L'auteur ajoute que cette cloche fut brisée en 1732 (3).

(1) *Mém. de l'Acad. de Metz*, 1854, p. 299.

(2) *Ibid.*, p. 304.

(3) *Ruines de la Meuse*, t. V, p. 246.

Il a par conséquent trouvé l'inscription dans un manuscrit, où il ne semble pas qu'elle ait été copiée fort exactement.

M. Lepage a signalé plusieurs documents sur la fonte des cloches de la cathédrale de Toul à différentes époques, à partir de 1534, et sur leur destruction pendant la Révolution ; il ne rappelle pas d'inscriptions (1).

On sait toutefois que le charmant campanile de l'horloge, qui s'élève entre les deux tours du portail, « renferme une ancienne cloche ou timbre portant cette inscription : *Je fus faite et mise ici pour sonner les heures des jours et aussy celles des nuits en mil V^e XXXVI* (2). »

La grosse cloche de l'église de Boucq (3), dit M. Olry, « est du xvi^e siècle ; elle porte cette inscription en lettres gothiques : † *Ma[r]ie qui (4) appelle et fut fait et batisée mille cinq cens quarante IIII* ; elle vient de Dommartin-aux-Fours, village détruit au xvii^e siècle, dont Boucq était anciennement l'annexe ; après la ruine de cette localité, la cloche passa à l'abbaye de Rangéval, qui en resta en possession jusqu'à la Révolution (5). »

« La cloche du beffroi » de l'église de Nubécourt (6), suivant M. Bonnabelle, « est de petite dimension.. On lit

(1) *Inventaires du trésor de la cathédrale de Toul*, p. 13.

(2) E. Olry, *ibid.*, p. 219, d'après A.-D. Thierry, *Hist. de la ville de Toul... suivie d'une Notice hist. et descript. de la cathédral...*, par M. l'abbé Morel ; 1841.

(3) Canton de Toul-Nord.

(4) Il devrait, ce semble, y avoir : *Je m'appelle*.

(5) *Répert. arch.*, dans les *Mém.* de 1871, p. 365.

(6) Canton de Triaucourt, Meuse (ancien Clermontois).

sur sa surface extérieure ces mots : *Vox mea, terror demoniorum. 1548* (1). »

Les anciennes cloches de l'église Saint-Epvre à Nancy ont été décrites par MM. l'abbé Grand-Eury et Louis Lallement dans leur très intéressante notice sur cette antique paroisse de la capitale lorraine (1). L'une, fondue par l'un des Chaligny, portait la date 1576 ; une petite cloche était encore plus ancienne ; d'autres avaient eu pour parrains le grand duc Charles III et le roi Stanislas.

M. Philogène Pierrot, rédacteur du *Journal de Montmédy*, dans une note récemment publiée sur le fameux siège de cette ville par Louis XIV, dit : « La cloche intermédiaire des trois de l'église de la ville basse porte le nom de Malandry ». Il est donc probable qu'elle a eu pour parrain l'un des quatre gouverneurs de l'illustre maison d'Allamont de Malandry, qui se succédèrent, sans interruption, de père en fils, pendant l'espace de 98 ans, et dont le dernier fut tué ou blessé mortellement, sur la brèche, le 3 août 1657.

L'inscription de la cloche de Pulligny, datée de 1612, a été publiée par M. Olry (2).

M. l'abbé Masson a fait connaître celle d'une petite cloche, de 1633, provenant de l'abbaye de Vergaville et passée à l'église de Gelucourt (3).

(7) *Petite étude sur la commune de Nubécourt*, dans le *Bull. de la Soc. de Géographie de l'Est*, 1885, p. 94, note.

(1) *L'église Saint-Epvre de Nancy, Notice archéol. et hist.* dans les *Bull.* de 1855, p. 315-318. Beaucoup de renseignements sont empruntés à l'*Hist. de Nancy*, de Lionnois.

(2) *Répert. arch. du canton d'Haroué et de Vézelize*, dans les *Mém.* de 1863, p. 163.

(3) *Journal* de 1853 (t. II), p. 49-51.

M. F. des Robert nous a récemment donné d'amples détails sur les cloches de Saint-Nicolas-du-Port, qui, par suite de l'incendie de 1635, subirent une refonte générale en 1692, sans parler de celles qui sont postérieures (1).

L'église d'Auzéville, patrie de Dom Maugérard, est dédiée à saint Gorgon. Elle possède trois cloches, nous écrit notre confrère M. le curé Gillant; la plus grosse, et aussi la plus ancienne, porte l'inscription : *J'ay été baptisée en 1771 par M^e François Goze, curé d'Auzéville † sous l'invocation de la S^{te} Vierge et de S^t. Gorgon. — Je m'appelle Marie. — Les autres ne datent que de 1856.*

La charmante église d'Avioth possédait sans doute, au moyen-âge, des cloches remarquables, mais on n'a conservé d'elles aucun souvenir. Dans une note de la monographie publiée en 1859 (2), nous lisons :

« En parlant élogieusement de la sonnerie de l'église, le manuscrit de 1668 ne fournit pas de renseignements plus précis, et se borne à citer l'inscription de la plus grosse cloche :

» *Ego sum qui dissipo tonitrua.* »

Le même ouvrage en mentionne deux autres, du xviii^e siècle, dans le paragraphe que nous transcrivons :

« CLOCHES.

» Deux des cinq cloches que possédait l'église d'A-

(1) *Journal de Barthélémy Philbert*, dans les *Mém.* de 1882.

(2) A. Ottmann, *Esquisse archéol. et hist. de l'église de Notre-Dam d'Avioth*, p. 46.

vieth, avant l'exécution de la loi du 6 août 1791, qui les lui a enlevées toutes, ont été réparties entre les églises de Thonne-le-Thil et de Breux.

» Indépendamment de l'inscription reproduite ci-après, un petit Christ en croix constitue toute l'ornementation de ces cloches. On lit sur celle de Thonne-le-Thil :

» *Spes et advocata nostra es, virgo Maria. Je m'appelle Marie. J'ay pour parrain Monsieur Joseph Maillet, ancien maître-échevin de Montmédy, et pour marraine Mademoiselle Marie Beaudot son épouse (1).*

» Et sur celle de Breux :

» *O Doctor optime, Ecclesix lumen, Beate Bazili, deprecare pro nobis filium Mariæ. — Je m'appelle Bazile. J'ay pour parrain M^{re} Claude Cardone, prêtre, curé-administrateur de Notre-Dame, et pour marraine Dame Bazile de Tores de Tagle, sa belle sœur, épouse de Mon : Nicolas de Cardona, ministre d'Espagne, en la ville d'Oropesa, au Pérou (2).*

» Le millésime et la mention du domicile des fondateurs sont les mêmes ;

» *Les Monaux frères de Givet m'ont fait, l'an 1771 (3) ».*

Nous devons revenir sur une cloche de Cons-la-Grandville, un peu plus ancienne que les deux dernières dont il vient d'être question. L'église, dédiée

(1) « Cette cloche a été refondue récemment »

(2) Ces noms rappellent la longue domination espagnole sur le Luxembourg et le comté de Chinzy ; quelques familles, installées aux xvi^e et xvii^e siècles, subsistent encore.

(3) A. Ottmann, *ibid.*, p. 45-46.

à saint Michel, bien que le patron de la localité soit saint Hubert (1), était à la fois prieurale et paroissiale. Dans sa réponse au Questionnaire de 1877, le curé, M. l'abbé Protte, s'exprime ainsi :

« La plus ancienne cloche, refondue en 1873, portait cette inscription :

» IN HONOREM S^{ci} MICHAELI CAMPANA PRIORATUS CUNENSIS
PREPARATA AB AMPLISSIMO DOMINO CŒLESTINO ET ROMANO DE
JONG PRŒSULE HUBERTENSĒ ; ET CAROLUS JORIS JUVENIS EX
S^{co} HUBERTO ME FECIT ANNO 1735. »

La cloche de l'intéressante église d'Aboncourt-en-Vosges (Meurthe), qui se présente la dernière en date, porte une assez curieuse inscription :

« † *Pasce agnos meos pasce oves meas I.^{na} 21. 16. 17. (2) Du nom d'Elisabeth j'ai pour appuy fidel D^{elle} Desrochez et le sieur Maucoutel sous très bon chevalier C^h F^r baron de Malvoisin d'ici seul s^{er} seul patron. Desrochez C^{oe} pasteur (3) aujourd'hui m'a benie, d'enchanter desormais c'est tout ce que j'envie. 24 avril 1785 (4) ».*

Le bourg de Vittel (Vosges) présentait avant la Révolution cette particularité, bien extraordinaire, de former deux paroisses ; leur réunion, depuis le Concordat, mécontenta singulièrement les habitants de l'ancienne paroisse dite *le petit Ban*, dont l'église fut réduite au rang de simple chapelle. A ce propos, M. l'abbé Chapiat mentionne une cloche, appelée *Gabrielle*, qui jouis-

(1) V. notre article : *Le titulaire de l'église de Cons-la-Grandville et le patron de la paroisse* ; Nancy, 1882.

(2) Joan., XXI, 16, 17.

(3) *Comme pasteur.*

(4) H. Lepage, *Communes de la Meurthe*, II, 723.

sait, paraît-il, d'une certaine renommée ; comme il ne fait pas connaître son âge, c'est par elle que nous terminerons la présente énumération.

En 1832, la création d'un cimetière commun avait déjà fortement ébranlé les anciennes traditions.

« La refonte, en 1847, » ajoute M. Chapiat, « de la cloche cassée du grand Ban, connue dans tous les alentours sous le nom de Gabrielle, porta un second coup à l'indépendance du petit Ban, auquel on enleva ses deux cloches, pour en créer trois à la paroisse : ce qui ne se fit pas sans protestations et sans murmure (1) ».

Les exemples, peu nombreux et très insuffisants, qui viennent d'être cités montrent cependant déjà l'intérêt des inscriptions de cloches. Les noms qu'ont portés plusieurs d'entre elles sont souvent curieux à étudier. La fameuse *Mutte* de Metz, plusieurs fois refondue et dont parlent fréquemment les chroniques de cette ville, a été l'objet d'un travail spécial (1); on voit au Musée municipal des moulages de ses ornements.

Revenons à Verdun. On comptait anciennement dans cette ville, nous apprend l'auteur anonyme, plus de trente clochers.

« Sans cesse dans l'un d'eux, souvent même dans plusieurs à la fois, retentissait quelque sonnerie, circonstance à laquelle fait allusion le vieux dicton si connu :

Jamais vous n'avez traversé
Verdun sans y être sonné,
Etain sans y être moqué,
Damvillers sans être crotté.

(1) Chapiat, *Vitel*, 1877, p. 32.

(2) V. Jacob, *Hist. de la tour et de la cloche de Mutte*,

L'ensemble des cloches de la petite sonnerie de la cathédrale, lisons-nous plus loin, était appelé PINPIGNON. Suivant les uns, ce nom réveillait le souvenir d'un chanoine, *Painpignon*, dont aucun document ne vient, paraît-il, confirmer l'existence. Suivant d'autres, il proviendrait des mots latins « *Panis et Pignus*, signifiant gage, assurance de pain » ; l'explication donnée à l'appui, dit avec raison l'auteur, « est à la fois savante et compliquée : mauvais signes pour une étymologie ! » Et il conclut ainsi : « *Pinpignon* est un mot composé des syllabes *Pin, Pign'*, — fidèle imitation du son métallique que rendent les petites cloches, — et de la finale diminutive *on*, qui achève de donner à cette expression une justesse et une grâce parfaite. »

Nous avouons que cette étymologie ne nous paraît pas naturelle et ne nous satisfait nullement. Toutefois, que le mot en question dérive du nom d'un chanoine ou de la répétition de la syllabe *Pin*, nous croyons reconnaître la désinence *ignon* si usitée en Lorraine, particulièrement à Verdun. Bornons-nous à rappeler quelques noms propres : SAINTIGNON, de *Saintin* ; COLLIGNON, de *Nicolas*, en passant par *Colas, Colin*, etc. ; FORQUIGNON, de *Fourques, Fourquin* ; EUDIGNON, de *Eudes* ; POINCIGNON, de *Ponce, Poncin, Poinson* ; PÉRIGNON, de *Pierre, Perin*, etc., etc. Mais, tout en ignorant s'il y eut jamais un chanoine verdunois appelé Painpignon, ce nom ne nous semble pas avoir été inventé à plaisir. Dans les registres des lettres patentes de Lorraine, on trouve mention de reprises faites, le 11 novembre 1495, par « Jehan *Panpignon* », pour les biens qu'il tenait en

dans l'*Austrasie* de 1863. — Voy., dans l'*Austrasie* de 1857 : Ch. Abel, *Un procès de cloches à Metz*, p. 21-56.

fief dans le duché de Bar. En marge, le nom est écrit :

« *Painpignon* ». (Arch. de M.-et-M., B. 5, f^o 242, v^o.)

Ne quittons pas Verdun sans parler encore d'une autre proposition du même auteur.

« Quand Psaume (1) », ajoute-t-il, « exprima l'intention de réunir l'hôpital Saint-Nicolas à celui de Sainte-Catherine, son projet donna lieu, dit une vieille tradition locale, à de vives protestations de la part du populaire, qui parcourut la ville en chantant :

Les Jésuites n'auront pas
L'Eglise de Saint-Nique, Nique;
Les Jésuites n'auront pas
L'Eglise de Saint-Nicolas !

» L'érection d'un collège au sein de notre vieille cité répondant au vœu de tous les esprits éclairés, les clameurs de la foule demeurèrent sans écho et ne tardèrent pas à s'éteindre. Bientôt il ne resta plus du bruyant *saint Nique, Nique*, que le souvenir, qui, — MUSIQUE COMPRISE, — est arrivé jusqu'à nous, après une traversée de plus de trois siècles. »

Pour différents motifs, qu'il serait trop long de développer, l'authenticité de cette tradition ne nous paraît guère vraisemblable. On peut croire que ce refrain était connu, avec quelques variantes, en nombre de lieux; car, d'une part, en remplaçant *L'Eglise* par *Les tours*, on le chantait dans le duché de Lorraine, où on s'imaginait qu'il s'agissait des clochers de Saint-Nicolas-du-Port, — les Jésuites et les Bénédictins n'eurent cependant de difficultés qu'à propos de la relique, — et,

(1) Nicolas Pseaume, évêque de Verdun.

d'autre part, nous lisons, dans le *Polybiblion* de février 1884, la question suivante, à laquelle il n'a jamais été répondu :

« SUR LA TOUR DE SAINT-NICOLAS, A PARIS. — Vers le milieu du seizième siècle, les Jésuites voulurent prendre possession, à Paris, d'une maison dont dépendait une église de *Saint-Nicolas*, ayant pour clocher une tour.

» Ce projet rencontrant des adversaires, le public parcourut la ville en chantant :

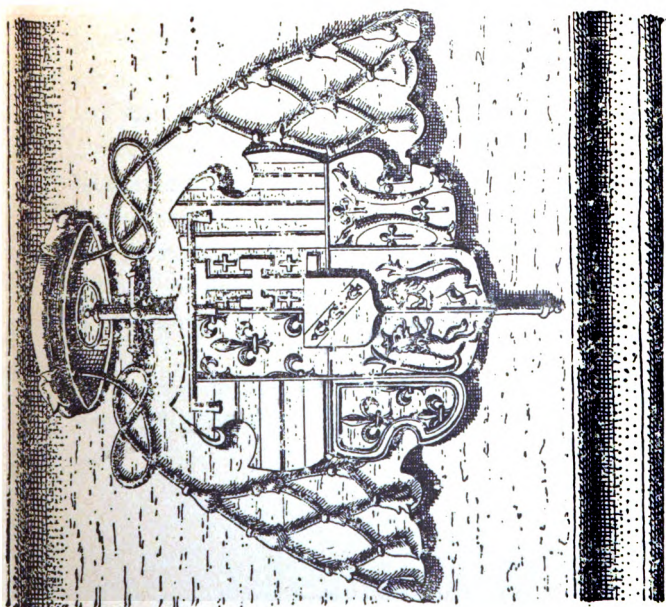
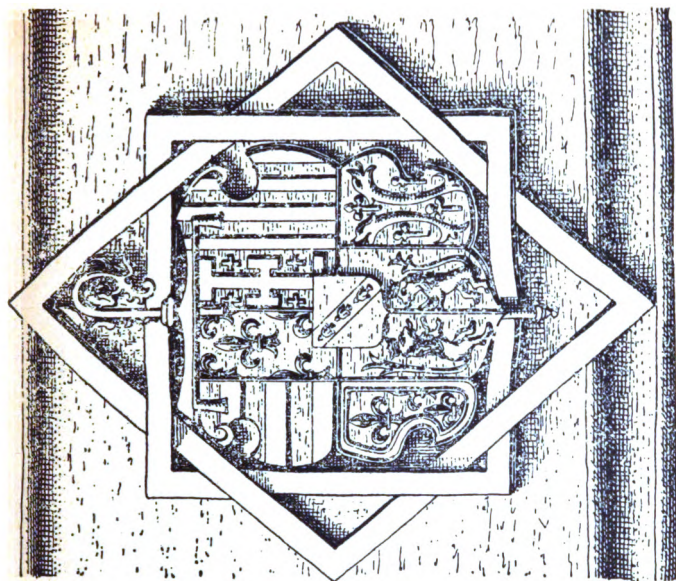
Les Jésuites n'auront pas
La tour de Saint-Nique, Nique,
Les Jésuites n'auront pas
La tour de Saint-Nicolas.

- » 1° A quelle date précise ce fait a-t-il eu lieu ?
- » 2° De quelle église Saint-Nicolas s'agissait-il ?
- » 3° Les Jésuites réussirent-ils dans leur entreprise ?

» E. T., à Metz. »

Nous nous sommes réservé, pour terminer, le plaisir de signaler le savant et très intéressant travail de M. H. Jadart, de l'Académie de Reims, sur le *bourdon* de la cathédrale de la même ville (1). Cette cloche fameuse nous touche tout particulièrement par les noms de son parrain, le grand cardinal de Lorraine, et de sa mar-

(1) Henri Jadart, *Le bourdon de Notre-Dame de Reims, œuvre du rémois Pierre Deschamps. Sa description et son histoire (1570-1883)*; Reims, 1894, in-8 de 100 pp. (10 fig.). Extr. des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXIII. — V. aussi le même travail, moins étendu, dans le *Bulletin monumental* de 1884.



ARMOIRES
DU CARDINAL DE LORRAINE
ET DE RENÉE DE LORRAINE, ABBESSE DE SAINT-PIERRE
Sur le bourdon de la cathédrale de Reims (1570)

raine, Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre (1). Les armoiries de ces illustres personnages sont figurées sur le métal et M. Jadart les a comprises au nombre des dix gravures qui décorent son élégante brochure ; nous devons le remercier vivement, en notre nom personnel comme en celui de la Société d'Archéologie lorraine, de l'obligeance avec laquelle il a bien voulu nous communiquer les clichés de ces armoiries et nous permettre de les reproduire avec cet article.

« La seule cloche de Reims, dit M. Jadart, qui ait survécu à la Révolution, est heureusement la plus célèbre et la plus harmonieuse de toutes celles qui retentissaient jadis dans la ville des sacres. Elle est même l'une des rares survivantes des productions de l'art campanaire en France au xvi^e siècle, étant l'œuvre d'un artiste rémois, Pierre Deschamps, dont Jehan Pussot, chroniqueur contemporain, nous a peint le caractère. Fondue en 1570, avec les débris de cloches plus anciennes, aux frais du chapitre de Notre-Dame, elle fut nommée *Charlotte* par l'illustre cardinal Charles de Lorraine, archevêque de Reims, son parrain, et non son donateur comme on l'écrit généralement.

» Cette vaste surface de bronze est décorée d'ornements d'un fort relief, étagés sans confusion du haut en bas, avec filets saillants à chaque séparation. Une gracieuse course de fleurs de lis, alternant avec de moindre fleurons, domine l'inscription placée au sommet, où elle se déroule en deux lignes de 8 centimètres, d'élévation, d'une écriture gothique minuscule. Le texte,

(1) Sœur du cardinal ; tous deux enfants de Claude de Lorraine, premier duc de Guise.

précédé d'une croix, et dont chaque mot est séparé de l'autre par un point en losange, se lit ainsi disposé en deux lignes :

[† je. suis. charlotte. pesante. xxiii. mil. nomee. par. monseigneur. jllu^{me}. et. reve^{me}. charles. cardinal. de. lorraine. archevesque. duc de. reims. premier. pair. de. france.]

[et. jllu^{me}. dame. renee. de. lorraine. abbesse. de. saint. pierre. dudict. reims. sa. soeur. lan. mil. v^e. soisante. dix.]

» Les dernières lettres sont suivies d'une petite plaque portant l'image de la Sainte-Vierge avec l'Enfant-Jésus, et de fleurs de lis alternant avec les monogrammes *Jhs* et *Ma*. Trois points ronds... nous ont paru être l'empreinte de pièces de monnaie... Une autre petite plaque offre la scène du Calvaire...

» Au-dessous du texte... sont disposés, un sur chaque face, quatre écussons avec leurs attributs... » Deux sont aux armoiries du chapitre métropolitain; les deux autres à celles du parrain et de la marraine.

« Immédiatement sous cette riche garniture d'armoiries, le fondeur a placé son patron, son nom et sa marque sur la même ligne :

[. pierre deschamps. natif. de ce[s]t. vil. de. reims. ma. fait.] » ...

Cette majestueuse cloche « a eu la bonne fortune de survivre à quatre petits bourdons placés à ses côtés ; le premier, son contemporain, nommé Henriette par le duc de Guise, ne dura qu'un demi-siècle... ».

Nous aurions beaucoup d'autres choses à dire à propos de nos anciennes cloches lorraines, mais l'espace nous fait défaut ; nous rétablirons dans le tirage à part de cet article ce que nous avons dû en retrancher ici.

L. GERMAIN.

LA CITÉ D'AFRIQUE.

Les ouvriers occupés à établir la route stratégique qui relie le fort de Pont-Saint-Vincent à celui de Frouard, ont coupé, ces jours derniers, les lignes de retranchement établies sur les hauteurs qui dominent Messein, au lieu dit Cité d'Afrique. Grâce à l'extrême obligeance de M. le baron de Landres, qui m'a guidé sur l'emplacement des travaux, j'ai pu reconnaître le système de construction de ces buttes artificielles, qui offre la plus complète analogie avec celui du retranchement de la Fourasse de Champigneulle.

Ainsi que nous l'a dit M. Bleicher, c'est au moyen d'un foyer ardent qu'on a commencé à établir un bloc solide de mortier grossier composé de pierres calcaires jetées pêle-mêle dans la fournaise ; puis on a entassé des quartiers de roche ramassés aux environs, et auxquels le feu a communiqué une teinte rougeâtre. A la première ligne de défense, on remarque comme une coulée de grosses pierres rougies qui part de la hauteur du talus et vient s'étendre sur le foyer. C'est probablement une prise d'air qui servait à activer le feu. Enfin, on a accumulé des pierres et de la terre prises au pied du retranchement, et on a ainsi obtenu un rempart solide, muni en avant d'un fossé profond.

Il est difficile aujourd'hui de déterminer la hauteur

que devait avoir primitivement cette double enceinte fortifiée. Les éboulis, en comblant le fossé, ont diminué la hauteur du talus. M. Beaulieu estime que les relèvements des deux fossés ont encore conservé près de 10^m de hauteur à partir du fond.

Aujourd'hui, la hauteur des talus est de 3^m 50, ce qui, joint à la profondeur à peu près égale, donne un total de 7^m. Il est vrai de dire que ces dimensions ne sont pas les mêmes partout.

Les deux grandes lignes de défense établies au nord-ouest ont leur base calcinée ; mais une troisième enceinte, rapprochée de Messein et aboutissant aux roches escarpées, n'offre aucune trace de calcination. Sur toute la tranche on ne voit que la teinte jaunâtre du sol environnant.

De l'examen de ces fortifications grossières résulte la certitude qu'elles ont été établies, non point par les Romains, comme le prétend M. Beaulieu, mais bien par les Gaulois, au temps de leur indépendance. La présence de nombreux tumulus rencontrés dans les lignes de la Cité d'Afrique, comme dans l'intérieur de l'enceinte du bois de Champigneulles, confirmerait, au besoin, cette assertion, si l'on ne savait que tel était le mode de défense des Gaulois bien avant la conquête romaine.

Jusqu'à présent, on n'a trouvé dans les fouilles que deux fers de cheval qu'à leur description j'ai reconnus être gaulois.

J'ai recommandé au conducteur des travaux de faire mettre de côté tous les objets qui offriraient quelque trace de travail humain, tels que fragments de poterie ou de métal.

C'est à l'aide de ces témoins authentiques du séjour de l'homme qu'on pourra déterminer approximativement l'époque à laquelle il faudra faire remonter ces grands travaux.

CHARLES COURNAULT.

CHRONIQUE.

Nous nous faisons un plaisir de publier la circulaire ci-après, que notre honorable confrère M. L. Lallement vient d'adresser à toutes les personnes qui s'intéressent aux illustrations lorraines.

BUSTE A ÉRIGER A M. DE SERRE SUR SA MAISON NATALE
A PAGNY-SUR-MOSELLE.

Le postérité n'a point été juste pour la mémoire du comte de Serre. Depuis soixante ans, sa dépouille mortelle repose sur la terre étrangère, dans les caveaux de l'église Saint-Ferdinand, à Naples. La France n'a élevé aucun monument à l'un de ses plus grands orateurs.

C'est à lui qu'elle a dû l'organisation légale de la liberté de la presse, et les lois postérieures ont laissé debout toutes les assises du vaste monument qu'il a édifié.

Ne serait-ce pas rendre à cette noble mémoire un hommage vraiment digne d'elle que de placer l'image de l'orateur sur sa maison natale (1), dans ce village qu'il a tant aimé, où il était si heureux de revoir sa chère famille ; où il avait, enfant, son *Tusculum*, modeste abri dans lequel il se préparait par la lecture à la grande éloquence ?

Il est juste que le pays qui l'a vu naître se plaise à immortaliser ses traits. Il ne faut pas qu'un seul habitant de Pagny puisse ignorer qu'il est le compatriote de l'homme

éminent qui a honoré la tribune française, après avoir été un avocat distingué et un grand magistrat.

Ayant obtenu l'autorisation de M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle et de M. le Maire de Pagny, j'adresse un très pressant appel à tous les admirateurs de M. de Serre, pour faire exécuter son buste, en bronze, par Mathias Schiff, jeune statuaire lorrain, qui vient de doter la ville de Nancy de deux œuvres magistrales : la statue équestre de René II, sur la place Saint-Epvre, et le buste de M. Guerrier de Dumast dans la cour d'honneur du palais des Facultés.

Il faut, pour cela, réunir *au moins* la somme de deux mille francs.

Je ne doute pas que la souscription ne soit bientôt couverte. Je ne la limite pas au pays natal, car M. de Serre est une gloire française. J'espère qu'ainsi la France et la Lorraine acquitteront une dette sacrée d'admiration et de reconnaissance envers un de leurs plus illustres enfants.

Les souscriptions doivent être adressées, en mandats sur la poste, à M. Louis Lallement, rue de la Pépinière, 27, à Nancy (Meurthe-et-Moselle), ou au Président de la Société d'Archéologie.

PROGRAMME DES CONCOURS OUVERTS PENDANT L'ANNÉE 1885-1886 PAR L'ACADÉMIE DE METZ.

L'Académie décernera, au mois de mai 1886, des médailles d'or, de vermeil, d'argent, de bronze et des mentions honorables aux meilleurs travaux qui lui auront été envoyés sur les sujets suivants :

Beaux-Arts. — 1. Histoire de l'une des branches des beaux-arts dans le pays Messin depuis 1830. — 2. Biographie d'artistes du pays Messin. — 3. Un travail artistique :

(1) Pierre-François-Hercule de Serre, né à Pagny-sur-Moselle, le 12 mars 1776, est mort à Castellamare le 21 juillet 1824.

tableau, gravure, dessin, photographie, composition musicale, etc.

Philologie. — Glossaire du patois messin (général ou partiel), comprenant, autant que possible, des *étymologies* et des *concordances* avec les patois voisins ou éloignés et avec les langues étrangères.

Histoire. — 1. Histoire d'une société ou d'une institution locale ayant rendu des services au pays. — 2. Histoire d'une localité importante (Sierck, le comté de Créhange, Riche-
mont, Forbach, Bitché, etc.) ou d'une abbaye de l'ancien département de la Moselle. — 3. Histoire du chapitre de la cathédrale de Metz. — 4. Histoire de l'une des collégiales ayant appartenu ou appartenant au diocèse de Metz (Saint-Agathe de Longuyon, Saint-Pierre-aux-Images, Saint-Etienne de Sarrebourg, Saint-Arnual, près de Sarrebruck, etc.).

Archéologie — Description de ce qui reste des anciens châteaux-forts de la prévôté de Thionville, du bailliage de Sarreguemines et du comté de Boulay. — Joindre un plan avec marques en couleur des emplacements où l'on a découvert des objets des époques celtique, gallo-romaine et du moyen-âge.

Les mémoires présentés au concours devront être adressés, avant le 20 janvier 1886, au secrétariat de l'Académie, rue de la Bibliothèque, 2. — Les concurrents ne devront pas se faire connaître. — Chaque œuvre portera une devise qui sera reproduite sur un billet cacheté dans lequel l'auteur inscrira son nom, son adresse, et attestera que *son œuvre n'a été présentée à aucun autre concours.*

Les membres correspondants et les associés-libres non résidents sont admis à concourir pour les prix. — Les travaux envoyés pour les concours ne sont pas rendus. Les auteurs pourront, sur leur demande, être autorisés à en faire prendre des copies au secrétariat de l'Académie.

Notre confrère M. l'abbé Loraux nous communique la note suivante, découpée dans le *Journal de Montmédy* du 1^{er} août 1885 :

» UNE DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE. — Il y a quelques jours, M. Larmet faisait opérer une extraction de pierres dans un champ situé sur le territoire de Brauvilliers (1), lieudit au Cimetière Jean Peuchot.

» Tout à coup, on mit à jour des fondations bâties avec du mortier très résistant et très bien conservé.

» De plus, à 30 centimètres environ de profondeur on découvrit, dans des décombres, divers objets, tels que clous, tenailles, vases en terre, etc., à moitié usés et détruits par le temps.

» M. Larmet trouva également plusieurs pièces de monnaie ; l'une d'elles, en bronze, porte l'effigie de César Auguste ; sur plusieurs autres, en antimoine, est gravé le nom de Philippe-Auguste (2). Toutes ces monnaies sont très bien conservées.

» Peut-être y aurait-il quelque intérêt pour les archéologues à faire, à Brauvilliers, des recherches minutieuses : ils ne perdraient peut-être pas leur temps. M. Larmet se mettrait volontiers à leur disposition. »

NÉCROLOGIE.

M. L'ABBÉ PIERRE CLAUDE.

La Société d'Archéologie vient encore de perdre un

(1) Canton de Montiers-sur-Saulx (Meuse), par Cousances-aux-Forges.

(2) Bien entendu, nous ne garantissons pas ces attributions.

de ses membres les plus éminents et les plus sympathiques à son œuvre, en la personne de M. l'abbé Pierre Claude, natif de Château-Salins, camérier secret du Pape, curé-archiprêtre de la cathédrale de Nancy, vicaire général honoraire, doyen du Chapitre, ancien supérieur du petit séminaire de Pont-à-Mousson, mort le 24 juillet, à l'âge de 67 ans.

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

—

La réunion de Toul à la France et les derniers évêques-comtes souverains, par le marquis de Pimodan, avec une planche d'armoiries et trois portraits. — Paris, Calmann-Lévy, 1885, gr. in-8° de xxxiv et 441 pages.

Si, par le chiffre de sa population, Toul a toujours été la moindre des trois villes épiscopales de la Lotharingie, son histoire reste cependant d'un intérêt des plus considérables ; outre que la capitale des Leukes paraît ne le céder en rien, sous le rapport de l'antiquité, à Metz et à Verdun, le territoire de la *civitas* romaine et du diocèse chrétien tenait l'un des premiers rangs, sinon le premier, dans la Gaule ; ses évêques, puissants seigneurs temporels, se prétendaient les doyens de la province ecclésiastique ; son chapitre, souverain de plusieurs prévôtés, s'honorait d'avoir vu sortir de son sein plus de trente évêques ; ses habitants maintenaient fièrement les privilèges de la ville libre impériale.

Toul a eu, au commencement du siècle dernier,

l'avantage de trouver un historien de grande valeur dans la personne du P. Benoît Picart ; néanmoins, une période des plus importantes était quelque peu demeurée dans l'ombre, soit que le savant Capucin n'ait pu se procurer les documents qu'il lui fallait pour en donner le récit exact, soit que la censure et d'autres obstacles se fussent opposés au bon succès de ses recherches et à l'impartial exposé des faits. Il s'agit de la prise de possession de Toul par la France, accomplie lentement depuis le milieu du xvi^e siècle, où, à la faveur de son ancien droit de protection, le Roi Très-Chrétien assit solidement son influence dans la ville, jusqu'au traité de Westphalie, en 1648, par lequel les Trois-Evêchés devinrent province française.

C'est cette période, si particulièrement intéressante, mais très complexe, que notre honorable confrère M. le marquis de Pimodan vient d'étudier dans un ouvrage considérable, dont nous ne pouvons, à notre grand regret, que signaler l'apparition, manquant de la place nécessaire pour l'analyser d'une façon suffisante. Indépendamment des investigations qu'il a faites dans les grands dépôts d'archives, l'auteur était des mieux préparés à parler de la réunion de Toul à la France, par les traditions de sa famille et par les nombreux titres conservés dans ses archives particulières ; il appartient, comme chacun sait, à cette antique maison de Rarécourt-la Vallée, originaire du Clermontois, et toute dévouée à la France, de laquelle était aussi l'évêque de Toul Christophe de la Vallée, le dernier qui, dans son serment prêté au roi Henri IV, dut encore formuler des réserves touchant les droits de l'Empire. Les événements compliqués dont il faut suivre les

acteurs en Lorraine, à Rome, à Spire, aussi bien que par toute la France, sont retracés par M. de Pimodan avec science, clarté, et d'une manière singulièrement attachante.

Ajoutons que l'ouvrage est illustré d'une planche d'armoiries et de trois portraits d'évêques de Toul, savoir : une réduction de la rare gravure de Woeiriot représentant Pierre du Châtelet ; une photogravure de la statue funéraire du cardinal de Vaudémont, qui fait admirablement valoir ce morceau remarquable du sculpteur Florent Drouin, le jeune ; enfin, une reproduction héliographique d'un très bon tableau figurant à mi-corps Christophe de la Vallée.

L. GERMAIN.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Les monnaies suivantes, provenant de la collection Gariel, ont été offertes par M. le marquis DE PIMODAN-RARÉCOURT DE LA VALLÉE :

Evêques de Verdun. — Thierry (1047-1088). *Tiedericvs eps.* croix, rev. : *Sca Maria.* — *Teoderic eps.*, en trois lignes dans le champ ; rev. : *Maria Virgo*, en trois lignes ; deniers ; 2 pièces. — *Teoderic eps.*, croix ; rev. : *Urbs clavorv[m]* ; dans le champ, *S. Maria* ; denier. — Erric de Lorraine (1592-1610) ; jeton en cuivre.

— M. GENAY, architecte, a donné une médaille frappée à l'occasion de l'entrée de Marie-Louise à Strasbourg, le 22 mars 1810, et un jeton en argent, frappé

pour les agents de change de Paris, sous Bonaparte, premier consul, an IX.

— M. COURCELLES, poëlier, a offert une taque de cheminée, du xv^e siècle, avec croix de Lorraine et armoiries surmontées d'une crosse épiscopale.

— M. ANDRÉ père a donné différentes pièces, parmi lesquelles : plan du Palais ducal, dressé en 1824 par M. Grillot, architecte, pour sa transformation en Musée historique; — statuts de la maîtrise des apothicaires de Nancy, du 6 septembre 1664, manuscrit; — projet de fontaine pour la ville de Lunéville, approuvé par Léopold, avec sa signature; — brevet de lieutenant accordé au sieur Noirtin, le 27 mai 1747, signé Stanislas; — et différentes monnaies et médailles françaises et étrangères.

— M. LALLEMAND, vice-président du tribunal, a offert un poinçon en acier représentant un crucifix.

Mme LE MERCIER DE MORIÈRE a enrichi la bibliothèque de la Société d'Archéologie et du Musée lorrain de l'ouvrage suivant, formant 5 volumes in-4°, et provenant de la bibliothèque de son mari, notre regretté confrère : *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*, par Alphonse Wauters.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. LEPAGE.

Nancy, imp. de G. GRÉPIN-LEBLOND, passage du Casino.

JOURNAL
DE LA SOCIÉTÉ
D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE
ET DU
MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

34^e ANNÉE. — 9^e ET 10^e NUMÉROS. — SEPTEMBRE
ET OCTOBRE 1885.

MÉMOIRES.

—

Quelques environs de Nancy. — La Trinité. — La Gueule-
le-Loup. — Sainte-Geneviève.

—

I

LA TRINITÉ.

Un archéologue, qui a fait longtemps autorité, et dont il serait injuste de méconnaître les services qu'il a rendus à la science, a signalé (1), entr'autres curiosités de nos environs, le camp romain qui aurait existé sur

(1) *Archéologie de la Lorraine*, t. I, p. 77, 135 et 138.

les hauteurs de Dommartemont, et, au-dessus de la maison de campagne dite la Trinité, une portion de mur, reste de fortification antique, construit en grosses pierres superposées, sans mortier ni ciment, qui paraît remonter aux premiers temps de la conquête des Gaules. Afin de corroborer ses assertions, M. Beaulieu a cru devoir donner aux noms des localités dont il parle des étymologies en rapport avec leur origine présumée. C'est ainsi qu'il attribue au village de Dommartemont la dénomination latine de *Mons Martis* ; à celui de Saint-Max, situé au-dessous, celle de *Fanum Martis*, à cause, dit-il, d'un temple qu'y aurait eu le dieu Mars.

Ces étymologies s'expliquent d'une manière beaucoup plus simple et naturelle : *Domni Martini mons*, mont de saint Martin, parce que saint Martin, évêque de Tours, était (et est encore) le patron de la paroisse ; — *Sanctus Medardus*, Saint-Médard, par corruption Saint-Mard (1) et Saint-Max ; ainsi que l'attestent les plus anciens titres dans lesquels ces villages sont mentionnés.

A part le prétendu temple de Mars, dont l'existence est passablement problématique, il semble hors de doute qu'il y eut des établissements militaires ou autres sur le territoire de Dommartemont. Lors d'une exploration qu'il y a faite, en 1867 (2), conjointement avec M. Ch. Cournault, notre confrère M. Raoul Guérin a découvert, dans un bouquet de bois couronnant le revers de la côte de Malzéville, au lieu dit *la Trinité*,

(1) Il y a des villages de Saint-Médard, ancien canton de Dieuze (annexé), et de Saint-Mard, canton de Bayon.

(2) Il en a consigné le résultat dans un opuscule intitulé : *Les tombelles préhistoriques de la côte de Malzéville*.

plusieurs petits tertres, formés entièrement de pierres assez volumineuses, disposés sur deux rangs et parallèlement l'un à l'autre, les uns ronds, les autres allongés, ayant un aspect tellement particulier, qu'il faisait soupçonner des sépultures. Les fouilles qu'on y exécuta amenèrent la découverte de quelques fragments d'une poterie très grossière, et de plusieurs ossements brisés, au milieu desquels une dent de bœuf intacte.

Les premières explorations de M. Guérin ne lui avaient fait croire d'abord qu'à la présence de sept ou huit sépultures; mais des recherches ultérieures lui en firent relever plus de quinze. Ces tombelles consistaient en des amas de pierres, le plus souvent allongées; quelques-unes, cependant, sont circulaires; leur hauteur, prise du sol, varie de 0,60 à 1 m. 40; leur longueur va de 2 à 6 m.; leur largeur ne dépasse pas 2 mètres. Huit des tombes explorées renfermaient les mêmes objets: os fendus, fragments de poterie de pâte fort grossière, rouge ou noire, façonnée à la main, et semblant appartenir à des vases de peu de capacité.

Quant à l'époque à laquelle ces tertres remonteraient, M. Guérin n'ose se prononcer sur ce point, et il est sage de s'abstenir.

Les restes de fortification antique, signalés par M. Beaulieu, ont été visités par notre savant confrère en antiquités M. Ch. Cournault, qui les regarde également comme les vestiges d'une enceinte fortifiée. Outre une portion de mur, en grosse maçonnerie sèche, dont l'aspect est semblable à celui du mur païen de Sainte-Odile, dans le Bas-Rhin, il a reconnu (1), près du pla-

(1) Voy., dans la *Revue des Sociétés savantes*, t. IX, année 1860, 1^{er} semestre, p. 198-206, son *Compte-rendu sur les fouilles faites dans la forêt de Hays*.

teau cultivé qui couronne le bois dit de l'Hôpital, l'emplacement de deux tours et d'une poterne, et, plus bas, celle de trois citernes.

Ces divers monuments révèlent l'existence, à une époque fort reculée, sur les lieux où ils ont été découverts, d'une population plus ou moins considérable. Que devint-elle dans le cours des temps ? Faut-il lui attribuer la fondation des villages voisins ? On ne saurait le dire : les documents authentiques ne mentionnent Malzéville, Dommartemont et Saint-Max qu'au **xr^e** siècle et au **xiii^e** ; mais leur origine peut, sans qu'on le sache, être beaucoup plus ancienne.

Quant aux constructions isolées qui se sont élevées sur leur finage, elles sont toutes, à part Sainte-Geneviève, dont je parlerai plus loin, d'une date relativement récente, et elles ne méritent pas qu'on s'en occupe. Une seule offre quelque intérêt au point de vue historique : c'est *la Trinité*, sur laquelle on possède une série de titres assez curieux (1).

Au commencement du **xvii^e** siècle, la partie du territoire de Malzéville où la Trinité a été bâtie, n'offrait guère l'aspect qu'elle présente aujourd'hui : on n'y voyait ni métairies, ni maisons de campagne, ni vignes, ni jardins. Des bois couvraient la portion du sol qui n'était pas en friches, et il n'y avait aucune espèce d'habitation.

(1) Ces titres, qui se trouvent dans le fonds des Jésuites du collège de Nancy (H. 1998 et 1999), rectifieront ce qu'il y a d'inexact dans l'article de la *Statistique de la Meurthe consacré à la Trinité* (t. II, p. 284).

Une des contrées de bois appartenait, avec les terres du voisinage, à Jean comte de Marcossey, baron d'Haussonville, Turquestein et Passavant, seigneur de Goin et Essey, conseiller d'Etat du duc de Lorraine, bailli de Vosge et lieutenant d'une compagnie de gens d'armes des ordonnances du Roi de France sous la charge du comte de Vaudémont. Par acte en date du 15 décembre 1617, et sans que l'on dise les motifs qui le dictèrent, il laisse et acense pour toujours à Georges des Bœufs, conseiller et aumônier du duc Erric (1), curé d'Essey, « une contrée, tant bois taillis que friche, ... séant au ban de Marzeville, communément appelée *le bois de la Goulle*, ... entre le bois de l'hospital Saint-Jullien de Nancy, d'une part, ... et les terres friches de Flamemont, d'autre, ... pour estre ledict fond employé en nature de vignes, jardins, terres labourables ou autrement », à charge d'en payer annuellement, au château d'Essey, la somme de 70 fr., le lendemain de Noël.

Par un autre acte, du 5 avril 1618, Jean de Marcossey permet à Georges des Bœufs de disposer comme il

(1) Henri de Lorraine, dit le duc Erric, qui fut évêque de Verdun, né, en 1576, du troisième mariage du prince Nicolas, fils du duc Antoine, avec Catherine de Lorraine-Aumale.

L'ecclésiastique en faveur duquel eut lieu l'acensement en question, paraît avoir joui de la confiance du duc Henri II : on trouve, en effet, dans le compte du trésorier général de Lorraine pour l'année 1609 (B. 1317, f° 177 v°) la mention d'une somme de 400 fr. payée à « M^{re} George des Bœufz pour subvenir à la despence d'un voiage qu'il a faict à Rome, vers Monsieur de Verdun, pour affaires du service de S. A., par mandement du viij^e de décembre 1609 ». — Georges appartenait peut-être à la famille de Didier des Bœufs, prévôt de Frouard, anobli par Charles III le 6 août 1576. (Pelletier, page 61.)

l'entendra, par testament ou autrement, de « la pièce du bois dict *la Goulle* », tenue par lui à titre d'acensement.

Conformément aux stipulations du contrat de 1617, le nouveau possesseur du petit domaine dont il s'agit y fit planter de la vigne et commencer « quelques bâtiments ». En 1619, sentant probablement sa fin approcher, il fit un testament portant, entr'autres clauses : « Je donne à monseigneur le duc Erric, mon bon maistre, tout le droict qui m'appartient et m'est acquis en l'assencement que... Monsieur de Marcossey m'a fait d'une contrée de bois dicte *la Goule*, avec les bas-timens et toutes autres commoditez qui s'y retrouveront à l'heure de mon décès... »

Le prince Erric, « eu égard à la belle situation », fit continuer les ouvrages entrepris par son aumônier, et, pour attirer dans le lieu des gens capables de bien cultiver les vignes et les jardins, il sollicita et obtint du duc Henri II les lettres patentes ci-après, accordant des privilèges et franchises à ceux qui viendraient s'y fixer :

« Henry, etc... Nostre très-cher et très-aimé cousin Monsieur le duc Erric de Lorraine nous a fait remonstrer que, sur la requeste à nous présentée cy-devant, et dez le vingt-sixième du mois d'apvril dernier (1618), par feu messire George des Bœufz,... tendante à ce qu'il nous pleust luy affranchir une maison qu'il prétendoit faire bastir et ériger en une contrée ... appelée *le bois de la Goulle*, size au ban de Malzéville, comme aussy les résidens en icelle maison, et luy permectre d'y faire et dresser un volet ou colombier, mesmes d'y faire construire un pressoër à pressurer les fruitz et

raisins des vignes qui pourroient estre faictes en ladite contrée, avec un four à cuire le pain nécessaire à l'usage et défruit desditz résidens... Mais, comme, avant qu'ayons sur ce ordonné nostre volonté, seroit advenu le décès dudit messire Georges des Bœufz, nostredit cousin, comme propriétaire qu'il est maintenant de ladite contrée, nous auroit humblement supplié que... nous ayons agréable luy accorder lesdites franchises, exemptions et privilèges et, outre ce, luy permectre encore de faire faire en ladite maison une chappelle pour sa dévotion, comme aussy de tenir quelques bestes rouges et blanches en icelle maison... Nous, désirans... tesmoigner à nostredit cousin, nostre inclination et bonne volonté à ce qui est de son contentement, avons... affranchy... ladite maison, en l'estat qu'elle est présentement et pourra estre cy après, ensemble les y résidentz, de tous... jectz, traictz, tailles...; et d'abondant, avons à nostredit cousin... permis... de faire faire ladite chapelle... et d'avoir en ladite maison un four particulier pour y cuir le pain nécessaire au défruit desdits y résidens,... d'y faire construire un pressoër,... d'avoir un vollier jusques à six vingtz nidz, mesmes d'y tenir jusques à six bestes rouges et vingt cinq bestes blanches et les envoyer vainpasturer sur le ban de Malzéville... Données en nostre ville de Nancy le vingtième jour du mois de mars mil six cens dixneuf (1) ».

(1) Par lettres patentes du même jour, Henri II donne au duc Erric une place voisine de la maison où il résidait, joignant les remparts et bastions Saint-Thiébaud, près de la porte Saint-Jean de Nancy, y compris « la chapelle y enclose, dite communément la chapelle St. Thiébault, et le vieux bastiment proche d'icelle ». (B. 90, f° 79.)

Afin de se conformer aux intentions de Georges des Bœufs, le duc Erric, par acte du 24 mai suivant, abandonna aux Jésuites, surtout pour leur collège, récemment établi dans la capitale, « la maison et héritages de *la Trinité*, avec toutes ses dépendances », y compris les droits, franchises et privilèges concédés à ladite maison. Il ajouta à cette donation, en 1622, deux pièces de terre d'environ 7 hommées chacune, bans de Malzéville et de Saint-Max, « joignant l'héritage dépendant de la maison de *la Trinité* (1) ».

Cette dénomination, qui paraît pour la première fois, provient sans doute de ce que la chapelle avait été placée sous le vocable de la sainte Trinité (2). Toutefois, elle n'était pas encore complètement terminée alors, car le Livre du procureur du collège (3) porte en recette, au

(1) Il les avait acquises, le 20 juin 1620, sur Jacques Cueillet, vigneron, et Jean Conrard, échevin en la justice de Malzéville. — Dix jours auparavant, honorable homme Eloy Forget, amodiateur pour M. de Marcossey en la terre et seigneurie d'Essey, lui avait vendu une autre pièce de terre, d'environ 7 hommées, entre l'héritage de la maison de la Trinité et Jean Conrard.

Ce dernier individu est l'auteur d'un très curieux Journal sur les événements de son temps, dont Lionnois (t. III, p. 244 et suiv.) a donné plusieurs extraits.

(2) On lit dans l'Histoire du collège, au mois de juin 1689 : « Le 5, jour de la Trinité, on a recommencé la bonne coutume d'aller dire la messe à notre chapelle. Le P. Caillet y alla avec le M^e Gousselin, qui prêcha pendant la messe. Il y eut peu de confessions à cause de la discontinuation et du mauvais temps ; le mauvais estat où est ce bien depuis longtemps vient peut-estre de ce qu'on n'avoit pas observé cette coutume, et de ce qu'on ne va pas à Essey, comme celui qui nous a donné ce bien l'avoit désiré ».

(3) H. 2000, f^o 42 v^o.

chapitre des aumônes, pour le mois de décembre 1622 :
« De monsieur le Duc Erric de Lorraine pour estre
» employé au lieu dit la Trinité tant à l'édifice de la
» chappelle, maison, vidange de la cour et du puitz et
» fraitz de la vigne, la somme de quatre mille huict
» centz francz. »

La même année, les dames chanoinesses d'Epinal, qui étaient décimatrices en partie sur le ban de Malzéville, accordèrent aux Jésuites « la franchise du droict de dismes, pour ce qui était de leur part en douze jours de vignes plantées au lieu dit la Trinité ».

Les Jésuites possédaient, en outre, au même endroit, environ dix jours de terre, qu'ils avaient fait essarter et « envigner ». Le curé de Malzéville ayant, en 1626, réclamé du recteur du collège le droit de dîmage qu'il prétendait devoir lever sur le tiers de la vendange de ces dix jours, il y eut entr'eux un accord en vertu duquel le curé déclara renoncer à ses prétentions moyennant une somme de cent francs au profit de son église.

L'aspect du canton de la Trinité ne ressemblait plus guère à ce qu'il était une dizaine d'années auparavant : les friches avaient disparu pour faire place à des plantations de vignes qui, par leur excellente situation, semblaient devoir produire de bonnes et abondantes récoltes. Les calamités de toute nature qui affligèrent peu après notre pays, vinrent mettre un terme à cette prospérité. De leur côté, les communautés voisines, profitant du désordre qui régnait alors, voulurent empêcher les Jésuites de jouir des franchises qu'ils avaient obtenues en 1622 : leurs vigneronns de la Trinité furent successivement compris dans les rôles d'impositions des villages de Malzéville et d'Essey, et ils durent

recourir aux autorités françaises pour continuer à jouir de leurs privilèges. Ils y furent maintenus, en 1654, par le maréchal de La Ferté-Senneterre, gouverneur des duchés de Lorraine et de Bar, et, en 1659, par l'intendant Colbert de Saint-Pouenges.

En dépit de ces privilèges, le domaine de la Trinité constituait plutôt une charge qu'un bénéfice pour les Jésuites, si l'on en juge par les mentions consignées, à partir de 1682, dans l'Histoire du collège (1). « Les vents et les pluies, y est-il dit dans les notes de cette année, ayant fort nui à la muraille de la chapelle de la Trinité, du costé de la porte, quoy qu'on y eust fait des réparations l'an passé, au lieu d'abattre cette chapelle, comme on l'avoit proposé, le P. Recteur la fit refaire... » — « Vendanges de la Trinité. A peine eut-on trois virilis de vin des vignes de la Trinité... Cela montre que ce bien n'est pas avantageux, car, outre que nous payons un cens annuel de 70 fr., on y fait tous les ans des réparations assez notables; on y loge magnifiquement le vigneron, on luy abandonne les jardins et le bois; la vigne, le vigneron, la vendange coûtent, et avec cela le vigneron est exempt de toutes charges publiques. »

En 1691, voyant le collège menacé d'avoir à ac-

(1) H. 1959. — Ce manuscrit forme 174 feuillets petit in-folio; il a pour titre : « Histoire françoise du Collège de Nancy, seconde partie, depuis le 1^{er} de novembre 1681 », jusqu'au 15 février 1737; la première partie n'existe malheureusement plus. Ce n'est pas seulement, en effet, une histoire du collège des Jésuites, dont la fondation datait de 1612 (époque à laquelle devait commencer le manuscrit), mais une sorte de journal où sont consignés, jour par jour, tous les événements quelque peu notables arrivés à Nancy.

quitter les droits d'amortissement, et trouvant que le bien de la Trinité lui était fort onéreux, « la consulte » fut d'avis de demander au P. provincial la permission de le rendre au chevalier de Beauvau, à qui l'on payait le cens, en sa qualité de seigneur d'Essey. Il fut pris, à cet effet, une longue délibération, rédigée en latin, et dans laquelle sont énoncés tous les inconvénients qu'il y avait pour le collège à conserver ce bien.

Son exposition, sur le penchant d'une montagne, aux vents les plus violents, rendait la conservation de la maison très coûteuse, et, personne ne voulant y résider, parce qu'elle était isolée et séparée du commerce des hommes, elle était en butte aux insultes des voleurs, qui y avaient récemment pénétré, après avoir enlevé une des fenêtres.

La réponse du P. provincial paraît s'être fait attendre, car ce fut seulement au mois de mai 1693 que, sur sa permission et l'avis des consultants, la maison de la Trinité, qu'on avait offerte au Noviciat, à qui on l'eût laissée pour rien, fut démolie, « sans quoi elle allait tomber, avec perte des matériaux ». On conserva seulement la chapelle, « où il fallait aller dire la messe le jour de la Trinité pour entretenir la dévotion des peuples ». On conserva également, à dessein de laisser le moyen de rebâtir, les fondements de la maison, les caves, le puits et la terrasse.

En 1701, la question de l'abandon de ce domaine fut de nouveau agitée dans une « consulte de province », et l'on se décida à l'affermir. Les Jésuites laissèrent à bail à deux vigneron de Malzéville, pour 19 années, tous les biens qu'ils possédaient à la Trinité *ou bois de la Goulle*, consistant en une « mesure de plate forme »

avec ses démolitions, un bois taillis d'environ 15 à 20 arpents, 2 jours et demi de vignes et autres terres, moyennant « un panier de beaux raisins », à délivrer chaque année au collège, et le paiement du cens de 70 fr. au seigneur d'Essey ; les baillistes s'engageaient, en outre, à mettre en état, pendant les douze premières années, 3 jours de vignes, y compris les 2 et demi dont il vient d'être question.

Le bien de la Trinité fut ainsi amélioré, et les Jésuites purent le louer, en 1719, pour 43 écus, à 3 livres l'un, de canon annuel. Le bail, fait pour 9 années, comprenait la vigne, le bois rapaille et les terres friches de la Trinité, *autrement le bois la Goulle*. Les fermiers, estimant qu'ils pourraient faire profit de ce canton de terres jusqu'alors inculte, demandèrent et obtinrent, en 1721, que leur bail fût transformé en un acensement perpétuel.

De 1731 à 1751, les Jésuites continuèrent à acenser des portions de vignes, de jardins et de friches, qui, par des actes de subrogation et de sous-acensement, passèrent entre les mains de divers particuliers.

Quant à ce qui constituait le domaine proprement dit de la Trinité, il était devenu, on ignore à quelle époque, la propriété de Claude-François Neuville, ancien négociant à Nancy, d'Etienne et Claude-François-Antoine Mailfert, de Saint-Nicolas. Ceux-ci le rétrocédèrent, par contrats des 27 février 1767 et 6 février 1773, à Pierre-Gabrielle Launay, contrôleur général des domaines et bois de Lorraine, et à dame Marthe-Françoise-Gabrielle de Tourville, sa femme, qui, devenue veuve, épousa M. Delmas, résidant à Paris.

Ce domaine fut revendu, le 26 septembre 1780, par

Charles-Claude Thomas, avocat en Parlement, agissant en qualité de curateur gérant les biens des enfants mineurs issus du mariage des époux Launay, à Pierre-François Nicolas, professeur de chimie en l'Université de Nancy (1), et à sa femme, Marie-Madeleine Arnoult. Le bien est ainsi décrit dans l'acte passé devant le notaire Nicolas Puissant (2) :

« Une métairie de vignes, vulgairement appelée la Trinité, située sur les bans de Malzéville et Saint-Max, consistant en une maison avec un petit jardin en forme de terrasse, sur le devant, dans lequel est une fontaine ; en cinq jours trois hommées de vignes en trois pièces : la première, de quatre jours, sise autour desdits maison et jardin, et fermée partie de murs, l'autre de hayes vives ; la seconde, d'un jour, sise en Rottingbois,

(1) Au dire d'un de ses biographes, Nicolas négligea quelque peu la science pour se lancer dans les idées du jour, et c'est peut-être ainsi qu'il devint successivement président de l'assemblée des représentants de la Commune, juge de paix à Nancy pour le territoire du Nord, puis l'un des administrateurs du Directoire du département de la Meurthe, comme il est qualifié dans des actes des 17 septembre 1792, 20 février 1793 et 28 pluviôse an II. Il fut ensuite professeur d'histoire naturelle à l'École centrale et, plus tard, à la faculté de médecine. Des raisons qu'on ne dit pas, mais auxquelles la politique eut peut-être part, lui firent quitter sa ville natale et aller occuper une chaire de chimie à Caen, où il mourut en 1813, à l'âge de 72 ans. (Michel, *Biographie des hommes marquants de l'ancienne province de Lorraine*, page 397.)

(2) Cet acte et les suivants sont entre les mains de M. Ernest Masson, littérateur et agronome, propriétaire actuel de la Trinité. Il a notablement agrandi et amélioré ce domaine, dont les vignes, improductives entre les mains des Jésuites, donnent d'excellentes récoltes.

chargée d'un cens de sept francs quatre gros barrois envers les seigneurs d'Essey ; et la troisième , de trois hommées et demie à côté de la première ; et enfin six hommées ou environ de terre propre à planter de la vigne, attenant à la pièce ci-dessus , dite en Rottingbois. »

Cette acquisition fut faite pour la somme de 4,100 livres au cours de Lorraine.

En 1785, Nicolas demanda à la municipalité de Saint-Max et en obtint, sur le consentement des marquis des Salles, frères (1), co-seigneurs de Saint-Max , du marquis de Bassompierre (2), pour sa part de la seigneurie d'Essey, Saint-Max et Dommartemont , et de M. de La Porte, intendant de Lorraine, l'acensement d'un terrain communal friche, de 5 hommées , situé au-dessous de sa métairie de vignes de la Trinité , où il désirait faire construire une maison de vigneron.

Dans l'intervalle, et sans qu'on sache à quelle époque, « la maison de campagne et métairie de vignes » de la Trinité avait passé entre les mains d'Anne Saucerotte, veuve en premières noces d'Antoine-Côme Briolet et épouse en secondes de Louis Baradez, chandelier à Nancy. Celle-ci la revendit, le 7 juillet 1810, à Laurent Chevin, pour 5,333 fr. 33 centimes, à charge, par lui, de servir la rente de ladite somme.

Cette dernière stipulation ne fut remplie ni par Chevin, ni par sa femme, Louise-Victoire-Hélène de la Bunodière de Bourville , séparée de corps d'avec lui ;

(1) François-Louis comte et Louis-Denis marquis des Salles, comme héritiers de Marie-Louise de Beauvau, marquise des Armoises, leur tante.

(2) Léopold-Clément.

et ce domaine n'étant qu'onéreux pour elle, elle l'aliéna, en 1817, à Mathias Lang, avoué près le tribunal de première instance, qui l'avait administré à son profit.

L'ancienne maison et la chapelle, construites à l'aspect du midi, au-dessous du bois dit aujourd'hui de l'Hôpital, n'existaient plus alors. Près de l'emplacement que la dernière avait occupé était un vendangeoir, à peu de distance duquel fut créée, de 1820 à 1830, au milieu de terrains défrichés, une cense qu'habitait une famille de cultivateurs.

Quant à celle-ci, il y a été fait de tels changements que ses anciens possesseurs auraient bien de la peine à la reconnaître : la Trinité est actuellement une belle et vaste habitation, centre d'une importante exploitation agricole, et dont l'ancien vendangeoir n'est plus que l'annexe et le complément.

II

LA GUEULE-LE-LOUP.

Au-delà de la Trinité, et resserré entre deux collines, se trouve un petit vallon, bien connu des promeneurs, qu'y attire, pendant l'été, la fraîcheur du lieu, et peut-être aussi la dénomination singulière qui lui est donnée : on l'appelle la Gueule-le-Loup.

Anciennement, paraît-il d'après les titres de 1617 et de 1649 que j'ai mentionnés plus haut (1), on donnait le nom de *Bois la Goulle* à la contrée où s'élèvent à présent la maison de campagne et la ferme de la Trinité.

Ce nom avait déjà subi une notable transformation.

(1) Pages 197 et 198.

On lit, en effet, dans un « compte de la terre et seigneurie d'Essey appartenant à très-honorable seigneur Monsieur de Haussonville (1) », en 1557, au chapitre contenant la déclaration des bois non vendus : « Le » boy de *la Gueille* joindant le boy de Monsieur de » Clemmery, situé près de la coste de Flambemont, » près des vignes de Malzéville, contient cinquante » jours. »

Un compte des seigneuries d'Essey, Saint-Max et Dommartemont, rendu, en 1633, à Christine de Marcossey, veuve d'Elisée d'Haracourt, vivant seigneur desdits lieux, etc., gouverneur de Nancy (2), porte : « Le comptable fait receipte de la somme de soixante et » dix frans receu des Jésuites comme ayant le droit de » feu Monsieur des Bœufs, de l'acensement à luy fait » du bois de *la Gœulle*, ban de Malzéville. »

La dénomination actuelle commence à paraître sur la fin du xvii^e siècle et se reproduit, sauf quelques variantes, dans tous les titres postérieurs.

Le 3 janvier 1693, Jean Collenet, receveur des rentes et revenus de Charles marquis de Beauvau, laisse et acense à Nicolas Gazel, vigneron à Dommartemont, deux pièces de terres friches situées sur les bans dudit Dommartemont et de Saint-Max, la première lieudit au-dessus du chemin d'Amance, contenant un jour, ban dudit Dommartemont...; et l'autre contenant aussi un jour, sur le ban de Saint-Max, dit *sur le ruisseau de la GUEULE LE LOUP*, ledit ruisseau d'une part et la montagne de Flamémont d'autre, moyennant un cens de

(1) Archives du département, E. 80, f^o 20 v^o.

(2) E. 82, f^o 26 v^o.

4 francs barrois à chaque Saint-Martin, à charge de mettre la première en nature de vigne et la seconde en nature de terre labourable, et de les y entretenir (1).

Le censitaire essaya de remplir cette dernière clause, mais il paraît qu'il n'obtint pas de résultats satisfaisants. A sa mort, la pièce de terre en question devint la propriété de son gendre, François-Paul Thiébaud, vigneron à Malzéville, lequel pensa en tirer meilleur parti en y plantant de la vigne ; mais, comme l'ordonnance du 24 avril 1730 (2) interdisait formellement ces plantations sans l'autorisation du lieutenant général du bailliage, il présenta une requête à ce magistrat. Celui-ci nomma des experts, lesquels reconnurent que ce terrain, qui avait été autrefois en nature de terre labourable, produisait à peine pour la semence, « par rapport à la grande quantité de pierraille et roche » dont il était rempli ; que, de plus, comme il se trouvait « au rampant » de la côte de Dommartemont, la charrue n'y pouvait fonctionner qu'avec beaucoup de peine, etc. Les « maire et gens de la haute justice d'Essey, Saint-Max et Dommartemont » vinrent corroborer, par une attestation en forme (3), le dire des experts, et Thiébaud obtint sans doute l'autorisation qu'il demandait.

Par acte en date du 14 mars 1725, les Jésuites du

(1) Pièce communiquée per M. Masson, ainsi que les suivantes.

(2) *Recueil des ordonnances*, t. V, p. 61.

(3) Il y est dit que la pièce de terre dont il s'agit est située sur le ban de Saint-Max, « au lieu appelé *la Geule le Loup*, dans une colline de la cote S^{te} Geneviève, proche le petit bois de l'Hôpital, entre Dommartemont et la maison dite la Trinité ».

collège avaient abandonné au duc Léopold, pour être joint aux dépendances du château de la Malgrange(1), un petit bois rapaille contenant environ 15 arpents, situé sur le ban de Dommartemont, ayant à l'orient « une grosse ravine appelée la *Gouille le Loup* », dont partie avait été acensée à plusieurs particuliers de Malzéville (2).

Le 28 septembre 1743, Marie Gazelle, veuve de François-Paul Thiébault, vivant vigneron à Dommartemont, vend à Sébastien-Antoine de Braux, marchand à Nancy, moyennant 800 livres tournois de principal et 42 livres « pour les vins », une pièce de vigne, contenant un jour, ban de Saint-Max, lieudit *sur le ruisseau de la Gueule le Loup*, ledit ruisseau d'une part et l'héritage de Joseph Gazelle d'autre; icelle pièce provenant d'acensement fait à la venderesse et à son mari, le 3 janvier 1693, par Jean Collenet, receveur des rentes et revenus de Charles marquis de Beauvau.

Le procès-verbal de prise de possession par l'acquéreur est assez curieux pour être reproduit : « Ce jourdhuy trois octobre mil sept cent quarante trois, après midi, le sieur Sébastien de Braux, marchand drapier à Nancy, a été mis et introduit en la possession réelle et actuelle d'une pièce de vigne scituée sur le ban de S^t Max, lieudit sur le Ruisseau de la Gœule le Loup,... par le soussigné, Jean Nicolas Hussard, tabellion général gardenottes héréditaire en Lorraine, résidant à

(1) C'est-à-dire pour augmenter les chasses ou, comme on disait, « les plaisirs » des princes ses enfants. Léopold avait déjà pris, à cet effet, le bois de l'hôpital Saint-Julien, voisin de celui dont il est question ci-dessus.

(2) Trésor des Chartes, layette Nancy VI, n° 35 bis.

Nancy, pour prescrire le droit de retrait lignager ; à l'effect de quoy ledit tabellion soussigné a conduit ledit sieur de Braux dans ladite pièce de vigne, où il s'est transporté, en présence de deux témoins cy après nommés, où estant arrivé, il luy a mis en mains de la terre et fait toucher des sceps, raisins, feuilles et hayes d'icelle pièce de vigne, comme on fait en cas pareil, sans que personne s'y soit opposé. De tout quoy le présent acte a été dressé pour servir et valloir ainsy que de raison. Ce fut ainsy fait et passé sur les lieux, dans ladite pièce de vigne, cedit jour trois octobre mil sept cent quarante trois, en présence du sieur Antoine François Platel, M^e orphèvre à Nancy et de Jacques Lafrogue, vigneron, demeurant à Boudonville, témoins de connoissance, trouvés sur les lieux, qui ont signé avec ledit sieur de Braux et le tabellion soussigné... »

Le 10 mai 1747, Jean-Claude Pellier, ancien receveur des consignations au bureau de Neufchâteau, en qualité de procureur fondé de haute et puissante dame Madame Anne de Beauvau, épouse non commune en biens de haut et puissant seigneur messire Antoine-Bernard comte des Armoises, marquis d'Aulnois, capitaine commandant les gardes du corps de S. A. R. le grand duc de Toscane, et dame d'Essey, Fléville et autres lieux, vend, en tous droits de propriété et fond, à Sébastien-Antoine de Braux, marchand à Nancy, une vigne et un jardin contenant 7 hommées, lieudit à *la Gueule le Loup*, ban de Saint-Max,... le ruisseau d'une part... ; lesdits héritages provenant de la succession vacante et abandonnée de feu Nicolas Gennetaire, d'Essey, moyennant la somme de 375 livres.

Vend, de plus, ledit sieur Pellier, 4 hommées ou en-

viron de terrain friche attenant à ladite vigne et au jardin, que le sieur de Braux a commencé à mettre en état depuis quelques années.

Il paraît, d'après quelques pièces assez obscures jointes à cet acte, que le jardin, clos de murs, du sieur de Braux, renfermait un bâtiment, et qu'il y en avait un autre contigu ou voisin, appartenant à un nommé Joseph David, vigneron à Dommartemont ; mais rien n'indique à quel endroit ils pouvaient se trouver.

Le pied-terrier d'un corps de biens, situé sur les bords de Malzéville et de *Max-la-Montagne* (Saint-Max), provenant de l'émigré Théobald « Offlize », et qui fut vendu comme bien national le 12 thermidor an II, mentionne : un champ sous la Trinité... ; un champ sur la *Gueule-le-Loup*,... entre la cure de Dommartemont... et le ruisseau (1) de la *Gueule-le-Loup*.

Le 16 fructidor an VI (2 septembre 1798), le bois de l'Hôpital, qui avait servi aux plaisirs des enfants de Léopold, et qui appartenait au domaine, fut vendu au citoyen Nicolas Thouvenel, commissaire des poudres à Nancy, moyennant la somme de 350,000 fr., dont un

(2) L'année suivante, les héritiers de M. Thouvenel, Jeanne-Geneviève Muguere, sa veuve ; Pierre-Vivant-Nicolas Thouvenel, commissaire des poudres à Nancy ; Pierre-Alphonse Thouvenel, inspecteur de la loterie royale de France, demeurant dans la même ville, et le chevalier Charles-Guillaume-Achille de Susleau de Malroy, conseiller de Préfecture, avec Catherine-Nicole-Ernestine Thouvenel, son épouse, vendirent à Jean-Baptiste-Jacques Hæner, imprimeur à Nancy, chevalier de la Légion d'honneur, et à Marie-Françoise Ladoucette, son épouse, une vigne, ban de Saint-Max, lieudit à la *Gueule le Loup*, contenant environ 2 jours 19 verges, que Nicolas Thouvenel avait acquise sur le sieur de Braux.

dixième seulement, il est vrai, payable en numéraire. Il fut revendu par lui, en 1822, à M. Chenut, l'un des plus intelligents introducteurs de l'industrie de la broderie en Lorraine (1).

C'est à lui que la Gueule-le-Loup doit une partie de la réputation dont elle jouit aujourd'hui. Non-seulement il a embelli le vallon, mais, pour attirer encore les promeneurs par un motif de curiosité, il a voulu imprimer à ce domaine une sorte de cachet historique. Grâce à un de ses complaisants et spirituels amis, il a fait imaginer une légende, dont la paternité m'a été bien gratuitement attribuée (2). Son auteur a supposé qu'une demoiselle de la cour de Lorraine (dont, par parenthèse, il eût pu mieux choisir le nom), attirée traitreusement dans ce lieu solitaire, serait devenue la victime d'un infâme séducteur si un loup furieux n'était venu tout-à-coup se jeter sur lui et la sauver. En mémoire de sa délivrance miraculeuse, la jeune fille fit acheter les ruines non loin desquelles le crime avait été médité, raser les murs qui existaient encore, et, sur leur emplacement, on ne tarda pas à voir s'élever un nouvel ermitage, qui reçut d'elle-même le nom de la *Gueule-le-Loup*. Afin de donner une apparence de véracité à son

(1) Ou plutôt la « grosse ravine » dont il est parlé dans l'acte de 1725.

(2) Elle a été publiée, sous forme de feuilleton, dans les numéros des 2 et 4 septembre 1842 du *Journal de la Meurthe*, et tirée à part en une brochure in-8° de 24 pages, intitulée : *la Gueule-le-Loup*, légende lorraine. Le véritable auteur a déguisé son nom sous l'anagramme : CH^{ER} L. D'ALMANE, dans lequel se retrouvent les lettres formant le nom et le prénom de *Ch. Mandel*.

récit, le chroniqueur ajoute qu'en faisant des fouilles dans la partie du bois de l'Hôpital où se voyait jadis l'ermitage dont il s'agit, le nouveau propriétaire retrouva les fondations d'une ancienne construction dont les traces avaient tout-à-fait disparu de la surface du sol. Une boîte de plomb, parfaitement scellée, renfermait un plan joint à un écrit ainsi conçu :

CET HERMITAGE A ÉTÉ FONDÉ EN MDCLVI,
A LA GLOIRE DE DIEU ET DE S^{te}-JEHANNE DE FRANCE,
EN ACTIONS DE GRACES DU MIRACLE
QUI, EN SAUVANT JEANNE DE VAUDÉMONT
D'UN AFFREUX PÉRIL,
A, PAR LA DENT D'UN LOUP FURIEUX,
PURGÉ LA TERRE D'UN INFAME RAVISSEUR.

L'inventeur de la légende — et de l'inscription, peu archaïque, destinée à y faire croire, — dit, dans une note qui accompagne celle-ci, que, « en 1840, le propriétaire a fait reconstruire l'ermitage exactement sur le dessin joint à l'écrit ci-dessus. La boîte de plomb et les pièces qu'elle renfermait ont été religieusement remises à l'endroit même où Jeanne de Vaudémont les avait fait placer ».

On commettrait une grave indiscretion si l'on demandait à voir ces curieux objets, et il faut croire sur parole le narrateur, — qui ne les avait jamais vus lui-même. Néanmoins, l'ancien possesseur du petit édicule dont il vient d'être parlé a tenu à lui donner une espèce de consécration en faisant incruster dans le mur une

inscription qui trompe bien des visiteurs. Elle porte :

Cet ermitage a été fondé
et son nom la GUEULE LE LOUP
lui a été donné
par Jeanne de Vaudémont
en 1656

—
A l'occasion de sa réédification
Oscar Chenut
et Gustave Collin-St.-Michel
son neveu
ont posé cette pierre
le jour de S^{te} Jeanne
patronne de leurs mères
1840.

III

SAINTE-GENEVIÈVE

En descendant de la Gueule-le-Loup, on trouve un chemin qui conduit à la côte Sainte-Geneviève. Du plateau qui la couronne, on a sous les yeux un charmant panorama : à ses pieds, les jolis villages de Donmarremont et de Saint-Max ; à sa gauche, Tomblaine, dont le château, transformé aujourd'hui en école d'agriculture, servit jadis de résidence au maréchal Molitor ; devant soi Nancy, vu de la cathédrale jusqu'à Bon-Secours ; les collines où s'élèvent Vandœuvre et le manoir du Montet, bornent l'horizon. Si l'on porte ses regards d'un autre côté, on plonge dans la riante vallée qu'arrose le ruisseau de l'Amesule et que domine la vieille forteresse d'Amance, posée fièrement sur sa

montagne ; au-dessous est l'humble commune de Laitre, où, dès le ^{xii} siècle, les Bénédictins eurent un prieuré, et dont l'église offre à l'archéologue un intéressant sujet d'études.

Le plateau de Sainte-Geneviève servit probablement de poste d'observation durant l'occupation gallo-romaine, puis subit des transformations qu'on ne saurait indiquer, faute de documents. Le plus ancien que l'on possède est une charte du duc Mathieu II, du mois de décembre 1248, dont l'original nous a été conservé, et qui est ainsi conçue : « Ge Maheus, dux de Lorregne » et merchis, fas conesant à tous ces qui ces lettres » verront et orront, que je ai donei et outroïé à tous » jors, en amosne, por l'arme de mi et de mes ances- » sors, à Seint Gergoine de Warengenville et à la mei- » son, ma meison de Seinte Geneviève qui est desor » Acey, et totes les appendises de la dite meison, en » tel menière que li abbes de Gorzes (1) ne li priors de » Warempgeyvile ne doivent ne ne puent mettre en » autrui main que à Seint Gergoine de Warempgeivile » la davant dite meison de Seinte Geneviève. Et li priors » de Warempgeyvile la doit meintener en boen estat et » la doit tenir poplée de bestes et d'autres muebles. »

Ces derniers mots semblent indiquer que la « maison » de Sainte-Geneviève était une sorte de métairie, peut-être semblable à celles que l'on voit sur les chaumes des Vosges.

On ignore complètement ce que firent les Bénédictins de Varangéville du petit domaine qui venait de leur

(1) Le prieuré de Varangéville dépendait de l'abbaye de Gorze.

être donné. Peut-être, comme cela se pratiquait de la part de beaucoup d'établissements religieux qui possédaient des fermes isolées, y envoyèrent-ils de leurs frères lais soit pour cultiver eux-mêmes les terres et avoir soin des « bestes », soit pour diriger ou surveiller ceux qui étaient chargés de ces travaux ; puis, selon l'usage, y édifièrent-ils une chapelle où ces frères pouvaient se livrer à leurs exercices de dévotion.

En 1602, le prieuré de Varangéville fut supprimé, et ses biens servirent à doter la Primatiale que Charles III venait de fonder à Nancy. C'est ainsi que cette dernière devint propriétaire de Sainte-Geneviève, et que la charte du duc Mathieu se trouve faire partie de ses archives. Malheureusement elle n'est accompagnée d'aucun autre titre d'une date postérieure. On lit seulement dans l'inventaire des papiers de cette église, rédigé en 1780, et avant l'analyse de la pièce en question : « Le chapitre a droit de nommer deux hermites à la chapelle Sainte-Geneviève, dont le fond a été libéré de ses deniers, remis à M. de Beauvau, à qui il avoit été engagé... ; cependant on a toujours laissé exercer ce droit à M. de Beauvau et à ses représentants, seigneurs hauts justiciers d'Essey et de Dommartemont. »

Par qui et à quelle époque la chapelle et l'ermitage avaient-ils été fondés ? nul document ne le fait connaître ; tout ce qu'on sait, c'est qu'ils existaient au commencement du xvii^e siècle. En 1613, la duchesse Marguerite de Gonzague fait délivrer 21 fr. à frère Martin, ermite à Sainte-Geneviève, afin d'acheter du bois pour son chauffage. En 1617, elle donne au même frère Martin et à frère Joseph une somme de 25 fr. aussi pour acheter du bois, et « en considération des neu-

vaines, prières et oraisons qu'ils avaient faits pour la santé de Madame la princesse Claude pendant sa dernière maladie ».

Le nom de Sainte-Geneviève se trouve indirectement mêlé aux graves événements politiques qui s'accomplirent en Lorraine quelques années après l'avènement de Charles IV. Ce prince, ayant eu l'imprudence de recevoir à sa cour Gaston d'Orléans, frère du roi et ennemi du cardinal de Richelieu, causa un vif mécontentement à Louis XIII et à son tout puissant ministre. Craignant, non sans raison, une attaque prochaine, il se hâta de lever des troupes et fit entrer à Nancy, en 1630, ou cantonner aux environs plusieurs régiments d'infanterie et de cavalerie. La compagnie de M. d'Ourches, « soupçonnée de la maladie contagieuse », fut envoyée camper au haut de la côte Sainte-Geneviève, où l'on construisit vingt-trois baraques en planches pour la loger (1).

La peste, qui avait commencé à régner dans la capitale à l'époque dont il vient d'être parlé, ne fit qu'augmenter les années suivantes, et, en 1633, celle-ci fit vœu, pour obtenir la cessation du fléau, d'envoyer à Notre-Dame de Lorette, « le pourtrait d'une Vierge tenant son petit Jésus en main et les deux villes de Nancy, vieille et neuve, vues de face, avec les boulevards, bastions et guérites, en leurs prospectives, et tous les édifices, tournelles, pavillons et autres bâtiments, le tout bien ciselé et recherché ». Le sculpteur César Foulon et l'orfèvre François Patena furent chargés de ce travail. En attendant qu'il fût terminé, les

(1) B. 1477.

officiers municipaux jugèrent convenable d'envoyer à Lorette solliciter en faveur de la cité l'intercession de la Sainte-Vierge, et ce fut à frère Joseph Gérardin, ermite à Sainte-Geneviève, qu'ils confièrent cette mission.

Cela semble indiquer que l'ermitage et ceux qui l'habitaient étaient l'objet d'une certaine vénération; c'est pourquoi, sans doute, la chapelle était devenue le but d'une sorte de pèlerinage, qui avait lieu les dimanches et lundis des fêtes de Pâques et de la Pentecôte, et où, paraît-il, le peuple de Nancy se rendait en assez grand nombre. Ces réunions, provoquées d'abord par un motif de dévotion, finirent par dégénérer, et l'évêque de Toul crut devoir mettre un terme aux abus qu'elles occasionnaient, en promulguant l'ordonnance suivante :

« Scipion Jérôme, par la grace de Dieu et l'autorité du S^t Siege Apostolique, Evêque Comte de Toul, Prince du S^t Empire, etc.

» Etant informé qu'il se fait, en l'ermitage de S^{te} Genevieve, situé sur la paroisse de Dommartemont, de notre diocese, aux dimanches et lundys de Pasques et Pentecoste, chaque année, un concours de peuple qui est une occasion de desordres et de scandales et que ces S^{ts} jours y sont prophanés par le trafic et des jeux publics, à quoi etant necessaire de remedier, nous ordonnons que la chapelle dudit hermitage demeurera interdite esdits jours de dimanches et lundys de Pasques et Pentecoste, que la porte en sera fermée, et deffendons à tous prêtres d'y celebrer les jours susdits; deffendons aux freres hermites d'exposer devant la porte, pendant ces jours, aucunes reliques ni images. Ordonnons aux paroissiens de Dommartemont et des

lieux voisins de sanctifier lesdits jours par l'assistance aux offices divins chacun dans leurs paroisses. Enjoignons au sieur curé de Dommartemont de tenir la main à l'exécution de notre ordonnance, qui sera lue chaque année tant en ladite paroisse que dans les paroisses voisines le dimanche qui précédera lesdites solennités et affichée à la porte de la chapelle dudit hermitage pour que personne n'en ignore.

» Donné au château de Frouard le trois juin mil sept cent trente sept.

» Scipion Jerome Eveque C. de Toul.

» Par Monseigneur.

» Thiriet. »

La chapelle et l'ermitage n'en continuèrent pas moins à subsister, jusqu'à l'époque où ils durent disparaître comme tous les autres établissements religieux.

Le 25 octobre 1790, la Municipalité de Dommartemont s'y étant rendue, conformément au décret de l'Assemblée nationale, pour procéder à l'inventaire des titres, papiers et autres effets qui pouvaient s'y trouver, elle constata que le personnel se composait du frère Macaire, surveillant, le seul qui eût fait des vœux érémitiques ; de trois autres confrères, novices, non profès, et de deux « compagnons tissant (1) ».

Les archives ne comprenaient que copie du titre de

(1) Le registre des arrêtés du Directoire du district fait mention, au 1^{er} janvier 1790, d'un nommé Charles Thiéry, en religion frère Benjamin, ermite à Sainte-Geneviève, auquel, en considération de son âge (60 ans) et de ses infirmités, il fut accordé une pension de 60 livres et un secours viager de pareille somme. Frère Benjamin était encore à l'ermitage le 31 octobre 1792. (Archives, district de Nancy, L. 8, f^o 14.)

fondation d'une messe basse tous les vendredis, acquittable par le curé de Dommartemont, et un autre titre de concession faite par François-Louis comte Des Salles, seigneur de Dommartemont, d'un terrain de 400 verges sur la côte appelée la côte Sainte-Geneviève, et contiguë à l'ancien clos de l'ermitage. Les autres papiers, ajoute le procès-verbal des municipaux, étaient entre les mains de M. le comte Des Salles, *fondeur* (1) dudit ermitage.

Suit la description des bâtiments, qui renferme quelques détails assez curieux :

« La chapelle divisée en deux par une balustrade en fer d'environ dix pieds de hauteur, y attenant, de deux troncs destinés à recevoir les offrandes. Ladite chapelle est décorée de huit tableaux, de différentes grandeurs.

» L'habitation des ermites est composée, pour le bas, d'une cuisine et d'une petite chambre de part et d'autre, et de deux ouvroirs, dont l'un renferme quatre métiers à faire aussy de la toile, et est à la fois la chambre à four.

» Une cave voûtée au dessous de la cuisine et des deux chambres collatérales.

» Le haut de l'habitation comprend quatre cellules où sont de pauvres couchettes.

(1) L'acte de foi et hommage, du 12 janvier 1772 (B. 11035 n° 5), de François-Louis comte Des Salles et Louis-Denis marquis Des Salles pour leur part dans les seigneuries d'Essey, Saint-Max et Dommartemont, porte : « droit à nous seuls de nomination à la cure de Dommartemont, *Fondateurs et conservateurs de l'ermitage de Ste Geneviève...* » — François-Louis en est qualifié *propriétaire* dans l'acte de remise des ornements de la chapelle au District, en 1793.

» L'habitation des ermites est environnée d'un terrain clos de murs, qui contient trois jours et quelques hommées.

» Il y a au dessus de la chapelle une cloche pesant environ cinquante livres.

» Il y a aussi, dans l'ermitage, deux horloges de chambre, de petite valeur. »

Le mobilier de la chapelle, enlevé par l'homme d'affaires du comte Des Salles, fut remis au Directoire du district de Nancy, qui le fit déposer dans ses magasins. Il comprenait, d'après l'état dressé le 28 janvier 1793 :

« Un calice et sa patène pesant quatorze onces, au titre de Lorraine.

» Ornemens.

» Une vieille chasuble fond blanc, étoffe de soie, galonné de faux.

» Une chasuble, une étole, un voile, une bourse et un manipule, couleur noire, étoffe de laine, galon de fl.

» Une chasuble, fond blanc, étoffe de laine, fort vieille.

» Une chasuble, étoffe de laine, verte.

» Une autre chasuble, étoffe de soie, de différentes couleurs, galon faux.

» Une autre chasuble, étoffe de soie, couleur cramoisi.

» Cinq étoles, de différentes couleurs.

» Cinq manipules, de différentes couleurs.

» Quatre voiles de calices, de différentes couleurs.

» Neuf bourses, plus quatre autres, de différentes couleurs.

» Linge.

» Quatre aubes, de différentes toiles, de Suisse et de chanvre.

» Une nappe d'autel.

» Cinquante-neuf, tant lavabo, purificateurs, couvertures de bourse, etc., dont plusieurs garnis de dentelles.

» Trois voiles garnis de linon, pour mettre dans la niche de l'ostensoir.

» Cinq pièces de linge pour envelopper le calice.

» Un cordon de fil blanc.

» Cinq amicts et une serviette. »

Le 25 fructidor an IV, le Directoire du district fit procéder à la vente du bien de Sainte-Geneviève, dont il fut préalablement rédigé un procès-verbal descriptif et estimatif, qui complète l'inventaire de 1790.

« Le bâtiment, y est-il dit, a 58 pieds de longueur sur 25 de large, et en outre deux petits bâtiments en aile sur la cour.

» La distribution du rez-de-chaussée consiste en dix petites pièces, y compris vestibule et chapelle.

» Le haut, où l'on monte par un petit escalier en bois, consiste en quatre cellules, un corridor et deux greniers, le tout sous tuiles.

» Les bâtiments sont dans le plus grand délàbrement possible ; il n'y a ni volets de portes ni vitrage ; ce qui reste de planches est en partie pourri et vermoulu.

» La citerne est presque comble d'immondices et de pierres.

» Ces bâtiments sont placés dans un terrain sec et aride, qui jadis formait les jardins potager et verger

de cet hermitage ; il n'y reste que quelques arbres ; le tout est inculte.

» Ce terrain, fermé de murs à pierres sèches, ébréchées de toutes parts, contient environ 4 arpents 1 hommée, mesure de la ci-devant Lorraine, y compris l'emplacement des bâtiments. »

Ce bien fut adjugé, moyennant la somme de 684 fr., au citoyen Joseph Marchet, lequel déclara que c'était pour le citoyen Turck-Bertier, négociant à Nancy (1).

Le domaine de Sainte-Geneviève devait, grâce à un descendant de cette famille, M. Amédée Turck, l'un de nos agronomes les plus distingués, être considérablement amélioré. Les terres du plateau, considérées longtemps comme à peu près stériles, furent cultivées et donnèrent en abondance des produits de toute sorte. L'exploitation rurale eut une vaste bergerie, peuplée d'animaux de race choisie ; une marcarerie, une distillerie de pommes de terre, une écurie pour douze chevaux, etc. Enfin, M. Turck établit dans sa propriété (1839) un institut agricole à l'instar de celui que Mathieu de Dombasle avait fondé à Roville.

Telle fut la dernière transformation de la maison donnée, six siècles auparavant, par le duc Mathieu II, au prieuré de Varangéville, et de la modeste demeure des ermites qui succédèrent à ses premiers possesseurs. Ceux de ces anachorètes qui l'habitaient en 1633 virent

(1) Il n'est pas question, dans ces actes, de la carrière de Sainte-Geneviève, « d'où l'on tirait la majeure partie de la pierre à l'usage des pavés de Nancy », comme l'indique le compte du receveur de ville pour l'année 1764. — Un autre compte nous apprend qu'en 1781, des réparations furent faites au chemin de la carrière de Sainte-Geneviève au Pont-d'Essey.

les soldats de l'armée de Louis XIII tracer, sur le plateau de Sainte-Geneviève, en vue du siège de Nancy, une partie des immenses lignes de circonvallation qui enveloppaient la capitale. Ceux qui s'y trouvaient encore en 1790 assistèrent à un spectacle qui dut les émouvoir profondément : c'est là, en effet, que fut célébrée, avec un grand appareil militaire, la fête de la Fédération. La relation qui nous en a été conservée, curieuse à plus d'un titre, forme une plaquette in-8°, de 52 pages (1), que quelques collectionneurs seulement ont le privilège de posséder ; c'est pourquoi j'ai pensé qu'on me saurait gré d'en donner des extraits (2).

Le 18 avril, un grand nombre de gardes nationales du département de la Meurthe, plusieurs de celles de la Meuse, de la Moselle et de la Haute-Marne, et toutes celles de la Fédération des Vosges, par détachements et députations, s'étaient rendues à Nancy, sur les invitations qui leur en avaient été faites par « les Frères d'armes de cette ville, de l'aveu du Corps Municipal ».

Les députés s'étant réunis dans une des salles de « l'Hôtel de la Commune », il fut procédé à la désignation du lieu préparé pour la prestation du serment, et celle du « Mont Sainte-Geneviève » fut adoptée d'une voix unanime. Le cérémonial en ayant été réglé, on

(1) Elle est intitulée : FÉDÉRATION DU MONT SAINTE-GENEVIÈVE, PRÈS NANCY, du dix-neuf Avril mil sept cent quatre vingt-dix. A Nancy, chez M. HÆNER, Imprimeur du Roi, etc. — Le sous-titre porte : PROCES-VERBAL DE LA FÉDÉRATION faite sur le Mont Sainte-Geneviève, près Nancy, le 19 Avril 1790.

(2) Notre regretté confrère M. Jules Renauld en a parlé dans un opuscule intitulé : *Nancy en 1790*.

annonça aux chefs des députations que celles-ci se mettraient en marche à huit heures, formées en trois colonnes : la première, composée des départements de la Meurthe et des Vosges ; la seconde, du département de la Meuse ; la troisième, de ceux de la Moselle et de la Haute-Marne.

Je laisse maintenant parler la relation officielle :

« L'ordre du départ ayant été donné, les trois colonnes se sont mises en marche et se sont rendues au lieu de leur destination par trois routes différentes. Cette prudente disposition prévenoit la confusion et présentoit, à tous les aspects de la pente qui conduit à la montagne, le spectacle intéressant de plusieurs milliers d'hommes armés qui, rangés sous différentes enseignes, et se connoissant à peine, alloient former un peuple de frères par l'engagement qu'ils devoient contracter.

» Les trois colonnes s'étant réunies au sommet de la montagne que couronnoit une vaste plaine, l'armée, forte de cinq mille hommes, a été disposée en un bataillon quarré. Elle avoit été précédée par des détachemens du Régiment du Roi, Infanterie, Château-vieux, Suisse, et de Mestre-de-Camp, Cavalerie, qui s'y étoient rendus, enseignes déployées, et avoient été placés au côté droit de l'armée. La Maréchaussée étoit à la droite de Mestre-de-Camp, et à la gauche des Suisses, et l'Etat-Major de la Place étoit en face de l'Autel.

» Une foule de Citoyens, portés par le désir de prendre part à ce spectacle imposant, peuploient cette terre jusqu'alors inhabitée. Le choix heureux de cet emplacement escarpé sembloit avoir rapproché du ciel

des hommes qui venoient le prendre à témoin du serment qu'ils alloient prononcer. Libres comme l'air qu'ils y respiroient, ils n'apercevoient dans ce désert inculte aucunes traces de leur ancienne servitude.

» Un Autel élevé dans le centre étoit le seul ouvrage des hommes sur lequel la vue pût se porter. L'ingénieuse simplicité de sa décoration présentoit des emblèmes qui retraçoient aux Gardes assemblés le but et les motifs de leur réunion. Un rempart triangulaire servoit de base à ce monument. Au-dessus de l'Autel qu'il portoit, et qui étoit construit dans la même forme, s'élevoit un obélisque de quarante pieds, à l'extrémité duquel on voyoit flotter dans les airs une grande flamme aux trois couleurs de la liberté. Cet Autel étoit dédié à Dieu seul. Notre fidélité à la Nation, à la Loi, au Roi, et les sentimens de reconnoissance que nous devons à la constance courageuse de nos augustes Représentans, étoient rappelés dans les différentes inscriptions que surmontoit cette Dédicace sacrée.

» Un Cortége formé par le Corps Municipal de Nancy et par plusieurs Officiers des Municipalités voisines, occupoit la première place; des salves d'artillerie avoient annoncé son arrivée, ainsi que celle de chaque colonne de l'armée. Elles furent réitérées lorsqu'elle se fut formée en bataille, et furent le signal de la prière adressée à l'Eternel, pour attirer ses regards sur l'acte solennel qui devoit sceller l'union sacrée dont le germe étoit dans les cœurs de tous les Citoyens armés par le patriotisme.

« La Messe fut célébrée, au son des instrumens d'une musique guerrière, par M. l'Abbé ANTHOINE, Aumônier de la Garde-Citoyenne de Nancy et Grand-

Chantre de la Cathédrale ; une explosion d'artillerie, le bruit des tambours réunis annoncent la présence du Dieu des armées, à la face duquel va être prononcé le serment salutaire qui doit unir les forces légitimes de la liberté nationale contre les complots obscurs des ennemis de la chose publique.

» Les genoux fléchissent devant le seul Etre fait pour recevoir les hommages de l'homme libre.

» La Messe s'achève .. Un Discours (1) prononcé par M. le Célébrant, rappelle d'une manière touchante et persuasive aux Troupes assemblées les devoirs attachés à l'union qu'elles doivent se jurer...

» Un roulement annonce la prestation du serment (2). Cent drapeaux se détachent des rangs, et vont offrir aux regards étonnés une heureuse et féconde variété d'emblèmes, qui tous sont l'expression du patriotisme. Transportés devant l'Autel, ils forment un cercle brillant dont le centre est occupé par le Commandant-général, le Major général, et les Chefs de toutes les Députations. Un ban que battent à la fois tous les tambours de l'Armée annonce le serment. La formule en

(1) Ce discours est imprimé à la fin du procès-verbal.

(2) La formule, qui en avait été arrêtée dans une réunion tenue, la veille, à « l'Hôtel de la Commune », était ainsi conçue :

« Nous jurons par l'honneur, sur l'Autel de la Patrie, en » présence du Dieu des armées, d'être fidèles à la Nation, » à la Loi et au Roi, de maintenir de tous nos pouvoirs la » Constitution décrétée pour l'Assemblée Nationale, et » acceptée par le Roi. Nous jurons aussi de rester à jamais » unis, de nous prêter réciproquement les secours qu'exige » la fraternité, de prendre, au premier signal de danger, pour » cri de ralliement, L'UNION ET LA FRANCE, et de protéger particulièrement le transport des subsistances. »

est prononcée par le Commandant-Général, à la face du Ciel. Il le reçoit ensuite des Chefs de députation, qui jurent, pour eux et pour les Citoyens qui les ont mis à leur tête, le Pacte fédératif qui doit les unir à jamais.

» Le Commandant-Général fait ensuite l'appel des Chefs de Députation de la Fédération des Vôges. Rangés autour d'un de leurs drapeaux, ils répètent un serment qu'ils ont déjà prononcé, ils en étendent avec joie l'obligation à leurs Frères d'armes, qui viennent de se fédérer, et contractent une alliance dont ils prennent pour témoin l'Être Suprême qui a consacré par sa présence leurs premiers engagements.

» Les drapeaux sont reportés à leur division, et les Commandans des différens Détachemens, ayans repris leur rang, répètent l'ordre du départ donné par le Commandant-Général. L'Armée entière se met en mouvement, et vient défilier devant l'Autel, dont l'aspect rappelle à toutes les Gardes-Nationales qui la forment, le serment qui vient d'être prononcé en leur nom.

» Les colonnes se séparent et reprennent le chemin de la Ville dans l'ordre dans lequel elles en sont sorties... »

Afin de perpétuer la mémoire de cette solennité vraiment patriotique, on fit ériger, à l'endroit où elle avait eu lieu, une pyramide sur laquelle fut gravée l'inscription suivante : « Le 19 avril de l'an I^{er} de la Liberté » 1790, fut élevée cette pyramide sur la côte Ste- » Geneviève, à une lieue de Nancy ; la messe y fut » célébrée par M. l'abbé Anthoine, grand chantre de la » cathédrale de Nancy, aumônier de la garde nationale » de cette ville, en présence d'une armée d'environ

» six mille citoyens venus pour former la coalition et
» prêter le serment solennel d'être fidèle à la Nation,
» au Roi et à la Loi. »

La pyramide a depuis longtemps disparu, avec le souvenir de l'évènement qu'elle était destinée à rappeler. Depuis longtemps aussi a cessé d'avoir lieu le « rapport » qui, le mardi de Pâques de chaque année, attirait à Sainte-Geneviève un certain nombre d'habitants de Nancy (1). De petites boutiques s'installaient sur le plateau, et l'on buvait et dansait en plein air. C'était une réminiscence de l'espèce de pèlerinage qui se faisait encore, au siècle dernier, à l'ermitage et à la chapelle, qu'une vaste maison de ferme remplace aujourd'hui.

H. LEPAGE.

COLLIN FILS, PEINTRE EN MINIATURE.

« Collin fils est très bon peintre de miniatures », dit Durival dans sa *Description de la Lorraine* ; puis, dans son Journal manuscrit (2), il rapporte que, le 6 mai 1766, Collin lui a remis son portrait en miniature.

M. Beaupré, l'amateur et collectionneur érudit, qui avait fait de nombreuses recherches biographiques et iconographiques sur Collin fils, ne parle pas de ses ouvrages comme miniaturiste, malgré l'indication, dans son œuvre gravée, de son adresse comme peintre en ce genre. Il est regrettable que l'attention de M. Beau-

(1) Michel dit, dans sa *Statistique de la Meurthe*, imprimée en 1822 (p. 476), à l'article de Sainte-Geneviève : « Il s'y fait annuellement un pèlerinage assez bruyant ».

(2) Collection Beaupré.

pré n'ait pas été attirée sur ce côté du mérite de notre artiste par les quelques notes de Durival.

Malheureusement, il y a une quarantaine d'années, certaines études n'étaient pas jugées d'un grand intérêt : on recherchait les objets pour leur valeur intrinsèque plutôt que pour leur valeur artistique. Une tabatière, par exemple, avait-elle quelque prix, elle était conservée, mais la miniature en était souvent enlevée et reléguée dans le fond d'un tiroir où le propriétaire l'oubliait complètement. Combien de ces petits chefs-d'œuvre ont ainsi disparu !

Edmond Taigny, dans son intéressante notice sur la vie et les œuvres de J.-B. Isabey (1), si peu connue des Nancéiens, nous parle de ses premiers maîtres de dessin, qui furent Claudot, puis Girardet, peintre du Roi de Pologne ; quoiqu'il ne mentionne pas Collin fils, il est certain qu'il dut visiter aussi son modeste atelier, ce dernier n'étant mort qu'en 1792, et, par conséquent, connaître ses ouvrages en miniature. Ne peut-on supposer qu'il ne fut pas étranger au genre qu'adopta plus tard Isabey ?

Les œuvres de Collin fils sont peu connues ; le hasard nous a fait trouver la miniature citée par Durival, et son appréciation n'est pas au-dessous de la vérité : c'est le portrait de Durival lui-même ; la figure est bien modelée ; il est coiffé d'une perruque à queue, couvert et drapé d'un ample manteau, le cou entouré d'une chemise de dentelle ; tous ces détails sont parfaitement traités et dénotent une main habile.

(1) J.-B. Isabey (né à Nancy en 1767), sa vie, ses œuvres, par M. Edmond Taigny ; Paris, 1859. Extrait de la *Revue européenne*.

Ce portrait est-il la copie de celui qui existait (1884) chez M. Noël, de Sommerviller (1), exécuté à l'huile, ou ce dernier est-il la copie de la miniature ? Quoique invraisemblable, cette dernière hypothèse peut être la véritable, car Durival n'eût pas manqué, dans son Journal, de dire si c'était la copie d'un portrait déjà existant ; la miniature est signée *D. Collin pinxit 1776* ; en tout état de cause, ce portrait fait honneur à notre artiste.

Un second portrait, non signé cette fois, mais dont l'origine peut, à la rigueur, lui tenir lieu de certificat, puisqu'il provient également de la famille Noël, et, par conséquent, de l'héritage de Durival, c'est le portrait de Devaux, lecteur de Stanislas ; ce n'est pas la figure représentée par la statuette grotesque et contrefaite de Cyfflé, que possède la famille de M. Geny, et que l'on a pu admirer à l'exposition rétrospective de 1875 ; ici, il est représenté beaucoup plus jeune ; les vers de Boufflers ne peuvent encore lui être appliqués :

Si monsieur Deveau
était un peu beau,
que monsieur de Beauvau
fût un peu moins beau ;
ce monsieur Deveau
serait un Beauvau
et monsieur de Beauvau
ne serait qu'un veau.

Peut-on voir dans cette statuette une plaisanterie ou plutôt une malice de Cyfflé à l'adresse de Devaux, ou

(1) Ce portrait a été reproduit par M. Auguin, pour la notice sur Durival qu'a publiée M. Favier, conservateur de la Bibliothèque.

réellement celui-ci était-il arrivé à cet état de décrépitude? Il mourut en 1796, à l'âge de 84 ans; on peut en conclure qu'elle a été faite une dizaine d'années avant sa mort.

On retrouve dans ce portrait les mêmes qualités que dans celui de Durival : un coloris brillant et tout particulier à l'artiste.

Le Musée lorrain possède dans ses cartons, provenant de la collection Saint-Florent, plusieurs portraits au crayon noir, rehaussés légèrement de couleur, qui méritent aussi d'être mentionnés.

Nous devons signaler également une copie exécutée en 1769 du *Recueil (1) des armes et blasons de la noblesse de l'ancienne chevalerie... dédié à M. Du Chastelet* par Jean Callot en 1665, et dont l'original était conservé chez les bénédictins de Flavigny.

Si, parmi les petits maîtres lorrains, nous admirons les gravures de Yves-Dominique Collin, son habileté comme peintre en miniature est bien supérieure, et, à ce titre, méritait d'être signalée.

Puisse cette note éveiller la curiosité des amateurs et faire rechercher les œuvres de notre artiste nancéien, un peu trop oublié parmi les humbles du XVIII^e siècle. Nous pouvons faire toutefois une exception en faveur des amateurs d'*ex libris* pour lesquels les deux Collin sont connus et très appréciés.

Nous profitons de cette occasion pour rectifier une erreur du catalogue Noël, que M. Beaupré a reproduite dans son travail sur les graveurs nancéiens : la pièce

(1) N^o 172 de la collection des mss. de la Bibliothèque de la ville de Nancy.

décrite sous le numéro 6475 (1), comme dessin, est bien une gravure à ajouter à l'œuvre gravée de Collin fils.

L. W.

NOTES SUR LE NOBILIAIRE DE SAINT-MIHIEL. —
ERREURS GÉNÉALOGIQUES.

Composer un Nobiliaire complet d'une province ou d'une ville est certainement une tâche fort ardue. Il est encore facile de comparer, de contrôler, les renseignements que l'on trouve soi-même, mais il n'en est pas ainsi des indications données par les familles, plus ou moins intéressées à leur propre gloire.

Aussi ne faut-il pas s'étonner de rencontrer dans les Nobiliaires beaucoup d'erreurs généalogiques. Malgré son zèle, sa patience et son infatigable travail de bénédictin, malgré la collaboration de ses savants confrères, Dom Pelletier, dans son *Nobiliaire de Lorraine*, a certainement commis bien des inexactitudes et même des erreurs, d'autant plus regrettables que son livre est trop souvent regardé comme infaillible.

M. Dumont, dans son *Nobiliaire de Saint-Mihiel*, tombe beaucoup plus encore dans d'étranges erreurs, dans de singulières confusions sur les familles et leurs généalogies.

Mon but n'est point de faire une critique suivie de son ouvrage. Amené à étudier spécialement certaines

(1) Deuxième vue d'Italie, dédiée à M. l'abbé Febvé, chanoine de Vaudémont, par S. T. H. et T. O. S. Collin fils (J. Vernet), p. oblong in-4°. Dessin à la plume, probablement une copie d'un tableau de Joseph Vernet.

familles nobles qui s'y trouvent rapportées, j'ai constaté, preuves en mains, que M. Dumont s'est trompé plusieurs fois, et, dans l'intérêt de la vérité, je crois utile de signaler certaines erreurs que j'ai remarquées dans les généalogies des familles *Bournon*, *Gervaise* et *Le Mosleur*.

—
Famille BOURNON

(*Nobiliaire de Saint-Mihiel*, I, p. 124 à 140.)

Branche de Landrecourt. — Sur cette branche de la famille *Bournon*, l'auteur du *Nobiliaire de Saint-Mihiel* a été mal renseigné.

On pourrait se demander d'abord : comment *Jeanne de Lambert*, épouse de Charles de Bournon l'auteur de cette branche, amène-t-elle les de Bournon à Landrecourt ? Chose étrange ! plusieurs auteurs, en parlant de Jeanne de Lambert, lui donnent chacun une filiation différente. M. Dumont la fait descendre d'un seigneur de *Villers aux-Corneilles*, et donne à sa mère un nom qu'il faut aller chercher bien loin dans le Midi. M. de Bouteiller et M. de Braux la font naître de *Jean Lambert* et de *Anne Richard*, et la rattachent à la famille *Hordal du Lys* (1), ce que je me garderai bien de contester. Toutefois, il me semblerait assez naturel de lui donner pour père un des sieurs de *Lambert*, qui, de 1587 à 1657, figurent, avec les simples titres d'*écuyers*, à Landrecourt et à Dugny ; ceux-ci descendaient eux-mêmes de *Jean Lambert*, qui, en 1585, renonça au tiers de la succession paternelle pour prendre la noblesse de sa mère (2).

(1) Famille de Jeanne d'Arc, page 140.

(2) Archives de la Meuse, B. 1283, f° 56 v°.

D'après M. Dumont, JACQUES DE BOURNON, fils de Charles et de Jeanne de Lambert, fut l'auteur de la branche de Metz.

Il est bien prouvé, au contraire, par le testament de Jacques de Bournon et par le partage de ses biens entre ses neveux et nièces, que ce dit Jacques de Bournon, lieutenant de dragons au régiment d'Épinoy, n'eut point d'enfant. Il avait épousé, non pas une demoiselle de la *Hausse*, mais demoiselle *Louise Jenot* (contrat de mariage du 30 mars 1720). Il mourut à Metz (rue des Clercs, paroisse Saint-Gorgon), le 9 décembre 1763.

La branche de Bournon, qui, dans le pays messin, posséda la seigneurie de *Gras* et de *Retonfey*, descend de :

CHARLES DE BOURNON, autre fils de Charles de Bournon et de Jeanne de Lambert.

Avant de passer dans le pays messin, cette branche habita Dugny. *Charles II de Bournon*, né à Landrecourt, le 9 mars 1677, épousa, le 9 avril 1714, demoiselle *Marguerite de Colson*, dont il eut :

- 1° Françoise-Charlotte, mariée à Antoine de Saillet ;
- 2° Anne-Marie, née à Dugny le 14 novembre 1716 ;
- 3° Antoinette-Scholastique, née aussi à Dugny le 6 juillet 1718 ;

4° JACQUES DE BOURNON, né à Dugny, 30 avril 1719.

C'est ce dernier, et non son oncle, qui fut le père du *comte de Bournon*.

Sur la descendance de *Barbe de Bournon*, mariée à *Claude-Antoine de Courcelles*, seigneur de *Pymodan*, M. Dumont (*Nobiliaire*, p. 137) commet diverses confusions, qu'éclaircit très bien un nouveau travail publié

dans la Revue de Champagne sur la famille de *Char-
tongne* (1).

C'est bien à tort que M. Dumont fait paraître ici les *Lescuyer d'Hagnicourt*, les *de Villongue*, et les *Bella-
vène* de Verdun, qui ne sont absolument pour rien dans
la descendance des *de Bournon*.

Je ne reprocherai pas à M. Dumont d'avoir laissé de
côté une autre branche du nom de *Bournon*, qui resta
longtemps dans le Clermontois; — car son article sur
les *de Bournon* est un des plus longs et des plus dé-
taillés.

Famille GERVAISE

(*Nobiliaire de Saint-Mihiel*, I, p. 113.)

M. Dumont donne comme fils de *Gérard Gervaise* et
de *Catherine Thognard*, PIERRE, qui épousa, avant 1596,
Anne Hugo.

Gérard Gervaise avait épousé, le 7 octobre 1584,
demoiselle Catherine Thognard. — Supposons que
Pierre fût l'aîné de ses fils, il n'aurait eu que onze ans
en 1596. — Par ces dates, qui sont les vraies, l'auteur
du *Nobiliaire de Saint-Mihiel* se réfute lui-même.

Il faut donc admettre que *Pierre Gervaise* n'était pas
le *fils*, mais plutôt le frère de *Gérard Gervaise*.

Plus loin (p. 117), M. Dumont parle d'un autre *Pierre
Gervaise*. C'était le fils de *Jean Gervaise*, écuyer, sei-
gneur de Froidos, et de *Jacqueline Thomas*. Il avait
épousé *Louise Portejoie*, dont il eut des enfants nés
à Clermont.

(1) Revue de Champagne, n^{os} de juin et juillet.

Famille LE MOSLEUR

(*Nobiliaire de Saint-Mihiel*, II, p. 124.)

D'après M. Dumont, « JEAN LE MOSLEUR, écuyer, avocat à Saint-Mihiel, seigneur d'Ancerville, était fils de François Le Mosleur, anobli le 10 octobre 1588 ».

Cette erreur est facile à rectifier.

D'abord *Jean Le Mosleur* n'était point seigneur d'Ancerville, mais d'Ancéréville (1).

Ancéréville, situé près de Béthelainville, fut érigé en fief, le 12 novembre 1606, en faveur de *Claude Le Mosleur*, et celui-ci en donna, à S. A., dénombrement le 20 décembre 1606 et le 18 février 1614 (2).

Claude Le Mosleur, écuyer, seigneur d'Ancéréville, était sans doute fils de *François Le Mosleur*, receveur des Montignons à Montzéville. — Et puisque l'avocat de Saint-Mihiel *Jean Le Mosleur* prend le titre de seigneur d'Ancéréville, il y a lieu de croire qu'il était fils de *Claude Le Mosleur*.

GILLANT.

NOTE SUR JACOB RICHIER.

Notre honorable confrère M. Jules Gouy nous a adressé la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

» J'ai reçu de mon cousin, M. Natalis Rondot, une notice très intéressante sur Jacob Richier, petit-fils ou petit-neveu de Ligier Richier. Il était né, comme ce

(1) Aujourd'hui écart de Béthelainville, canton de Charny (Meuse).

(2) Archives de la Meuse, B. 314, f^{os} 558 et 559.

dernier, à Saint-Mihiel, en 1585 ; il est mort à Vizille en 1641.

» Ses œuvres ont été considérables et non moins remarquables que celles de Ligier Richier. Il était le sculpteur favori du connétable de Lesdiguières, auquel il a consacré ses œuvres principales, statues, tombeaux et médailles.

» Le 25 mai 1615, il a sculpté les armoiries de la ville de Grenoble, suivant mandement dont voici la teneur :

« Mandat a été octroyé à M^e Jacob Richier, maistre
» sculpteur, du lieu de Saint Miel, en Lorraine, estant
» de présent en ceste ville de Grenoble, de la somme
» de seize escus, faisant quarante huit livres, à lui
» ordonnée pour les armoiries de ceste ville, suivant
» le prix fait verbal, que nous lui avons baillé en vertu
» du pouvoir donné aux S^{rs} consuls par le Conseil
» ordinaire de la ville; lesquelles armoiries ont esté
» mises au-dessus du portal que Monseigneur le maré-
» chal a fait de nouveau construire à la porte Saint-
» Laurent; et ce sur les deniers communs et des de-
» niers en dernier lieu remis à M^e Besson par M^e
» Pierre Reboud, procureur. »

» De 1612 à 1620, il a exécuté des travaux de sculpture au château de Vizille pour le maréchal de Lesdiguières.

» Le maréchal ayant été fait connétable en 1622, Jacob Richier fit sa statue équestre, en bronze, qui fut placée au-dessus du grand portail du château.

» Le même artiste exécuta aussi le tombeau de la première femme du connétable, Claudine de Béranger, morte en 1608, ainsi que le tombeau du connétable, que

celui-ci fit exécuter de son vivant. Ces deux tombeaux ont été transférés à Gap, où ils existent encore.

» En 1633, Jacques Richier sculpta à Grenoble le tombeau de la seconde femme du connétable, Marie Vignon, marquise de Treffort. La brochure qui m'a été envoyée par M. Natalis Rondot renferme le dessin d'une médaille rare et charmante représentant l'effigie de Marie Vignon, dont je viens de parler.

» Je m'abstiendrai de citer les autres travaux encore nombreux de Jacob Richier ; ce que j'ai dit suffit pour faire comprendre la place importante qu'il occupe parmi les artistes du xvii^e siècle ; c'est le motif pour lequel il me semblerait convenable d'en faire mention dans le Journal d'Archéologie, puisqu'il est né dans notre Lorraine, qu'il tient de si près à notre célèbre Ligier Richier, qu'à ma connaissance, il n'en a pas encore été parlé dans notre Journal, ni dans nos Mémoires, et cependant son existence est attestée non seulement par ce qui reste de ses ouvrages, mais encore par des documents écrits dont l'authenticité ne peut être mise en doute.

» Agréé, etc.

Jules Gouv. »

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

COMPLÉMENT AU NOBILIAIRE DE LORRAINE

L'éditeur nous prie d'informer les souscripteurs à cet ouvrage qu'ils peuvent, dès à présent, retirer leur exemplaire au bureau de l'imprimerie, passage du Casino.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. LEPAGE.

Nancy, imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, passage du Casino.

JOURNAL
DE LA SOCIÉTÉ
D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE
ET DU
MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

34^e ANNÉE. — 11^e NUMÉRO. — NOVEMBRE 1885.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 14 Août 1885.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission de membres titulaires.

Sont admis comme membres titulaires : M. Berthe de Pommery, à Nancy ; M. Emile Courcelles, poëlier, à Nancy ; M. l'abbé Mathieu, curé de Sainte-Geneviève, près Pont-à-Mousson ; M. le comte Gaston de Lambertye, à Compiègne.

Le bibliothécaire de la ville de Verdun (Meuse) a adressé à M. le Président une lettre de remerciements

à l'occasion de l'admission de la bibliothèque de cette ville comme membre titulaire.

Communications.

M. le Président fait connaître à la Société une lettre que M. le président de l'Académie de Stanislas lui avait envoyée pour inviter la Société à l'inauguration du buste du baron Guerrier de Dumast.

M. le Président communique le programme des concours ouverts pendant l'année 1885-1886 par l'Académie de Metz.

M. Ch. Cournault présente à la Société un fragment de la muraille composant les buttes artificielles existant au-dessus de Ludres, au lieu dit cité d'Afrique, et à laquelle l'ouverture d'une route stratégique vient de faire brèche. La composition de cette muraille est analogue à celle du retranchement découvert par M. Bleicher à la fourrasse de Champigneulle. Il paraît certain que ces fortifications ont été établies, non par les Romains, mais par les Gaulois, au temps de leur indépendance.

M. Cournault présente également des fragments de poterie romaine provenant d'une localité située entre Laneuveville et Saint-Nicolas, et que l'établissement de la soudière de la Madeleine a fait découvrir.

M. Favier fait remarquer que cette station romaine avait déjà été signalée à l'Académie de Stanislas il y a plus d'un siècle.

Ouvrages offerts à la Société.

Journal des Savants. — Juillet 1885.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, VIII^e série, tome VI (année 1883).

Répertoire des travaux historiques, tome 3^e, n^o 3.

Kongl. Vitterhets och Antiquitets Akademiens Månadsblad, trettonde Argangen. Stockhol 1884.

Bulletin de la Société de Géographie de l'Est, 1885, 2^e trimestre.

Revue savoisienne. — Juin et juillet 1885.

Romania, n^o 53. — Janvier 1885.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n^o 170. — Juin 1885.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1885, n^o 1.

Plan, divisions et table d'une bibliographie vosgienne, par M. HAILLANT.

VILLE DE NANCY. — *Bulletin administratif*, 1885, n^o 3.

Notice sur N.-V. Servais, par Wladimir KONARSKI.

Petite étude sur la commune de Vaubécourt (Meuse), par M. Cl. BONNABELLE.

La bibliothèque d'un maître échevin de Metz au commencement du XVII^e siècle, inventaire annoté et publié par J. FAVIER.

Le lit d'Antoine, duc de Lorraine, et de la duchesse Renée de Bourbon au Musée historique lorrain, par M. LÉON GERMAIN.

Le chardon lorrain sous les ducs René II et Antoine, par LE MÊME.

Études archéologiques sur la cathédrale Saint-Etienne de Metz, par Ch. ABEL.

Mémoires de la Société d'Archéologie et d'histoire de la Moselle, 15^e volume et 16^e volume, 1^{re} partie, avec supplément.

Étude sur les bornes anciennes et examen des monuments mégalithiques du Barrois, par LÉON MAXE-WERLY.

Note sur quelques greffites découverts dans la région du Barrois, par LE MÊME.

Etude du tracé de la chaussée romaine entre Ariole et Fines, par LE MÊME.

Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres, tome III.

Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, 2^e série, t. IV.

Bulletino della commissione archeologica comunale di Roma. Anno XIII (série II), n^o 1 (Gennaio-Marzo 1885).

Lectures.

M. E. Briard donne lecture d'un travail de M. E. Meaume, intitulé : *Les infortunes d'un fermier général à propos de l'hôtel des Fermes de Nancy*. La Société vote l'impression de ce travail dans ses *Mémoires*, et nomme, pour former la Commission de révision, MM. Louis Lallement, Laprevote père et Lucien Wiener.

MÉMOIRES.

INSCRIPTIONS A SAINT-MIHIEL.

On rencontre à Saint-Mihiel beaucoup d'anciennes maisons, dont quelques-unes sont fort remarquables; qu'il nous suffise de rappeler la « maison du roi », reproduite par une lithographie beaucoup trop imparfaite (1).

(1) Dumont, *Histoire de Saint-Mihiel*, t. I, p. 159.

Néanmoins, les inscriptions, armoiries et bas-reliefs à sujets y sont rares.

Dans le mur de l'une des dernières maisons de la ville, sur l'ancienne route de Commercy, se voit, au milieu d'un encadrement circulaire, un écu penché aux armes de la famille de Wassebourg ; au-dessous, dans un rectangle, on lit, en jolis chiffres genre renaissance, la date 1524. M. l'abbé Souhaut ne craint pas d'attribuer cette sculpture à Ligier Richier (1).

Vers le commencement de la rue des Tisserands, en partant de la place du Bourg, on distingue, dans le mur de façade d'une maison, à main droite, un petit bas-relief représentant l'Adoration des bergers ; M. l'abbé Souhaut en a pris les dimensions (0,65 de long sur 0,23 de haut) et croit y reconnaître une œuvre de Gérard Richier, fils de Ligier (2).

A propos des œuvres du même artiste, M. l'abbé Souhaut signale encore, en ces termes, d'autres intéressants fragments :

« N'est-ce pas du même ciseau un petit bas-relief, que l'on voit en descendant, à Saint-Mihiel, la rue de Vigneulles ? Deux enfants, soulevant un rideau, découvrent une arcade, dont un maçon moderne a eu l'adresse de faire une lucarne pour son grenier.

» C'est de la même origine, c'est-à-dire, du prieuré de Saint-Blaise et de la même main que provient une pierre, ornée d'arabesques, que l'on voit au-dessous du premier débris, dans la façade de cette maison (3). »

(1) Ch. Souhaut, *les Richier et leurs œuvres*, p. 127. L'auteur a omis d'indiquer la date sculptée.

(2) *Ibid.*, p. 331. — Ce morceau vient d'être acquis par le Musée historique lorrain.

(3) *Ibid.*, p. 333.

La maison dite « de La Cour », dans la rue Haute, est fort remarquable par sa belle ordonnance du xvi^e siècle et ses cinq gargouilles représentant différents animaux. Bien à tort, M. Dumont a supposé que ces gargouilles provenaient de la maison du Roi (1); leur style témoigne assez qu'elles sont contemporaines de la construction. Si M. Dumont les avait étudiées plus attentivement, il aurait pu reconnaître que celle du milieu figure un lion tenant un écusson, chargé d'un monogramme et d'une date. La forme de l'écusson est celle d'un pentagone symétrique, aux côtés concaves et dont la pointe est assez aiguë; de plus, les deux angles supérieurs sont coupés en ligne concave; c'est bien là l'un des modèles adoptés au xvi^e siècle. La date est 1554, en chiffres de l'époque. Enfin, le monogramme, au-dessous de la date, nous a paru composé de la marque en forme de 4 en sens inverse, la ligne horizontale prolongée et *croisetée* (comme on dit en blason), marque fréquemment employée par les artistes en tous genres, et dont la hampe très longue se rencontre avec la lettre C.

Dans la rue du Faubourg de Nancy, nous avons récemment copié une inscription, que nous avons lieu de croire inédite; elle est sculptée en creux dans un linteau, posé, le haut en bas, au-dessus de la porte d'une maison fort ordinaire: dans le mot *heurevix*, les lettres *h* et *e* sont accolées; l'avant-dernière, la lettre *i*, ne doit évidemment sa présence qu'à l'ignorance du sculpteur; de là proviennent aussi, à la troisième ligne, les formes vicieuses de *avttan*, mis pour *avtant*, et de *qvi en*, au

(1) *Hist. de Saint-Mihiel*, t. 1V, p. 180.

lieu de *que en*. Les mots sont séparés par des points, à mi-hauteur.

Voici le texte de cette inscription :

HEVREVIX. QVI. MET. EN. DIEV. SON. ESPERANCE
ET. QVI. LINVOCQVE. EN. SA. PROSPERITE.
AVTTAN. OV. PLVS. QVI. EN. SON. ADVERSITE
ET. NE. SE. FIE. EN. HVMAINE. ASSEVRANCE
1. 6. 0. 6.

C'est-à-dire :

*Heureux qui met en Dieu son espérance
Et qui l'invoque en sa prospérité
Autant et plus qu'en son adversité
Et ne se fie en humaine assurance.
1606.*

Il s'agit, comme on le voit, d'un quatrain, non moins intéressant par la pensée que par la régularité, étant donnée l'époque.

Pendant qu'il est question de vers, nous reproduirons l'épithaphe suivante, de l'église de l'abbaye (1). En haut de la tombe, en marbre noir, sur laquelle elle est gravée, on reconnaît un écu ovale, fruste, tenu par deux

(1) Nous publierons plus tard toutes les épithaphe de l'église Saint-Michel, de même que nous l'avons fait pour celles de la paroissiale Saint-Etienne. (V. *Monuments funéraires de l'église Saint-Etienne à Saint-Mihiel (1349-1856)* ; extr. des *Mémoires de la Société des Lettres de Bar-le-Duc*, 1884.) Nous avons tout récemment publié aussi les inscriptions des cloches des deux églises, qui étaient inédites et dont quelques-unes sont fort curieuses. (V. *Anciennes cloches lorraines*, Nancy, 1885, appendice.)

anges, portant des branches de laurier. Un casque morné, orné de lambrequins, est surmonté de deux pennes, chargés, l'un d'une main tenant une croisette, l'autre de trois étoiles; autour de l'ensemble figurait une devise, dont on ne distingue plus que le mot *lauda*. Au bas de la tombe, se voit une tête d'ange :

LOMBRE DV FEV SIEVR
NICOLAS HVMBERT
AVX PASSANTS

PASSANTS IE VOVS DEFFENDS LES PLEVRS,
AVX BONS LES PRIERES SONT DEVES,
ET NON LES LARMES ESPANDVES,
ENTRE LES CRIS ET LES DOVLEVRS.

FAICTES POVR MOY PRIERES AVX CIEVLX
QVE MON AME EN PAIX Y REPOSE
IE NE VOVS DEMANDE AVLTRE CHOSE
ET DE VOVS NATTENDS RIEN DE MIEVLX

TRESPAS
DE FEV. DAM. MAGDELEINE PREVDHOME

IAY PASSE DE TRENTE TROIS ANS
TROI SOVBZ LHYPEN CINQ EN VEFVAGE
MERITANT PAR SI PEV DE TEMPS
LE CIEL EN SECOND MARIAGE.

ELLE MOURUT LE 15 SEP. 1615

M. Dumont a publié cette épitaphe, mais avec peu

d'exactitude (1). Nous ne voyons pas que, dans son *Histoire de Saint-Mihiel*, non plus que dans son *Nobiliaire*, il ait fait autre mention des conjoints dont la tombe recouvrait les corps. Les armoiries et la date témoignent qu'il s'agit du personnage auquel Dom Pelletier (*Nobiliaire*, p. 393) a consacré le court article suivant :

« HUBERT (Nicolas), secrétaire et argentier des comte et comtesse de Vaudémont, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 28 septembre 1575. Porte d'azur, à trois étoiles d'or posées deux et une; au chef d'argent chargé d'une croix pattée de gueules; et pour cimier un dextrochère revêtu d'azur, bordé d'or, tenant la croix de l'écu, environné de deux penes, la première d'argent, l'autre d'azur, à trois étoiles d'or; le tout issant d'un torti de même, porté d'un armet morné, couvert d'un lambrequin aux métaux et couleurs dudit écu. *Fol. 100, regist. 1575.* »

L'épitaque prouve que Nicolas Humbert épousa, en 1607, Madeleine Preudhomme, née vers 1572, qu'il mourut en 1610 et qu'il fut enterré à Saint-Mihiel, où sa femme ne lui survécut que cinq ans. Elle était roturière, puisque ses armoiries ne figurent pas sur le monument.

L. GERMAIN.

(1) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, t. IV, p. 28. Pour ne citer que le premier vers, l'auteur le donne ainsi :

« Passants, je vous défends de pleurer; »
ce qui rompt à la fois la mesure et la rime.

INSCRIPTION COMMÉMORATIVE D'UN GOUVERNEUR DE CLERMONT-
EN-ARGONNE, A ANGERS.

Joseph Grandet, directeur du séminaire d'Angers, mort en 1724, a laissé un manuscrit intitulé *Notre-Dame Angevine*, que possède la bibliothèque de cette ville et que son bibliothécaire, M. Lemarchand, a publié en 1884. Or, page 212, à propos des « Carmes de Notre-Dame d'Angers », il cite une inscription de l'an 1621, qui a disparu : comme elle mentionne un « gouverneur de la ville et chasteau de Clermont en Ergonne », je crois utile d'en envoyer la copie à la Société d'Archéologie lorraine, qui peut-être n'en aurait pas connaissance autrement que par cette communication.

X. Barbier de Montault.

« Plusieurs personnes des premières familles d'Angers y ont choisi le lieu de leur sépulture et fait des fondations ; entre lesquels (*sic*) Messire Hercule de Charnacé et Jeanne de Brézé, son épouse, ont signalé leur dévotion en faisant construire le grand autel de cette église magnifique (1) et en y fondant un sermon pour chaque jour des octaves (2) de l'Assomption et ordonnant enfin qu'après leur mort (3), leurs cœurs y fussent apportés. Voici l'inscription qu'on y lit (4) sur

(1) L'église et l'autel ont été emportés par la Révolution.

(2) *Sic*, pour *de l'octave*.

(3) La date de leur mort n'étant point indiquée, l'inscription a dû être placée de leur vivant.

(4) La transcription peut être exacte quant aux mots, mais il n'est pas certain qu'elle reproduise épigraphiquement l'original.

deux tables de marbre noir, à côté du grand autel, à main gauche (1) :

M. S. (2)

HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR MESSIRE HERCULE DE CHARNACÉ, SEIGNEUR DUDIT LIEU GASTINES ET PLESSIS, GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY, CONSEILLER D'ÉTAT, MARÉCHAL DE CAMP, GOUVERNEUR DE LA VILLE ET CHASTEAU DE CLERMONT EN ERGONE, MAISTRE DE CAMP DE RÉGIMENT DE PIED D'UNE COMPAIGNIE DE CHEVAUX LÉGERS ENTRETENUS, AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE VERS LES ROIS DE SUÈDE ET POLOGNE, ORDINAIRE VERS LES PROVINCES-UNIES, PAR TESTAMENT OLOGRAPHE DU 7^e MAY 1621, A CHOISY, POUR DÉPOT DES CŒURS DE LUY ET DE HAUTE ET PUISSANTE DAME JEANNE DE BREZÉ, SON ÉPOUSE, CE LIEU, AUX PIEDS SACRÉS DE LA VIERGE; DONNE POUR PARTIE DE LA CONSTRUCTION DE CET AUTEL 2,500 LIVRES.

L'abbé Grandet dans le même ouvrage (p. 389), reproduit un inventaire de l'église de Notre-Dame des Ardilliers, à Saumur. On y lit :

« Une figure d'argent de la reine Louise de Lorraine, douairière de France et de Pologne, qu'elle envoya elle-même par son confesseur, avec six cents livres de fondation pour un salut à perpétuité, dont les chapelains de Nantilly jouissent.

» Une grande croix, de dix marcs pesant, donnée par Mme de Mercœur, qui porte cette inscription : *Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur.*

(1) Côté de l'évangile.

(2) *Memoriæ sacrum.*

» Et, à côté dudit seigneur prince, une figure d'argent de Mme de Montpensier, du poids de dix marcs, donnée per elle-même. »

CHRONIQUE.

Le Ministre de l'Instruction publique a adressé aux présidents des Sociétés savantes une circulaire dont nous extrayons ce qui peut intéresser nos confrères.

Paris, le 7 septembre 1885.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser le programme du Congrès des Sociétés savantes en 1886, en vous priant de lui donner toute la publicité désirable.

Les Sociétés savantes ont collaboré dans une large mesure à l'ensemble de ce programme; en réponse à ma circulaire du 12 mai dernier, elles m'ont transmis un grand nombre de sujets qu'elles jugeaient dignes de figurer à l'ordre du jour du Congrès, et le Comité, en arrêtant la rédaction définitive, a essayé de tenir compte de tous les vœux, s'attachant seulement à généraliser les termes de certaines questions quand elles ne semblaient viser qu'un intérêt local.

Un assez grand nombre de sujets d'études, surtout ceux qui intéressent les historiens et les archéologues, vous avaient été déjà soumis dans des sessions antérieures; vos Sociétés ont compris que les nombreuses et intéressantes communications auxquelles ils ont donné lieu n'avaient fait qu'en accentuer l'intérêt, et, devant les vœux émis, le Comité a cru devoir, cette année encore, les maintenir au programme.

L'initiative prise par vos sociétés et que je tiendrai toujours à leur laisser, m'est une garantie précieuse pour l'ave-

nir : j'ai la confiance que, l'an prochain, sur tous les points qui constituent ce programme et que j'ai choisis d'accord avec vous, MM. les délégués apporteront les résultats de leurs travaux et seront prêts à soutenir des discussions qui assureront l'éclat de votre Congrès et en démontreront de plus en plus la haute importance scientifique.

Agrérez, etc.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts
et des Cultes,

René GOBLET.

PROGRAMME DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES A LA
SORBONNE EN 1886.

I. — *Section d'histoire et de philologie.*

1° Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux Etats provinciaux.

2° Les esclaves sur les bords de la Méditerranée au moyen-âge.

3° Recherche des documents d'après lesquels on peut déterminer les modifications successives du servage.

4° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.

5° Origine, importance et durée des anciennes foires.

6° Anciens livres de raison et de comptes et journaux de famille.

7° Liturgies locales antérieures au xvii^e siècle.

8° Origine et règlements des confréries et charités antérieures au xvii^e siècle.

9° Etude des anciens calendriers.

10° Indiquer les modifications que les recherches les plus récentes permettent d'introduire dans le tableau des constitutions communales tracé par M. Augustin Thierry.

11° Des livres qui ont servi à l'enseignement du grec en France, depuis la Renaissance jusqu'au xviii^e siècle.

12° Les exercices publics dans les collèges (distributions

de prix, académies, représentations théâtrales, etc.), avant la Révolution.

13° Anciennes démarcations des diocèses et des cités de la Gaule, servant encore aujourd'hui de limites aux départements et aux diocèses.

14° Etude des documents antérieurs à la Révolution pouvant fournir des renseignements sur le chiffre de la population dans une ancienne circonscription civile ou ecclésiastique.

15° L'histoire des mines en France avant le xvii^e siècle.

16° De la signification des préfixes EN et NA devant les noms propres dans les chartes et les inscriptions en langue romane.

17° Objet, division et plan d'une bibliographie départementale.

II. — *Section d'Archéologie.*

1° Quelles sont les contrées de la Gaule où ont été signalés des cimetières à incinération remontant à une époque antérieure à la conquête romaine? — Quels sont les caractères distinctifs de ces cimetières?

2° Dresser la liste, faire la description et rechercher l'origine des œuvres d'art hellénique, des inscriptions et des marbres grecs, qui existent dans les collections publiques ou privées des divers départements. Distinguer ceux de ces monuments qui sont de provenance locale de ceux qui ont été importés dans les temps modernes.

3° Dresser la liste des sarcophages païens sculptés de la Gaule. En étudier les sujets, rechercher les données historiques et les légendes qui s'y rattachent et indiquer leur provenance.

4° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique.

5° Grouper les renseignements que les noms de lieux-dits

peuvent fournir à l'archéologie et à la géographie antique.

6° Signaler dans une région déterminée les édifices antiques de l'Afrique, tels que arcs de triomphe, temples, théâtres, cirques, portes de ville, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, etc., et dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes.

7° Etudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

8° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux différents siècles du moyen-âge. En donner des statistiques, signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

9° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner, autant que possible, les coupes et plans.

10° Etudier les tissus anciens, les tapisseries et les broderies qui existent dans les trésors des églises, dans les anciens hôpitaux, dans les musées et dans les collections particulières.

11° Signaler les actes notariés du xiv^e au xvi^e siècle, contenant des renseignements sur la biographie des artistes et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

12° Etudier les produits des principaux centres de fabrication de l'orfèvrerie en France pendant le moyen-âge et signaler les caractères qui permettent de les distinguer.

13° Quelles mesures pourraient être prises pour améliorer l'organisation des musées archéologiques de province, leurs installations, leur mode de classement et pour en faire dresser ou perfectionner les catalogues?

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Mme la baronne DE JOYBERT, qui a déjà autrefois enrichi le Musée d'une précieuse collection d'armes et d'armures provenant du château de Saulxures-lès-Nancy, vient encore de lui offrir une importante série (15 liasses) de pièces en papier et en parchemin concernant la famille de Rutant ; dans le nombre se trouvent plusieurs lettres d'anoblissement émanées des ducs Antoine, Charles III et Léopold, avec des armoiries et lettres ornées, en couleur.

En considération de ces dons tout-à-fait exceptionnels, la Société d'Archéologie a cru devoir conférer à Mme de Joybert le titre de membre honoraire, qu'elle réserve aux protecteurs et bienfaiteurs du Musée.

Ont encore été offerts :

Par M. CONRAD, négociant, rue Saint-Dizier, une taque de cheminée représentant les noces de Cana.

Par M. Ch. LAPREVOTE un petit poids de forme octogone, poinçonné de onze fleurs de lis.

Par M. l'abbé DEMANGE, vicaire à la cathédrale de Toul, six photographies reproduisant des portraits de tous les curés de l'église cathédrale depuis la Révolution, et une empreinte moderne du sceau des Bénédictins anglais de Dieulouard.

Par M. Léon GERMAIN, trois photographies représentant les détails de l'ancienne cheminée conservée à Saint-Mihiel, que M. l'abbé Souhaut croit provenir de la maison abbatiale et attribuée à Gérard Richier. (V. *Les Richier et leurs œuvres*, p. 318.)

Par MM. DE BRAUX et L. GERMAIN, un fer à gaufres avec monogramme et date 1751.

(La suite au prochain numéro.)

Pour la commission de rédaction : le Président, H. LEPAGE.

Nancy, Imp. Crépin-Leblond, Passage du Casino.

JOURNAL
DE LA SOCIÉTÉ
D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE
ET DU
MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

34^e ANNÉE. — 12^e NUMÉRO. — DÉCEMBRE 1885.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 13 Novembre 1885.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Présentation de membres titulaires.

Sont présentés comme membres titulaires : M. Gérardin (Julien), clerc de notaire, à Jarville, par MM. Stanislas Thomas, J. Gouy et H. Lepage ; M. Pfister, docteur ès-lettres, chargé de cours à la Faculté des lettres de Nancy, par MM. H. Lepage, Favier et Briard ; M. Norberg fils (Emile), par MM. Lallemand, Lucien Wiener et Bretagne ; M. Loppinet, inspecteur des

forêts, à Verdun, par les mêmes ; M. l'abbé Thomassin, curé de Villotte (Vosges), par MM. l'abbé Pierfitte, Léon Germain et Volfrom ; M. Save, artiste peintre, par MM. L. Wiener, A. Benoit et Favier.

Communications.

M. le Président a reçu des lettres de remerciements de MM. de Lambertye, l'abbé Mathieu, curé de Sainte-Geneviève, et de Pommery, à l'occasion de leur admission comme membres titulaires.

M. le Président a reçu une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, adressant le programme du Congrès des sociétés savantes en 1886.

M. le Conservateur du musée du Trocadéro a écrit pour demander à la Société d'envoyer à la bibliothèque de cet établissement la collection de ses Mémoires. La Société n'ayant plus à sa disposition de collection complète des années antérieures à 1885, on décide que l'on enverra seulement les Mémoires de l'année. A cette occasion, M. Fernand Simonin offre à la Société une suite des Mémoires et du Journal, reliée, allant jusqu'en 1871. Cette offre est acceptée avec la plus vive reconnaissance.

M. Laprevote fait connaître qu'il tient également à la disposition de la Société un double des années 1873 à 1882.

Sur la proposition de M. Ch. Cournault, le titre de membre honoraire de la Société est conféré à Mme la baronne de Joybert, qui vient de donner au Musée une collection considérable de manuscrits provenant de la famille de Rutant. Mme de Joybert avait déjà aupara-

vant enrichi le Musée d'une magnifique collection d'armes et armures, qui en est un des plus beaux ornements.

Renouvellement du Bureau.

Il est procédé au vote pour l'élection des membres du Bureau soumis au renouvellement annuel, à savoir le président, le vice-président, le secrétaire et deux secrétaires-adjoints. Le résultat est le suivant. Sur 28 votants, ont obtenu :

Pour les fonctions de président :

M. Lepage, 27 voix.

M. Bretagne père, 1 voix.

Pour celles de vice-président :

M. Ch. Cournault, 26 voix.

M. Bretagne père, 1 voix.

M. Léopold Quintard, 1 voix.

Pour celles de secrétaire :

M. Briard, 24 voix.

M. de Lallemand de Mont, 2 voix.

M. Parisot, 1 voix.

M. Lucien de Warren, 1 voix.

Pour celles de secrétaires-adjoints :

M. de Souhesmes, 24 voix.

M. de Lallemand de Mont, 23 voix.

M. Briard, 1 voix.

M. Albert Jacquot, 1 voix.

M. Parisot, 1 voix.

M. Léopold Quintard, 1 voix.

M. Lucien de Warren, 1 voix.

En conséquence, le Bureau se trouve ainsi composé pour l'année 1885-86 :

Président, M. Lepage.

Vice-président, M. Ch. Cournault.

Secrétaire, M. Briard.

Secrétaires-adjoints : MM. de Souhesmes et de Lallemant de Mont.

Ouvrages offerts à la Société.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. VII de la 2^e série. Année 1884.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2^e et 3^e trimestres de 1885.

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine, 2^e volume de la 3^e série. 1883-1884.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, 3^e série, t. VIII.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. Année 1886, n^{os} 2 et 3.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne. Année 1883-1884.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, 3^e série, t. VII.

Journal des Savants. — Août, septembre et octobre 1885.

Romania, t. XIV.

Société de géographie de l'Est, 1885, 3^e trimestre.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1884 (5^e série, t. II).

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. VIII, n° 124 (1^{er} trimestre de 1885).

Le Postillon lorrain, 1886.

Complément au Nobiliaire de Lorraine de Dom Pelletier, par H. LEPAGE et L. GERMAIN. — Nancy, Crépin-Leblond, 1885.

Collège de Bar-le-Duc ou collège de Trèves, Notions historiques, par A. YLLEG. — Bar-le-Duc, Conte-Jacquet, 1883.

Jeton lorrain du duc Antoine frappé en piéfort, par J. ROUYER. (Extrait de la *Revue numismatique*, 1885.)

Billettino della commissione archeologica comunale di Roma. Anno XIII, serie seconda, num. 2 (aprila-ginguo, 1885).

Société archéologique de Bordeaux, tome VIII, 4^e fascicule. (Décembre 1881.)

Ville de Nancy. Bulletin administratif, 1885, n° 4.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 171. — Août 1885 (procès-verbaux).

Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, tome IX.

Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or, tome X.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, tome 2^e.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, tome 38^e (6^e de la 3^e série), 1884.

Société archéologique de Namur. Rapport sur la situation pendant l'année 1884.

Bibliographie namuroise, 1^{re} partie, 2^e livraison (1640-1699).

Société de Saint-Vincent de Paul. Pèlerinage et réunion des conférences de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges à Benoîte-Vaux, le 2 juillet 1885.

Le colonel Jean de Croonders, gouverneur de Hombourg (1644-1671), par le baron J. D'HUART.

Archéologie de la Meuse, par M. Félix LIÉNARD, tome III (avec un album de planches).

Revue Savoisienne. — Août, septembre et octobre 1885.

Annales du Musée Guimet, tome 8°. Le Yi-King, traduit du chinois en français, par P.-E.-L. PHILESTRE, 1^{re} partie.

Revue de l'histoire des religions, 6^e année, tome XI, n° 3 (mai-juin) ; et tome XII, n° 1 (juillet-août 1885).

*Notice verdunoise, Rue de Rue, par ***. — Bar-le-Duc, septembre 1885.*

Notes sur le Nobiliaire de Saint-Mihiel, erreurs généalogiques, par l'abbé GILLANT.

Guillaume de Marcillat, peintre lorrain, par Léon GERMAIN.

Pierre tombale de deux fils de Charles Hierosme, à Dieulouard, par LE MÊME.

Origine de la croix de Lorraine (extrait de la Revue de l'art chrétien, t. III, 3^e livraison, 1885), par LE MÊME.

Note sur les bibliothèques religieuses de Remiremont en 1790, par A. BENOIT.

Les procès de sorcellerie et la suggestion hypnotique, par G. THOMAS. — Nancy, Vagner, 1885.

Outremécourt ou l'héritage de la Mothe, simple notice, par M. l'abbé LIÉBAUT, curé d'Outremécourt.

**Envoi du Ministère de l'Instruction publique et des
Beaux-Arts.**

Documents inédits sur l'histoire de France :

Inventaire des sceaux de la collection Clairambault à la bibliothèque nationale, par G. DEMAY, tome I^{er}.

Rôles gascons, transcrits et publiés par Francisque Michel, tome I^{er} (1242-1254).

Lectures.

M. E. Briard commence la lecture d'un travail de MM. E. Briard et H. Lepage, intitulé : *Des titres et prétentions des ducs héréditaires de Lorraine*. La suite est renvoyée à la prochaine séance.

MÉMOIRES.

ÉTUDE SUR LA VÉRITABLE NATIONALITÉ DE JEANNE D'ARC (1).

En 1870, nous appuyant sur des faits historiques incontestables, nous établissions la véritable nationalité de Jeanne d'Arc; nous revenons aujourd'hui sur ce sujet, à propos du ruisseau des Trois-Fontaines, et en

(1) Il convient de rappeler que cette question a été traitée par M. Lepage dans trois dissertations intitulées: *Jeanne d'Arc est-elle lorraine?* qui ont été publiées en 1852, 1855 et 1856, les deux premières dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, la troisième, dans les *Bulletins de la Société d'Archéologie*. Les conclusions sont les mêmes que celles formulées dans la présente Etude. (Note de la Rédaction.)

publiant de nouvelles chartes qui prouveront, une fois de plus, à quelles graves erreurs s'exposent les compilateurs bénévoles, et surtout les écrivains qui se laissent entraîner par leurs préjugés ou leur imagination.

Plusieurs historiens modernes, et notamment les auteurs de deux publications récentes, que nous avons lues cet été, prétendent que la maison de la famille de Jeanne d'Arc, à Domremy, est sur le territoire de la Champagne.

Cette maison, disent-ils, étant sur la rive gauche du ruisseau des Trois-Fontaines, *qui sépare la Champagne du Barrois*, est en Champagne, car la rive droite seule appartenait au Barrois.

Pour que ce raisonnement fût exact, en ce qui concerne la maison qui nous occupe, il faudrait que le lit du ruisseau fût encore aujourd'hui celui qu'il avait au xv^e siècle; mais, si la maison est restée sur l'emplacement où elle fut bâtie, le petit ruisseau a pu être détourné de son cours primitif.

Cette question bien simple, que ces auteurs ne semblent pas même s'être posée, a été abordée plusieurs fois; néanmoins, elle ne pouvait être résolue définitivement qu'à Domremy même.

Depuis plusieurs années, nous avons projeté un voyage pour bien étudier ce point important; nous l'avons fait le 7 septembre dernier, en compagnie de parents et du jeune prince de Bauffremont-Courtenay, et voici ce qui existe, ce qui nous a été montré par deux honorables habitants du village.

Le petit ruisseau qui descend du vallon des Trois-Fontaines, au nord-ouest de Domremy, arrive sur le bord du chemin des Roises, et le suit, puis s'en écarte

brusquement , pour pénétrer dans le village, en faisant un angle très prononcé à droite, longe en travers la pente du terrain dans la direction opposée au cours de la rivière , coule entre les maisons , dans une rigole pavée sur le côté de l'ancienne route de Gondrecourt à Neufchâteau , laisse cette voie pour pénétrer dans le jardin de la maison de Jeanne d'Arc, qu'il contourne au sud, traverse la grande rue, et se jette dans la Meuse.

Il est facile, au premier abord, de constater qu'à partir du point où il quitte le chemin des Roises , ce ruisseau ne suit plus sa direction naturelle ; l'angle presque droit qu'il fait en s'écartant de ce chemin et du vallon, la rigole pavée dans laquelle il coule, la ligne sinueuse qu'il parcourt à travers le village, son entrée dans la Meuse au-dessus du pont sur lequel passe la route actuelle, établie seulement au siècle dernier, tout prouve à la fois que ce cours fut tracé et disposé simplement, pour éviter des frais et la traversée de cette nouvelle route.

D'un autre côté, en examinant la configuration du terrain, au nord du chemin des Roises , on reconnaît bien vite la continuation de la petite vallée, à peu près nivelée cependant, surtout au passage de la route nationale ; nous l'avons retrouvée, encore très marquée par la dépression du terrain et son inclinaison des deux côtés, au-dessous du mur des jardins de la maison Henry, et nous avons même parfaitement distingué , dans cet ancien mur, la maçonnerie faite pour fermer l'ouverture où passait le ruisseau en descendant directement dans la Meuse. C'est donc bien là qu'était l'ancien lit de ce ruisseau, le lit qu'il s'était primitivement creusé au fond du vallon, et qu'il a suivi jusqu'à

ce qu'il en ait été détourné pour un motif d'intérêt public.

Voilà ce que nous avons vu de nos propres yeux , et qui est incontestable.

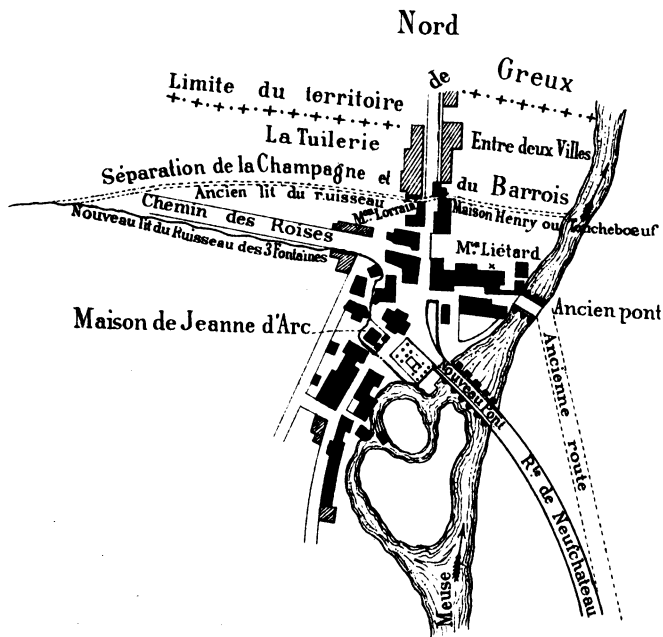
Ainsi, loin de passer autrefois , comme aujourd'hui, derrière et au sud de la maison historique de Jeanne d'Arc, le ruisseau des Trois-Fontaines en était éloigné, vers le nord, et jusqu'au milieu du siècle dernier, *de plus de deux cents mètres*. Non seulement cette habitation, construite au centre du village, était alors sur la rive droite de ce petit cours d'eau, mais encore presque toutes les autres maisons de Domremy, qui, par conséquent toutes aussi, appartenaient au Barrois. Une seule maison du village existait sur la rive gauche, en 1824 ; y en avait-il d'autres au xv^e siècle, comme aujourd'hui ? nous l'ignorons.

Enfin, voici comment s'exprime, sur la question que nous venons de traiter, M. Humblot, instituteur à Domremy, dans une pièce rédigée de concert avec M. le maire, M. le curé et les principaux habitants de la commune, qui en ont certifié, avec lui, l'exactitude historique et géographique, ainsi que celle du plan qu'il y a joint :

« Un point est resté obscur dans l'histoire de Jeanne d'Arc, et a été, depuis quelque temps, l'objet de bien des polémiques et de bien des controverses, à savoir : au xv^e siècle, Domremy était-il en entier *français* ou *lorrain*, et, par conséquent, Jeanne d'Arc est-elle *française* ou *lorraine* ?

» Je viens apporter, dans ce débat, l'appui de mon expérience et les témoignages non récusables de plusieurs vieillards de Domremy.

Plan d'une partie du village de Domremy



Les hachures indiquent les maisons construites après 1824

LIT. H. CHRISTOPHE, NANCY

» Au xv^e siècle, le petit village de Domremy était borné au nord par le ruisseau des Trois-Fontaines, qui, à cette époque, était la limite extrême du Barrois et de la Champagne.

» La partie nord, à l'extrémité du village, c'est-à-dire la rive gauche du ruisseau, du côté de Greux, et qui ne comprenait qu'une maison, était Champagne, c'est-à-dire France (voir le croquis ci-contre); la partie sud, sur la rive droite du ruisseau, et qui composait pour ainsi dire tout le village, était du Barrois, ne faisant qu'une même souveraineté avec la Lorraine à dater de la réunion des deux duchés en 1419. Conséquemment, Jeanne d'Arc, née dans le Barrois, était *lorraine* à partir de cette réunion.

» Mais, comme le Barrois mouvant était, depuis Philippe-le-Bel, sous la suzeraineté du roi de France, Jeanne d'Arc a pu, sans mentir, appeler Charles VII son roi, car, sous ce rapport, elle était *française*.

» Le ruisseau des Trois-Fontaines a été détourné de son cours depuis le milieu du xviii^e siècle, époque à laquelle eut lieu la construction de la route de Vaucouleurs et de Gondrecourt à Neufchâteau, par la vallée de la Meuse; au lieu de se jeter dans cette rivière au nord de Domremy, comme autrefois, il passe maintenant au milieu du village, derrière et au sud de la maison de Jeanne d'Arc, dont il embellit le jardin par ses méandres et ses petites cascades artificielles (1).

» Voilà la cause qui a induit en erreur les auteurs

(1) N'est-ce pas un heureux hasard ou plutôt une pieuse pensée qui dirigea alors le modeste ruisseau à travers le jardin que Jeanne parcourut tant de fois, et où il allait désormais servir à arroser les fleurs cultivées en son honneur?

qui ont affirmé que la maison de Jeanne d'Arc devait être en Champagne ; il n'en n'est rien cependant : je vais essayer de le prouver, en m'appuyant sur la configuration du sol et sur le témoignage des plus anciens habitants de Domremy.

» 1° Le lit de l'ancien ruisseau des Trois-Fontaines qui côtoyait, près du village, l'ancienne route de Gondrecourt à Neufchâteau, se retrouve facilement à quelques vingt mètres à gauche du chemin vicinal de Domremy aux Roises, dans les champs de la contrée appelée *La Tuilerie* ; plusieurs propriétaires me l'ont montré ; il est actuellement rempli de pierres brutes recouvertes, de terre.

» 2° Le sillon et la direction de la vallée où coulait le ruisseau accusent parfaitement son emplacement primitif : jamais il n'aurait pu couler naturellement dans son lit actuel, si le travail des hommes ne l'y eût aidé.

» 3° (*Souvenirs de M. François-Arnauld, vieillard de 86 ans.*) — » Le ruisseau des Trois-Fontaines » passait dans la cour de chez M. Touchebœuf » (actuellement maison Henry) ; il longeait la chienne- » rie des Deschamps (actuellement maison Lorrain), » et se jetait dans la Meuse, derrière le village.

» Je me souviens que des propriétaires de terrains » situés dans la contrée *Entre-deux-Villes*, intentèrent » un procès aux possesseurs des champs situés à *La » Tuilerie*, pour obliger ceux-ci à combler le lit dudit » ruisseau qui, lors des grandes pluies, coulait encore » en cet endroit et inondait leurs propriétés. »

» 4° (*Souvenirs de M. Liétard, père du docteur Liétard, de Plombières, 81 ans.*) — « Quand j'étais » jeune, je me souviens que ma mère m'envoyait porter

» des œufs et du beurre à l'auberge Touchebœuf, et, » pour ne pas passer dans le village, je suivais, derrière chez nous (la maison Liétard était rue de l'Isle, » voir le croquis) le lit desséché du ruisseau, et j'entrais » chez les Touchebœuf par une brèche laissée dans » le mur du jardin, pour livrer passage au ruisseau. »

» Des preuves aussi concluantes ne peuvent être récusées, et, pour moi comme pour les signataires de cette pièce, il est avéré que le ruisseau en question coulait au nord du village; par conséquent, Jeanne d'Arc a vu le jour dans une maison faisant partie du Barrois mouvant, réuni à la Lorraine en même temps que le Barrois non mouvant.

» L'instituteur de Domremy,

» L. HUMBLLOT.

» Le maire de Domremy, GÉNIN; le curé, BOURGAUT; l'adjoint, AF. VIARDIN; LEBRUN, conseiller municipal; H. HENRY, conseiller municipal; A. LIÉTARD, ancien maire; ARNOULD; E. CHARLES; J. GRAND-SIMON, membre du Conseil municipal; E. VIARDIN, propriétaire; A. NORGUIN; LACROUTS; N. BERNARD; VICTOR URIOT; MOUGENÉ, membre du Conseil municipal; H. MICHEL; J. LIÉTARD, conseiller municipal; X. MARC; J. ARNOULD; X. MOUTON; G. THOMAS; A. DEMANGE; ROYAL, conseiller municipal. »

Devant de tels témoignages et des faits aussi sérieusement démontrés, l'erreur des auteurs dont nous avons parlé en commençant cette étude, est des plus flagrantes. Il est donc incontestable que la maison de la famille de Jeanne d'Arc était, au xv^e siècle, sur la rive droite du ruisseau des Trois-Fontaines, et non sur la

rive gauche ; qu'elle est dans le Barrois, et non en Champagne.

Pour faire ressortir encore davantage, s'il est possible, cette vérité, nous ajouterons ici, aux preuves géographiques, les preuves historiques qui suivent, extraites des chartes du Cartulaire de l'abbaye de Mureau.

Cette fois, c'est le seigneur de Bourlémont et le comte de Bar qui vont affirmer, eux-mêmes, au **xiii^e** siècle, que tout le territoire de Domremy était du Barrois.

En 1246, Joffroy, sire de Bourlémont, se reconnaissant débiteur, envers l'abbaye de Mureau, d'une somme de cinquante livres de provenisiens, engageait à l'abbé et aux religieux, jusqu'au remboursement de cette somme, les arages (1) de Domremy. Le duc de Bar, de qui il tenait en fief ces droits à prélever sur les terres labourables du territoire de Domremy, donna, à ce sujet, les lettres qui suivent :

« Je Thiebaus, cuens de Bar, faz savoir à toz saus qui ces lettres verront et orront, que Jofroiz, mes coisins et mes flaules, sires de Borlenmont, at mis en men à l'abbé et au covent de Mirouaut, par mon louz et par mon creante, les arages de Domremi qu'il tient de moi en fie et en homage, por cinquante livres de provenisiens fors, lesques ils tanront sans chalonge, en jus-qu'à tant que la davant dite somme de cinquante livres lor serat paiée et randue enterinement. Ces lettres furent fates le jor feste seint Martin, en l'an que li milliares

(1) *Araige* ou *arage*, terre labourable. — Dict. roman-walon, celtique et tudesque, par un religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Vanne. Bouillon, 1777.

corroit par mil dous cens et quarante six ans. »

(Original sur parchemin, aux Archives des Vosges, H. 29, et cartulaire de Mureau, t. I, folio 227.)

Le jour de l'Ascension de l'année 1248, le même Joffroy de Bourlémont, avec l'assentiment de sa femme Sibille, abandonnait et concédait, à perpétuité, purement et simplement, et à titre d'aumône, à l'église de Mureau, tous les arages, non seulement de Domremy-sur-Meuse, mais encore les arages de Greux et de La Neuveville, en ces termes :

« Ego Jofridus, dominus de Borlenmont, notum facio universis præsens scriptum inspecturis, quod ego, laude et assensu Sibillæ uxoris meæ et heredum meorum, contuli et concessi in puram et perpetuam elemosynam, pro remedio animæ meæ et antecessorum meorum, ecclesiæ Mirævallis, Premonstratensis ordinis, universa aragia de Domno-Remigio supra Mosam, de Greux (1), et de Nova-villa juxta Greux. In cujus rei testimonium præsentis litteras eidem ecclesiæ contuli, sigillo meo communitas, Actum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo octavo, die Ascensionis Domini » (2).

(Archives des Vosges, cartulaire de Mureau,
t. I, folio 226, n° 259.)

(1) Les dernières maisons de Domremy, à la limite de son territoire, ne sont qu'à 380 mètres des premières maisons de Greux, village voisin, situé au nord, en Champagne.

(2) Traduction. — Je Joffroy, seigneur de Hourlémont, fais savoir à tous ceux que ces présentes lettres verront que, du consentement de Sibille, ma femme, et de mes hoirs, j'ai donné et concédé, en pure et perpétuelle aumône, pour le rachat de mon âme et de celles de mes prédécesseurs, à

Bien que, dans cette seconde pièce, le sire de Bourlémont concédât à la fois à l'abbaye de Mureau les arages de Domremy, de Greux et de La Neuveville, on remarquera que le comte de Bar ne donna son approbation, pour cette libéralité, qu'en ce qui concernait les arages de Domremy, qui seuls étaient de son fief.

Ses lettres sont ainsi conçues :

« Ego Thibaldus, comes Barri, universis præsentibus et futuris præsentibus litteras inspecturis, notum facio quod dilectus fidelis meus Jofridus dominus de Borlémont, contulit et concessit, in puram eleemosynam, ecclesiæ beatæ Mariæ Mirævallis, aragia villæ suæ de Domno-Remigio supra Mosam, laude et assensu Sibillæ uxoris suæ et heredum suorum, et nostro de cujus feodo dicta movere noscuntur aragia, in perpetuum tegraliter, pacifice et quiete possidenda. Quod ut ratum et stabile in perpetuum habeatur, ad petitionem dicti Jofridi et uxoris suæ, presentem feci paginam, sigilli mei munimine roboravi. Actum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo octavo, mense maio » (1).

(Même origine, folio 226.)

l'église de Mureau, ordre de Prémontré, tous les arages de Domremy-sur-Meuse, de Greux et de La Neuveville près Greux. En témoignage de laquelle chose, j'ai donné cesdites lettres à ladite église, scellées de mon scel, qui furent faites l'an du Seigneur mil deux cent quarante-huit, le jour de l'Ascension de Notre-Seigneur.

(1) Traduction. — Nous Thiébaud, comte de Bar, faisons savoir à tous, présents et à venir, qui verront ces présentes lettres, que notre fidèle Joffroy, seigneur de Bourlémont, a donné et concédé, en pure aumône, à l'église Sainte-Marie de Mureau, les arages de sa ville de Domremy-sur-Meuse, du

Avec des textes aussi formels, tout commentaire serait superflu, car ils démontrent clairement, et sans aucune restriction, qu'au XIII^e siècle, tout le territoire de Domremy appartenait au Barrois, et il en fut évidemment de même aux siècles suivants, aucun événement n'étant venu changer cette situation.

Notre seconde étude ne fait donc que confirmer les conclusions de la première; alors nous pouvons la terminer en disant, avec tous les écrivains de bonne foi, avec les critiques les plus sérieux, avec tous les habitants de Domremy, bons juges en cette matière, que Jeanne d'Arc, née dans la maison qui porte aujourd'hui son nom justement vénéré, naquit incontestablement dans le Barrois, réuni de son vivant à la Lorraine (1419-1420); qu'elle naquit *barrisienne*, et non *champenoise*, et qu'elle devint *lorraine* en même temps que ses contemporains de Domremy et de tout le duché de Bar, absolument comme les Savoisiens sont devenus *français* en 1860, par suite de la réunion de la Savoie à la France.

CHAPELLIER.

gré et de l'assentiment de Sibille, sa femme, et de ses hoirs, et du consentement de nous, du fief de qui lesdits arages dépendent, pour les posséder à l'avenir sans aucun trouble ou malengin. Et afin que ce soit chose ferme et stable pour toujours, à la prière dudit Joffroy et de sa femme, nous avons fait mettre notre sceau aux présentes, qui furent faites l'an du Seigneur mil deux cent quarante-huit, au mois de mai.

CHRONIQUE.

Par arrêté du 5 novembre dernier, M. le Ministre de l'Instruction publique a créé, au sein du Comité des travaux historiques et scientifiques, une section de *Géographie historique et descriptive*. En même temps, il a rattaché les sciences naturelles à la 4^e section (Sciences mathématiques, physiques, chimiques et météorologiques), à laquelle il a donné le titre général de *Section des sciences*.

La création d'une section de Géographie historique et descriptive donne satisfaction à des vœux qu'avaient émis depuis longtemps diverses Sociétés savantes, et en particulier les Sociétés de géographie d'origine plus récente, mais dont le nombre et l'importance s'accroissent tous les jours.

Nous sommes heureux d'annoncer que dans sa séance publique du 17 décembre, la Société d'Émulation des Vosges a décerné une médaille d'argent, grand module, à notre laborieux bibliothécaire-archiviste M. Léon Germain, pour ses nombreux travaux historiques.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Mme veuve IOHMANN a bien voulu offrir au Musée la statue que son mari, professeur à notre école de sculpture et de modelage, avait envoyée au concours pour le monument de l'abbé Grégoire, à Lunéville.

En plaçant cette statue dans la Galerie des Cerfs, on a voulu rendre hommage au défenseur des œuvres d'art et des monuments historiques, à l'auteur des éloquentes rapports sur les destructions opérées par le vandalisme et sur les moyens de le réprimer.

Ont encore été offerts :

Par M. DE BRAUX, *In P. Statii papinii thebaidis libros IIII commentarii, et in totidem sequentes Notae.. Authore Joanne Barclaio...*, Pontimussi, apud Melchiorum Bernardum... M. DCL, in-8°, cart. parch.

Par M. CHASSIGNET, une liasse de papiers sur la famille de Ramberviller et d'autres qui lui ont succédé (xvii^e et xviii^e siècles).

Par M. LÉON LEBRUN, avocat à Lunéville, plusieurs pièces de l'époque mérovingienne trouvées à Azerailles en 1882, dont la plus importante est une épée ayant conservé son pommeau de forme triangulaire incrusté d'argent; un scramasax, ainsi que deux boucles.

Par M. THIÉBAUT, papetier, deux épreuves de son Calendrier de 1886 représentant l'Arc-de-Triomphe et la rue Héré.

(*La suite des dons au prochain numéro.*)

M. DE KUESEBECK, après une visite au Musée, a remis la somme de 10 francs comme marque d'intérêt et de sympathie pour l'œuvre entreprise par la Société d'Archéologie.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. LEPAGE.

TABLE DES MATIÈRES.

I. SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

Séances.

Séances du 12 décembre 1884	pages 3
— 9 janvier 1885	24
— 14 février.....	53
— 13 mars	73
— 10 avril.....	89
— 8 mai	114
— 12 juin.....	147
— 10 juillet.....	161
— 14 août.....	241
— 13 novembre.....	257
— 11 décembre (voy. le n° de janvier 1886).	

Mémoires et Variétés.

Note sur les Mémoires inédits de Chantereau-Lefebvre, par M. J. FAVIER.....	6
Une histoire du Parlement de Nancy. — Prérogatives particulières de cette Compagnie, par M. LOUIS LALLEMENT.....	9
Découverte d'une enceinte préhistorique aux environs de Nancy, par M. BLEICHER.....	12
Une petite addition au Nobiliaire de Dom Pelletier, par M. HENRI LEPAGE.....	26
La famille de la Bourlotte, par M. LÉON GERMAIN.....	31
Documents inédits sur le village de Boulaincourt, par M. ED. BONVALOT.....	38

De la collaboration de Ligier Richier au tombeau de Claude de Lorraine, duc de Guise, à Joinville (1550), par M. LÉON GERMAIN.....	56
Acte de naissance et de baptême de Dom Maugérard.....	62
Acte de sépulture de Nicolas Maugérard, père de Dom Maugérard (Communication de l'abbé Gillant).	63
Note bibliographique sur une pièce de vers d'Alphonse de Ramberviller, par M. G. DE BRAUX.....	64
Sur la date et le lieu de naissance de Claude de Lorraine, duc de Guise, par M. HENRI LEPAGE.....	76
La seconde femme de Thibaut I ^{er} , comte de Bar, par M. LÉON GERMAIN.....	83
Le comté de Falkenstein dans la maison de Lorraine, par M. EM. BRIARD.....	92
Épitaphe de Claude-Eléonore de Lorraine, par Mgr X. BARBIER DE MONTAULT, avec une note de M. L. Germain.....	105
Un manuscrit retrouvé. — Guerre de Metz en 1324, par M. PAUL LALLEMAND.....	117
Anoblissement des enfants de Ferri de Calabre, par le duc de Lorraine, en 1529, par M. L. GERMAIN....	123
Les moules à bibelots pieux du Musée lorrain, par Mgr X. BARBIER DE MONTAULT.....	149
Anciennes cloches lorraines, par M. LÉON GERMAIN.	164
La cité d'Afrique, par M. CHARLES COURNAULT....	183
Quelques environs de Nancy. — La Trinité. — La Gueule-le-Loup. — Sainte-Geneviève, par M. HENRI LEPAGE.....	193
Collin fils, peintre en miniature, par M. L. W... ..	230
Inscriptions à Saint-Mihiel, par M. L. GERMAIN..	244
Inscription commémorative d'un gouverneur de Clermont-en-Argonne, à Angers (Communication de Mgr X. Barbier de Montault).....	250
Etude sur la véritable nationalité de Jeanne d'Arc, par M. CHAPPELLIER.....	263

Chronique.

Circulaire du Ministre de l'Instruction publique au sujet de la 9 ^e réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne le 17 avril 1885.....	14
Autre circulaire ayant trait à l'envoi de délégués par les diverses Sociétés.....	21
Communication faite par M. Lamasse de deux inscriptions anciennes qui se trouvaient à l'ermitage de Sainte-Anne et à la ferme de la Rochotte.....	43
Lettre de Claude Deruet au comte de Ligniville, communiquée par M. des Robert.....	45
Lettre de M. A. de G. relative à une inscription latine indiquée dans l'article de M. Lamasse.....	68
Demande par Mgr Barbier de Montault de renseignements sur d'anciens fers à hosties lorrains.....	71
Note sur les livres que M. l'abbé Guillaume a légués au trésor de la Cathédrale, par M. J. FAVIER..	86
Session 52 ^e du Congrès archéologique de France à Montbrison (Loire).....	108
Médaille d'honneur accordée par la Société nationale d'encouragement au bien à MM. Marcel Lallemand et Alfred Boinette.....	108
Circulaire du Ministre de l'Instruction publique au sujet d'un programme du Congrès des Sociétés savante en 1886.....	113
Extrait d'un rapport sur un mémoire de M. A. Jaquot sur l'anoblissement d'artistes lorrains.....	141
Souscription pour l'érection d'un buste de M. de Serre.....	185
Programme des concours ouverts par l'Académie de Metz.....	186
Découverte archéologique faite à Brauvilliers (Meuse).....	188

Notes sur le Nobiliaire de Saint-Mihiel. — Erreurs généalogiques, par M. GILLANT.....	234
Note sur Jacob Richier, par M. JULES GOUY.....	238
Circulaire du Ministre de l'Instruction publique, contenant le programme du Congrès des Sociétés savantes en 1886.....	252
Nomination de Mme la baronne de Joybert comme membre honoraire de la Société d'Archéologie.....	256
Création, au sein du Comité des travaux histori- ques, d'une section de géographie historique et des- criptive.....	274
Médaille décernée à M. Léon Germain par la Société d'Emulation des Vosges.....	274

Nécrologie

M. Laurent-Marie-Joseph Le Mercier de Morière, secrétaire de la Société. (Notice par M. HENRI LE- PAGE.).....	15
M. Charles-Joseph-Stanislas Courbe.....	46
M. Jorné Viard, sculpteur.....	108
M. Etienne-Dominique Olry, instituteur à Allain, par M. H. L.....	142
M. l'abbé Pierre Claude, curé-archiprêtre de la Cathédrale de Nancy.....	188

Bibliographie lorraine.

Catalogue méthodique de la Bibliothèque publique de Verdun. (Rapport fait par M. L. GERMAIN.).....	49
Annonce d'un Complément au Nobiliaire de Dom Pelletier, par MM. HENRI LEPAGE et LÉON GERMAIN. 71,	240
Lettre de M. F. Seillière au sujet de cette publi- cation.....	70
Guide de l'art instrumental, avec dessins, par M. ALBERT JACQUOT.....	112

Voyage aux châteaux historiques de la chaîne des Vosges, par M. HENRY GANIER.....	112
Un manuscrit de Dom Pelletier.....	131
Plan, divisions et table d'une bibliographie vosgienne, par M. N. HAILLANT.....	132
Le trésor de Trèves, par LÉON PALUSTRE et X. BARBIER DE MONTAULT.....	159
La réunion de Toul à la France et les derniers évêques-comtes souverains, par le marquis DE PRIMODAN.....	189

II. MUSÉE LORRAIN.

Dons faits au Musée lorrain. 20, 51, 72, 112, 144, 191, 251, 274, 275.

Dépôt au Musée, par la Municipalité, de 6 tableaux.	20
Acquisition de deux bornes armoriées, faite par le Musée lorrain.....	52
Acquisition de trois vases en verre.....	145
Don fait à la bibliothèque de la Société par Mme LE MERCIER DE MORIÈRE.....	192

Planches.

Moules à bibelots pieux au Musée lorrain (XVIII ^e siècle).....	149
Armoiries du cardinal de Lorraine et de Renée de Lorraine.....	180
Plan d'une partie du village de Domremy.....	266



